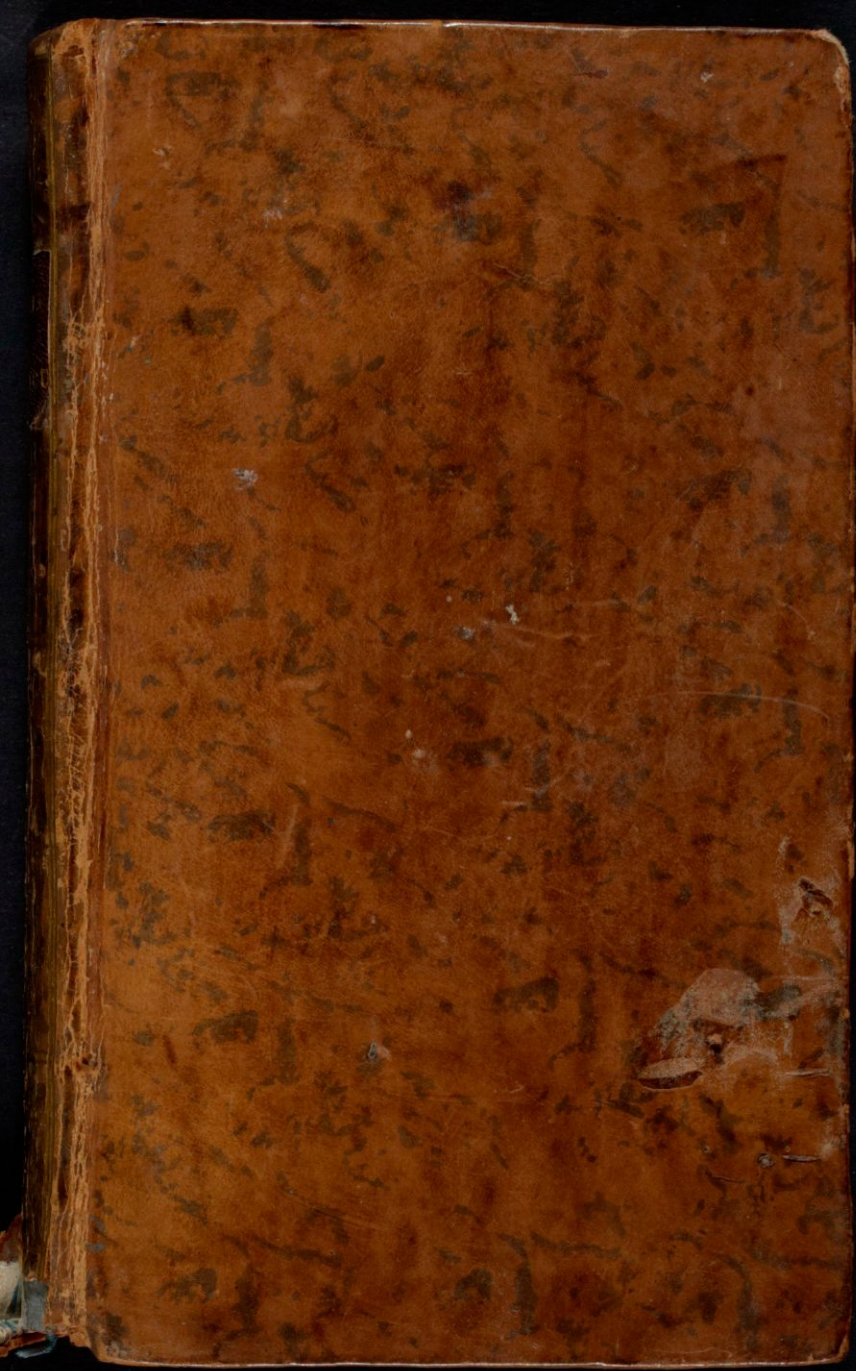


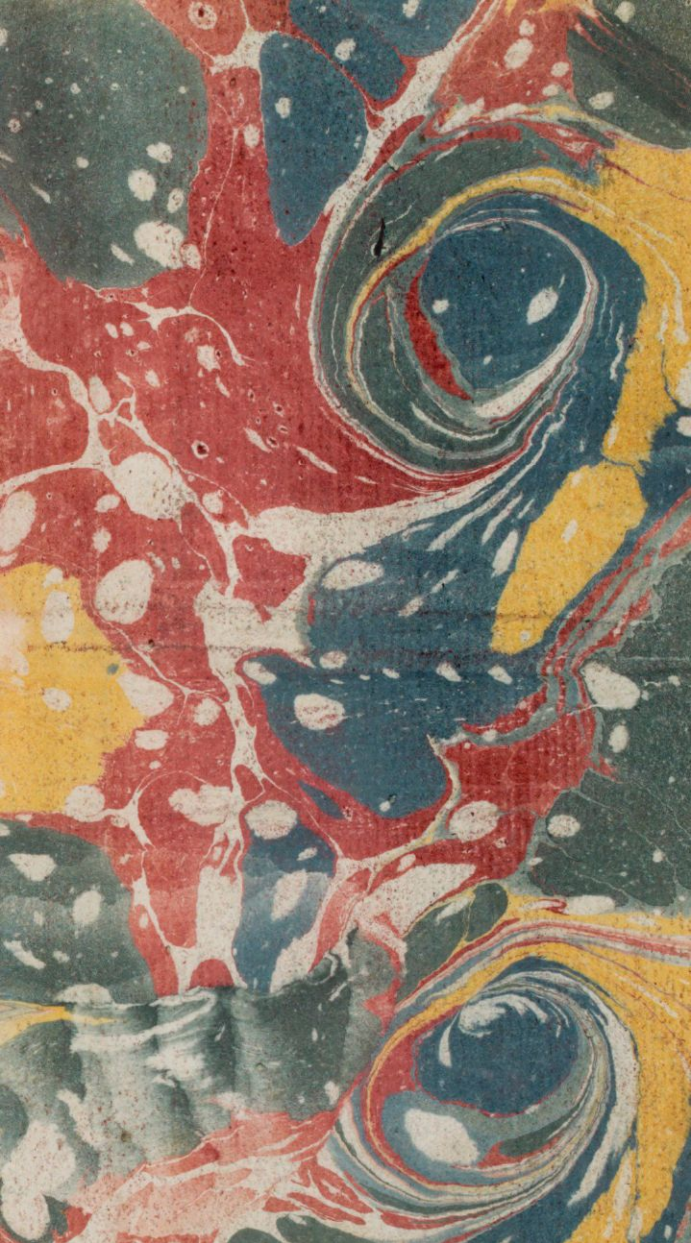


ESSAIS  
D'AGRICULTURE









[CALONNE (U. Fr. de)]

2000

(14)



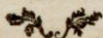




ESSAIS  
D'AGRICULTURE,  
EN FORME D'ENTRETIENS,

Sur la nature & la progression des pé-  
pinières, des arbres étrangers, des  
arbres fruitiers, sur la vigne & les  
vendanges; sur les labours des terres,  
semences & récoltes de grains, &  
sur plusieurs autres discussions cham-  
pêtres;

*Par un Cultivateur, à Vitry-sur-Seine,  
de la Société Royale de Londres.*



A P A R I S,

Chez { L'AUTEUR, rue de Bièvre, vis-à-vis  
l'ancien Collège de Saint-Michel;  
LESCLAPART Fils, Libraire, Pont  
Notre-Dame, près Saint-Denis-de-la-  
Chartre, à la Sainte-Famille.

---

M. DCC. LXXIX.

*Avec Approbation & Privilège du Roi.*

L'Auteur de cet Ouvrage  
est M. DE CALONNE,  
Avocat au Parlement.

---

## PRÉFACE.

ON se plaît à s'entretenir de ce qui se remarque dans les lieux qu'on habite ; les villes sont renommées par leurs édifices & par les arts qui s'y cultivent , les campagnes dont elles tirent leur subsistance , le sont également par l'industrie de leurs habitans , & par la variété de leurs connoissances.

Dans le nombre de celles des environs de Paris , qui se distinguent par les travaux particuliers qui les soutiennent , on peut y placer les plants & pépinières du terroir de Vitry-sur-Seine , que quelques auteurs modernes

ont citées, \* & auxquels ces habitans peuvent être redevables des relations qu'ils se sont formées dans les pays éloignés où elles s'étendent.

L'acquisition que je m'y suis procurée il y a plus de vingt ans, d'une maison & d'un terrain clos de murs de quelque étendue que j'y fais valoir, les séjours momentanés que cette exploitation m'y a souvent occasionnés, m'ayant fourni quelques notions sur la nature de leurs plants, j'ai conçu plus d'une fois le dessein d'en faire la description, ce que d'autres occupations m'ont alors empêché de remplir.

---

\* Spectacle de la Nature, tome 2, page 132.  
Histoire du diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf, tome 12.

*P R É F A C E.*      v

Les circonstances qui en 1771 les ont fait cesser, m'ayant déterminé à y venir résider, & ne connoissant rien qui soit plus à charge qu'une vie oisive, j'ai repris ce projet sur lequel j'ai fait parmi ces habitans, toutes les recherches nécessaires, soit en m'instruisant de leurs travaux dans tous les tems où ils s'y appliquent, soit en leur demandant l'explication de ce que je trouvois difficile dans leurs opérations.

La rédaction que j'en ai faite, comprend celle de toutes leurs pépinières, que je présente sur chaque espece de plant, depuis le moment où la terre les reçoit, en graine, ou autrement, jusqu'au tems où ils en sont retirés pour être plantés ail-

leurs ; cette rédaction m'ayant paru être trop sèche , si elle eût été écrite d'une même suite , j'ai cru qu'elle seroit vue avec moins d'ennui , en l'exposant par forme d'entretiens , entre deux personnes , dont l'une interroge , & l'autre répond aux questions qui lui sont proposées ; d'après des principes que j'ai tâché de rendre sensibles , il me semble que ceux qui cultivent des biens à la campagne , peuvent parvenir avec une dépense médiocre , à élever sur leur terrain , des pépinières qui quelques années après , serviront à garnir leurs vergers & les routes de leurs terres.

Un objet conduit souvent à un autre ; le même désir de continuer à m'occuper sur-tout dans

*P R É F A C E.* vij

les longues soirées de l'hiver ,  
m'a fait porter mes idées plus  
loin ; je me suis rappelé que les  
embarras que j'ai successivement  
éprouvés dans les commence-  
mens de mon exploitation sur  
quantité de choses qui s'y rap-  
portent , ne venant que du dé-  
faut de connoissance sur ce point ,  
& beaucoup de personnes qui  
tiennent par elles-mêmes les biens  
qu'elles ont à la campagne , étant  
obligées de mettre leur confiance  
en des mercenaires qui peuvent  
en abuser , elles seroient peut-  
être satisfaites , de voir le tableau  
de tout ce que de semblables  
soins exigent ; tels que la culture  
& les façons de la vigne , le dé-  
tail des vendanges , la maniere  
de gouverner les chevaux , la

connoissance des charrois & ustensiles dont on se sert; je me suis aussi étendu sur les labours des terres, sur les semences; sur l'attention, qu'il convient d'avoir à la conservation des grains à mesure qu'ils croissent; sur leurs récoltes qui nous dédommagent de nos travaux, sur la nécessité d'élever des animaux qui indépendamment du profit qui s'en retire, contribuent par leurs engrais, à rendre les fonds de terre fertiles; ce récit, quelque diversifié qu'il paroisse, n'est autre chose que ce que j'ai vu pratiquer quantité de fois sur mon terrain, & ce qui s'y renouvelle pendant l'année; j'y ai pareillement expliqué ce qui est appelé le tour de l'échelle, &



les travaux qui regardent les conduites des eaux; ces différens objets dont les principaux embrassent toute l'agriculture de ce terroir, & celle des campagnes voisines, contiennent quinze chapitres distribués en autant d'entretiens; le seizieme concerne le village de Vitry, qu'il n'eût pas convenu de laisser dans l'oubli, après être entré comme je l'ai fait, dans l'explication de tout ce qui l'entourne; ce pays mérite d'ailleurs de ma part, une affection particulière, non-seulement par le retour de celle qu'on veut bien m'y porter, mais encore, parce qu'il conserve le dépôt de ce qui m'attachoit le plus à la vie; obligé après plus de quatre ans de séjour, d'en

x *P R É F A C E.*

quitter la résidence, pour aller reprendre l'exercice d'un travail plus sérieux, j'aurai en m'en retirant, sans toutefois le perdre de vue, la satisfaction de lui avoir fait part de mes sentimens, & peut-être l'avantage d'avoir communiqué par une discussion que je crois exacte, quelques notions d'économie rustique, à ceux qui goûtant les attraits de la vie champêtre, apprennent à y ménager le prix du tems, & à s'y procurer un repos utile.



---

---

# SOMMAIRES.

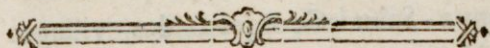
- I. ENTRETIEN. *Sur les plants  
& sur l'industrie des habitans  
de Vitry,* page 1
- II. ENTR. *Sur les Ormes,* 12
- III. ENTR. *Sur les Tilleuls,* 40
- IV. ENTR. *Sur les Peupliers &  
sur les Frênes,* 55
- V. ENTR. *Sur les Sycomores,  
sur les Maronniers & sur les  
Platanes,* 71
- VI. ENTR. *Sur les petits Plants,* 83
- VII. ENTR. *Sur les Arbres  
étrangers,* 93
- VIII. ENTR. *Sur les Cerisiers,  
sur les Pruniers & sur les  
Abricotiers,* 108
- IX. ENTR. *Sur les Pêchers, sur les  
Pêches & sur les Mûriers,* 129

xij      **SOMMAIRES.**

- X. ENTR.** *Sur les Poiriers, sur les  
Pommiers, sur les Noyers & sur  
d'autres matieres,*      172
- XI. ENTR.** *Sur la Vigne,*      189
- XII. ENTR.** *Sur les Vendanges,*  
212
- XIII. ENTR.** *Sur les accessoires de  
la culture des terres,*      259
- XIV. ENTR.** *Sur les labours,  
semences, récoltes de grains, &  
sur plusieurs autres discussions  
champêtres,*      280
- XV. ENTR.** *Sur le tour de l'é-  
chelle au-dehors des murs, & sur  
les conduites des eaux,*      369
- XVI. ENTR.** *Sur le village de  
Vitry,*      385



ESSAIS  
D'AGRICULTURE,  
EN FORME D'ENTRETIENS.



PREMIER ENTRETIEN.

*Sur les plants, & sur l'industrie  
des habitans de Vitry.*

**C**RONTE. Peut-on sçavoir de quoi vous vous occupez en ce moment ?

**L**ICIDAS. Je parcours tous les objets qui s'offrent à ma vue ; leur diversité me charme. D'un côté, je vois une vaste plaine ornée de villages, de châteaux & de jolies maisons ; j'apperçois de l'autre, un côteau qui présente la perspective la

plus agréable ; d'où peut venir cette innombrable quantité d'arbres qu'on y découvre ? Pourquoi cette futaye qui se renouvelle d'espace en espace ? Je n'ai vu ailleurs rien de semblable.

ORONTE. Ces vastes champs que vous considérez , forment ce qu'on appelle la *Plaine de Creteil* , village à trois lieues de Paris ; elle s'étend depuis celui de Charenton , jusqu'à Ville-neuve - Saint - Georges ; des villages voisins , dépendent les châteaux & les maisons bourgeoises qui sont en grand nombre ; c'est où les personnes aisées de la ville , vont de tems en tems , dans les beaux jours , pour y varier leurs plaisirs.

Cette colline qui se remarque de l'autre côté , ces arbrisseaux qui y sont plantés avec tant d'ordre , ces futayes qui semblent former autant d'avenues , sont les plants & pépinières que les habitans de Vitry élèvent , qu'ils cultivent avec des peines in-

finies, & avec un succès duquel d'autres qu'eux, ne peuvent facilement approcher, ce qui ne doit pas surprendre, étant attachés dès leur enfance à cette culture qui les occupe en tout tems.

LICIDAS. Je conçois aisément que toutes ces plantations ne peuvent réussir qu'avec de grands soins; mais ce qui me surprend, est la quantité considérable d'arbres & d'arbrisseaux qu'on voit sur ce côteau qui paroît d'ici, être d'un quart de lieue de longueur & d'une largeur égale; il faut que les habitans de Vitry en aient un grand débit, pour que tout ce terrain soit planté en pépinières.

ORONTE. Cette colline qui a beaucoup plus d'étendue que vous ne croyez, ne forme cependant qu'une partie de leurs plants; ils en ont partout ailleurs, à l'exception de la plaine basse, dont le sol est d'une qualité inférieure, & où les détor-

4<sup>e</sup> ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
demens de la Seine , causent quel-  
quefois dans l'hiver , une humidité  
qui les endommageroit ; ils en ont  
encore sur les terroirs d'Ivry , de  
Choisi & de Villejuif ; il leur faut  
des plantations proportionnées aux  
fournitures qu'on leur demande.

LICIDAS. Les ventes de ces pépi-  
nières font donc bien nombreuses ?  
Je croyois qu'elles étoient bornées  
aux environs de Paris.

ORONTE. Si vous étiez ici sur la  
fin de l'automne , dans le tems où  
la sève des arbres étant arrêtée , per-  
met qu'ils soient déplantés , vous se-  
riez surpris du débit qu'ils en font ; un  
habitant voit quelquefois en un même  
jour , arriver chez lui dix à douze  
personnes qui ne s'en retournent  
qu'après s'être pourvues des plants  
qui leur conviennent ; cette compa-  
gnie , quoique souvent réitérée , ne  
l'embarresse pas ; chacun est servi à  
son tour , mais avec diligence ; ils



trouvent dans le pays, des aides pour lever promptement toute cette marchandise; tel marchand est quelquefois obligé de prendre indépendamment des gens de sa maison, dix ouvriers & ouvrières; celles-ci comptent les arbres que les hommes de journées ont arrachés, puis elles les nettoient, elles en ôtent la mousse, & les transportent avec des bêtes de somme du champ d'où ils sont tirés, jusqu'au chemin le plus proche; elles en empaillent les racines pour empêcher qu'elles se sechent.

Pendant tout le tems qui s'emploie à satisfaire les premiers, les autres en attendant leur tour, restent chez le marchand; ils se mettent à table, d'où ils ne sortent, que quand on vient les avertir qu'on va songer à leur emplette; ils vont alors choisir leurs arbres, ils les font charger & s'en retournent soit aux environs de Paris, soit dans les provinces d'où

6      ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
ils font venus ; ces envois se font  
quelquefois à cinquante , à cent lieues ,  
& même plus loin. Je connois un  
habitant qui a envoyé il y a quatre  
ans , plus de 20000 ormes du côté  
de Bordeaux ; il n'y a pas deux ans ,  
qu'on m'a écrit de Montauban , pour  
avoir des arbres fruitiers , dont j'ai  
chargé celui qui a coutume de m'en  
fournir ; j'en ai fait partir plusieurs  
fois pour Abbeville & au-delà ; depuis  
dix ans , des jardiniers de Rouen ,  
viennent régulièrement chercher ici  
tous les arbres à fruits qui font propres  
pour leur province , qu'on leur con-  
duit gratuitement à Paris sur le quai  
du Louvre , & qu'ils font ensuite em-  
barquer sur la Seine , pour être ren-  
dus à leur destination ; j'ai même  
appris qu'il ne se passoit pas d'an-  
née , qu'il n'en fût levé pour être  
transportés en Afrique , en Améri-  
que , dans la Russie & jusques dans  
la Chine. J'ai vu des lettres de Suede ,

indicatives du banquier à Paris , chez lequel devoit se faire le paiement de ceux qui étoient demandés ; au cas de pareils envois , la racine de ces arbres placés dans une caisse , est garnie de mouffe qu'on a eu soin de faire sécher au soleil , pour qu'il n'y reste pas d'humidité ; ils sont ensuite coupés à six pouces de la greffe , puis diminués de deux pouces quand ils sont arrivés. Ceux qui fréquentent la route de Paris à Vitry , qui est une des plus belles & des mieux entretenues , rencontrent à chaque instant dans les deux derniers mois de l'année , des voitures & des chariots qui en sont remplis ; il est des tems pendant lesquels ces envois se continuent jusqu'au mois de Mars quand la saison y est propre , c'est-à-dire quand il ne gele pas ; c'est ainsi qu'habituellement , leur commerce se renouvelle.

LICIDAS. Il me semble qu'un débit

8      ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
aussi avantageux , doit les enrichir  
en peu de tems.

ORONTE. Leur travail les fait vivre , mais il ne les enrichit pas ; une partie de leur gain est absorbée par les frais de la culture , par la nourriture & les gages de leurs ouvriers ; il leur faut payer annuellement le loyer des terres dont ils ne retirent le produit que long-tems après ; ajoutez-y les impositions ordinaires de la campagne , la dépense causée chez eux par le séjour des acheteurs , sans parler encore des pertes qu'ils essuient par le dérangement des saisons , qui sont à l'égard des jeunes plants , les chaleurs brûlantes de l'été , & les grands froids de l'hiver ; si vous aviez à prélever tous ces frais & les hazards des événemens contraires , vous verriez qu'il ne peut leur revenir qu'un profit raisonnable.

LICIDAS. Ce que vous m'apprenez de l'industrie des habitans de Vitry

& des succès dont elle est suivie , me feroit desirer d'être instruit de la maniere dont ils élèvent leurs plants , si j'en trouvois qui voulussent me faire part de leurs connoissances.

ORONTE. La plupart d'entre eux vous en instruiraient volontiers ; ils ne font pas comme quelques sçavans qui ne le font que pour eux ; je l'ai souvent éprouvé , tantôt sur un point de leur culture , tantôt sur un autre , quelquefois en me promenant dans les champs où ils travailloient ; s'il m'est arrivé de leur faire des questions relatives à leur art , ils y ont toujours répondu par des solutions claires & satisfaisantes.

LICIDAS. S'ils vous ont communiqué leurs talens , vous pourriez donc , sans que je fusse obligé de m'adresser à eux , me faire part de ce que vous en avez appris.

ORONTE. Je n'ai garde de me croire capable de vous guider dans

10      ESSAIS D'AGRICULTURE,  
des opérations qu'ils connoissent seuls  
parfaitement ; mais comme je n'ai  
pas oublié tout ce qu'ils m'ont dit à  
cet égard, que d'ailleurs, j'ai eu plu-  
sieurs années sur mon terrain, une  
pépinière d'arbres fruitiers destinés à  
mon usage, dont l'un d'eux avoit la  
conduite, je suis prêt à vous ex-  
pliquer ce que j'ai pu en retenir ;  
par où vous plaît-il que je commence ?  
Est-ce par les grands, ou par les  
petits plants ? On donne ici le nom  
de grand plant, aux arbres de haute  
futaye, tels que les ormes, les til-  
leuls, les peupliers & autres ; je ne  
parlerai pas des chênes & des cha-  
taigniers qui ne peuvent croître sur  
ce terroir ; on appelle petit plant,  
l'ormille, l'épine, la charmille, l'é-  
rable, le troefne ; & plant fruitier,  
tous les arbres à fruits, hautes &  
basses tiges.

LICIDAS. Nous commencerons s'il  
vous plaît par les grands plants ; par-

EN FORME D'ENTRETIENS. II

lez-moi d'abord de l'orme ; que je puisse ſçavoir ce qui le produit , ce qu'il eſt dans ſon jeune âge , & après quel temps il acquiert la confiſtance de ceux qui ſont plantés ſur les routes.

ORONTE. Vous voudrez bien que nous remettions à tantôt cette explication ; nous irons d'abord dans un jardin où vous verrez des ormes fortans de terre ; nous monterons enfuite ſur ce côteau , où vous en trouverez d'autres croiſſans d'âge en âge , juſqu'au tems où ils ſont propres à être levés & replantés ; vous pourrez en remarquer des milliers de chaque eſpece.





## SECOND ENTRETIEN.

*Sur les Ormes.*

**L**ICIDAS. Il y a plus d'un quart d'heure que nous nous promenons ici, auriez-vous oublié le sujet qui nous y amène, que vous m'avez promis de me faire voir des ormes naissans? Cependant, je n'en remarque aucuns; ne vous feriez-vous pas trompé, en me conduisant dans ce jardin, au lieu d'aller dans un autre?

**ORONTE.** Je tiens la promesse que je vous ai faite. Ouvrez les yeux, & considérez ce qui se présente devant vous; vous y verrez une quantité inouïable de petits ormes qui sortent de la terre, & qui récompenseront un jour celui à qui ils appartiennent, s'il continue à en prendre soin.



LICIDAS. Où peut donc être cette quantité innombrable d'arbrisseaux, je n'en apperçois aucuns; je vois seulement sur le terrain à côté duquel nous sommes, une herbe courte & touffue, qui est partout couverte de rames; quelle est cette herbe, & pourquoi la précaution de la couvrir de ces rameaux?

ORONTE. N'allons pas si vite, je n'ai pas promis de vous faire voir ici des arbrisseaux, il n'est pas encore tems; ces arbrisseaux se trouveront ailleurs; mais vous pouvez y découvrir des productions de la semence d'orme, qui a été répandue depuis peu dans ce jardin.

LICIDAS. Comment, est-ce que les ormes se fement? Qui pourroit croire que des arbres qui s'élevent aussi haut, & qui par leur grosseur forment des masses énormes, viennent de quelque chose aussi petit, qu'un grain de semence?

ORONTE. Vous n'ignorez pas que tout arbre porte en lui sa multiplication. *Germinet terra lignum cujus semen in semet ipso fit*, \* a dit le créateur de l'univers en formant ce grand ouvrage, & que cela s'est fait ainsi, & *factum est ita*; quant à la semence d'orme, il vous est facile de la voir, la saison n'en est pas encore passée, ce qui vous paroît un gazon épais, en est le produit; & quoiqu'avec le tems, un orme s'éleve très-haut, & que la grosseur de son tronc soit proportionnée à son élévation, il n'est pas moins vrai qu'il est presque aussi mince qu'un cheveu, quand il sort de la terre; vous pouvez vous en convaincre à l'aspect de tous ceux qu'on voit dans chacune de ces trois planches qui sont couvertes de menu bois.

LICIDAS. Je commence à croire

---

\* Genes. ch. 1.

que ces petites tiges pourront un jour devenir des arbres ; je crois même appercevoir qu'elles ont à de petites distances , des formes de boutons qui semblent être de nature à produire des feuilles quand ils seront ouverts ; mais n'en restez point là , je vous prie ; si cette progéniture d'ormes a été mise en terre , ne puis-je pas sçavoir quelle est cette semence , où elle se trouve , en quelle tems elle s'emploie , & de quelle maniere le terrain doit être préparé pour la recevoir ?

ORONTE. Je peux aisément résoudre toutes ces questions en vous rappelant ce que j'ai vu pratiquer par un habitant qui m'a proposé il y a quinze ans , de semer trois planches d'ormes dans mon terrain , à condition de profiter pour tout faire , de la moitié du produit de cette semence , c'est ainsi qu'il s'y est pris.

Après avoir répandu du fumier dans l'endroit qu'il avoit choisi, il a enseveli ce fumier dans la terre, par un labour de la profondeur d'un pied & demi; il s'est ensuite transporté au mois de Mai sur la route de Paris à Villejuif, le long de laquelle sont des ormes qui étoient alors en fleur; c'est la graine qui succede à cette fleur qui pousse avant la feuille, qu'il a cueillie & dont il a empli trois grands sacs: le lendemain, cette semence a été distribuée également sur le petit champ, qui aussitôt a été couvert de quelques lignes de terre, qui a de plus été chargé d'un demi-pouce d'un terreau très-menu, afin que l'ardeur du soleil ne pût la pénétrer; dès le soir même, le lendemain, & les jours suivans soir & matin, pendant deux mois dans la sécheresse, cette semence a été arrosée avec une eau qui avoit été tirée la veille, pour quelle ne fût pas trop

froide ; elle a auffi été couverte de rames fans lesquelles elle feroit devenue la pâture des oifeaux , à mefure que fon germe perce la terre ; avec ces précautions , en moins de quinze jours , cette graine germée a paru telle que vous la voyez ici , il avoit grand foin de n'y pas laiffer d'herbe ; au mois de Septembre fuivant , ces tiges naiffantes , femblables à des brins de balais , pouvoient avoir huit à dix pouces de hauteur ; quelque tems avant , les rames qui les couvroient devenues inutiles par la confifance du jeune plant , ont été retirées de ce terrein qui eft refté dans cet état , jufqu'au printems de l'année fuivante.

LICIDAS. Je ne vous demanderai pas quelle eft la forme de cette femence ; j'ai vu cent fois à la fin du printems , des routes plantées en ormes qui en étoient couvertes ; je fçais que la nature a enfermé ce

18    ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
germe dans deux petites capsules  
blanches d'une forme ronde , du con-  
tours d'une piece de fix sols , à tra-  
vers desquelles le grain de semence  
s'apperçoit ; mais que fait-on de ces  
petits ormes au printems qui fuit  
leur naissance ?

ORONTE. Comme ils s'étoufferoient  
s'ils restoit tels qu'ils ont été fe-  
més , on les enleve à la fin de l'hi-  
ver ; on les tire de la terre avec des  
fourches , & non avec une bêche  
qui en couperoit les racines ; on les  
transporte dans un terrain labouré &  
bien fumé , qui a été défoncé de  
dix-huit à vingt pouces ; on s'y prend  
dès le mois de Février si le tems le  
permet , ce qui se continue en Mars  
& même pendant le mois d'Avril ; on  
replante ces petites tiges le long d'un  
cordeau , l'une de l'autre à la distance  
d'environ un pouce ; c'est ce que  
vous pourrez remarquer en vous  
transportant sur ce côteau qui n'est

qu'à deux pas de ce jardin, vous y verrez des arbres de toute espèce, & des ormes de tous les âges.

LICIDAS. Cette admirable colline, la quantité prodigieuse d'arbres & d'arbrisseaux qui s'y apperçoivent; le soin & la propreté avec lesquels ils sont cultivés, me font naître une haute idée de la capacité des habitans de Vitry en ce genre; jettez, je vous prie, les yeux sur ce petit champ, sur les proportions régulières avec lesquelles l'espèce qu'il renferme est distribuée.

ORONTE. Cette espèce est l'ormille semée l'année dernière, qui a été levée & plantée ici il y a trois mois; vous pouvez en compter dix rangs, chacun d'environ ving toises de longueur, sur treize à quatorze pouces de largeur; on les place à cette distance, pour que l'air les fasse profiter.

LICIDAS. A partir de cette pro-

20 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
portion , on pourroit donc ſçavoir le  
nombre de l'ormille que ce terrain  
peut contenir.

ORONTE. On pourroit facilement  
les compter ; comme ils ſont tous  
placés dans la même égalité , la quan-  
tité d'un rang , régleroit celle des au-  
autres , ſi cette place eſt d'un demi-  
quartier , meſure de Paris , où l'arpent  
eſt de cent perches , dont chacune a  
dix-huit pieds , il doit ſ'y trouver  
35000 brins d'ormille , parce qu'il  
en entre 70000 dans un quartier ; un  
bon ouvrier aidé d'une femme qui  
les lui place le long d'un cordeau ,  
peut en planter dans le beau tems ,  
9 à 10000 par jour.

LICIDAS. Cette ormille ainſi diſtri-  
buée , ne paroît pas devoir reſter  
long-tems en place ; que lui fait-on  
juſqu'à ce qu'on l'en retire ?

ORONTE. Elle reſte en cet état  
deux années entières , c'eſt-à-dire  
trois étés & trois automnes , pendant



lesquels son entretien exige une culture fréquente ; la première année , la terre le long de laquelle elle est plantée , se façonne au moins quatre fois par des labours légers d'un pouce au plus de profondeur , lors desquels on ne manque pas d'arracher l'herbe qui pousse entre les brins de ces jeunes plants ; on ouvre la terre au printems de la seconde année , par un labour de quatre à cinq pouces , auxquels on joint jusqu'au mois de Septembre , trois binages , c'est-à-dire trois labours légers ; au printems suivant , & pendant le troisième été , les mêmes façons se renouvellent ; dans les années pluvieuses , il leur en faut souvent une cinquième ; si elles étoient négligées , l'ormille profiteroit beaucoup moins. Si elle a été bien conduite , elle peut avoir alors un pouce de tour , & six à sept pieds de hauteur.

LICIDAS. Quand les deux années

22 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
pendant lesquelles l'ormille doit rester  
en place font écoulées , que devient-  
elles alors ?

ORONTE. On la leve pendant l'hi-  
ver , hors les tems de gelée & de  
pluie ; on la rafraîchit , c'est-à-dire  
qu'on coupe un peu de la racine ,  
on rogne aussi la tige à quinze pou-  
ces de hauteur , dont huit à neuf  
pouces font mis en terre à deux  
pieds de distance en tout sens ; on  
en ôte encore toutes les petites  
branches , de maniere qu'il n'en reste  
que la principale. Cette plantation se  
trace avec un cordeau , si on veut  
qu'elle soit plus réguliere ; la même  
année , le terrain ne se laboure pas ,  
c'est-à-dire qu'il ne se fouille pas en  
profondeur , de crainte d'endommager  
ces racines qui font à peine reprises ,  
mais on lui donne quatre binages  
par lesquels la terre est remuée lége-  
rement ; il faut que les arbres ainsi  
replantés , jettent deux pousses , l'une

au printems , l'autre dans l'été ; au commencement de la seconde année , ils sont labourés une fois , ils sont ensuite binés trois fois.

LICIDAS. Cette principale tige qui a été laissée à l'orme , est sans doute celle qui le conduit avec le tems à sa perfection.

ORONTE. Cette tige qui lui étoit laissée autrefois , ne produisoit le plus souvent qu'un jet tortu & défectueux , apparemment parce que l'arbre n'étant qu'à sa seconde année , sa sève n'étoit pas assez forte pour pousser un jet plus droit ; la plupart des ormes se ressentoient de ce défaut auquel on ne connoissoit pas de remède.

LICIDAS. On doit quelquefois corriger les imperfections de la nature ; je crois que cette pousse vicieuse peut être arrêtée en accolant l'arbre à une perche , ou à un échelas , &

24    ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
que ces guides doivent servir à diri-  
ger sa tête.

ORONTE. Cet essai qui ne réussit pas toujours , peut bien se faire sur quelques arbres d'un jardin , ou sur des arbres fruitiers quand ils sont en petit nombre ; mais vouloir l'entreprendre sur plus de cent mille ormes qui sont plantés ici , c'est ce qui n'eut pas été possible ; il falloit trouver tout à-la fois , une voie prompte , facile , & propre à réformer cette pente irrégulière ; un habitant doué d'un génie heureux , a pris sur lui d'en faire l'épreuve , il s'appelloit *Germain Chedeville* , je tiens de lui cette anecdote ; il m'a dit il y a seize à dix-sept ans , l'année d'avant son décès , que se promenant un jour d'hiver , en l'absence de son pere , le long d'un champ dans lequel trois arpens étoient plantés en ormes , dont les tiges péchoient par des directions  
inégaies ,

inégales , il avoit cru que le seul moyen d'y suppléer , étoit de les couper à deux ou trois pouces de terre , dans l'espérance que celle qui y seroit substituée l'année suivante , s'élevant avec plus de vivacité , le jeune arbre auroit une verge plus droite ; qu'en moins de deux jours , les ormes des trois arpens de son père avoient été récépés.

Que cependant , dans la crainte d'en être châtié , il avoit préparé ce qui lui étoit nécessaire pour se retirer de la maison , si son pere venoit à s'irriter de ce qu'il avoit fait ; que le pere , qui à son retour étoit allé avec lui dans ses pépinières , y ayant vu toutes les tiges de ces trois arpens d'ormes coupées au pied , en avoit été frappé ; qu'il avoit affecté de ne lui en rien dire ; que l'année suivante , chacun de ces ormes ainsi récépés , avoit poussé plusieurs tiges droites & d'une bonne qualité ; qu'a-

lors tous les habitans qui, pour s'expliquer sur cette entreprise, en attendoient l'événement, l'avoient félicité sur l'intelligence de son fils; qu'ils s'étoient empressés de l'imiter, en récépant leurs ormes après les deux premières pousses; que depuis ce tems ils s'y étoient conformés, & qu'ils s'en étoient toujours bien trouvés.

LICIDAS. En quel tems de l'année cette opération se fait-elle? Que deviennent ensuite les tiges ou les bourgeons qui en sortent?

ORONTE. Le récépage se fait en hiver, dans un beau tems & non dans le dégel, ni pendant la pluie; parce qu'alors la terre étant amolie, la racine de l'arbre en seroit ébranlée; au mois de Mai, l'orme ayant produit plusieurs bourgeons ou petites branches, on n'y laisse pendant six semaines ou deux mois seulement, que les deux plus apparentes & les

plus droites, dans la crainte que le vent n'en casse une, ou qu'il n'y survienne quelque autre accident; après ce tems, les deux branches venant du pied de l'orme, ayant pris plus de consistance, on ne conserve que celle qui est la plus forte & la plus proche de la terre, qui à la fin de l'automne, se trouve avoir cinq à six pieds de hauteur; on ne touche plus à cette tige; mais comme elle a poussé du haut en bas, quantité de petites branches, on a soin de les couper toutes à la distance de quatre pouces du corps de ce jeune arbre; & s'il avoit produit comme il arrive souvent, quelque gros bourgeon en forme de gourmand, il faut couper entièrement cette branche qui empêcheroit l'orme de profiter, parce qu'elle en attireroit toute la sève; ces opérations se réiterent l'année d'après, de même que le labour & les trois binages auxquels il ne faut

pas manquer tant que les arbres sont sur pied ; sans aller plus loin , vous voyez sur la gauche de ce sentier , des ormes récépés depuis peu de tems , & dont la tige ne demande qu'à s'élever ; il en est d'autres à côté de ceux-ci , qui sont dans leur seconde année ; il est peu de jardins dont les parterres soient tenus plus proprement , que le dessous de ces arbres.

LICIDAS. Je ne sçai si vous penserez comme moi ; mais il me semble que les petites branches de quatre pouces qu'on laisse à ces jeunes ormes du haut en bas , les défigurent ; quel danger y auroit-il de les couper ? L'arbre en profiteroit-il moins si elles en étoient séparées ?

ORONTE. Ces petites branches sont nécessaires , parce que la feve qui s'y communique , soutient & nourrit en même-tems le tronc , au lieu que si le corps de l'arbre étoit nud , ce suc nourricier en se portant rapide-



ment vers ses extrémités, l'éleveroit fans le faire profiter, beaucoup plus haut qu'il ne doit être alors; auffi, à mefure que l'arbre groffit, a-t-on foin de dégarnir ces petites branches en commençant par celles du pied; on coupe encore vers la troifieme année, les deux branches les plus hautes, pour qu'il puiſſe former fa tête qui ne doit être à partir de la terre, que de huit pieds; en pliant l'arbre, on rogne avec la ferpette ce qui en excède, ce qui ſe réitere d'année en année, juſqu'à ce qu'il ſoit parvenu à l'âge de cinq ans; tels ſont ceux qui ont été plantés le long de cette bordure, leur contours eſt au moins de cinq pouces, ils ſont propres à être levés l'hiver prochain; il eſt tems que celui qui les a plantés & qui les a mis en œuvre, commence à retirer le fruit de ſes peines, puisſque depuis huit ans, ils occupent ſon terrain.

LICIDAS. S'ils peuvent être vendus dans quelques mois, ils doivent produire une récolte abondante, le champ dans lequel ils sont plantés me paroissant en contenir un très-grand nombre.

ORONTE. Ce champ qui est d'environ un demi-arpent, peut contenir quatre mille ormes; mais comme ils n'ont pas profité également, ils ne sont pas tous en état d'être levés; entrons dans cette pépinière, & parcourons-en quelques rangs, vous y verrez que tous n'ont pas la même égalité; s'il y en a de forts, c'est principalement le long des lizieres; c'est un bienfait que l'air leur a procuré; ceux du centre sont en général plus foibles; il en est même qui sont avortés, & qui ne croîtront pas davantage; plus il s'en retire, plus ceux qui restent, se fortifient; il faut d'ailleurs que le marchand trouve à les vendre; il arrive quelquefois que

faute de débit , ils restent encore longtemps en place.

LICIDAS. Il me semble que plusieurs de ces arbres , ont la feuille plus ou moins large , ce qui me fait croire que l'espece en est différente.

ORONTE. On cultive ici trois especes d'ormes , les uns à grandes feuilles , les seconds à feuilles communes , & les autres à petites feuilles ; ces trois especes se trouvent souvent dans la même piece ; le premier est plus propre à former un beau couvert ; sa feuille que j'ai mesurée , porte seize pouces de tour , mais il est sujet à se courber par la trop grande irruption de sa seve ; l'orme à feuilles communes , est celui qui s'emploie le plus , parce que sa tige est plus droite ; on fait moins de cas de l'orme à petites feuilles , parce qu'il ne peut couvrir de son ombre , qu'une partie du terrain sur lequel il est planté.

LICIDAS. Quelles font ces petites branches que vous tenez à la main, & dont la feuille qui se termine en pointe, est de trois couleurs?

ORONTE. C'est encore une autre espece d'orme ; remarquez que les nuances du dessus & du dessous de ses feuilles font vertes, jaunes & blanches, ce qui le fait nommer l'orme panaché ; il ne s'éleve pas bien haut, il est propre à être placé dans des bosquets, il peut aussi être taillé en boule.

LICIDAS. Après tout ce que vous m'avez dit, je conçois ce qu'il faut faire, pour semer, planter, & pour cultiver des ormes ; mais ne me laissez pas ignorer ce qu'on fait pour les transporter ailleurs, pour les replanter, & ce qu'ils se vendent ; ce font autant de points dont il me paroît nécessaire d'être instruit.

ORONTE. Quand les ormes font en état d'être levés, on en retire d'abord

la terre dans un arrondissement de trois pieds, en pénétrant jusqu'à la racine que l'on coupe avec une pioche dans l'étendue de ce même contours; si au-deffous ou au milieu, il se trouve une racine qui pique droit en terre, & qu'on appelle le *pivot de l'arbre*, il faut que la fouille soit assez profonde, pour laisser à ce pivot, un pied de longueur; qu'il soit coupé nettement & sans aucun éclat; les racines d'un orme qui est retiré de la terre, doivent être au moins d'un pied de tour, puis on lui coupe sa tête, de maniere qu'à partir du dessus de la racine, jusqu'à son extrémité, il ait huit pieds de haut; c'est ainsi que les ormes sont mis dans la voiture qui, de tout côté, est garnie de paille, en observant autant qu'on le peut, de placer les racines aux deux extrémités; si cependant les arbres doivent être transportés à une distance éloignée,

34 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
la racine en est empaillée , de crainte  
que la gelée ou la sécheresse ne les  
frappe ; on prend encore quelquefois  
pour les mieux garantir , la précau-  
tion de couvrir la voiture d'une  
grande toile que l'on arrête avec  
de la ficelle ; quant au prix de la  
vente de ces arbres , chaque orme de  
cinq à six pouces de tour , peut va-  
loir vingt sols ; il faut autant qu'on  
le peut , les choisir depuis cinq ans  
jusqu'à huit ; une écorce claire &  
luisante , indique leur jeunesse ; des  
ormes au-dessus de dix ans , n'ont pas la  
même vigueur quand ils sont replantés.

LICIDAS. Continuez , je vous prie ,  
à me mettre au fait de cette planta-  
tion , dont il vous reste à parler , &  
qui doit avoir ses règles.

ORONTE. Ils se plantent à la pro-  
fondeur de deux pieds , dans les trous  
qui sont fouillés de quatre pieds en  
avant & de six pieds en carré , ce  
qui forme vingt-quatre pieds de con-

tours , & ce qui se fait afin que les racines puissent retirer de cette terre remuée , un suc suffisant pour la végétation des arbres ; on les place à dix-huit pieds de distance sur les grandes routes , & à douze pieds sur les chemins particuliers ; on s'occupe de ces plantations , depuis le mois de Novembre , jusques & pendant le mois de Mars ; plutôt ils sont plantés , & plutôt ils profitent ; on en recouvre la racine d'une terre menue qui ne doit être ni trop sèche ni trop humide ; dans les premières années , le pied en est labouré & biné deux ou trois fois , dans l'hiver , au printemps & pendant l'été ; au défaut de ce soin , l'arbre court le risque d'être séché par l'ardeur d'une terre que la pluie ne peut pénétrer ; il languira , s'il ne périt pas bientôt après.

LICIDAS. Avec les tems , ces plantations doivent devenir utiles.

ORONTE. C'est la fin pour laquelle

elles font faites ; une terre qui en est pourvue , annonce l'attention & la capacité de son maître ; on conçoit de lui une idée élevée ; cette dépense & ces soins ne doivent à la vérité se réaliser que long-tems après , mais sans parler des agrémens qui en naissent , de son aspect avantageux , & de l'ombrage qu'elle produit dans un bien qu'elle décore , sa valeur s'augmente dès le moment qu'il est planté. J'ai connu un Gentilhomme , Seigneur d'une terre à trois lieues d'Amiens , qui étoit en état de recueillir le fruit des plantations qu'il avoit fait faire dans sa jeunesse ; & quand on ne pourroit pas humainement l'espérer , ces travaux sont un fonds précieux qu'un pere transmet à ses enfans , qui en les portant à l'imiter un jour , leur inspirent de la reconnoissance ; ces vues économiques peuvent se perpétuer d'âge en âge ; on n'a garde de les négliger en



Picardie & en Artois; cette faculté qui est déferée par ces Coutumes, aux moyens justiciers dans les chemins d'une certaine largeur, est appelée *droit de planois*; dans celle de Paris, le Seigneur haut-justicier peut planter les bordures des chemins situés dans l'étendue de sa haute justice; semblable au commerce qui enrichit la province où il se fait, une terre dont les plantations se vendent, y produit le même avantage; le maître en retire le premier profit, les ouvriers bénissent celui qui les emploie, l'acheteur, malgré ses avances, voit quelquefois doubler le prix qu'il en a payé; voilà la fin & l'utilité des plantations; notre entretien sur les ormes seroit épuisé, s'il ne me restoit quelques mots à dire de l'ormille, & des ormeaux qui jusqu'à présent n'ont pu y trouver place.

LICIDAS. Cette ormille est-elle

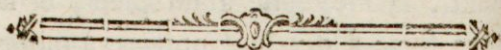
38 ESSAIS D'AGRICULTURE,  
différente de celle qui est replantée  
peu de tems après sa naissance ?

ORONTE. Si elle n'est plus alors  
déplacée , elle reste de la même qua-  
lité ; elle n'exige d'autre culture , que  
quelques binages les trois premières  
années , après lesquelles l'épaisseur de  
ses rangs ne permet plus d'en appro-  
cher ; comme elle est très-ferrée , elle  
ne profite point également par-tout ;  
elle peut avoir à l'âge de trois ans ,  
quatre à cinq pieds de haut , & ses  
plus grands brins , un pouce de tour ;  
elle se vend alors douze livres le  
millier , & quinze livres quand elle  
a cinq années ; elle se plante autour  
des berceaux , pour garnir des allées ,  
& pour remplir le vuide qui se  
trouve entre les arbres qui sont  
plantés sur la lisiere des bosquets ;  
l'ormille la plus foible , après avoir  
été replantée d'un demi-pied en  
terre , se récepe à six pouces de

haut , la moyenne à un pied , & la plus forte à dix-huit pouces , à moins qu'on ne veuille regarnir des places ; dans ce cas , elle doit avoir la grosseur & la hauteur de celle qui est à côté.

LICIDAS. Ne puis-je pas sçavoir à présent quelle est la nature , ainsi que l'usage des ormeaux ?

ORONTE. Les ormeaux sont les ormes qui ne grossissent gueres , ce sont des arbres avortés qui , parvenus à cinq ou six pieds de haut , restent à-peu-près de même dans la pépinière ; ils se plantent en palissade , pour cacher des murs , dans des massifs ou carrés de bois que l'on veut emplir ; ils s'élevent quelquefois assez haut , mais ils ne prennent pas de consistance , & ne jettent que de petites branches ; chacun de ces petits arbres se vend ordinairement quatre à cinq sols ; souvent , ils sont assez rares.



## TROISIEME ENTRETIEN.

*Sur les Tilleuls.*

**L**ICIDAS. Après le récit que vous m'avez fait de la culture des ormes, passons s'il vous plaît aux tilleuls qui forment un si bel ornement dans les jardins des maisons de campagne ; j'en ai vu par-tout le long de la colline, sur laquelle vous m'avez conduit hier ; je sçais qu'au mois d'Août, cet arbre produit une graine qui ressemble à des petits pois ; cette graine est apparemment le germe dont ils sortent.

**ORONTE.** On s'en est servi ici quelquefois ; on croyoit que les tilleuls venus de graine, devoient ressembler à l'arbre dont elle étoit tirée, on s'est trompé ; les jeunes élèves se sont trouvés d'une nature très-infé-

rieure ; une écorce plus blanche , une feuille plus petite que les autres , les ont bientôt décrédités ; leurs feuilles sont de plus sujettes à être brûlées par les brouillards , en quelque temps qu'ils surviennent ; il en a été semé & replanté sur ce terroir il y a seize ou dix-sept ans ; il ne s'en fait aucun débit , presque tous y sont restés.

LICIDAS. Des tilleuls de cette espèce n'étant que des productions imparfaites , de quelle manière s'y prend-t-on , pour corriger ce défaut , & pour empêcher qu'ils ne dégèrent ? Fait-on venir de la graine d'ailleurs , comme je l'ai vu pratiquer à l'égard du bled , dont la semence se change & se renouvelle de tems en tems , dans la plupart des fermes ?

ORONTE. Le terrain communiquant ses sucs aux graines qu'il reçoit , & celui-ci n'en ayant apparemment pas qui soient propres pour conserver à

la graine de tilleul, les qualités que cet arbre doit avoir, on s'y prend différemment; on achete des tilleuls de sept à huit pouces de grosseur, qu'on enleve & que l'on coupe à trois pieds de la racine; après avoir préparé la terre, ces tilleuls y sont plantés de six pieds en six pieds; ils y sont placés de maniere qu'ils n'aient que deux pieds hors de terre; les façons qu'ils reçoivent, sont celles des ormes nouvellement replantés.

L'année suivante, le tronc mis en terre a poussé de petites branches, comme vingt à vingt-cinq, quarante ou cinquante; la seconde année, on a soin de n'y laisser que celles qui se trouvent à sept à huit pouces de terre, le surplus en est coupé.

LICIDAS. Que deviennent ces petites branches qui sont restées au tronc de l'arbre?

ORONTE. Pour qu'elles se fortifient

davantage, ce tronc qui étoit à deux pieds de hauteur de la terre, est réduit à huit pouces; on la laboure à trois pieds à l'entour du même tronc, toutes ces petites branches qui y tiennent, sont ensuite couchées en terre, dans la profondeur de six pouces, de maniere qu'il n'y ait que le milieu de la branche qui soit enterré, & que le bout de la même branche soit découvert; cette opération qui se fait à la fin de l'hiver ou au printems, demande une certaine expérience; tout ouvrier n'y est pas propre; il ne doit rester que trois nœuds ou trois boutons à la branche qui est sortie de terre, le surplus est ôté avec la main, ou coupé avec la serpette.

Au mois de Mai, chacun des nœuds des branches enterrées ayant poussé trois petits bourgeons, un seul, le plus proche de la terre, reste au tronc; il faut couper les deux autres;

44 ESSAIS D'AGRICULTURE,  
pendant l'année, le deffous des petites  
branches jufqu'au corps de l'arbre, fe  
remue avec la pioche, & le refte du  
terrein, avec la houe.

LICIDAS. Ces petites branches mifes  
en terre, doivent-elles y refter long-  
tems ?

ORONTE. Un an après, elles ont  
pris racine, de même que les bran-  
ches de vigne, de figuier & de noi-  
fettier dont on veut tirer des mar-  
cottes; fi cette racine eft affez fournie,  
la branche fe coupe à deux ou trois  
pouces du tronc; finon, on attend  
encore un an; elle s'enleve aifément  
en remuant avec la pioche la terre  
du deffous, ce qui pourroit fe faire  
avec la main, fi ces petites branches  
n'étoient pas auffi tendres, & fi on  
ne craignoit pas de les rompre; après  
ce travail, on coupe enfuite contre  
la racine, le refte de la branche qui  
étoit du côté du tronc, puis ces  
petits tilleuls font plantés à la pro-



fondeur de huit pouces , à une distance égale de deux pieds , dans un champ fumé & labouré d'un pied & demi avec la houe ; cette marcotte ne se plante pas ainsi que l'ormille qui se pique droite en terre ; comme elle est courbée par sa nature , le trou dans lequel elle doit entrer , se fait en l'allongeant & en la soutenant , pour que sa tige soit bien dressée ; cette tige se rogne encore avec la serpette , à trois nœuds ou trois bourgeons de la terre ; après un an de pousse , quelques-uns la récepent au pied , le plus grand nombre ne le fait pas.

LICIDAS. Tout cela me paroît exiger de l'attention ; avoir des tilleuls , les couper au pied ; en tirer des branches , les faire germer , les séparer du tronc , les planter quand elles ont pris racine , en courbant le milieu & redressant l'extrémité de ce petit jet ; ces différentes opérations

46 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
me semblent présenter des difficultés  
sérieuses.

ORONTE. Cet art qui n'est pas plus difficile que les autres , s'apprend en le voyant pratiquer ; si vous veniez ici dans le tems de ces travaux , & que vous en vissiez la méthode , ce qui vous paroît obscur dans la spéculation , vous deviendroit facile ; vous sçavez que ce qu'il en coûte pour sçavoir quelque chose d'utile , n'est rien quand on le compare avec ce que l'on a appris ; vous ne feriez pas le premier qui eût fait treve à des occupations sérieuses , pour venir prendre ici cette récréation amusante.

LICIDAS. C'est aussi ce qui pourra se faire ; revenons à nos jeunes élèves qui , étant séparés du tronc , viennent d'être mis en terre ; ne puis-je pas en voir de cette espece ?

ORONTE. Vous en trouverez partout ; j'en connois plusieurs pieces

sur la route de Choisy ; la chaleur qui est tombée , permet de nous y rendre.

LICIDAS. Je crois sans aller plus loin , que voilà ce que nous cherchons ; ces petites feuilles d'un verd tendre que le vent agite , me semblent être celles de jeunes tilleuls nouvellement plantés.

ORONTE. Vous ne vous méprenez pas ; vous voyez que chacun des trois nœuds qui leur ont été laissés , a produit un bourgeon ; on va incessamment en ôter deux , on ne laissera que le plus fort ; ce sera celui qui doit former l'arbre ; on ne leur donnera cette année que des façons légères ; il faut les réitérer le plus que l'on peut , quand même il n'y auroit pas d'herbe , parce qu'une terre sèche les brûle , & que la pluie coule dessus sans s'y insinuer.

Le jeune tilleul ayant poussé dans un an , de petites branches , on ne

leur laissera que trois ou quatre pouces ; la branche la plus haute fera coupée entièrement , parce que cette branche qui est ordinairement très-forte , pourroit l'emporter de l'un ou de l'autre côté ; les mêmes opérations , les labours & les binages , se renouvellent dans les deux années qui suivent ; à cinq ans , toutes les branches qui ont servi à lui donner du corps , ainsi qu'aux jeunes ormes , sont ôtées ; il ne lui reste que celles de sa tête , qui en le courbant , se coupent à la hauteur de huit à neuf pieds ; on ne dégarnit pas de même les tilleuls foibles ; ce n'est qu'à mesure qu'ils profitent ; ils sont en état d'être vendus la sixième année , quelquefois plutôt ; ils se levent avec les mêmes précautions que les ormes , leur prix ordinaire est de trente sols ; en 1759 , un habitant que je connoissois , en a fait un envoi de 300 , qui ont été vendus le double.

LICIDAS.

LICIDAS. En parcourant ce champ que nous venons de quitter, je crois avoir remarqué des tilleuls dont le bois à l'extrémité des branches, n'étoit pas semblable à ceux que nous avons vus, & dont la feuille étoit plus ou moins grande; d'où peut venir cette différence? Le terrain la produit-il?

ORONTE. On élève ici trois espèces de ces arbres; le tilleul de Hollande, le tilleul verd & le tilleul jaune.

Le tilleul de Hollande diffère des autres, en ce que les extrémités de ses branches qui dans l'été, sont de la couleur de sa feuille, deviennent dans l'hiver, d'un rouge foncé; sa feuille plus large que la main, & dont le contour est dentellé, est d'un verd ni trop pâle ni trop chargé, son écorce est aussi plus grise.

Les branches du tilleul verd, sont à-peu-près de la couleur de ses

50 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
feuilles, il se courbe & se plie facilement.

Celles de la troisieme espece , sont jaunes ; il croît très-aisément , mais il est moins recherché ; le tilleul de Hollande forme dans les plantations , un plus bel effet que les deux autres ; leur qualité ne peut se distinguer que quand ils sont sur pied , & non après qu'ils ont été levés , parce qu'alors leur tête & les branches qui en font partie , étant séparées du tronc , il ne leur reste plus qu'une tige nue , dont l'espece ne peut se reconnoître.

LICIDAS. Le tilleul qui est replanté vient-il facilement ? Tout terrain lui est-il propre ?

ORONTE. Le tilleul ainsi que tout arbre , ne profite , qu'autant qu'il est bien cultivé ; il ne lui faut qu'un terrain mediocre ; dans un bon fonds , il grossit chaque année d'environ un pouce , jusqu'à ce qu'il ait pris la

consistance qui lui est propre ; j'en ai fait l'épreuve sur ceux d'un petit bois que j'ai fait planter ici en 1759, ils avoient alors cinq à six pouces de tour, à présent ils en ont dix-huit à vingt ; ils peuvent encore être replantés à trente ans, j'en ai formé une allée de cet âge ; je n'y ai apporté d'autre soin, que de les planter dans la position où ils étoient avant, c'est-à-dire que la face de l'arbre qui étoit tournée au midi, ou de l'un des trois autres côtés, fût replantée de même ; je leur ai aussi tenu le pied humide deux années de suite, ces précautions les ont sauvés ; ils ont trente pieds de haut, sur plus de trente pouces d'épaisseur, ils ne paroissent pas avoir changé de place.

LICIDAS. Quelle utilité retire-t-on du bois des tilleuls, quand ils sont abbatus ?

ORONTE. Le tilleul ne se plante pas comme l'orme, pour en tirer du

52 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
profit , mais pour jouir promptement  
de l'agrément qu'il produit par la  
verdure d'un feuillage qui charme la  
vue ; s'il ne brûle pas aisément , il  
n'en est pas moins propre à la con-  
struction de plusieurs ouvrages ; tous  
les cadres des tableaux & les orne-  
mens de sculpture , se font avec le  
bois du tilleul , les planches qu'on  
en tire , servent à garnir les fruitiers ,  
il en descend souvent de la Cham-  
pagne par la riviere de Seine , qui  
s'arrêtent & qui se vendent au port  
du bourg de Choisy , & dont l'achat  
se fait à bon compte.

LICIDAS. Quelle est donc cette  
feuille qui vient de vous être remise ?  
Elle est curieuse par sa grandeur ,  
elle est plus large que le fonds d'un  
chapeau ; vous voulez me faire voir  
du merveilleux , je ne crois pas qu'il  
y en ait en ce genre qui en approche.

ORONTE. Je ne la connoissois pas  
plus que vous ; elle vient d'un tilleul

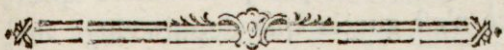


d'Amérique qui se greffe sur le tilleul ordinaire ; son contour que nous avons mesuré , est de deux pieds quatre pouces , il se cultive de même que les autres , avec cette différence qu'étant plus exposé par la largeur de sa feuille à être battu des vents , il faut l'attacher les deux premières années à un piquet pour qu'il en soit moins agité , & pour empêcher que sa greffe ne se décolle ; un habitant qui en élève , m'a dit que chaque pied de ces tilleuls , ne fera pas retiré de sa pépinière à moins de six livres.

En terminant cet article , je ne dois pas vous laisser ignorer , que les tilleuls plantés en falles ou en allées , se tondent ordinairement deux fois par an ; d'abord à la fin du mois de Mai vers le milieu de la première seve , puis à la fin de Septembre ; ils se taillent avec le croissant ou avec le ciseau ; tous les jardiniers ne savent pas

54    ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
tondre ; le prix du travail de ceux  
qu'on y emploie , est de 3 livres par  
jour , parce que les tilleuls sont éle-  
vés , ou que la tonture en est diffi-  
cile. Si ces arbres ont passé deux ou  
trois ans fans avoir été tondus , on  
les rapproche autant que l'on peut à  
une distance égale , ce qui signifie  
qu'on en ôte le vieux bois , pour  
donner plus de force aux nouvelles  
branches , & pour la propreté des  
allées ou des bosquets dans lesquels  
ces plantations sont faites.





## QUATRIEME ENTRETIEN.

*Sur sur les Peupliers & sur  
les Frènes.*

**L**ICIDAS. J'ai un nouveau plaisir quand nous venons dans ces champs, où les arbres sont placés avec autant de goût que d'économie ; on n'y perd pas un pied de terrain, tout ce qu'on y apperçoit, recrée la vue ; est-il rien de plus beau que cette futaie le long de laquelle nous nous promenons, & qui est disposée d'une manière aussi régulière.

**ORONTE.** Ces arbres sont des peupliers, ils viennent originairement de la Lombardie ; j'ai appris que les premiers amenés en France il y a environ vingt - cinq ans, avoient été plantés dans une pépinière près la ville de Moret, ceux de Vitry en

ont été tirés quelques années après ; ce n'est gueres que depuis vingt ans , qu'on a commencé à les connoître.

LICIDAS. Il leur a fans doute fallu bien du tems pour qu'ils aient pu s'élever auffi haut.

ORONTE. Je le pensois comme vous , c'est ce que j'ai demandé à celui qui en a soin ; il m'a dit que ces peupliers dont la hauteur est de trente-cinq pieds , n'avoient pas encore fix ans , qu'il n'y a pas d'arbre qui croisse plus vîte ; & qu'un peuplier de quinze ans , peut avoir cinq pieds de tour sur soixante-dix pieds de hauteur , quand il est planté dans un terrein humide , qui est celui qui lui convient.

LICIDAS. La culture des peupliers est-elle difficile ?

ORONTE. Rien n'est plus aisé ; ils viennent de branches qui , à la fin de l'hiver , se coupent de la longueur de dix huit pouces , dont douze pouces

font piqués en terre à une distance égale de deux pieds ; quelques mois après , ces branches semblables à celles du faule , ont pris racine , ils se conduisent comme les tilleuls , avec cette différence que le peuplier s'éleve dans la pépiniere autant qu'il veut , & qu'on ne touche jamais à sa tête , soit pendant le tems de sa culture , soit lorsqu'il est arraché & replanté ; le prix ordinaire d'un peuplier de cinq à six ans est de quinze à vingt sols ; si on ne veut pas le laisser monter en arbre , on le coupe à deux ou trois ans , il sert à faire des échalats pour appuyer les sèpes de la vigne ; les planches tirées des grands peupliers , & qu'on appelle *volices* , sont employées au même usage que celles des tilleuls ; ce bois sert aussi à faire des brancards pour les voitures légères , c'est tout ce que l'on peut dire du peuplier d'Italie ; si vous

58 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
voulez descendre le long de ce fen-  
tier , vous en allez voir d'autres.

LICIDAS. Ceux-ci ne me paroissent  
ressembler en rien aux premiers ; je  
ne les crois pas de nature à s'élever  
comme eux ; ils n'ont pas la même  
feuille ; quel nom leur donne-t-on ?  
Viennent-ils comme le peuplier d'Italie,  
de branches coupées & mises en terre ?

ORONTE. On les nomme ici peu-  
pliers de Hollande , leurs feuilles sont  
deux fois plus grandes que celles  
du peuplier d'Italie ; elles sont en-  
dessus , d'un verd luisant , le dessous  
d'un blanc cendré , porte un duvet  
qui peut ressembler à des étoffes lé-  
geres ; cet arbre ne se multiplie pour  
l'ordinaire ni de semence ni de bou-  
tures , mais de marcottes enracinées.  
On coupe le tronc d'un peuplier de  
cette espece à trois pieds de terre ;  
ce qui reste , produit des branches qui  
se couchent & qui se cultivent com-

me les rejettons des tilleuls, mais qui prennent racine plus difficilement ; il ne ressemble pas au peuplier d'Italie ; il arrive souvent qu'il ne s'éleve pas droit ; il se plante ordinairement dans des carrés de bois ; il périroit dans un terrain sec ; il y en a cependant à Trianon, dans le parc de Versailles, qui ont plus de soixante pieds de haut, & qui y forment une belle avenue ; son prix ordinaire est de 30 à 40 sols ; comme il n'est recherché que par la rareté de son feuillage, & que le débit n'en est pas commun, il ne se trouve qu'en petite quantité dans les pépinières.

LICIDAS. Vous songez, à ce qui me semble, à me substituer de nouveaux objets ; vous craignez que notre entretien ne tarisse ; quels sont ces jeunes arbres dont vous venez de détacher une feuille qui ne me paroît céder en rien à celles que nous avons vues ?

ORONTE. C'est une troisieme espece de peupliers, qu'on appelle *peupliers de la Caroline*; les premiers de ceux qui ont paru ici, ont été tirés de ce pays ou des contrées voisines; une allée de ces peupliers dont la feuille épaisse, presque ronde, sans vuide, & d'un contour d'environ dix-huit pouces, présenteroit un agrément qui doit les faire rechercher des curieux; ils ne se vendent pas à moins de 3 livres quand ils ont cinq à six pouces, encore est-il très-difficile d'en avoir, il faut souvent les retenir plusieurs années avant.

LICIDAS. D'où peut venir cette rareté, ce terroir leur feroit-il contraire? J'ai vu quelquefois un arbre ne pas se plaire dans un climat, & réussir beaucoup mieux dans un autre.

ORONTE. Ce terroir n'a pas ce défaut, il n'en est pas de plus propre



aux jeunes plants ; vous n'en verrez pas une seule espece qui languisse ; si le peuplier de la Caroline n'y vient que difficilement , c'est parce qu'ayant d'abord été greffé sur le peuplier d'Italie , & ces greffes étant venues à manquer pour la plupart , il a fallu les réitérer plusieurs fois , & par conséquent plusieurs années de suite , parce que le tems de la greffe qui est d'une courte durée , n'arrive qu'une fois l'an ; on a depuis essayé d'en faire venir d'une autre maniere , en couchant en terre les petites branches de l'année que ces peupliers produisent , quand ils sont coupés à l'âge de sept à huit ans , à trois pieds de la racine ; vous vous rappelez quelle est la culture des jeunes tilleuls , on s'y conforme pour élever ces peupliers ; ceux-ci pourroient croître plus vite , sans cette futaye d'arbres à laquelle ils touchent.

LICIDAS. J'en ai déjà vu beaucoup

de cette espece ; je n'y remarque rien qui frappe la vue ; leur utilité est apparemment ce qui les fait planter.

ORONTE. Ces arbres sont des frênes ; ce bois est propre à quantité d'ouvrages , tels que les manches d'outils , les ornemens des treillages , les brancards des voitures , les cercles des cuves dans lesquelles le vin se fait , les freins de moulins à vent ; de-là , la conséquence qu'une plantation de frênes prêts à être abbatus , est de l'argent comptant ; il n'est donc pas étonnant qu'il s'en élève ici un grand nombre.

LICIDAS. Je conçois d'après ce récit , qu'il est avantageux d'en avoir , & qu'un terrain planté en frênes , paye avec le tems son loyer ; songez cependant , que ces connoissances me deviendront stériles , si vous ne m'expliquez de quelle maniere ces arbres ont été conduits , pour croître au

point où nous les voyons dans cette pépinière.

ORONTE. Je vais tâcher de vous satisfaire, en vous faisant part de ce qu'un habitant m'a dit à cet égard il y a quelque mois, & de ce que j'ai écrit, dans la crainte d'en perdre la mémoire.

Le frêne vient de la graine que cet arbre produit, qui se cueille dans les parcs ou dans les bois pendant les mois de Septembre & d'Octobre; cette graine est enveloppée de deux pellicules étroites & longues d'un demi-pouce, elle doit être cueillie dans un tems sec; autrement, elle s'échaufferoit & se corromproit.

LICIDAS. Le mois d'Octobre étant le tems de la semence des bleds, n'est-il pas aussi le tems de la semence des frênes?

ORONTE. Le bled se sème avant

l'hiver , parce qu'il ne craint pas la gelée , une graine molle comme celle du frêne ne pourroit pas lui résister ; l'humidité de la terre pourriroit encore ses pellicules ; il faut de plus préparer cette graine pour qu'elle puisse germer , ce qui se fait aussitôt qu'elle a été cueillie ; en prenant un tonneau dont les deux fonds sont ôtés , on y jette un lit de terre d'un pouce d'épaisseur , sur lequel la graine est répandue ; cette graine est recouverte d'une terre bien menue , & de l'épaisseur d'un quart de pouce ; on y remet encore de la graine , & alternativement de la terre & de la semence suivant la quantité qu'on en a ; ce tonneau se place dans la partie de la cour ou du jardin , qui est la plus à l'abri du froid & la mieux exposée au soleil , pour que la terre puisse s'échauffer & faire germer la semence.

LICIDAS. Cet amas de graine & de terre, doit-il rester long-tems dans le tonneau ?

ORONTE. Il y reste dix-huit mois, c'est-à-dire jusqu'au mois de Mars de la seconde année; alors, si la graine a commencé à germer, on la retire; on ne fait pour cela autre chose que d'ôter les cercles du tonneau & d'en enlever les douves.

LICIDAS. Mais comment diviser cette graine avec la terre à laquelle elle est attachée ?

ORONTE. La graine ne pouvant en être retirée, l'une se leve avec l'autre; le terrain étant disposé comme il doit l'être, pour recevoir & faire fructifier des semences, est partagé en planches; c'est-à-dire, qu'avec le pied, on tire des raies le long d'un cordeau pour former les sentiers qui doivent se trouver entre elles; c'est sur ce terrain que la graine germée se répand avec la terre qui l'a fait

66    ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
naître ; cette semence ainfi étalée , est  
recouverte avec de la terre qui est  
prise de l'un & de l'autre côté ; elle  
s'arrose le jour suivant , ce qui se  
continue à mesure que la terre se  
seche ; on a grand soin quand elle  
vient à lever , de la préserver du  
bec des oiseaux , soit en la couvrant  
de rames , ou en la faisant garder  
par des enfans qui empêchent qu'ils  
ne s'y abattent.

LICIDAS. Je ne suis pas surpris de  
ces précautions ; ces graines naissan-  
tes doivent être pour les oiseaux  
une pâture délicate.

ORONTE. Nous en sommes fort in-  
commodés ici ; la grande quantité  
d'arbres qui y sont , & sur lesquels  
ils se reposent , les y attire & les y  
maintient ; ce sont des forteresses  
dont on ne peut les chasser , & d'où  
ils nous font la guerre toujours avec  
avantage ; ils s'abaissent dans nos jar-  
dins , ils dévorent nos cerises , ils

percent nos figues , ils piquent nos raisins , notre moisson n'est pas plus épargnée ; j'ai vu quelquefois 4 à 500 pierrots se précipiter sur une piece de froment dans le tems de sa maturité , & n'y laisser que la paille.

LICIDAS. Ce ravage est-il absolument sans remede ?

ORONTE. L'attention & la vigilance sont les seuls que je connoisse ; de petits moulins tournans accrochés aux cérifiers , des haillons attachés à des piquets pendus aux treilles des vignes , le bruit de quelque outil frappant un vase de fer ou d'airain<sup>t</sup> , peuvent parvenir à les éloigner , mais ce n'est pas pour long-tems ; chassés par un côté , ces ennemis actifs reviennent par un autre ; le vrai remede feroit de pouvoir les exterminer. J'ai appris il y a quelques années , que les états du comté d'Artois attachoient à la prise des nids de ces oiseaux destructeurs , une rétribution d'un fol

par œuf ; que par ces foins & par cette dépense qui est modique si on la compare au préjudice qu'on en reçoit, l'espece en étoit considérablement diminuée ; si les Seigneurs, les propriétaires, & les principaux habitans des paroisses de la campagne qui en sont incommodés, vouloient les imiter, ils essuieroient beaucoup moins de perte ; & comme ils ne le feront pas, je pourrois ajouter qu'il seroit de la grandeur du gouvernement, de se charger de ce soin ; de diminuer la quantité de ces oiseaux voraces qui en certains endroits, & surtout dans des terres voisines des bâtimens où ils se retirent, causent un très-grand préjudice, jusqu'au point qu'il m'a été dit l'année dernière à Vitry, que dans un clos qui est entre le mien & le village, les pierrots y avoient mangé plus de trois septiers de bled, & que la plus forte grêle n'y auroit pas produit plus de dommage ; je



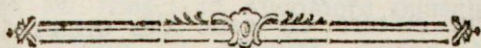
reviens à nos semences naissantes qu'il faut sarcler assiduellement, dans la crainte que l'herbe ne les étouffe; car si elle venoit à grandir, elle ne pourroit être arrachée sans déraciner le petit plant, tel est celui que vous voyez sur ces deux planches.

LICIDAS. Que va-t-il devenir pendant l'hiver?

ORONTE. Quand la graine a été semée dans un jardin, elle y reste jusqu'au tems où elle doit être replantée. Si elle se trouve dans un champ, on la leve au mois d'Octobre; pour empêcher que les animaux ne la broutent, on la serre dans une cave; si on en a beaucoup, on l'enterre jusqu'au printems; elle se replante alors comme l'ormille à un pouce de distance, & deux ans après, à deux pieds comme les ormes; le frêne se leve à cinq à six ans, comme on ne lui coupe que les branches auxquelles on peut atteindre & qu'il ne s'étête pas, il a

70 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
ordinairement à cet âge dix-huit à  
vingt pieds de hauteur , sur cinq à six  
pouces de tour , il se vend vingt à  
vingt-cinq sols ; on en connoît encore  
ici une autre espece qui est greffée ; ce  
frêne produit des fleurs blanches , il  
ne s'achette que par curiosité. Un  
habitant que je nommerai dans la  
suite , en a d'une troisieme nature  
qui est appellée *frêne à la manne* ; cette  
graine se seme , & cet arbre s'éleve  
avec le tems , aussi haut que les  
autres.





## CINQUIEME ENTRETIEN.

*Sur les Sycomores , sur les Mar-  
ronniers , & sur les Platanes.*

**O**RONTE. Nous nous retrouvons au même endroit où nous avons cessé ces jours derniers , de discourir sur ce qui nous occupe depuis quelque tems ; vous me demandiez quelle est la qualité de ce jeune plant qui est devant nous ; ces arbrisseaux qui ont à peine un an , sont des sycomores , ils sont venus de graine qui a été semée l'hiver précédent , elle se prépare & se cultive comme celle du frêne.

Vous pouvez remarquer ici , des sycomores de deux especes , le verd & le panaché ; chacune d'elles est séparée dans ce terrain ; ils en feront retirés à la fin de l'hiver prochain ,

72 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
pour être plantés à plus de distance ;  
leur culture est celle des ormes &  
des tilleuls , dont nous avons parlé  
précédemment.

LICIDAS. Cette feuille est attachée  
à une queue assez longue , dont le  
dessous est verd , & le dessus rou-  
geâtre ; elle me paroît très-régulière,  
la nature l'a découpée avec de justes  
proportions ; elle porte cinq pointes,  
& quantité de veines qui la distin-  
guent ; cet arbre doit bien figurer  
dans un parc , je crois en avoir vu  
de cette sorte , qui s'élevoient très-  
haut.

ORONTE. Vous ne vous trompez  
pas , c'est principalement pour être  
planté dans les parcs , que le sycomore  
s'éleve ; tout terrain lui est propre , il  
le couvre promptement par l'épaisseur  
& par la multiplicité de ses feuilles ,  
on en borde souvent les glaciers qu'il  
garantit dans l'été des ardeurs du so-  
leil , & autour desquelles il entretient

un air frais ; le fycomore panaché ne diffère du premier , qu'en ce que sa feuille est tout - à - la - fois verte & jaune ; vous en voyez la graine , je l'ai cueillie ce matin sur un arbre de la premiere espece , elle pend comme de petits bouquets , à l'extrémité de ses branches ; chaque coffe renferme deux grains qui paroissent ressembler au chenevi , ils sont enveloppés dans une petite coque qui se termine par deux pellicules de la couleur de l'écaille qui couvre les ailes d'un hanneton ; la forme de cette enveloppe , est curieuse ; elle représente en petit , le bois d'un daim ; le prix de cet arbre , est assez souvent le même , que celui des tilleuls & des frênes ; le dictionnaire de Trevoux qui en parle , fait la description d'un fycomore , espece de figuier d'Inde de l'Orient qui n'est pas le nôtre ; on peut y voir que sur ce sujet , comme

74    ESSAIS D'AGRICULTURE ;  
sur une infinité d'autres , ce dictionnaire induit en erreur les François & les étrangers , en y inférant des définitions & des explications qui sont très-fausses.

LICIDAS. J'apperçois à quelques pas d'ici une jeune futaye de maronniers ; tout le monde en connoît l'usage ; si on les a employés beaucoup autrefois , ils paroissent être en quelque maniere abandonnés ; depuis trente ans , d'autres arbres , & principalement le tilleul , ont pris leur place ; qui a pu causer ce changement , & pourquoi le maronnier a-t-il perdu son ancien crédit dans la plupart des jardins des maisons de la campagne ?

ORONTE. Cet arbre qui vient d'Asie , a été beaucoup multiplié en France depuis 1615 qu'il y a été amené , jusqu'au milieu de notre siècle ; mais aujourd'hui , ses couleurs sombres , attirent moins les regards ; la chûte

de sa fleur , de son fruit & de ses feuilles qu'il faut ôter souvent des allées , si on veut qu'elles soient propres , a indisposé contre lui , ceux des jardiniers qui craignent le travail ; le tilleul leur a paru exiger moins de soin , & comme ils reglent beaucoup plus souvent la disposition des jardins , que les maîtres , les maronniers ont été mis en oubli , je n'en sçais pas d'autre cause.

LICIDAS. Il est vrai que le tilleul prévient pour lui ; que ses branches y sont placées par proportions égales ; qu'il est souple sous la main de celui qui le tond ; que des tilleuls taillés en palissade , semblent être unis comme une glace ; mais comptez - vous pour rien , que le maronnier est le premier de tous les arbres qui annoncent le retour du printems , le riche présent qu'il nous fait alors de sa fleur qui forme autant de bouquets

76      ESSAIS D'AGRICULTURE,  
achevés dont l'odeur est très-suave,  
que son couvert est plus épais & plus  
fûr, que celui du tilleul, qu'il croît  
plus vîte, qu'il s'éleve beaucoup plus  
haut, & qu'il dure plus long-tems?  
Trouvera-t-on une plantation de til-  
leuls qui puisse être comparée aux ma-  
ronniers de la grande allée du jardin  
royal des Tuileries, où l'on en voit  
beaucoup qui paroissent avoir plus  
d'un siecle, & qui dureront peut-être  
encore le même tems? Vous connois-  
sez la principale allée du parc du  
château de Choisy, qui a onze cents  
pas de longueur; croyez-vous qu'une  
allée de tilleuls, puisse autant frapper  
la vue, que cette belle futaye de ma-  
ronniers qui y est plantée? Si j'avois  
un choix à faire entre l'un & l'autre  
de ces arbres, je crois que le maron-  
nier pourroit avoir la préférence.

ORONTE. Les maronniers & les  
tilleuls ne servent que pour en tirer  
de



de l'abri ; ils remplissent également en peu d'années, les défirs de celui qui les plante ; je crois cependant qu'on ne doit pas les employer indifféremment ; qu'il est des emplacements, où les maronniers doivent être préférés ; & d'autres, où il faut choisir des tilleuls ; que dans de grandes allées d'un terrain spacieux, des maronniers figurent mieux que ceux-ci ; qui de leur côté, font plus propres à embellir un petit terrain , à former des allées étroites , telles qu'il s'en voit à la campagne dans la plupart des jardins. Ne regardez pas le maronnier comme étant abandonné ; il est vrai qu'il y a vingt ans, il ne s'en feroit pas trouvé cinquante sur ce terroir, aussi, étoient-ils hors de prix ; mais depuis sept à huit ans, il s'y en est planté un assez grand nombre qui ont été levés de bonne heure, & ces plantations se renouvellent avec succès ; je ne vous

78    ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
parlerai pas de la maniere de les multiplier ; vous sçavez qu'un maronnier se produit de son fruit , qu'étant mis en terre au mois d'Octobre , il sort de son sein au printems ; il est inutile de les transporter ailleurs , s'ils ont été semés à une distance telle qu'ils ne puissent pas se nuire ; ils se replantent dans toute leur hauteur ; la seve qui en est fort abondante , suffisant pour les nourrir , ils se fortifient en peu de tems , du moins le marronnier à fleurs blanches qui est venu d'Asie , car les autres croissent plus difficilement.

LICIDAS. J'ignorois qu'il y en eût d'autres que celui-ci , vous les connoissez sans doute ?

ORONTE. Je ne les connois que sur le récit qui m'en a été fait ; j'en ai bien vu la feuille , mais non la fleur ; il y en a , m'a-t-on dit , à fleurs rouges , celui-ci s'appelle *Pavia* ; son marron est petit , & son écorce unie ,

elle ne pique pas comme l'autre, c'est un arbre venant du Brezil.

La troisieme espece ne differe de la seconde, que parce qu'elle a la fleur jaune; les grappes de fleur de celle-ci, n'ont pas le lustre ni une aussi grande quantité de boutons sur chaque grappe, ils s'épanouissent à la fin d'Avril, les fleurs durent long-tems, les plants de la premiere espece, se vendent vingt à vingt-cinq sols, le marronnier à fleurs rouges, quelque chose de plus, mais le marronnier à fleurs jaunes qui est à peine connu, ne s'est pas vendu jusqu'à présent moins de douze livres; ils réussissent presque par-tout où ils sont plantés. Je crois qu'il est tems de nous retirer; le chemin le plus court, est de traverser cette vigne.

LICIDAS. En voyant devant nous ces arbrisseaux dont la feuille est large, dure & robuste, divisée en cinq

80 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
ou fix parties , je crois que vous pré-  
voyez ce que j'ai à vous demander.

ORONTE. Leur nom est à ce que  
je pense , ce que vous désirez sça-  
voir , ces arbres sont des platanes ;  
le livre de l'Ecclésiastique , au cha-  
pitre XXIV. fait la description du  
platane d'Orient , qu'il représente  
planté dans un grand chemin sur le  
bord des eaux , s'élevant de toute sa  
hauteur ; cette espece est commune  
dans l'Asie ; elle réussit en France , &  
y produit un bel effet , quand elle  
est plantée dans un terrain un peu  
humide ; sa tige droite , son écorce  
lissée , ses feuilles découpées d'un  
beau verd , & que les insectes atta-  
quent rarement ; enfin , la forme d'un  
lustre que prend sa tête toujours touf-  
fue , sans que des branches plus lon-  
gues que les autres en alterent la ré-  
gularité , rendent le platane très-propre  
à faire des avenues , & des salles re-

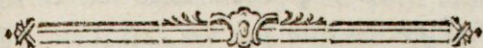
marquables, qui restent vertes jusqu'aux gelées.

LICIDAS. Il me semble que les feuilles de cette plantation ne sont pas égales, que les unes sont plus grandes, les autres plus petites, & que la forme n'en est pas entièrement la même; je crois que vous remarquez cette différence.

ORONTE. Elle vient des especes; l'une qui a été tirée de l'Amérique ou de l'Occident, appelée *le grand platane*, porte une feuille d'environ deux pieds de tour; l'Asie en produit une seconde espece, qu'on nomme *platane à feuille d'érable*, découpée en cinq parties, moins profondément que la première, dont les queues sont plus longues, & la surface supérieure plus rude; il y en a une troisième espece, sa feuille à trois pointes, est encore plus petite; chacune d'elles est recherchée; cet arbre s'est vendu

82 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
quarante-cinq fols l'année dernière , il  
tire sa naissance de branches que pro-  
duisent des platanes coupés à quel-  
ques pieds de terre , de même que  
les tilleuls & les peupliers de Hollande ,  
ainsi que je vous l'ai observé il y a  
quelques jours , & ce que je crois  
inutile de répéter.





## SIXIEME ENTRETIEN.

*Sur les petits Plants.*

**C**RONTE. J'ai à vous proposer de varier aujourd'hui notre promenade, & d'aller sur la route de Paris; le côteau que vous avez visité, n'est pas le seul endroit où vous trouverez à vous satisfaire, des objets d'un autre genre, s'offriront à vos regards; vous y verrez ce qu'on appelle ici de petits plants, qui indépendamment de l'ormille que vous connoissez, sont la charmille, l'épine, l'é-rable, & le troène, nous trouverons presque par-tout de ces arbrisseaux.

**L**ICIDAS. Ce que vous m'avez appris de l'ormille, m'est trop présent, pour ne m'en pas ressouvenir; vous m'avez dit que la graine qui l'a produit, se cueilloit au mois de Mai sur

les ormes ; qu'étant mise en terre , son germe que j'ai vu , en fortoit en moins de quinze jours ; qu'après avoir été arrosée dans la sécheresse , & bien nettoyée , elle se plantoit au printemps à la distance d'un pouce ; qu'à la troisième année , elle étoit propre à être levée , & qu'elle s'employoit pour garnir des berceaux , dans des carrés de bois auxquels elle servoit aussi de palissade. Est-ce tout ce qu'il faut en dire ? Resteroit-il quelque chose à y ajoûter ?

ORONTE. Vous en parlez merveilleusement ; je vois que vous n'oubliez rien de ce que vous voulez retenir. Sans aller plus loin , nous nous trouvons auprès de l'un des petits plants que nous cherchons ; considérez cette charmille , les justes proportions de cette ingénieuse plantation ; ces branches délicates qui dans toute leur étendue , se courbent les unes sur les autres en forme de ceintre ; ces feuil-



les ovales dentellées, d'un verd tendre, colées à de petits fibres luisans; quelle satisfaction, de trouver un bouquet aussi agréable au milieu d'une plaine qui est par-tout aride depuis que la faux des moissonneurs y a passé?

LICIDAS. La charmille me paroît tellement au-dessus des autres petits plants, qu'elle ne craint pas qu'on l'abandonne, ce qu'en général le défaut de goût ou l'inconstance, ne produit que trop souvent à l'égard de plusieurs choses qui sont à notre usage; la charmille vient sans doute de graine; mais où la trouve-t-on, & comment se sème-t-elle, pour qu'elle puisse devenir semblable à celle que nous voyons?

ORONTE. On pourroit en tirer de la plupart de ceux qui en font commerce; mais comme on court quelquefois le risque d'être trompé dans les achats, d'avoir de la graine su-

rannée qui ne leve pas , & qu'il n'en est pas de plus sûre que celle que l'on recueille , les habitans de Vitry ont soin de s'en pourvoir eux-mêmes ; ils vont aux mois de Septembre & d'Octobre dans les forêts de Saint-Germain & de Senarre , où il s'en trouve beaucoup ; ils la cueillent sur les charmes , ils en détachent les grappes pendantes , dont les coffes renferment des grains de couleur brune , tels qu'un petit pois plat , qui a son amande ; ces coffes recueillies se battent avec le fleau de même que le bled ; la graine qui en est sortie , est ce qui produit la charmille ; on la met germer comme la graine de frêne ; elle leve de même au printems ; ses rangs aussi ferrés que l'ormille , n'empêchent pas qu'elle ne tire de la terre assez de sucs , pour se nourrir , & qu'elle n'ait cinq à six pieds de hauteur deux ou trois ans après.

LICIDAS. Cette distribution me pa-

roît admirable ; mais que devient la charmille quand elle est restée sept à huit ans dans le même état ? Peut-elle encore se replanter ? N'est-elle pas semblable aux ormes de dix à douze ans , dont on ne veut plus quand on les connoît , parce qu'il ne leur reste que peu de seve , & qu'un vieil arbre n'est plus propre à être replanté ?

ORONTE. Il n'en est pas de même de la charmille ; elle peut non-seulement se lever à sept à huit ans , mais sa seve étant toujours abondante , on s'en sert encore utilement à douze à quinze ans ; elle se vend à trois ans , 10 à 12 livres le millier ; mais à douze ans , elle vaut jusqu'à trente livres , parce qu'alors , ce n'est que la plus forte qui se soutient , & que la plus foible périt ; elle se place de même que l'ormille pour former les carrés de bois ; elle ne se plaît pas dans tous les terrains ; celui dans lequel elle réussit mieux , doit être fort &

un peu humide ; elle vient mal dans un sol aride & sablonneux ; elle se tond très-aisément au croissant & au ciseau ; elle a un bel aspect quand elle est tondue , ce qui dans un terrain bien entretenu , doit se faire deux fois l'an , aux mois de Mai & de Septembre. La feuille de la charmille a tant d'inclination pour les branches qui l'ont produite , que les pluies de l'automne , les neiges & les gelées de l'hiver , ne peuvent l'en séparer , elle s'y tient fortement attachée jusqu'au printems ; que cédant alors à l'impulsion d'autres feuilles naissantes , elle leur laisse une place qu'elle ne peut plus occuper , en tombant comme celles qu'elle a renversées l'année précédente.

LICIDAS. Que me direz-vous de l'épine ? J'en apperçois ici de tous côtés de différens âges. Tout le monde connoît sa graine qui se cueille au commencement de l'automne ; elle se

trouve dans une coque rouge dans laquelle est un noyau qui a aussi sa petite amande ; de qu'elle manière s'y prend-t-on pour la multiplier ?

ORONTE. Elle se prépare, & elle se sème comme la charmille, avec cette différence qu'étant très-dure, son germe ne paroît que dix-huit mois après, en quoi elle ressemble à la graine du frêne ; replantée & parvenue à trois & quatre ans & au-dessus, elle se vend depuis dix jusqu'à vingt livres le millier ; sa fleur aussi blanche que l'albâtre, s'épanouit au milieu du printems. Les habitans de la campagne en tirent un produit utile ; ils en apportent chaque jour à la ville, où l'on ne dédaigne pas de la placer dans les plus beaux appartemens qu'elle embaume ; vous sçavez quel est l'usage de l'épine ; elle défend sûrement le terrain qu'elle environne ; une haye d'épine de cinq à six ans se rend impénétrable ; son bois est si dur, que

90 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
souvent il s'éclate , plutôt que de se  
laisser percer.

On cultive ici une autre forte d'épine à fleur double ; elle est blanche en s'épanouissant , & rouge ensuite ; elle se greffe sur l'épine commune , & se plante dans les bosquets ; chaque pied basse tige de celle-ci , se vend dix sols , & les hautes tiges vingt sols. On recherche depuis quelque tems l'épine simple d'une belle largeur , qui est aussi rouge que le corail ; un habitant qui en a planté dans son jardin , m'a dit qu'il pourroit en lever plusieurs pieds l'hiver prochain. Connoissez-vous cet autre petit plan duquel vous considérez les feuilles ?

LICIDAS. J'en ai vu quantité de tous côtés ; cette espece est apparemment renommée , puisqu'elle est aussi fréquente.

ORONTE. Ces arbrisseaux sont des érables ; leur feuille d'un beau verd , divisée en parties égales , & qui ap-

proche de la forme d'un dard , les fait beaucoup rechercher ; sa destination est la même que celle de la charmille ; l'éérable a de plus sur elle cet avantage , qu'il croît aisément dans les mauvais terrains , sa graine se recueille dans les bois , il se sème comme l'épine , il germe au milieu du printemps , & se replante après l'hiver ; le millier d'éérable de trois ans , vaut dix livres , & quinze livres quand il a quelques années de plus.

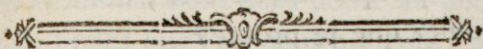
LICIDAS. Me voilà bientôt au fait des petits plants ; il ne me reste plus à connoître que le troëne ; en verrons-nous dans le canton où nous sommes ?

ORONTE. J'en apperçois à côté de cette futaye de tilleuls ; cet arbrisseau porte au mois de Mai une petite fleur blanche qui forme de petits bouquets , tels à-peu-près qu'est le lilas ; vous voyez sa feuille d'un verd foncé dont la structure longue & étroite , se ter-

92    ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
mine en pointe comme celle de l'olivier franc ; sa graine se cueille dans les bois ; elle se prépare , se conduit & s'éleve comme celle des autres petits plants ; sa feuille ne se flétrit pas l'hiver , ou du moins faut-il qu'il soit bien rude pour qu'il la détache de ses branches ; sa semence est renfermée dans de petites grappes noirâtres , qui lors de leur maturité , ressemblent aux plus petits grains de genievre ; il se place dans les bosquets , & principalement au bas des murs le long desquels il monte , & qu'il couvre de ses branches & de ses feuilles en peu d'années ; il réussit dans les endroits les plus ombragés , tout terrain lui est propre. Son prix qui est ordinairement de dix livres à trois ans , augmente à mesure que cet arbrisseau se fortifie.







## SEPTIEME ENTRETIEN.

*Sur les Arbres étrangers.*

LICIDAS. Puis-je vous demander de quel côté nous tournerons aujourd'hui nos pas? Vous m'avez appris quelle étoit la culture des arbres de haute futaye & des petits plants; je crois qu'il ne reste plus à sçavoir que celles des arbres fruitiers que j'ai vu par-tout ici en très-grand nombre.

ORONTE. Je n'ai garde de vous priver du desir que vous avez de connoître des arbres dont les fruits nous fournissent une nourriture qui flatte autant notre goût; nous nous y livrerions dès ce moment, si je n'avois un autre objet que je me propose d'abord de remplir.

LICIDAS. Vous avez apparemment

94    ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
fait quelque découverte , dont vous  
voulez que je profite ?

ORONTE. Je crois que cette découverte ne vous déplaira pas ; j'ai appris il y a quelques mois , qu'un habitant du pays avoit dans son jardin , un grand nombre d'arbres étrangers dont il fait commerce , je suis allé les voir plusieurs fois , j'en ait été très-satisfait ; c'est dans ce jardin que je vais vous conduire.

LICIDAS. Je suis prêt de vous y suivre ; comme on aime à considérer ce qui est nouveau , je verrai volontiers ces arbres étrangers qui me sont tous inconnus.

ORONTE. Ils viennent pour la plupart des pays du nord , principalement d'Angleterre & de Hollande , où l'on se plaît à les rassembler à la ville & à la campagne , dans les parterres & dans les quinconces dont ils font les ornemens ; ils y produisent une

Variété naturelle fans doute au-deffus de celles que l'art nous présente , surtout lorsque ces arbres dont le feuillage est différent , font dans les saisons de leurs fleurs qui ont un éclat merveilleux ; nous pouvons nous rendre en un instant dans ce jardin qui n'est qu'à deux cents pas d'ici , & dont la porte nous fera ouverte ; vous en voyez le chemin , mettons-nous en route ; voici sa demeure , rien ne nous empêche d'y entrer.

LICIDAS. Je n'ai pas encore aperçu d'arbres semblables à ceux-ci ; leurs feuilles & leurs fleurs les distinguent au point que je crois être sous un ciel étranger ; j'ai de plus l'agrément d'y voir la réunion de ce qui ne se trouve que dans différentes parties de la terre.

ORONTE. La plupart de ces arbres font cependant plantés dans les parcs des maisons royales , dans le jardin du Roi à Paris , & chez quelques per-

sonnes qui les connoissent ; ils ne se rencontrent pas ailleurs , parce que le plus souvent on se borne aux especes qui sont communes dans le climat que l'on habite , & que sur ce point , les idées ne sont pas portées plus loin.

LICIDAS. Le maître de ce jardin n'étant pas chez lui , qui pourra nous expliquer ce qu'il faut sçavoir sur ces arbres qui sont inconnus à presque tout le monde ?

ORONTE. Il m'a donné l'explication ; non de tous les arbres de ce jardin , dont le nombre est de plus de trois cents , mais d'une partie de ceux dont il a le plus de débit , & qui paroissent être du goût le plus général ; c'est cette explication qui auroit pu m'échapper , que j'ai transcrite sur cette feuille ; en y jettant les yeux , je parviendrai à vous les indiquer ; passez-moi je vous prie , les répétitions de ce détail , elles sont inévitables

bles quand on a à faire sur des choses presque semblables, des récits qu'on ne peut pas facilement varier; pour suivre l'ordre de ma liste, commençons par ceux que vous voyez le long de cette allée.

Le premier s'appelle *staphylodendron*, nez coupé, faux pistachier; il vient de Virginie, qui est une contrée de l'Amérique septentrionale; il produit au printems des fleurs blanches en grappes pendantes, qui peuvent avoir deux ou trois pouces de longueur; sa graine se recueille en automne, & se sème au printems; cet arbre croît bien dans un terrain humide; il s'éleve à quinze & vingt pieds, il se plante dans des bosquets.

Ce second qui porte le nom de *tamarisc*, est un arbrisseau qui peut s'élever de douze pieds; sa fleur est une espece d'épi de la couleur de la lie de vin; elle paroît très-abondam-

ment au mois de Juin; sa feuille toujours verte, ne tombe pas dans l'hiver; il vient de marcottes ou branches couchées en terre comme les marcottes de tilleul & de platane, il peut être placé sur des terrasses.

Ce troisième arbre est un *sumac*; sa feuille tient de celle du frêne; sa fleur à grandes grappes d'un rouge foncé, durera telle que vous la voyez, jusqu'aux grandes gelées; sa racine produit des rejettons qui servent à le multiplier très-facilement.

Vous me direz que la fleur de celui-ci dont l'odeur est exquise, ressemble à une tulippe rouge, aussi est-il appelé *tulippier*; cette fleur dure tout l'été; il s'en voit un dans la pépinière du Roi, au Roule, fauxbourg de Paris, à côté de la serre de l'orangerie qui a trente pieds de hauteur; quel agréable spectacle, qu'une allée qui seroit formée de ces arbres précieux!

LICIDAS. La vue & l'odorat en seroient enchantés ; nos arbres n'ont pas de fleurs aussi belles. Quel est cet arbrisseau duquel les feuilles environnent le tronc , & dont la fleur de la même couleur , est encore plus grande ?

ORONTE. On le nomme *grenadille* ; ou fleur de la passion , parce qu'on s'imagine voir dans sa fleur , les instrumens de la passion du Sauveur , tels que les tenailles , les trois clous & la lance ; ce que cette fleur a de singulier , est qu'elle ne dure qu'un jour ; elle se ferme le soir , & ne s'ouvre plus ; mais le lendemain , il s'en ouvre d'autres en grande quantité ; cette plante se multiplie de semences & de marcottes.

Vous voyez ensuite un *cytise* , ou l'ébénier des alpes ; cet arbre s'élève très-haut & très-vîte ; il est couvert au printems , de longues grappes à fleurs jaunes qui laissent après elles une graine

100 ESSAIS D'AGRICULTURE,  
ronde enfermée dans des coffes; il se multiplie de ces graines & de rejettons; son bois d'un jaune foncé, peut être utilement employé par les tourneurs.

Cet autre est un *éméris*, petit arbre dont la fleur jaune au-dehors, est en dedans d'un rouge tendre; le mélange de ces deux couleurs, frappe la vue; il fleurit au printems, puis dans l'automne quand il est tondu; il peut être placé dans les parterres ou dans des massifs; les jardiniers le connoissent sous le nom de *sécuridaca*; suivons notre démonstration.

Elle vous présente ici un *cyprès*, arbre à très-petites feuilles, toujours verd, & qui par sa hauteur, atteint ceux qui sont les plus élevés; sa semence se renouvelle de même que le précédent, avec cette différence que la graine du *cyprès* ne se cueille sur l'arbre, que la seconde année après qu'elle a paru.



EN FORME D'ENTRETIENS. 101

LICIDAS. La feuille de celui-ci, me fait croire qu'il est de la même espèce.

ORONTE. Il est vrai qu'elle lui ressemble beaucoup, & que semblable au cyprès, elle brave les rigueurs de l'hiver; *sabine* est le nom de cet arbrisseau; une de ses principales propriétés, est de procurer la délivrance aux femelles des animaux qui ont un travail dangereux; il est très-utile d'en avoir dans les fermes de la campagne; les herboristes de Paris n'en vendent pas aux personnes inconnues, non plus qu'aux domestiques, sans un écrit de leurs maîtres.

L'arbre qui fuit, est un *amorpha*, ou indigot bâtard, dont la fleur de couleur violette, paroît en grappe; sa feuille ressemble à celle de la réglisse; sa graine ne murissant pas ici, on le multiplie de marcottes & des rejets qui en naissent.

Jetez les yeux sur cet autre arbre

102 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
appelé *catalpa* ; sa feuille d'un verd  
foncé , porte au moins un pied de  
tour ; ses veines sont si fines , qu'à  
peine les apperçoit-on ; sa fleur mê-  
lée de rouge & de blanc , n'est pas  
indifférente ; il se distingue dans les  
salles & dans les bosquets.

LICIDAS. Celui que j'apperçois à  
côté , me paroît être un *chêne* ; que  
fait-on ici d'un arbre qui ne doit se  
trouver que dans les forêts ?

ORONTE. Vous en ferez plus de  
cas , quand vous sçavez que ce chêne  
reste toujours verd ; remarquez sa  
feuille , elle pique comme celle du  
houx ; il porte des glands qui sont sa  
graine.

Vous voyez ici un *anonis* , arbrif-  
seau d'un pied & demi de hauteur ,  
propre à former des palissades basses  
& à planter dans les parterres ; il se  
couvre par-tout de fleurs rouges de  
la couleur de la lie de vin qui durent  
une partie de l'été ; sa graine ne peut

être cueillie qu'avec précaution quand elle est bien mure, parce qu'il suffit qu'on y touche, pour qu'elle s'élançe de sa coffe & qu'elle se perde; auffi a-t-on foin lorsqu'elle est en maturité, d'envelopper ces coffes avec des sacs de papier dans lesquels cette femence tombe.

Pour abrégér notre description, je me bornerai à vous indiquer les fept premiers arbres de cette feconde allée; tous confervent leurs feuilles pendant l'hiver. Le premier se nomme *alaterne*; le fecond, *thuya*, ou arbre de vie; le troifieme, *piracanta*, autrement buiffon ardent; le quatrieme, *filaria*; le cinquieme est un *pommier* de l'Amérique; le fixieme s'appelle *cassimia*, le dernier *affarero*, ou laurier cerife de Portugal; la plupart de ces arbres peuvent être taillés en boule dans les parterres, ou être plantés en paliffades le long des murs qu'on veut garnir de verdure.

A leur fuite , se voit un *chêne rouge* de Virginie ; il s'éleve aussi haut que les chênes des bois ; sa feuille trois fois plus large , ne tombe que dans les grandes gelées ; ses veines sont rouges en dessous ; comme il seroit difficile d'en avoir de la semence , on ne peut en élever qu'en les greffant sur d'autres chênes , l'épreuve en a réussi ; il est nécessaire pour la conservation de cette greffe , de se donner des soins dont je vous ferai part sur l'article des abricotiers.

Le premier arbrisseau de ce carré , est nommé *bois-joli* ; sa fleur de la forme des juliennes , s'épanouit en quantité au mois d'Avril , six semaines avant sa feuille ; son fruit de la même couleur qui présente une seconde fleur , paroît après ; il seroit dangereux d'en goûter , ce fruit ayant toutes les mauvaises qualités du poison ; il y en a , à fleurs blanches.

Ces trois autres sont une *angelique*

*épineuse* dont les fleurs qui ont beaucoup d'éclat, forment des touffes blanches; puis la *clématite* à fleurs doubles d'un bleu foncé, d'une odeur musquée; un *azédérach*, duquel la fleur dure une partie de l'été; un *snaudrap*, nommé par les Anglois l'arbre de neige, parce que ses fleurs abondantes sont aussi blanches que la terre quand elle est couverte de neige; ces arbres grimpanz de même que l'érable, se choisissent principalement pour garnir des berceaux qu'ils décorent merveilleusement, quand on peut les réunir; ils produisent le même effet dans les parterres & dans les quinconces; ils se multiplient de leurs graines & de marcottes qui s'enracinent aisément.

LICIDAS. Vous voudrez bien me dire, quel est au milieu de ce carré, cet arbre de haute tige, dont la feuille ovale, me semble par sa grandeur & par son épaisseur, être si belle, que

106 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
je ne crois pas en avoir vu jusqu'à  
présent qui puisse l'effacer.

ORONTE. Il se nomme *gainier*, ou  
arbre de Judée; il est naturel à l'Asie  
& au midi de l'Europe; si la belle  
verdure, la forme arrondie & le lisse  
de ces feuilles rarement attaquées  
par les insectes, vous préviennent en  
sa faveur, quel agrément n'auriez-  
vous pas en voyant les fleurs innom-  
brables, blanches ou rouges comme  
le vermillon, qui sortent au mois de  
Mai de toutes les parties de l'écorce,  
des rameaux des branches ou même  
du tronc, avant que les feuilles soient  
assez grandes pour les cacher? J'en  
connois un dans le jardin du presby-  
taire de l'une des deux paroisses de  
ce lieu, qui durant plus de six se-  
maines du printems, jette un éclat  
admirable; cet arbre décore des bos-  
quets, & forme des palissades char-  
mantes. Je crois que nous devons  
nous en tenir à ce que nous venons

de voir de ces arbres étrangers, qui sont à-peu-près ceux qui sont inscrits sur ma liste, & qui avec quantité d'autres que vous appercevez, seront placés sur celle que le maître de ce jardin se propose de faire imprimer, dans la vue d'en gratifier les cultivateurs qui s'adressent à lui pour l'achat de leurs arbres.





## HUITIEME ENTRETIEN.

*Sur les Cérifiers, sur les Pruniers  
& les Abricotiers.*

**O**RONTE. Nous n'avons jusqu'à présent considéré la plupart des arbres dont nous nous sommes entretenus, que par la qualité de leurs feuilles & de leurs fleurs; il est tems de passer à des objets plus utiles, de nous occuper de ceux dont le fruit flatte le goût, & que nous regrettons de ne pas avoir quand des événemens contraires nous en privent; nous suivrons dans ce récit, le tems de leur maturité; nous parlerons d'abord des cerifiers & des cerifes qui sont les premiers fruits de la saison qui nous les procure.

**LICIDAS.** Le cerifier est généralement connu; il s'en voit des quantités



innombrables dans cette riche vallée de l'autre côté de Paris, qui s'étend depuis Saint - Denis jusqu'à Pontoise ; j'ai appris que quand les cerises venoient à manquer, ce qui arrive par des gelées qui au mois d'Avril en flétrissent la fleur, les habitans de cette contrée perdoient une de leurs principales récoltes.

ORONTE. Pour connoître le débit immense qu'ils en font, il ne faut quand on est à Paris, que se transporter à la halle aux fruits, où ils en amènent souvent 7 à 8000 paniers par jour ; ils partent vers le soir, plutôt ou plus tard, suivant l'éloignement, conduisant sur leurs chevaux, ce qu'ils ont à vendre ; ils arrivent à la halle à deux heures du matin ; peu de tems après leur vente est faite ; revenus chez eux, après une route de quatre, cinq ou six lieues & plus, pendant lesquelles ils sont exposés à la fraîcheur de l'air en

110 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
venant , & à des chaleurs brûlantes  
en retournant , ils trouvent la même  
quantité de fruits que leurs femmes  
& leurs enfans ont cueillis ; à peine  
ont-ils pu goûter quelques heures de  
repos , qu'ils leurs faut recommencer  
le même voyage , ce qui se réitere  
chaque jour pendant la durée de leurs  
cerifes.

LICIDAS. Revenons à l'histoire des  
cerifiers ; leur origine que j'ignore ,  
est d'abord ce qu'il convient de sça-  
voir ; cet arbre se produit-il du noyau  
de la cerise , de même que le tilleul &  
quelques autres ?

ORONTE. Les arbres fruitiers nais-  
sent de semences ou de boutures , sur  
lesquelles on greffe les especes que  
l'on veut avoir , parce que si les bou-  
tures qui chaque année poussent au  
pied de plusieurs arbres fruitiers , n'é-  
toient pas greffées , ils ne jetteroient  
que des fruits sauvages qui seroient  
des trois quarts plus petits que les

autres, & dont le goût seroit acide & désagréable; pour ce qui est des cerisiers, ils sont greffés sur un merisier à fruit blanc s'il s'en rencontre, & qui quelques années après, porte la cerise de la qualité dont la greffe a été tirée.

LICIDAS. Où les merisiers se trouvent-ils? Naissent-ils de graine, comme quelques-uns des arbres que nous avons vus?

ORONTE. Les merisiers levent de noyaux de merises dans les bois; les habitans de Villebois & de Palaïseau se chargent du soin de les enlever, ce qu'ils font sans que leurs racines en souffrent; ils viennent ici pendant l'hiver, les exposer les dimanches & fêtes dans la place près l'église; ils les vendent vingt sols le cent; le plant le plus menu, est le meilleur comme étant le plus jeune; deux ans après, les merisiers basses tiges sont greffés, & les hautes tiges qui doi-

112    ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
vent être plus forts , reçoivent la greffe  
quand ils ont quatre à cinq ans.

LICIDAS. Je ne connois pas de différence d'une cerise avec une autre ; je présume cependant que ce fruit qui dure cinq à six semaines , doit être de plusieurs especes qui mûrissent successivement.

ORONTE. Toutes les especes sont rassemblées sur ce terroir. On y connoît d'abord le cerisier précoce qui se place en espalier , auquel l'exposition du levant est la plus favorable ; puis le cerisier de Montmorency ; on y trouve de même , celui qui porte la griotte , cerise noirâtre d'une eau douce , qui fleurit beaucoup , mais dont la fleur est sujette à couler ; on y élève encore un autre cerisier précoce , dont le fruit est préférable à la cerise ordinaire , en ce qu'il n'est pas acide ; on y cultive aussi avec succès , la cerise kickery , qui est plus grosse que toutes les autres ; la cerise

archiduc qui vaut au moins celles de la vallée de Montmorency ; enfin, une autre cerise, dont l'arbre porte deux fois l'an, la première au mois de Juin, l'autre vers le tems de la Toussaint, dont elle a retenu le nom ; ces quatre especes hautes ou basses tiges qui se greffent également sur des merisiers, ont été tirées d'Angleterre.

LICIDAS. Les hautes ou basses tiges se forment-elles en croissant ? Est-ce par la nature ou par la culture, qu'un arbre fruitier devient de l'une ou de l'autre de ces deux qualités ? Ce petit problème m'embarasse ; qu'aurois-je à répondre si on m'en demandoit la solution ?

ORONTE. Vous pouvez assurer que c'est principalement de la force qu'un arbre fruitier se trouve avoir au pied, que l'on peut juger de ce qu'il deviendra dans la suite ; par exemple, quand on voit un jeune arbre dont le pied a plus de tour qu'un autre, c'est une

114 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
marque qu'il est disposé à devenir  
haute tige ; en ce cas , on le laisse  
monter , pour le greffer quand il sera  
formé ; au contraire , ceux dont le  
pied a moins de force à la seconde  
ou à la troisième année , & qui par  
cette raison ne peuvent s'élever qu'à  
une hauteur médiocre , sont greffés  
en demi-tige , & les moindres en  
basse tige ; la haute tige est greffée  
à son extrémité , de même que la  
demi-tige ; mais la basse tige se greffe  
à deux ou trois pouces de terre , sui-  
vant la qualité du sujet ; plus l'arbre  
est en vigueur , plus la greffe est éle-  
vée ; les cerisiers nains restent ensuite  
deux ans en place , les hautes tiges ,  
quatre à cinq années ; celles-ci se ven-  
dent ordinairement vingt à vingt-cinq  
sols , les demi-tiges douze à quinze  
sols , & les nains huit sols ; ces prix  
qui sont ceux de tous les arbres frui-  
tiers , augmentent quelquefois quand  
les espèces sont rares.

LICIDAS. Quand des cerifiers ou d'autres arbres fruitiers sont levés pour être vendus, est-il à cet égard quelque précaution à prendre ?

ORONTE. Les arbres fruitiers sont livrés tels qu'ils ont été retirés de la terre ; arrivés à leur destination, c'est l'ouvrage du jardinier de les étêter, ce qu'il ne fait que quand ils ont été plantés, & après la fin des gelées ; il doit tourner la greffe du côté opposé au soleil, de crainte qu'elle ne seche, & que l'arbre ne périclite ; il laisse au-dessus de cette greffe, deux ou trois bourgeons de chaque côté de la tige, il coupe le surplus ; ces bourgeons ou ces yeux en formeront les branches ; si l'arbre n'a pas de bourgeons en cet endroit, ou s'ils sont trop éloignés de la greffe, son achat est de l'argent perdu, il fera bientôt place à un autre ; pour que ces petits bourgeons puissent pousser plus sûrement, ceux qui ont le tems de

116 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
veiller eux-mêmes à la conduite de  
leur jardin , prennent la précaution  
de les couvrir le premier été , avec  
une douve de tonneau , ce qui les  
garantit d'une trop grande chaleur ,  
& ce qui empêche qu'elle ne les  
frappe.

LICIDAS. Les cerifes sur lesquelles  
je crois qu'il ne vous reste plus rien  
à dire , sont suivies immédiatement  
des bigarreaux ; ceux-ci sont-ils de  
plusieurs especes ?

ORONTE. On ne connoît ici que  
deux fortes de bigarreaux , dont  
le fruit étoit confondu chez les Ro-  
mains avec la cerise , & qu'ils appel-  
loient *duracina cerasus* ; le premier  
porte le bigarreau ordinaire ; le se-  
cond tiré d'Angleterre , avec une  
chair plus ferme que l'autre , est plus  
gros , & n'est pas si sujet aux vers ;  
ce fruit qui attire la vue par sa peau  
luisante & par l'incarnat qui le cou-  
vre , se sert sur toutes les tables ; sa



tige se greffe aussi sur le merisier. Je ne vous répéterai rien sur la culture des cerisiers qui est celle de tous les arbres fruitiers ; plantés par rangs égaux dans un terrain qui doit être disposé comme vous l'avez entendu quand nous avons conversé sur les ormes ; greffés suivant les espèces quand chaque tige peut le souffrir, les soins qu'ils exigent, sont de leur donner de légers labours pendant l'été, de couper dans l'hiver, les nids de chenilles qui s'y attachent, & de les garnir au commencement de l'automne, de paille d'avoine pour empêcher que leur écorce ne soit rongée ; des femmes du pays s'acquittent de ce travail, pour lequel elles reçoivent 16 livres par arpent en leur fournissant la paille.

LICIDAS. Cet article nous conduisant aux pruniers, voulez-vous bien m'apprendre d'où cet arbre est tiré, & de quelle manière il se forme ?

ORONTE. On l'éleve ici de rejets ou drageons qui pouffent au pied des pruniers & des abricotiers, & qui se produisent de leurs racines ; s'ils sont achetés, ils coûtent vingt sols le cent ; ils sont ensuite greffés dans les mêmes tems & de la même maniere que les cerifiers hautes ou basses tiges ; le prunier doit, autant qu'on le peut, être planté dans un terrain humide.

LICIDAS. Ces arbres sont-ils longtemps à produire du fruit ?

ORONTE. On leur en voit dans la troisieme année si la saison n'y est pas contraire, & si elle permet que leurs fleurs puissent se nouer ; ils en jettent ensuite de plus en plus, à mesure que leur tête se forme, que leurs branches se multiplient, & qu'elles s'étendent. Les prunes valent ici beaucoup mieux en espalier qu'en plein vent ; le soleil qui les échauffe sans que l'air puisse diminuer son action, leur procure un goût qui

les égale quelquefois aux bonnes pêches.

LICIDAS. Je ne vous ferai pas de questions sur les différentes especes de prunes ; je crois qu'on trouve ici toutes celles qui peuvent entrer dans un jardin.

ORONTE. Indépendamment des principales prunes qui sont la Reine Claude, le Perdrigon, la Sainte-Catherine, l'Impériale, & des autres especes moins recherchées dont on ne manque pas sur ce terroir, on y débite aussi la prune d'Engerville, dont la chair est aussi jaune que celle d'un abricot ; on y a joint la dame Aubert, de la même couleur, qui est propre à être séchée au four, pour être convertie en pruneau ; puis, la prune appelée *de Saint-Martin*, parce qu'elle reste sur l'arbre jusqu'à ce tems ; si le mois d'Octobre est pluvieux, il en est de cette prune comme des figues de cette saison qui restent vertes, parce que le soleil ne

luiſant pas ſur elles , ce fruit ne peut pas venir à ſa maturité ; j'ajouteroi , que de tous les arbres en plein vent qui portent des fruits à noyaux , il en eſt peu dont on ſoit plus ſatisfait que des pruniers , auxquels un printemps humide ne nuit pas , & dont la fleur blanche comme l'albâtre , ne périt que par de fortes gelées.

LICIDAS. Vous m'avez appris que l'abricotier dont il nous reſte à parler en ce moment , étoit greffé ſur des rejets de pruniers ; je croyois qu'il pouvoit également être greffé ſur l'amandier , c'eſt ce que vous voudrez bien m'expliquer , pour que je puiſſe avoir ſur ce point des notions certaines.

ORONTE. L'abricot ſe greffe ordinairement ſur le prunier ; mais l'abricot qui eſt greffé ſur un prunier de damas , ne produit pas un ſi bon fruit que ſur le prunier de ceriſette , & ſur celui de Saint-Julien. Il y a pluſieurs  
eſpeces

especes d'abricots qui ne réussissent pas sur les pruniers ; tels sont l'abricot alberge , l'angoumois , le violet , le portugal , qu'il faut greffer sur des amandiers ; ceux - ci ne se placent qu'en espalier , parce que s'ils sont plantés en plein air , les vents en décollent la greffe.

LICIDAS. Ne m'avez-vous pas dit que les greffes des pruniers & des abricotiers , étoient en danger de périr si on n'y remédie pas ; qu'ont - elles donc à craindre quand elles sont reprises ?

ORONTE. Au mois de Mai , lorsque la greffe pousse , il sort de la terre un petit insecte ailé de la grosseur d'un grain de bled , & qu'on appelle *liset* , qui s'attache aux greffes des hautes tiges , des pruniers , des abricotiers & des pêchers dont il rongé l'œil , ce qui oblige l'année suivante de les greffer de nouveau , si cela se peut , c'est-à-dire si l'arbre n'est pas

122 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
trop fort pour recevoir cette substance étrangere ; un habitant de Vitry m'a dit dernièrement , qu'étant allé il y a quelques années à Hieres près Gros-bois , & à Garges près Saint-Denis , où sont deux grands jardins dans lesquels étoient plus de 1500 pêchers & abricotiers en pépiniere , qu'on croyoit n'avoir besoin d'aucune vigilance , pas un seul n'avoit été épargné , ce qui n'est pas ordinairement à craindre aux pêchers basses tiges auxquels l'insecte ne s'attache pas , dans la crainte d'être refroidi pendant la nuit , par l'humidité de la terre qui n'est qu'à quelques pouces de la greffe des arbres nains.

LICIDAS. Ce mal n'est sans doute pas sans remede ?

ORONTE. On n'en connoît d'autre que d'aller exactement visiter chaque jour avant le lever du soleil , ces greffes au-dessous desquelles on place un vaisseau rempli d'eau ; en courbant

l'arbre & en le remuant avec adresse, le lifet y tombe & s'y noye; quelques-uns l'écrasent avec la main, mais si ce vers ailé leur échappe & qu'il tombe en bas, étant de la couleur de la terre, il ne peut plus être aperçu, & le lendemain, il retourne sur l'arbre; ce soin doit durer pendant trois semaines, jusqu'à ce que la greffe qui a poussé & qui devient plus dure, puisse se défendre de la dent de cet ennemi dangereux; il y a aussi des lifets verts & d'autres bleuâtres avec des raies blanches qui causent le même dommage; mais il s'en voit peu de ceux-ci, dans nos cantons.

LICIDAS. Vous m'avez déjà indiqué plusieurs especes d'abricots, s'en trouve-t-il ici encore d'autres?

ORONTE. On y plante aussi l'abricotier hatif qui munit au mois de Juillet; l'abricot ordinaire qui se cueille quinze jours après, ainsi que l'abricot

pêche ou de Nancy ; ce dernier est deux tiers plus gros que l'abricot ordinaire ; on voit dans l'un des jardins de la seigneurie d'Ivry près Paris , une allée d'abricots-pêches qui rapportent du fruit depuis quelque tems ; cette espece dont je connois le fruit , est fort recherchée depuis plusieurs années ; J'ajouterais à l'abricot alberge , l'une des quatre especes que je vous ai d'abord nommées , & qui se tire de Touraine , que son fruit quoique moins gros , a un goût plus relevé que les premiers ; ses feuilles qui sont fort étroites , ressemblent à celles du pêcher ; dans cette province , l'abricot alberge se produit du noyau sans être greffé , mais il n'en est pas ici de même.

LICIDAS. L'abricotier peut-il être placé aux différentes expositions d'un jardin ; y réussit-il également ?

ORONTE. Cet arbre élevé en espalier , peut-être planté au midi , au



levant & au couchant ; mais il devient plus gros au levant & au couchant , qu'au midi , parce qu'étant moins frappé du soleil à ces premières expositions , il munit plus tard , & grossit davantage.

LICIDAS. On connoît en général à la campagne , les expositions du levant , du midi & du couchant ; cependant , comme les murs ne sont pas placés par-tout de même , il doit s'y trouver des avances & des retards relatifs au cours de l'astre qui les éclaire.

ORONTE. En fait d'agriculture ; l'exposition du levant est celle sur laquelle le soleil frappe depuis le moment où il paroît , jusqu'à onze heures ou environ ; celle qu'on appelle *midi* , voit le soleil depuis son lever , jusqu'à ce qu'il se retire ; un mur construit au couchant , reçoit ses rayons depuis onze heures ou midi

jusqu'au soir ; l'exposition du levant m'a toujours paru ici , être favorable aux abricotiers , mais elle ne l'est pas pour les pêchers ; j'en excepte cependant l'année dernière , ce qui n'étoit pas arrivé depuis vingt ans.

LICIDAS. On fait plus de cas des abricots en plein vent , que de ceux qui se cueillent sur des espaliers ; ceux-ci ont apparemment , moins de qualité que les autres.

ORONTE. L'abricotier en plein vent , produit des fruits beaucoup plus beaux , plus gros & de meilleur goût , que les espaliers ; les raisons en sont , d'abord parce que les racines du plein vent , s'étendent de tout côté autant qu'il leur plaît , qu'elles sont plus fortes , qu'elles conservent plus d'humidité que les autres , dont la racine ne profite pas autant le long du mur contre lequel ils sont plantés , ce qui ne leur procure pas la

même nourriture ; ses fruits ont plus de goût, parce que le soleil luit sur eux de toutes parts, pourvu que quand ils commencent à tourner, on ait soin de détacher les feuilles qui les environnent, qui sont alors inutiles, & même nuisibles à leur couleur & à leur goût ; la quantité des abricots en plein vent, n'est pas ordinairement abondante, parce que leurs fleurs paroissant les premières de tous les arbres fruitiers, les neiges, les grefils du mois d'Avril les mouillent, & que le soleil les brûle, quand il vient à luire dessus ; au lieu qu'une gelée sèche ne les endommage pas, quand elle n'est pas trop forte ; les abricotiers en plein vent, doivent être taillés au mois de Mars ; les marchés des environs de Paris qui en ont un grand nombre sur leur terrain, n'y manquent pas, autrement, l'arbre s'emporte, il se dégarnit dans son

centre ; & quand ces arbres ne sont pas taillés , les vents & les orages font sujets à détacher les fruits qui sont restés aux extrêmités de leurs branches , & même quelquefois à les rompre.





## NEUVIEME ENTRETIEN.

*Sur les Pêchers , sur les Pêches ,  
& sur les Mûriers.*

**L**ICIDAS. Le fruit de l'été le plus beau & le plus recherché est la pêche ; à la ville & à la campagne , on se plaît à voir des murs garnis de pêchers ; leur origine & la maniere de les conduire jusqu'à ce qu'ils soient retirés de la pépiniere , ne doit pas être indifférente à ceux qui prennent part à l'agriculture.

**O**RONTE. La pêche étant un fruit excellent , les jardins dont les expositions sont avantageuses à sa maturité , lui donnent ordinairement la préférence ; son noyau planté en terre ne pouvant en produire que d'une qualité médiocre , ceux qui en élèvent ici , s'y prennent de deux ma-

nieres; l'une, est d'acheter des amandes qui sont tirées de quelques villages aux environs de Paris, tels que Draveil, Champigny, & Champrofay; la rareté ou l'abondance de ces amandes, en détermine le prix; elles valent quelquefois jusqu'à 12 livres le boisseau, dans d'autres tems, elles ne se vendent que 4 livres; pour les faire germer, elles sont mises au mois de Décembre dans un tonneau percé, ou dans un panier; on les couvre de deux ou trois pouces de terreau ou de sable de riviere; elles en sont retirées au mois de Mars quand le germe paroît. Ce germe ayant été rogné de quelques lignes, elles sont alors replantées à huit pouces de distance & à quatre de profondeur, dans une terre bien préparée ou l'on a mis les engrais ordinaires; un mois après, ces petits amandiers sortent de terre; on a soin de tenir le champ propre, & de le biner trois ou quatre fois

pendant l'été ; on s'occupe au mois d'Août suivant , à greffer toutes les basses tiges , & les autres un ou deux ans après ; c'est alors que les habitans de Vitry , vont dans les jardins qu'ils connoissent , demander des greffes qui sont des rameaux de l'année qu'on peut détacher sans nuire à l'arbre ; au mois d'Avril suivant , ces arbrisseaux sont coupés à trois pouces au-dessus de la greffe ; & comme l'arbre a poussé au bas de l'écuillon des bourgeons d'amandier & au-dessus , des bourgeons de pêchers , les bourgeons d'amandier s'enlevent , les petites branches de pêcher y restent.

LICIDAS. Je crois concevoir ce que vous venez de m'apprendre ; les derniers termes de votre récit , obscurcissent cependant mes idées ; comme je ne connois aucune différence de la feuille des pêchers à celle de l'amandier , comment pouvoir les distinguer

132 ESSAIS D'AGRICULTURE ;  
sur le nouvel arbre pour couper les  
unes, & pour laisser les autres ?

ORONTE. Descendons dans le jar-  
din, nous y verrons les feuilles de  
ces deux arbres ; approchons de ce  
mur le long duquel vous voyez plu-  
sieurs amandiers & des pêchers, di-  
rez-vous après les avoir considérés,  
que leurs feuilles ne soient pas diffé-  
rentes ?

LICIDAS. Elles ne se ressemblent  
que par la couleur qui est commune  
à toutes les feuilles des arbres ; en-  
core, la feuille de l'amandier, me pa-  
roît-elle plus verte que celle du pê-  
cher, qui est plus longue, plus large  
& plus épaisse que l'autre ; je crois  
qu'il suffit de les avoir vues une fois,  
pour ne pas s'y méprendre.

ORONTE. Je vous ai annoncé il  
n'y a qu'un instant, qu'on trouvoit  
ici des pêchers d'une seconde na-  
ture ; ceux-ci sont entés sur de jeu-



nes pruniers ; on choisit par préférence , le prunier de damas noir ; du reste , ils sont conduits comme les autres , on les distingue principalement sur ce que leur bois est un peu plus brun que celui du pêcher sur amandier.

LICIDAS. Si le prunier se plaît ainsi que vous me l'avez dit , dans des terrains humides , je présume qu'il doit en être de même du pêcher qui est greffé sur prunier.

ORONTE. C'est aussi pour ces terrains , & pour les terres fortes , qu'il sont élevés ; dans cette partie du Paris qu'on appelle *la France* , dans les pays voisins de Gonesse , de Louvres & au-delà , on ne doit planter que des pêchers greffés sur prunier ; les pêchers sur amandier y périssent ; les jardiniers de la ville & du côté de Rouen , qui depuis dix ans arrivent ici chaque année au mois d'Octobre , n'achètent que des pêchers sur

prunier ; les autres dont le débit est plus grand , conviennent aux terres seches & légères ; ils durent plus long-tems que le pêcher sur prunier.

Quand un pêcher n'est pas vendu l'année d'après qu'il a été greffé , on le rabat en le coupant six pouces au-dessus de la greffe ; lorsqu'il a été recepé , il peut encore être replanté l'année suivante.

LICIDAS. Rien n'est plus agréable à la vue que les pêchers au commencement du printems ; il semble qu'on doit en attendre du fruit , à proportion de cette quantité de fleurs qu'ils ne manquent jamais de produire ; cependant , ces boutons ne restent pas long-tems épanouis ; nous voyons que la plupart périssent , & que ces arbres ne laissent le plus souvent pour dédommager de la dépense qu'ils causent , qu'une abondance inutile de feuilles & très-peu de fruits ; il seroit à souhaiter qu'on pût les mettre à l'abri

de ces accidens qui se renouvellent presque chaque année, & que les tems contraires leur attirent.

ORONTE. Ces tems contraires aux fleurs des abricotiers & des pêchers, sont les fortes gelées auxquelles aucune fleur ne résiste; les neiges, greffils & brouillards glacés qui s'y étant attachés, les brûlent, quand le soleil luit assez de tems pour les échauffer; ces greffils poussés par le vent du nord, & par ce vent mortel aux fleurs qu'on appelle ici *vent de gallerne*, & plus communément vent du nord d'ouest, frappent principalement les espaliers qui sont placés à l'exposition du levant; c'est par de semblables événemens qu'en 1771, un jardin dont on auroit pu retirer deux ou trois mille pêches, n'en a pas rapporté deux cents.

On regarde les paillaçons comme des préservatifs contre ces accidens d'une saison rigoureuse; dans les jar-

dins bien tenus , on a soin d'en couvrir les espaliers qui sont en fleurs , & de les y laisser jusqu'à ce qu'un tems plus favorable permette de les en retirer , ce qui est recommencé toutes les fois que ces fleurs sont en péril , ce qui peut durer six semaines , & jusqu'à ce que le fruit soit noué.

LICIDAS. Cette précaution , quelque fatigante qu'elle me paroisse dans un jardin pourvu d'un certain nombre de pêchers , parvient-elle à les garantir , & ceux-ci portent-ils plus de fruit que les autres auxquels on ne peut apporter ce remede , ou qu'on abandonne au caprice du tems ?

ORONTE. C'est un problème difficile à expliquer. Je ne me suis pas assez occupé de l'utilité ou des inconvéniens de ces couvertures ; & quand je vous présenterois quelques conjectures , soit en faveur de ceux

qui s'en servent , soit pour faire connoître qu'elles sont au moins inutiles , mes observations ne seroient pas d'un grand poids , & si je venois à les improuver , vous pourriez me reprocher de m'élever contre l'usage le plus général & le plus suivi ; ne soyez donc pas surpris que sur cette question , je prenne le parti du silence.

LICIDAS. Vous la laisserez donc indécidée , & je n'en pourrai sçavoir s'il est inutile ou non , d'employer le secours des paillaçons , quand le tems fait craindre que les fleurs des pêchers reçoivent quelque dommage ? Quel est ce livret couvert de papier verd que vous tenez à la main , & que voulez-vous en faire ?

ORONTE. Vous mettre sous les yeux l'extrait d'une lettre adressée aux auteurs du journal œconomique du mois de Mai 1772 , voici ce qu'elle contient sur l'article des paillaçons

138    ESSAIS D'AGRICULTURE ;  
qu'on a cru jusqu'à présent une sauve-  
garde des pêchers qui sont en fleur.

« On a employé, porte cette lettre,  
» jusqu'ici des paillassons de différen-  
» tes façons pour les couvrir ; mais  
» j'ai éprouvé qu'ils sont communé-  
» ment plus préjudiciables que pro-  
» fitables , parce que ces paillassons  
» appliqués contre les arbres , les  
» étouffent pour ainsi-dire , leur cou-  
» pent l'air & les rayons du soleil  
» qui se présentent , & sont le prin-  
» cipe de la végétation ; ils attendrif-  
» sent en même-tems le germe des  
» fruits qui respirant ensuite le grand  
» air lorsqu'on le découvre , s'en  
» trouvent saisis & fondent successi-  
» vement , outre que par l'agitation  
» des vents si on ne prend de très-  
» justes précautions , le frottement  
» abat la plus grande partie des fleurs  
» les mieux placées ». Ces observa-  
tions qui n'ont été inférées dans ce

journal que pour qu'elles fussent plus connues , parviendront-elles à vous convaincre ?

LICIDAS. Je les trouve très-réfléchies & très-conséquentes ; il n'est pas difficile de comprendre , que des fleurs de pêchers & d'abricotiers couvertes pendant un temps , puis découvertes quand le péril paroît passé , puissent avoir souffert de la soustraction de l'air , & qu'elles deviennent plus sensibles aux impressions du froid , que si elles y avoient toujours été exposées ; ne pourroit-on pas s'en défendre d'une autre manière , en substituant aux paillassons qui les étouffent , des choses légères & moins épaisses à travers desquelles l'air brisé venant à passer , pût les affranchir du danger qu'elles courent ? J'ai vu des jardiniers faire usage de coffats de pois , qu'ils lient au treillage , ou qu'ils attachent aux branches de ces arbres ; il semble qu'à

l'aide de ces coffats suspendus que le moindre vent agite, & sur lesquels la neige & la gelée se portent, les fleurs de fruits à noyau qui en sont couvertes, doivent être en sûreté.

ORONTE. L'auteur de la même lettre, trouve cet expédient encore plus préjudiciable que le premier; d'abord, parce que ces coffats restans tels qu'ils ont été placés jusqu'à la fin du mauvais tems, il arrive presque toujours, que les bourgeons des arbres ainsi que les fleurs, s'entrelacent avec eux, & qu'en les retirant, la moitié des pousses & des fleurs sont arrachées; on conçoit aussi que l'humidité qui est extrêmement pernicieuse pour les fruits, s'entretenant long-tems dans cette épaisseur de coffats quand ils ont été trempés par les pluies & par les neiges, cette humidité s'étend sur la totalité des parties de l'arbre, ce qui leur porte coup non-seulement pour l'année, mais encore pour les



les années suivantes ; joint à ce que les fruits qui viennent à se nouer par hazard sous ces enveloppes à demi pourries , s'attendrissent , blanchissent & tombent dès qu'ils voient le grand jour ; jugez à présent par les effets des paillassons & des coffats , combien s'abusent ceux qui en les employant , se félicitent de pourvoir à la conservation de leurs fruits , lorsqu'il est évident qu'ils contribuent à les détruire.

LICIDAS. Les fleurs des abricotiers & des pêchers qui forment nos espérances , ces fruits délicieux que nous devons en attendre quelques mois après , périront donc pour la plupart par les bises meurtrières d'un printems froid & déréglé , sans qu'il soit possible de les y soustraire ?

ORONTE. Votre inquiétude sur le sort de ces fleurs souvent flétries du soir au matin , se calmera , quand vous sçauvez que sans beaucoup de

142    ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
peine , avec quelque intelligence &  
un peu de foin , elles peuvent être  
mises à l'abri de ces fléaux qui les  
menacent.

LICIDAS. Seroit-ce en allumant dès  
le matin aux pieds de ces arbres de  
la paille mouillée dont la fumée qui  
se répand le long de leurs branches ,  
parvient à fondre ces frimats glacés  
qui leur sont si funestes ?

ORONTE. Cette fumée , si elle est  
légere , peut bien en s'élevant , sécher  
les fruits des hautes tiges que la gelée  
a mouillée ; mais comme rien n'est  
moins certain qu'elle vienne à s'éten-  
dre le long de ces espaliers , parce  
que le moindre air l'attire ou la dé-  
tourne , c'est un hazard qu'ils puis-  
sent en profiter ; je dirai de plus , que  
cette invention me semble être dan-  
gereuse , car si la fumée qui n'a pas  
eu assez d'espace pour se dilater , est  
trop épaisse , il est à craindre que ces  
fleurs n'en soient atteintes , & que ce

remede ne soit aussi nuisible, que le mal qu'on veut éviter.

LICIDAS. Quel est donc le préservatif que vous avez annoncé, dont on se sert à peu de frais & qui paroît avoir votre confiance?

ORONTE. Ce journal en contient la description qui est tirée de la lettre dont j'ai commencé à vous faire part; si le récit en est un peu étendu, je crois que vous en ferez dédommagé par la conviction de l'utilité qu'il présente.

LICIDAS. Je suis disposé à l'entendre, ainsi que tout ce qui peut m'instruire.

ORONTE. Le principe sur lequel l'auteur se fonde, est que tous les arbres fruitiers demandent nécessairement l'air & le soleil pour produire leur fruit.

Il se rappelle qu'il avoit depuis long-tems une certaine quantité de toiles claires appellées *treillis*, qui ser-

voient à couvrir les chassis de verre de ses melons ; que réfléchissant un jour sur le succès de cette expérience, il présuma qu'elles pourroient produire un effet à-peu-près semblable sur les fruits des espaliers ; qu'il choisit deux abricotiers contigus pleins de boutons au moment qu'ils commencent à s'épanouir, qui furent tous les deux couverts d'une de ces pieces de toile mesurée exprès, pour qu'il restât trois pieds à découvert aux deux extrémités, & cela par la raison qu'il explique ensuite ; que le surplus de l'intérieur qui étoit d'environ trois toises, se trouvoit couvert depuis le chaperon jusqu'à un pied de terre par sept lais composant cette piece de toile qui étoit bordée d'un ruban de fil pour pouvoir l'étendre solidement sans l'érailler ; qu'il fit attacher une ficelle un peu forte aux quatre coins de la piece ; une pareille aux deux bouts des assemblages des lais,

& trois autres en distance égale à chacun des côtés ; que ces ficelles venoient s'attacher par le haut & par les côtés , aux brins de treillage qu'elles regardoient.

LICIDAS. Ces deux abricotiers ont fans doute été couverts avec cette toile.

ORONTE. Vous devinez juste ; mais si j'en restois là , comment la disposeriez-vous au-devant de ces arbres ?

LICIDAS. C'est ce qui s'appelle me reprocher poliment d'avoir interrompu votre récit.

ORONTE. J'y reviens donc , puisque vous voulez bien le permettre ; après avoir préparé la toile dont vous venez de découvrir la destination , l'auteur observe qu'il fit faire plusieurs rouleaux de paille neuve de la grosseur de six pouces , qu'il plaça au-dessous de la bordure du chaperon après les avoir liées avec des ficelles à la dernière maille , pour tenir la

toile en avant sans toucher aux arbres ; il mit encore derrière les rouleaux , une épaisseur en talus de paille froissée , pour rejeter en dehors les eaux qui coulent du chaperon ; cette toile fut ensuite attachée par le haut & par les côtés , au treillage au-dessus de ces rouleaux , & par bas , à deux piquets enfoncés en terre à un pied de distance du mur , & placés aux deux coins de la pièce qui fut bien bandée , pour que les vents ne pussent pas la faire vaciller ; il fit encore poser un piquet contre chaque assemblage des lais avec des pitons à vis pour recevoir les ficelles qui tenoient à la toile.

LICIDAS. Les deux abricotiers étant ainsi préparés à supporter les injures du tems , & votre récit me paroissant achevé en ce point , je crois pouvoir vous demander quel a été à l'égard des fleurs de ces arbres , le résultat de cette opération , & si elle

a empêché qu'elles ne devinssent la proie de la mauvaise saison, comme celles qui n'ont pas été couvertes?

ORONTE. Vous allez en être éclairci, je parle toujours d'après le même guide; il nous apprend que les deux arbres font restés en cet état pendant près de deux mois; qu'il n'a eu besoin d'y toucher que pour voir ce qui se passoit sous sa toile, qu'il a eu le plaisir d'y voir fleurir les boutons, & d'y voir nouer les germes; qu'au contraire les deux parties qu'il avoit laissé découvertes, dépérissoient de jour en jour, au point qu'il n'y est pas resté une fleur, au lieu qu'il n'en est pas péri une seule de toutes celles au-devant desquelles le treillis avoit été placé; de maniere que tous les fruits se trouvant noués à la grosseur d'une noisette, & la toile qui les avoit garantis, en ayant été retirée, il a été obligé d'en détacher les trois quarts pour donner de la consistance aux

autres ; il ajoute pour double preuve de certitude de son expérience, qu'un abricotier chargé de boutons qu'il avoit abandonné aux influences du tems, avoit été si maltraité par l'intemperie de l'air, qu'il n'avoit retenu que trois fruits qui étoient même de mauvaise venue.

Dans la vuë d'établir de plus en plus le principe qui l'a porté à se servir du treillis, il fait part d'un second effai du même genre qui ne peut qu'inspirer une nouvelle confiance pour le premier ; ce fut de couvrir dans le même tems, deux autres pêchers bien fleuris avec des rideaux de toile verte, sous lesquels les fleurs nouerent jusqu'à la grosseur d'un petit grain de raisin ; croyant alors qu'il n'y avoit plus rien à risquer, ces rideaux furent retirés ; mais dans celui-ci, le succès ne fut pas égal ; deux jours après, toutes ces fleurs tomberent des arbres sans qu'une



seule y restât, ce qu'il ne peut, dit-il, attribuer qu'à la privation de l'air qui leur a manqué sous cette couverture trop ferrée, & ce qui confirme ce qu'il a avancé précédemment, qu'il faut toujours une portion d'air & de soleil à tous les fruits de cette espèce, malgré la rigueur du tems.

LICIDAS. Ce journal apprend sans doute où cette toile se trouve, & quel en est le prix.

ORONTE. Le treillis se vend chez les merciers, il coûte six sols l'aulne, & porte trente pouces de largeur qui revient à près de trois quarts d'aulne, ce qui fait connoître que pour en couvrir dans toute sa surface une toise courante de mur, de huit pieds de hauteur, il en faut quatre aulnes & demi dont l'achat seroit de vingt-sept sols, à quoi ajoûtant vingt ou vingt-quatre sols pour les rubans, pour la ficelle & pour la paille, on voit que chaque toise de mur peut être couverte

à moins de 50 sols ; ces déboursés montent à la vérité plus haut que ceux à laquelle les paillassons reviennent ; mais si on considère que les paillassons n'ont gueres qu'une année de service , au lieu que les toiles de treillis peuvent durer très-long-tems , que d'après l'auteur , celles qu'il emploie depuis vingt ans , sont dans l'état où elles étoient quand il a commencé à en faire usage , on ne regrettera pas une dépense qui paroît devoir garantir les fleurs des pêchers des frimats du printems auxquels elles ne résistent presque jamais , quand les arbres sont plantés au levant ; le seul soin qu'on doit prendre quand ces toiles sont retirées des arbres , est qu'elles soient seches , & que les fourris ne puissent en approcher ; j'ai à cette exposition plusieurs murs le long desquels j'ai fait planter il y a douze ans quarante-deux pêchers , quoiqu'ils soient en bon état , que chaque an-

née ils fleurissent beaucoup , je n'en retire cependant presque pas de fruit , je verrai à essayer sur quelques-uns de ces arbres la précaution que l'auteur propose , j'aurai soin de vous faire part l'été prochain de l'effet qu'elle aura produit , je ne peux vous dissimuler qu'elle m'inspire dès-à-présent beaucoup de confiance.

LICIDAS. Après nous être entretenus des pêchers , j'ai à vous prier de me donner une idée de leurs fruits , dont je n'ai qu'une connoissance imparfaite , voulez-vous bien me les indiquer , & m'apprendre la manière dont ces arbres doivent être distribués lors des plantations qu'on veut en faire.

ORONTE. Les pêchers qui se trouvent dans les pépinières des habitans de Vitry , sont ceux qui portent la grosse mignonne & la madelaine rouge qui quoique rejetée en plusieurs endroits , réussit toujours en ce ter-

roir; à ces pêches qui sont cueillies vers la mi-Août, succèdent la galande ou belle-garde & ensuite la bourdine. On croit presque par-tout, que la chevreuse, la royale, la belle de Vitry & l'admirable, sont quatre espèces différentes, cependant nos marchands qui les élèvent, assurent qu'elles ne forment que la même pêche; vient après, la grosse violette qui se distingue du brugnon, en ce que le noyau s'en détache; la nivette, la persique & la pavie rouge, sont les dernières pêches de l'automne; tous ces pêcheurs se trouvent chaque année abondamment dans les pépinières, mais pour avoir l'élite de la plantation, il faut les faire lever avant la Toussaint, autrement, on court le risque de n'avoir que des arbres médiocres; on y trouve encore l'admirable jaune, la violette & la pavie à chair jaune, qui depuis quelques années ont été tirées de Bayonne, &

dont plusieurs marchands font pourvus.

A l'égard des plantations des pêchers, elles me paroissent devoir se régler suivant leurs expositions; comme tous les fruits mûrissent à celle du midi, j'y placerois un ou deux pêchers de chaque espece ainsi qu'aux murs du couchant, sur lesquels le soleil se porte depuis onze heures ou midi, jusqu'au soir; mais je ne planterois au levant dont il se retire avant le milieu du jour, que les trois premières especes, parce que dans les années pluvieuses, les autres n'y mûriront point parfaitement, ou qu'elles ne prendront pas de couleur qui ne leur vient qu'en dégarnissant peu à peu, les arbres des feuilles qui les couvrent, ce qui doit se faire à tous les fruits dont on n'ôte d'abord que la moitié de la feuille, & le surplus deux ou trois jours après; cette opération ne doit être faite que dans les tems

fombres & pluvieux , car si la feuille étoit retirée de l'arbre pendant un grand soleil , le fruit seroit frappé d'une marque blanchâtre qui le durcit en cette partie , qui en empêche la vente , ou qui en diminue le prix ; ce soin exige de l'expérience & de la vigilance ; la plupart des jardiniers le négligent ; si le maître ou quelqu'un de confiance ne s'en occupe , cet ouvrage qui est plus difficile qu'on ne pense , fera mal fait ; je me rappelle qu'il y a douze ans , un jardinier que j'avois ici , conduisit un même jour à la halle au commencement de Septembre , six noguets contenant 768 pêches qui étant sans couleur & aussi vertes que les feuilles , ne furent vendues que 7 livres 10 sols , au lieu que si elles eussent été colorées comme toutes celles qu'on y achete , cet envoi m'auroit produit 40 à 50 livres.

Par rapport à la distance que les

pêchers doivent avoir entr'eux quand il s'agit de les planter, ce plus ou moins d'éloignement dépend de l'élévation du mur, s'il a neuf pieds de hauteur ainsi que la plupart des murs des jardins, les pêchers nains peuvent être plantés à douze pieds de distance, & un pêcher haute tige entre chacun d'eux, parce que ces arbres nains dont les branches s'étendent des deux côtés par le bas, ne peuvent pas garnir de même le sommet du mur; à plus forte raison, si l'espace qui se trouve entre chaque pêcher, est de plus de douze pieds; s'il arrive dans la suite que les pêchers nains s'étant élevés, soient prêts à se rejoindre & à couvrir les hautes tiges, le pis aller sera de retirer celles-ci, pour laisser la place libre aux autres; je n'entends pas dans tout ceci, désapprouver ceux qui laissent plus de vuide entre ces arbres, & qui les font planter à quinze ou seize pieds; mais je me conforme

156 ESSAIS D'AGRICULTURE ;  
à l'usage le plus ordinaire , & à celui  
qui est le plus suivi.

LICIDAS. C'est apparemment ce  
que vous avez à m'apprendre sur les  
pêchers , leur fruit étant prêt à murir ,  
il ne s'agit plus que d'en attendre le  
moment qui doit dédommager le maître  
de ses soins & de sa dépense.

ORONTE. Quoique la maturité des  
pêches approche , il nous reste encore  
des événemens à prévoir.

LICIDAS. Vous voulez peut - être  
parler de ceux qui peuvent survenir  
du côté des malveillans.

ORONTE. Ceux-là ne sont pas sans  
exemple , on s'en garantit comme on  
le peut ; on enferme pendant la nuit  
les chiens dans les jardins , ils veillent  
quand nous reposons ; leurs abbois au  
moindre bruit qu'ils entendent , écar-  
tent ceux qui pourroient avoir de  
mauvaises intentions ; mais il est d'au-  
tres ennemis qui ne les craignent  
pas , & qui causent quelquefois à



nos fruits des dégats qui nous chagrinent.

LICIDAS. Quels sont donc ces ennemis que les chiens ne peuvent chasser ?

ORONTE. Des petits animaux vifs & subtils qui à l'aspect de quelqu'un, disparoissent aussi subitement qu'un éclair ; des loirs, espece de ras gris, qui après avoir dormi pendant l'hiver & une partie du printems dans l'intérieur d'une muraille, se réveillent au mois de Mai ; qui ne quittent leurs retraites qu'aux approches de la nuit pour grimper aux branches des arbres & se nourrir de nos fruits, & qui pour choisir celui qui est le plus à leur goût, entameront quelquefois dans une nuit cinq à six pêches sur un même arbre, tels sont les ennemis les plus à craindre dans les jardins fruitiers ; ce qui est le plus défagréable, est qu'ils se multiplient pendant l'été,

158 ESSAIS D'AGRICULTURE ;  
& que chaque année , leur nombre  
augmente.

LICIDAS. C'est apparemment dans  
les trous des murs que les petits loirs  
s'élevent.

ORONTE. C'est ce que j'ai cru jus-  
qu'en l'année 1772, qui ayant été plus  
hâtive que les précédentes, & les grains  
de mon enclos ayant été sciés trois  
semaines plutôt , mes moissonneurs  
m'apportèrent cinq à six nids de jeu-  
nes loirs de huit jours qu'ils trouve-  
rent dans une piece de bled , je n'ai  
pas oublié de les récompenser de ce  
bon office qui a diminué considéra-  
blement pour cette année , la quantité  
de ces insectes.

LICIDAS. Les loirs étant aussi per-  
nicieux dans les jardins , que fait-on  
pour parvenir à les détruire ?

ORONTE. On leur tend des pièges ;  
on achete à Paris chez les layettiers ,  
des fouriffieres plates qui sont placées

sur le chaperon des murs d'où ils descendent sur les espaliers ; ces fourifieres sont tendues avec du lard grillé, des noix ou du pain d'épice ; on les attache aussi aux branches des arbres à fruit par lesquels on présume qu'ils passeront ; plusieurs s'y laissent prendre , quelquefois un assez grand nombre. On tâche encore de les empoisonner avec une poudre qui ne nuit qu'à eux , aux rats & aux souris ; qui se broie avec du saindoux ou de la graisse & de la farine , dont se font de petites boules de la grosseur d'un œuf de pigeon , qui sont exposées au feu pour leur donner de l'odeur , puis portées dans les trous où l'on croit qu'ils se retirent ; on peut en laisser quelques-unes au pied des arbres ; si le loir ou le rat les mange , il meurt aussi-tôt ; j'en fis répandre l'année dernière le long d'une plate bande , où je trouvai le lendemain , trois loirs empoisonnés ; cette poudre dont

une femme de Versailles faisoit commerce , & qu'elle venoit débiter chaque année dans les jardins des environs de Paris , se vendoit au moins vingt - quatre francs la livre ; cette femme étant morte , son mari qui quittoit ce négoce , m'a vendu son secret qui s'est réduit à m'apprendre le nom de cette poudre qui s'appelle *tophenix* , & la demeure de celui qui la fabrique ; il m'a dit qu'il l'achetoit chez le fleur Fournier , marchand épicier à Paris , rue S. Antoine , au coin de la rue Couture-Sainte-Catherine , que j'ai vu quelques jours après , qui me l'a vendue douze sols l'once , ce qui ne revient qu'à 9 livres 12 sols la livre , aux deux tiers de moins du prix que la femme de Versailles en retiroit ; les loirs sortent de leurs trous quand les cerises mûrissent , il faut dès ce tems songer à les écarter ; si on attend qu'ils se jettent sur les pêches , ils en auront dévoré une

grande partie avant qu'on ait pu les exterminer ; ce foin & quantité d'autres qui tendent à la conservation d'un bien à la campagne , font du reffort du maître qui est heureux si en son absence , il peut s'en décharger sur quelque sujet qui ait les qualités nécessaires pour le suppléer.

LICIDAS. Il ne me reste plus sur cet article , qu'à vous demander de quelle maniere vous disposez de vos fruits. Vient-il chez vous comme dans les jardins des villages de la vallée de Montmorency , des marchands qui les achètent ?

ORONTE. Nous ne voyons ordinairement ici que quelques fruitiers de Paris avec lesquels il n'est pas facile de s'arranger , ce qui m'a presque toujours obligé de les envoyer vendre à la halle ; quelque soit cet embarras dans une saison où il en survient beaucoup d'autres , on aime mieux en prendre la peine , que de

laisser son fruit à la merci des gens qui la plupart du tems font inconnus, & qui pour obtenir des remises sur leur marché, se plaisent à supposer des pertes qu'ils n'ont pas faites; nos fruits comme tous les autres, se vendent plus ou moins, suivant que la halle en est pourvue; ce qu'il faut observer sur-tout à l'égard des pêches, est qu'elles soient cueillies à propos; il entre aussi dans la disposition de ces envois, un art sans lequel elles ne seroient pas regardées; telle est l'idée des acheteurs, de rechercher une marchandise parée, & de faire peu de cas de celle qui leur paroît trop simple.

LICIDAS. Ce que vous m'annoncez des pêches qui doivent être cueillies à propos & qu'il faut parer pour être mieux vendues, me devient une chose nouvelle.

ORONTE. Je vais tâcher de vous la développer; d'abord, une pêche qui

va être servie , ne se cueille que quand elle est bien mûre , c'est cette maturité qui lui donne ce goût excellent qu'on lui connoît ; mais une pêche qui sera vendue & transportée , doit être cueillie au moins deux jours avant , parce que les fruitieres de Paris qui les achètent , n'en trouvent pas le débit dans le moment , qu'elles sont souvent obligées de les garder plusieurs jours pendant lesquels elles achevent de mûrir ; celles qui sont trop avancées , ne se vendent pas , ou se vendent moins que les autres.

LICIDAS. A quelle marque connoît-on qu'une pêche peut être cueillie ?

ORONTE. Pour en juger , on doit bien se garder d'y appliquer le pouce , ce qui les tache en cet endroit d'une empreinte livide ; quand une pêche montre un beau coloris au - devant , qu'elle est claire & transparente des autres côtés , & qu'il lui reste peu de

164 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
duvet , sa maturité approche ; elle est  
mûre si elle se laisse détacher étant  
soulevée avec la main ; elle ne l'est  
pas encore , si elle résiste.

Les pêches ne doivent être cueillies  
que quand la rosée est passée , jamais  
pendant la pluie , ainsi que tous les  
fruits : elles sont mises dans un panier  
garni de feuilles de vignes dont la  
queue a été ôtée , qu'on recouvre des  
mêmes feuilles , s'il faut y ajoûter  
un second lit , qu'on ne doit pas  
charger davantage , de crainte qu'elles  
ne se meurtrissent.

Les pêches apportées à la maison ,  
se placent sur une table du côté op-  
posé au soleil pour qu'elles ne s'é-  
chauffent pas , le duvet en est ôté  
avec des brottes à longs crins qui ne  
servent qu'à cet usage ; cette pouf-  
fiere qui s'attache sur la peau en  
agitant les ouvrières par les déman-  
geaisons qu'elle leur cause , fait sou-  
vent rire ceux qui apperçoivent leurs



mouvemens ; pendant ce tems , on va chercher des feuilles de vignes à proportion des pêches qui ont été cueillies ; à huit heures on fait souper & l'on envoie coucher celui ou celle qui doit les conduire à la halle , où elles seront transportées la nuit suivante ; tels sont les préliminaires de la disposition des pêches , en voici le complément ; comme il pourroit vous paroître insipide , je vais tâcher de l'abrégé.

LICIDAS. Ne craignez rien de semblable de ma part , tout ce qui entre dans votre récit étant nécessaire , ne songez pas à le restreindre.

ORONTE. Après avoir acheté chez les vanniers de petites figures en osier du prix de 11 à 12 livres le millier , qui y sont connues sous le nom de femelles dont la forme est presque ovale , qui portent six pouces & demi de long sur plus de quatre pouces de large , chacune d'elles

166 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
est couverte d'une douzaine de feuilles  
de vigne dont la queue a été cou-  
pée , & sur laquelle se placent six  
pêches , trois de chaque côté l'une  
contre l'autre , dont la partie colorée  
est tournée à l'air , pour que l'œil s'y  
arrête ; on place entr'elles de pareilles  
feuilles pliées qui les soutiennent , &  
qui empêchent qu'elles ne puissent se  
froisser dans la route qu'elles ont à  
faire ; ces feuilles d'un verd foncé  
qui garnissent les pêches , leur don-  
nent un éclat qui frappe les yeux ;  
le dessus est couvert de deux autres  
pêches avec des feuilles au-dessous ,  
ce sont les plus belles qui à cet effet  
sont mises de côté , pour former le  
chaperon de la semelle.

Ces opérations se recommencent  
seize fois de la même manière & avec  
la même attention , parce que le nom-  
bre des pêches de chaque envoi à la  
halle , doit être de 128 lorsqu'on a  
ce nombre ; ce travail achevé , les

seize femelles garnies de pêches & de feuilles, sont rangées sur un plateau d'osier qu'on appelle *noguet*, de deux pieds & demi de long & de dix-huit pouces de large, auquel est attachée une anse qui sert à l'empoigner & à le soulever; ce *noguet* est garni de tous côtés d'un grand nombre de feuilles dont les queues ont encore été retirées; sous cette anse, se passe un grand linge qui couvre toutes les pêches, de manière qu'il n'y ait aucun vuide entre les feuilles du dessus & la toile qui les serre, dont les quatre pointes se rejoignent & s'attachent au-dessous, avec des épingle courtes & fortes, ce qui s'appelle *baguer* ou *roidir* un *noguet*; toutes ces dispositions exigent du tems; un *noguet* bien conditionné, n'est gueres mis en état à moins de trois heures; & comme il arrive souvent ici qu'on ait assez de pêches pour en former plusieurs à la fois,

168 ESSAIS D'AGRICULTURE,  
celles qui les disposent font obligées  
de s'en occuper une partie de la  
journée.

Vers une heure du matin, le bruit  
d'un réveil avertit celui ou celle qui  
doit les aller vendre ; ces noguets sont  
renfermés dans de grands panniens  
accrochés au bas du cheval qui doit  
les porter, & qui se rend à la halle  
au très-petit pas ; ils y sont déchargés  
& mis en évidence dans une bouti-  
que ; le cheval, moyennant quatre  
sols, est conduit dans une écurie ;  
aussi-tôt, & souvent avant quatre  
heures, les fruitières arrivent leurs  
lanternes à la main, elles examinent  
les noguets qui sont découverts d'un  
côté, puis elles font leur offre ; on  
a toujours remarqué que les pre-  
mières étoient plus avantageuses que  
celles qui les suivent ; le marché con-  
clu, l'achat se paye ; le vendeur le  
porte chez la fruitière après avoir  
laissé deux sols par noguet pour le  
loyer

loyer de la place qu'il a occupée ; depuis sept à huit ans les fruitieres en remettant le noguet vuide , se font aussi payer deux sols pour le salaire de leur servante ; sur le midi , notre monde arrive , on leur en prépare d'autres pour le lendemain , ce qui se réitere pendant tout le tems que dure la saison des pêches qui nous causent beaucoup de soin , de la dépense & quelquefois un peu de profit ; cet objet étant terminé , je passe aux mûriers sur lesquels je n'ai que quelques observations à vous faire , ces arbres sont de quatre especes.

LICIDAS. Je n'en ai vu dans les pépinières que de deux fortes , dont les feuilles ne se ressembent pas.

ORONTE. Vous en avez vu de noirs & de blancs ; l'espece la plus connue est celle du mûrier noir , il s'éleve de graine & de marcottes ; pour en avoir la graine , la mûre se cueille dans sa maturité ; on la laisse

170 ESSAIS D'AGRICULTURE ;  
sécher au soleil , puis elle se broie  
avec les mains , & se sème au prin-  
tems de même que les autres plants ;  
le fruit de la marcotte est plus beau  
que celui qui vient de semences ; le  
mûrier produit du fruit quatre à cinq  
ans après , suivant le terrain dans le-  
quel il est planté ; comme une terre  
grasse & forte lui convient , il réussit  
mieux à la campagne dans les cours ,  
que par-tout ailleurs ; le mûrier de  
quatre pouces de tour se vend ordi-  
nairement 3 livres ; l'année dernière ,  
j'en ai vu de médiocres , qui ont été  
payés cent sols.

La seconde espece est le mûrier  
blanc , dont les feuilles sont grandes  
& fort découpées ; cette feuille est la  
vraie nourriture des vers à soie ; sa  
mûre blanche , plus petite que l'autre ,  
est beaucoup plus sucrée.

On commence à connoître ici une  
troisième espece de mûriers qui est  
celui de la Chine ; sa feuille noirâtre

couverte d'un duvet de la même couleur, est plus grande & plus découpée que celle du mûrier blanc; son fruit aussi gros que la mûre noire, est de couleur violette, il s'éleve difficilement en France, celui-ci ne s'est pas encore vendu moins de 12 livres.

On a aussi découvert le mûrier rose, autrement dit mûrier touffu, parce que sa feuille a la figure d'une rose; son fruit est blanc, il en a été planté un de cette espèce depuis cinq à six ans, dans un beau jardin au grand Montreuil près Versailles, qui a environ quatre pieds de hauteur, & qui croît aisément; plusieurs personnes ont remarqué ici, que le détachement des feuilles du mûrier qui sont cueillies pour être données aux vers à soie, lui cause une stérilité de fruits qui dure plusieurs années.





## DIXIEME ENTRETIEN.

*Sur les Poiriers , sur les Pommiers ,  
sur les Noyers , & sur d'autres  
matieres.*

ORONTE. Pour terminer la description des arbres que nous avons vus , nous allons y joindre ceux dont les fruits se conservent , jusqu'à ce que l'année suivante , nous en procure d'autres.

LICIDAS. Vous entendez parler des poiriers & des pommiers , la quantité que j'en ai apperçus dans vos pépinières , me fait voir que le débit en est grand ; de quelle maniere ces arbres , en commençant par le poirier , font-ils élevés ?

ORONTE. Ils sont de deux especes , le poirier sur franc , & le poirier sur coignassier ; le poirier sur franc , vient



de semence ; en Normandie , on sème les pepins provenans du mare de cidre , appellé *poiré* , qui est le jus des poires ; le plant que fournit cette graine , s'envoie ici l'année suivante , il se vend quinze livres le millier , ces petits poiriers se replantent aussitôt en pépinières à deux pieds de distance , dans une terre disposée de la manière dont je l'ai expliqué au second chapitre ; les nains sont greffés au mois d'Août de la seconde année , qui est la troisième de leur âge , cette greffe se place à cinq ou six pouces de terre ; ceux qu'on destine pour être demi-tiges ou hautes tiges , sont greffés lorsqu'ils ont acquis la force nécessaire , les basses tiges s'élevent pour être vendues deux ans après ; les hautes & demi-tiges , vers trois ou quatre ans ; le plus ou moins de force de ces arbres , avance ou retarde cette vente.

LICIDAS. Parlons à présent des

poiriers sur coignassier , de quelle manière les habitans de Vitry les élevent-ils ?

ORONTE. On pourroit semer la graine de coignassier pour avoir du plan , mais l'expérience a appris une voie plus prompte & plus sûre ; il ne s'agit que de détacher les rejets qui poussent au pied du coignassier quand ils ont pris racine , ce qui se fait dans l'hiver de la seconde année , après laquelle ces boutures sont replantées , & ensuite greffées comme les autres & dans le même tems , puis retirées & vendues pour former des buissons ou des espaliers , suivant les dispositions des jardins pour lesquels ils sont demandés.

LICIDAS. J'ai vu plus d'une fois dans nos promenades , des habitans greffer des arbres , je ne sçaurois cependant expliquer comment ils s'y prennent , les termes qui désignent ce travail m'étant inconnus ; & si on vient

à me faire des questions sur cette opération, je ne ferai pas en état de les résoudre.

ORONTE. Les arbres sont greffés de plusieurs manières; la première pour laquelle on attend le mois de Mars, s'appelle *greffe en fente*. D'abord l'arbre est coupé à 5, 6, 7 & 8 pieds de haut suivant sa force, il est fendu par le milieu; on y infère aux deux extrémités de la fente, une petite branche proportionnée à la grosseur du sujet qu'on veut greffer; la partie de l'arbre ainsi fendue, est bien serrée avec une ficelle; le tout est couvert de foin ou de mousse mêlée avec de la terre, qui empêche que cette fente ne vienne à s'ouvrir & que l'air ne puisse y pénétrer; les sujets les plus foibles sont couverts ordinairement avec de la cire verte, les bourgeons de l'ancien arbre sont ôtés à mesure qu'ils poussent, pour que la sève puisse nourrir la greffe

176 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
qui y est placée ; deux ou trois ans  
après , ces nouvelles branches portent  
du fruit. Il y a encore d'autres ma-  
nieres de greffer en fente ; mais celle-  
ci est la plus pratiquée , parce qu'elle  
réussit ordinairement.

La seconde maniere de greffer les  
arbres est appellée *greffe en écuillon* ,  
à œil dormant , elle se fait aux mois  
de Juin & de Juillet pour les pru-  
niers , les poiriers & les pommiers ;  
les jeunes amandiers sont greffés au  
mois d'Août.

L'écorce de l'arbre se fend avec un  
couteau qui s'appelle *greffoir* , cette  
fente peut être d'un pouce de lon-  
gueur ; cette écorce se leve douce-  
ment de l'un & l'autre côté , en y in-  
férant une petite lame d'ivoire qui est  
à l'autre bout du greffoir ; l'écorce  
ainsi levée , on y insinue l'œil de l'es-  
pece qui doit former l'arbre , & dont  
le contours est lié aussi-tôt avec de  
la laine ; l'hiver suivant , la tête de

l'arbre est coupée : au printems, lorsque les bourgeons viennent à pousser, on a soin d'éplucher & d'ôter ceux qui sont étrangers à la greffe, sur laquelle la sève de l'arbre se portant, elle produit alors la branche qui doit former sa tête : l'habitant de Vitry avec lequel j'ai conversé de cette opération, m'a assuré qu'il avoit greffé plusieurs fois en écuffon, un millier d'arbres par jour, ayant avec lui un garçon qui y faisoit les ligatures nécessaires, & que quelques habitans qu'il m'a nommés & qui vivent encore, avoient greffé au moins cette quantité, quand ils étoient jeunes.

LICIDAS. Ne craignez pas que j'oublie ces instructions, dont je ne serai plus embarrassé de faire usage : revenons aux poiriers ; ceux qui sont appelés francs, & les autres qui ont été greffés sur coignassier, produisent-ils le même effet dans un jardin,

le choix en est-il indifférent dans les plantations qu'on veut faire ?

ORONTE. Le poirier franc s'éleve fort haut , il dure long-tems , il est tardif à rapporter , il se charge beaucoup en bois , mais peu en fruits ; celui sur coignassier en porte plutô , & davantage , mais il dure moins ; le franc croît aisément sur ce terroir qui n'est pas favorable par-tout au poirier sur coignassier : j'ai remarqué que le poirier se plaisoit plus à l'exposition du couchant , qu'aux deux autres.

LICIDAS. Je présume que les pommiers naissent & se gouvernent de la même maniere.

ORONTE. On les greffe ici d'abord sur le pommier franc qui est éleve de pepins du même arbre ou des dragons qui en proviennent : la seconde espece appelée *pommier sur doussin* , est greffée , de même que le pommier

sur paradis , sur des rejets sauvages qui pouffent dans les vergers au pied de ces arbres ; les pommiers francs qu'on fait venir ici l'année d'après leur semence , y sont replantés comme tous les arbres à fruits , tous sont greffés à l'instar des poiriers au milieu de l'été. Le pommier franc qui se plante dans les grands vergers , ainsi que dans les hauts prés , est le plus tardif à produire du fruit ; le pommier sur paradis en rapporte plutôt que le douffin , mais il dure moins de tems : le prix des pommiers hautes tiges est souvent de vingt-cinq à trente sols , les pommiers nains se vendent huit sols , & les paradis , dix sols ; je crains que ce récit ne vous ait fatigué , il va bientôt se terminer , encore un peu de patience.

LICIDAS. Je sçais qu'il ne reste plus qu'à y comprendre les noyers , je crois que la culture n'en est pas difficile.

ORONTE. Quelque simple qu'elle

180 ESSAIS D'AGRICULTURE,  
soit, il est cependant utile de la con-  
noître. On enterre au milieu de Dé-  
cembre des noix dans un panier  
rempli de fable, après les avoir laissées  
jusqu'au mois de Février dans une  
ferre où le panier est couvert pour  
les garantir des rats; on les expose  
ensuite au midi d'un mur, pour que  
le soleil les échauffe, & qu'il les fasse  
germer; en les retirant au printems,  
on doit leur ôter, de même qu'aux  
amandes, la radicule, de laquelle on ne  
laisse qu'environ un pouce, pour que  
les racines s'y forment plus prompte-  
ment; quand ces noix sont germées,  
elles sont plantées en pleine terre; &  
comme la tige a poussé l'année suivante  
des petites branches du haut en bas,  
elles ne sont rognées qu'à moitié,  
pour que la seve en s'y arrêtant,  
puisse nourrir le corps de l'arbre, qui  
n'en est dégarni qu'à quatre ans, comme  
les ormes & les tilleuls: les noyers bien  
cultivés peuvent être levés à quatre



ou cinq ans, leur tête est coupée à huit pieds de la racine; ils font de trois qualités, les noyers à grosses noix appellés *noix de jauge*, qui sont principalement servies en cerneaux, & tant que la pelure est verte; le noyer à noix tendre, & l'autre à noix dure & angleuse: les noyers ne se greffent pas, ils se vendent ordinairement quinze sols le pied; ces arbres qui peuvent être plantés le long des routes & des chemins, nuisent souvent dans des terrains cultivés à cause de l'épaisseur de leur ombrage; le bois de noyer est propre aux meubles, aux buffets & armoires, ainsi que pour les vis des pressoirs, il dure plusieurs siècles quand il est bien élagué; si on y laisse des concavités, l'eau qui les pénètre, lui pourrit le cœur. Quand on achette des troncs de noyers pour être employés à quelque ouvrage de charpente, il faut en les posant sur des appuis, les lais-

fer au grand air , autrement ils s'échauffent bientôt après , au point de ne pouvoir plus servir ; c'est ce que j'ai éprouvé il n'y a pas long-tems , je n'aurois jamais cru que la précaution que j'avois prise de tenir cet arbre à l'abri , pût produire un effet qui ne peut venir que de sa nature , il falloit que sa seve fût encore agissante quand je l'ai fait resserrer.

LICIDAS. Avant de quitter l'histoire des arbres , j'ai à vous demander , ce que deviennent ceux qui n'ont pas été levés , lorsque les baux sont expirés ?

ORONTE. Ces conventions entre les propriétaires & les habitans qui commencent à la S. Martin , se font par écrit ou verbalement ; au cas d'un bail par écrit , il faut en suivre les clauses , c'est aux locataires à s'imputer d'y être contrevenus , la justice cependant leur accorde trois mois de plus pour rendre le terrain vuide ;

mais quand les locations sont verbales & sans terme, ce qui arrive le plus souvent, les congés donnés à l'effet de laisser le terrain libre, ne sont admis que pour le tems où les plants ont acquis l'âge auquel ils peuvent être retirés, parce que la durée de la location n'étant pas fixée, le locataire a pu planter jusqu'au moment du congé; dans ces cas qui se voient fréquemment, une visite d'experts est ordonnée pour constater l'état des plants, d'après lequel le congé est prorogé, jusqu'à ce que chaque espèce d'arbre puisse être levée & vendue, à condition de continuer le paiement du loyer, conformément à la location; c'est ce qui depuis vingt ans, a toujours été jugé de même ici, sans réclamation de la part des propriétaires.

LICIDAS. Ces plants & pépinières ne sont-ils pas de nature à causer des difficultés après le décès des habitans?

Quelle qualité d'immeubles ont-ils dans leurs successions ?

ORONTE. Un auteur de jurisprudence , appelé *Denis le Brun*, avocat au Parlement , observe dans un traité qu'il a fait sur la communauté de biens d'entre mari & femme , édition de 1734 , livre premier , chapitre 5 , section 2 , nombre 26 , que « les pépinières , & » tous les arbres qui les composent , » sont *immeubles* , tant que les arbres » demeurent sur pied , que la coutume de Normandie en contient » une décision en l'article 516 ; mais » qu'à mesure qu'on enleve des arbres , » ils deviennent meubles , jusqu'à ce » qu'ils soient transplantés » ; cette opinion qui est juste par rapport aux pépinières qu'un propriétaire qui n'en est pas marchand , fait planter sur son terrain , ne peut s'appliquer aux pépinières de ceux qui ne les plantent que pour en faire le commerce après le décès desquels il arrive , quand les

héritiers font en bas âge , ou quand il y a des créanciers , qu'elles font vendues comme les meubles de leur succession.

LICIDAS. La dîme se prélevant sur les fruits de la terre , les arbres des bois n'y étant point sujets , les pépinières en font - elles pareillement exemptes ?

ORONTE. Les bois ne payent pas la dîme , parce qu'ils font incorporés au fonds. Les pépinières la doivent , parce qu'elles font un fruit qui est planté & recueilli pour en tirer profit ; comme ces sortes de fruits seroient plus à charge que lucratifs , à ceux qui n'en ont pas besoin , il a été fait autrefois un abonnement , d'après lequel chaque arpent de terre planté en arbres , paye annuellement vingt sols de dîme aux décimateurs du terroir de Vitry , qui font les religieux de l'abbaye de S. Victor & le cha-

186 ESSAIS D'AGRICULTURE ;  
pitre de S. Marcel de la ville de  
Paris.

LICIDAS. Nous avons achevé , à ce que je crois , de converser sur la culture des pépinières ; avant de traiter d'autres objets , il est encore un accessoire de l'agriculture , dont je désirerois être éclairci ; sçauriez-vous quelle doit être l'élévation des murs des jardins auxquels les espaliers sont attachés , quel est le prix de leur construction & de leur rétablissement , quand ils sont dégradés ? Ces ouvrages se présentant de tems à autres , il est utile de ne pas en ignorer la valeur.

ORONTE. Les murs de nos clôtures sont ordinairement de neuf pieds de haut , indépendamment de la fondation qui est de trois pieds , le chaperon qui couvre le mur , passe pour un pied ; le maçon qui le construit à neuf , prend 3 livres par toise , si l'eau

est éloignée; & 50 sols, si l'eau est proche; on sçait qu'une toise est de la longueur de six pieds en tout sens.

Si le maçon fournit le moilon & le plâtre, il lui revient dix livres par toise; les moilons sont pris aux carrieres ouvertes, le long du chemin de Paris, ils se vendent cinquante sols ou trois livres la voiture, le chartier prend cent sols pour les aller chercher & les amener; on paye de plus, dix sols d'entrée par voiture, les carrieres étant situées dans la banlieue, où les droits d'entrée se perçoivent.

Si le mur n'est pas dégradé, le crépi se paye quinze sols la toise au maçon, en lui fournissant le plâtre, qui coûte ici onze livres le muid de trente-six sacs; il entre trois sacs de plâtre dans le crépi d'une toise; quand la dégradation du mur est plus considérable, la toise est payée dix-huit sols; le maçon qui travaille à la

188 ESSAIS D'AGRICULTURE ;  
journée prend 40 sols & 25 sols  
pour son manœuvre ; il est souvent  
plus utile de les employer de cette  
manière , si on peut veiller sur leur  
travail , pour qu'ils s'en acquittent  
plus fidèlement.







## ONZIEME ENTRETIEN.

*Sur la Vigne.*

**L**ICIDAS. Vous m'avez annoncé qu'une partie de votre terrain étoit en vignes, c'est où je vous prie de me conduire, par où faut-il que nous nous y rendions ?

**ORONTE.** Nos bâtimens, les vignes que je vais vous faire voir, les terres & le pré, sont renfermés de murs, les vignes contiennent sept arpens; cette clôture, indépendamment de la sûreté & de quelques autres avantages, me procure l'agrément de vendanger au tems qui m'est le plus convenable.

**LICIDAS.** A considérer l'état de vos vignes, elles me paroissent avoir été plantées depuis long-tems; il n'en est donc pas ici comme dans plusieurs

190 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
terroirs , tels que Montreuil , Lagny  
& autres , où j'ai oui dire que les  
vignes ne duroient que vingt à vingt-  
cinq ans.

ORONTE. Si dans ces cantons les  
vignes viennent à périr à cet âge ,  
c'est parce qu'elles dégènerent après  
ce tems , ou parce que la terre étant  
trop humide , sa racine vient à pourrir ;  
à Bagneux & à Champlant , une vigne  
de quinze ans n'a plus de vigueur ,  
elle ne jette que des feuilles si on l'y  
laisse plus long-tems ; aussi s'exerce-  
t-on beaucoup à en planter , & à en  
arracher ; il n'en est pas ici de même ;  
une vigne durera un siecle , ou plutôt  
elle durera toujours , si on a soin  
chaque année de la provigner , ce qui  
se fait en couchant en terre des seps de  
l'année précédente qui y prennent ra-  
cine ; un vigneron attentif doit donc ,  
en arrachant les vieilles souches qui ne  
font plus que languir , y substituer de  
nouveau bois qui portera du fruit la

quatrième année, & qui à six ans fera en plein rapport ?

LICIDAS. J'apperçois ici une jeune vigne qui me paroît avoir été plantée cette année ; Pourriez-vous me dire quelle a été la dépense de cette plantation, c'est ce qu'il est utile de sçavoir, parce qu'en général, & principalement à la campagne, l'artisan demande toujours assez, sur-tout à ceux qu'il croit n'être pas instruit de la valeur de son ouvrage.

ORONTE. Je n'ai fait aucun marché pour la plantation de cette piece de vigne, mais j'ai appris d'un habitant, que pour creuser les rayons dans lesquels la jeune vigne se plante à un pied & demi de distance, & à deux rangs par rayons, des vigneronns des environs de Vitry & du village de Villejuif, prenoient 16 livres par quartier, ce qui revient à 64 livres l'arpent qui est de cent perches, & la perche de dix-huit pieds ; pendant que cette

jeune vigne pousse, les endos, c'est-à-dire les espaces de terre sur laquelle on a jetté celle qui a été tirée des rayons, ne doivent pas rester incultes; on peut y semer des graines telles que des fèves de marais, des haricots & des lentilles, on peut aussi y mettre du bled de Turquie, qui réussira mieux dans cette terre neuve, que dans un champ qui a été cultivé.

LICIDAS. Votre vigne me paroît chargée de raisins. La récolte que vous en allez faire, va devenir le produit des soins qu'on a pris depuis l'année dernière; je serois flatté que vous voulussiez me faire part des opérations de cette culture.

ORONTE. Le récit que vous me demandez ne fera autre chose que ce que j'ai vu pratiquer depuis plusieurs années par mes vigneron, de qui j'ai appris comment la vigne doit se conduire. Je n'ai garde de croire que la culture dont j'ai à vous parler, soit

soit par-tout la même ; chaque contrée a ses usages , qui cependant se réunissent au même but qui est de se procurer du fruit. La première opération du vigneron , est de tailler la vigne dont on coupe tout le bois inutile pour ne laisser à chaque souche , que le sep le mieux conditionné provenant du bois de l'année précédente qui se taille à la hauteur d'environ trois pieds ; on y réserve aussi un second sep qui est coupé à deux ou trois nœuds de la même souche , & qui par cette raison , est appelé *courson* ou *court bois* ; c'est ce qui se fait dans les mois de Février & de Mars , on ne doit entrer dans la vigne que quand la terre est ferme ; les secouffes de la taille dans un tems de pluie , peuvent ébranler sa racine & la fatiguer. Dans le Soissonnois où je suis allé il y a trois ans , & où la terre est plus forte , le long sep qui est conservé , est élevé de

plus de cinq pieds ; j'ai vu au contraire des vignes du côté de Montereau , dont tout le bois est racourci à trois nœuds du pied ; j'ai oui dire qu'il en étoit de même dans plusieurs cantons de la Bourgogne & de la Champagne , le terrain produit ces différences ; en fait de culture , une chose qui réussit dans un pays , seroit nuisible dans un autre. Quand la taille est achevée , on se hâte de ramasser le sarment dont on fait de petits fagots qui sont liés avec de l'osier , ce travail ne regarde pas le vigneron , les domestiques en sont le plus souvent chargés , on prend à leur défaut , des femmes de journée.

LICIDAS. Continuez , je vous prie , votre récit , il me devient si sensible , que je crois voir tout ce qu'il me présente ; ne craignez pas qu'il s'efface de mon esprit , si je me trouve dans le cas d'en faire usage.

ORONTE. Après que la vigne a été

taillée, il faut songer à labourer. Dans les terroirs où le sol est pierreux, on prend l'avance, de peur que la terre ne seche trop promptement, & que la racine de la vigne ne s'altère; ce labour s'y fait vers le milieu du mois de Mars; cet inconvénient n'étant point à craindre ici où la terre est franche, & presque par-tout de bonne qualité, elle n'est labourée que dans le mois d'Avril; on a soin en y travaillant, de laisser de petites mottes de terre entre les sèps, afin que la pluie se répandant autour de leurs racines, puisse les humecter. On creuse en même-tems les fosses qu'on veut faire, dans lesquelles se couchent les sèps qui sont propres à être provingués, c'est-à-dire à être élevés. Il faut ensuite pourvoir à la conservation des fosses de deux ans, procurer à leur provings la nourriture qu'ils attendent & qu'on leur fournit, en les emplissant de fumier qui est re-

196 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
couvert de terre au niveau de celle  
qui est à côté , de maniere qu'on n'ap-  
perçoive plus l'emplacement de la  
fosse. Je sçais que dans les grands vi-  
gnobles , en Bourgogne & en Cham-  
pagne , les vignes ne se fument pas ,  
apparemment dans la crainte que la  
qualité du vin ne s'en ressentent ; mais  
ici , & dans les environs de Paris , une  
jeune vigne qui ne seroit pas fumée ,  
ne rendroit pas de fruit ; tant de bons  
chaffelats qui se servent sur les ta-  
bles , viennent de vignes qui sont fu-  
mées de tems en tems , leur trouvera-  
t-on quelque amertume qui en rende  
le goût moins agréable ? Si on dit en-  
core que des vignes fumées sont su-  
jettes à graisser le vin , on ne voit  
pas qu'il graisse plus dans celles-ci que  
dans les autres ; je crois donc , que ce  
défaut vient moins du fumier que du  
terroir , ce qui est sans remede ; ne  
perdons pas de vue nos vignes , elles  
vont laisser un peu de repos aux vi-



gnerons pour passer entre les mains des femmes auxquelles elles sont livrées pour quelque tems, & qui vont s'occuper à donner aux fêps la forme qu'ils doivent avoir pour la conservation du fruit qu'ils promettent.

LICIDAS. Je conçois que le travail de la vigne au moment où vous venez de cesser de m'en parler, n'est encore que commencé; je suis à cet égard, comme quantité de personnes qui boivent de son jus & qui mangent de son fruit, sans pouvoir expliquer comment il est parvenu à se produire.

ORONTE. C'est ce que vous n'êtes pas obligé de sçavoir, cette connoissance ne semblant être réservée que pour ceux qui y sont intéressés, vous en avez déjà appris une partie, vous allez entendre le reste.

Avant de piquer les échalats qui après les vendanges, ont été retirés, & placés en tas dans la vigne, le long

198    ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
bois à fruit qui y a été laissé , est courbé en forme d'arc , & attaché à un autre sep , celui-ci est lié de même avec le plus proche , ce qui de sep en sep , se continue dans toute la vigne ; quoiqu'en général nos ouvrières de Vitry soient capables de ce travail , il n'est pas inutile de voir ou de faire voir , si elles ne se sont pas trop pressées & s'il n'y a rien à redire , d'autant qu'il leur est donné à la tâche , & qu'on fait avec elles comme avec les vigneronns , un marché jusqu'à la fin de l'entreprise ; si quelque partie de l'ouvrage est défectueuse , on doit les en avertir ; & quoiqu'il leur arrive quelquefois de murmurer , elles ne sont pas moins obligées de la mettre dans l'état où il doit être.

Lorsque la vigne à la fin du mois d'Avril ou au commencement de Mai a poussé des branches , elles y reviennent pour l'ébourgeonner , ce qui est en ôter toutes celles auxquelles

il n'y a pas de fruit ; elles observent de laisser à chaque sep, trois bourgeons qui formeront le bois de l'année suivante ; cette seconde façon des femmes étant achevée, les vigneronns reparoissent & reviennent piquer les échallats qu'ils enfoncent dans la terre de cinq à six pouces au pied de chaque sep, sans toutefois que la vigne y soit encore liée, parce que les bourgeons naissans de ces seps y étant attachés, seroient frappés par les gelées & par les brouillards qui surviennent quelquefois au printems, tels que ceux du 3 Mai de l'année 1773, qui dans plusieurs vignes ont frappé tous les bourgeons des courts bois, au lieu que l'air qui agite ces jeunes seps, les garantit de cet accident ; quand il cesse d'être à craindre, vers la fin de Mai, les femmes pour leur troisieme façon, les arrêtent aux échallats avec des liens de paille d'avoine & de seigle, pour les-

200 ESSAIS D'AGRICULTURE,  
quels il fuffit de leur remettre envi-  
ron douze bottes de paille d'avoine  
par arpent, & huit bottes de paille  
de feigle qui est plus longue que la  
premiere, & qui se coupe en deux  
parties pour former les liens de la  
vigne.

LICIDAS. Il me semble que les écha-  
lats dont la vigne est garnie, doivent  
former une dépense, de quel endroit  
les tirez-vous? Quel en est le prix,  
& de quelle qualité doivent-ils être  
pour durer plus long-tems?

ORONTE. Une vigne nouvellement  
plantée, qu'il convient de fournir d'é-  
chalats qui s'y placent la seconde ou  
la troisieme année, cause nécessaire-  
ment de la dépense, puisqu'un arpent  
de vigne qui se plante ici à un pied  
& demi de distance, dans lequel il  
entre huit mille seps, doit aussi con-  
tenir huit mille échalats; mais quand  
une vigne en est pourvue, & qu'il ne  
s'agit que de l'entretenir, soit pour

les attacher aux sèps provignés , soit pour remplacer ceux qui ne peuvent plus servir , trois ou quatre cents par arpent , peuvent suffire chaque année , leur prix se regle sur leur qualité ; des échalats de chêne qui se trouvent chez des marchands de bois à Choisy ou à Ablon , se vendent 21 à 22 sols la botte qui est de quarante échalats , dont chacun doit avoir quatre pieds deux pouces de hauteur , ceux-ci durent quarante à cinquante ans ; le plus ancien de mes vigneronns m'a dit qu'il s'en trouvoit dans ses vignes de l'année 1726 , qui peuvent encore durer vingt ans ; si on veut les faire façonner chez soi , en envoyant chercher du bois dans la forêt de Senarre qui est la plus voisine , on trouve ici des ouvriers qui les forment & les préparent dans l'hiver à raison de quatre sols la botte ; au défaut d'échalats de chêne , des voituriers en amènent ici de châtaignier dont la

202    ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
botte se vend douze sols , & qui peuvent servir cinq ou six ans , pourvu qu'on ait soin de les faire peler & d'en ôter l'écorce ; sans cette précaution , ils se pourrissent , & ne sont propres qu'à être jettés au feu après la seconde année. Dans le Soissonnois , du côté de Fismes , on ne voit dans les vignes que des échalats de faule & de peuplier qui durent encore moins ; quoiqu'on soit obligé de les renouveler souvent , on aime mieux user à peu de frais de cette production fragile , que de faire quelque dépense pour en avoir de solides & qui durent long-tems ; j'ajouterais que nos échalats nous sont livrés sans être aiguillés , ce qui en augmente encore le prix de quelque chose , c'est tout ce que je peux vous en dire ; cette digression ayant coupé le fil de mon récit , je vais songer à le reprendre.

LICIDAS. Ne vous fatiguez pas pour vous le rappeler , vous en étiez resté

à la troisieme façon des femmes , qui attachoient la vigne aux échalats après l'avoir ébourgeonnée.

ORONTE. La vigne ayant poussé de nouveau , cette partie est attachée à la hauteur de l'échalat , ce qui en excède , est rompu à son niveau , ce qui se fait en la cassant au nœud qui en est le plus proche , immédiatement après la Saint-Jean , ce qui est redresser & rogner la vigne dans laquelle les vigneronns reviennent aussi-tôt pour la biner.

LICIDAS. Si je me rappelle quelle est la maniere d'élever les pépinières , il me semble qu'on n'attend pas la Saint-Jean pour les biner par le léger labour qui en rafraîchit la racine ; pourquoi n'est-il pas de même de la vigne ?

ORONTE. Cette différence du binage avancé dans les pépinières & retardé dans la vigne , vient de ce que les jeunes plants sont en tout tems

204 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
disposés à le recevoir , lorsque la vi-  
gne ne peut être binée qu'elle ne soit  
nettoyée & qu'elle ne soit dégagée de  
bourgeons inutiles qui l'affoiblissent  
& qui profiteroient également du bien-  
fait de la rosée & de la pluie , si la  
terre étoit binée plutôt ; ce binage  
ne se donne pas comme le labour  
qui se fait en y laissant des buttes ;  
en travaillant celui-ci , la terre s'étend  
par-tout également , dans l'un on dé-  
chauffe les vignes , dans l'autre on les  
rechauffe , ce qui en couvrant les  
seps , procure de la nourriture au  
fruit.

La vigne étant encore remplie de  
bourgeons qui pendant l'été ont servi  
à la couvrir & à la garantir des ardeurs  
du soleil , ces bourgeons qu'on appelle  
*furieux* , en sont ôtés , c'est la dernière  
façon des femmes qui les cassent avec  
la main , en les pliant au nœud qu'elles  
veulent rompre , & qui ne se déta-  
cheroient pas , si le furieux étoit plié



ailleurs, s'ils sont trop durs comme dans la vigne noire, ils sont coupés avec la serpette.

LICIDAS. Après tous les soins qu'on a pris jusqu'à présent de la vigne, on va sans doute la laisser en repos, pour que son fruit puisse se former & parvenir à sa maturité.

ORONTE. Vous oubliez qu'elle a besoin d'un second binage qui se fait après la moisson, pendant lequel les échalats que les vents ont renversés, se redressent, afin de soutenir le fruit; ce second binage ne diffère en rien du premier; en nettoyant la vigne qu'on a eu soin de sarcler auparavant, il la purge des limaçons & des loches, espèce de limas sans coquille, sortis du sein de la terre humectée par les grandes rosées du milieu du mois d'Août, qui s'attachant aux grappes, les endommagent & les pourrissent; il dispose la terre dégagée d'herbes nuisibles, à profiter des dernières cha-

206 ESSAIS D'AGRICULTURE,  
leurs de l'été qu'elle communique  
au fruit, par où sa maturité s'a-  
vance.

LICIDAS. Pourriez-vous m'indiquer  
quelles sont les marques auxquelles  
on connoît que le raisin ne tardera  
pas à mûrir ?

ORONTE. Tant que le bois de la  
vigne est verd, le raisin reste en ver-  
jus ; quand le bois est mûr, ce qui se  
voit à sa couleur qui devient d'un  
jaune foncé, la sève n'ayant plus à le  
nourrir, il ne lui reste qu'à se répan-  
dre dans les grappes qu'elle dilatte &  
quelle fait mûrir en peu de tems ; la  
maturité du raisin se perfectionne en  
six ou sept jours ; quand la queue  
devient brune, on peut vendanger  
dans ce pays-ci ; mais tant qu'elle est  
verte, le raisin n'est pas mûr.

LICIDAS. J'apperçois dans vos vignes  
des raisins blancs & des raisins gris à  
petits grains ; j'en vois de noirs dont  
le jus que je viens d'en tirer en pres-

fant la grappe , est aussi rouge que du vin ; ne me laissez pas ignorer le nom & la qualité de ces différentes espèces.

ORONTE. Le raisin blanc que vous y voyez , est de deux sortes ; celui-ci appelé *mellier* , est sujet à couler dans les tems contraires à la fleur de la vigne , mais il se remplit ordinairement à mesure qu'il grossit ; l'autre se nomme *morillon blanc* , qui ne coule pas ; celui qui lors de sa maturité devient d'un blanc sale , est le meilleur , il est très-abondant cette année ; cette troisième espèce est un muscadet , raisin à petits grains de la couleur de la lie de vin , qui a quelque chose de la qualité de muscat & qui ne coule pas ; le sèp à côté qui est chargé de grappes , est un meunier noir , appelé *pineau* en Bourgogne , qui ne coule que quand il dégénère , & qu'il faut alors arracher ; ces autres vignes éparées en différens endroits , sont des sèps de morillon noir ,

208 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
duquel le meilleur vin se tire , & qui  
feroit préférable aux autres , si on ne  
le voyoit souvent manquer ; celui dont  
vous avez pressé la grappe , n'est planté  
que pour rougir le vin , il se nomme  
*noir d'Espagne* d'où il vient , d'autres  
l'appellent teinturier. Le meûnier &  
le morillon n'ayant pas d'eux-mêmes  
assez de couleur , le vin ne peut se  
rougir qu'en y mêlant le jus des rai-  
fins de teinture.

LICIDAS. Vous venez de me dire  
qu'une partie des raisins de la vigne  
est sujette à couler quand la saison  
lui est contraire ; qu'a-t-elle donc à  
craindre , lorsqu'en ce tems , les plus  
longs jours de l'été semblent la favori-  
ser & la préserver de toute atteinte ?

ORONTE. Un tems sec , une cha-  
leur modérée , sont ce que la fleur de  
la vigne désire ; les orages , les pluies  
& les fraîcheurs qui les suivent ordi-  
nairement , lui portent un coup mor-  
tel ; la fleur qui en est frappée n'ayant

plus d'action, la plupart de ses grains qui font alors aussi petits que la tête d'une épingle, ne profitent plus; quand elle est tombée, vous les voyez avortés en grande quantité; si vous aviez vu celles de 1773, vous auriez pu remarquer des grappes auxquelles il n'est pas resté dix grains prêts à mûrir, & qui en auroient eu deux cents s'ils n'eussent pas coulés; la vigne promettoit par-tout la plus grande abondance, deux grappes étoient sorties de chaque bourgeon, le vin étoit diminué, & les tonneaux devenoient hors de prix; une grande pluie tombée le jour de S. Jean, a renversé nos espérances; le froid & l'humidité des deux semaines suivantes, ont fait dépérir par-tout la vigne, au point qu'elle n'a pas rendu la moitié de ce qu'on en attendoit; elle a, du plus au moins essuyé depuis sept ans, la même révolution qui ne diminue en rien la dépense qu'elle cause.

LICIDAS. Je vois par la connoissance que vous m'avez donnée de la vigne, qu'elle a quelquefois des revers, mais où sont les biens qui n'en éprouvent pas? Si l'année est moins favorable qu'elle s'annonçoit, le prix du vin qui sera porté plus haut, dédommagera de la dépense; vous vous rappelez fans doute quelle est celle que vous avez faite cette année, je n'ai plus à l'égard de la vigne que cette question à vous proposer, dont la solution doit vous être présente.

ORONTE. Le travail des vigneronns qui consiste d'abord dans la taille de la vigne, ensuite dans le labour de la terre & dans les deux binages qui lui sont donnés vers la S. Jean & après la moisson, leur est payé à raison de cinquante-cinq livres par arpent, indépendamment des fosses qu'ils font dans l'hiver pour la provigner, & qui sont fixées à trois livres par cent; les façons des femmes qui ont ébour-

geonné, qui ont lié & qui ont rogné la vigne, se payent seize livres aussi par arpent, ce qui jusqu'à présent, revient chaque année à soixante-onze livres, sans parler des journées de celles qui ramassent le sarment, des engrais qu'on répand dans la vigne après le labour, & de l'achat des échelats; vous voyez que ceux qui recueillent le vin de leur crû sont obligés d'avoir pour ainsi-dire à chaque instant, l'argent à la main, encore n'est-on pas à la fin de la dépense que les frais de vendanges augmentent quelquefois de moitié, & pour lesquelles nous songeons à préparer tout ce qui va nous devenir nécessaire.





## DOUZIEME ENTRETIEN.

*Sur les Vendanges.*

**L**ICIDAS. Avant de converfer sur les vendanges, ſçauriez-vous de quelle maniere on pourvoit à la garde des vignes des champs? Lorsque le raifin eft mûr, chacun peut-il aller vendanger ſa vigne quand bon lui ſemble?

**ORONTE.** Le droit de garder les vignes, appartient au Seigneur du territoire, qui le fait exercer par les officiers de ſa juſtice; au mois de Juin ou de Juillet, les habitans des paroiffes nomment chacun à ſon tour, pluſieurs d'entr'eux qui ſont préſentés au juge par celui des officiers qui ſtipule les intérêts du Seigneur, & qu'on appelle *procureur d'office*, ou *procureur fiſcal*; le juge après leur avoir fait prêter, l'audience tenante, le ſerment



ordinaire qui est de veiller à la sûreté des vignes , de dresser des procès-verbaux des délits qu'ils auront vu commettre , d'affirmer au greffe de la juridiction , leurs rapports véritables , & de s'acquitter fidèlement de leur mission , remet à chacun d'eux une espee de pique ; c'est cette marque qui les désigne , & que ces habitans appellés *messiers* , portent pendant le tems de leur commission ; on nomme ici tous les ans à cet effet , six messiers , dont les fonctions s'étendent sur tout le dimage des deux paroisses ; comme les vignes sont gardées avec soin , il s'y commet peu de délits ; ceux qui y cueillent du raisin , ou qui y laissent aller leurs bestiaux , sont condamnés en une amende que le seigneur de Vitry veut bien abandonner aux messiers ; c'est avoir , je crois , répondu à votre première question.

Quant à la seconde qui est de sça-

214 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
voir quel est le tems auquel chacun  
peut vendanger sa vigne , voici ce qui  
en est dit par un ancien auteur ap-  
pellé *Laurent Bouchel* , avocat , qui a  
fait un recueil très-étendu de tout ce  
qui a rapport à la partie dans laquelle  
il étoit versé ; on y lit « qu'en beau-  
» coup de villes bien policées , il n'est  
» pas permis à un chacun de vendan-  
» ger à sa volonté , mais par bandée ,  
» comme diroit band-avant , qui se  
» donne par le juge ordinaire après  
» une information & visite sur la com-  
» modité ou incommodité de vendan-  
» ger » ; ce qu'il établit sur des té-  
moignages beaucoup plus anciens que  
lui ; c'est ce qui s'observe ici & dans  
tous les pays de vignes , où les ven-  
danges ne se font qu'après la publi-  
cation de l'ordonnance par laquelle  
le juge sur le rapport des meffiers , &  
après avoir pris les voix des habitans  
assemblés en l'auditoire au son de la  
cloche , en indique le jour qui a été

fixé cette année au lundi après la fête de S. Denis ; dans la vue de contenir les malfaiteurs , & les empêcher d'aller malverfer dans les vignes , il ordonne de plus , que jufqu'au commencement des vendanges , les iffues des rues du village , feront gardées pendant la nuit , ce qui depuis plufieurs années , a écarté les mauvais deffeins de ceux qui ne craignent pas de nuire aux autres.

LICIDAS. Les vendanges de Vitry étant achevées , & les vôtres étant différées , vous avez eu apparemment des raifons pour les retarder jufqu'à préfent ?

ORONTE. Le ban des vendanges ne regardant pas ceux dont les terrains font enclos , j'ai cru devoir profiter des beaux jours de cette femaine qui ont achevé la maturité du raifin , & qui donneront plus de qualité au vin ; comme le fruit a acquis toute celle qu'il peut avoir , nos vendanges

216 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
commenceront demain ; j'ai passé une  
partie de l'après-midi à disposer tout  
ce qu'il convient pour cette journée  
& pour les deux suivantes.

LICIDAS. Vous voudrez bien nous  
dire , quels sont les préparatifs dont  
vous vous êtes occupé , dès qu'ils font  
partie des soins que les vendanges  
exigent , il est nécessaire de les con-  
noître.

ORONTE. J'ai fait rincer les cuves  
après qu'elles ont été abreuvées ; la  
vis du pressoir a été graissée ; le cel-  
lier & les caves ont été nettoyyées ;  
les tonneaux reliés & lavés , y ont été  
transportés. J'ai fait cuire par mes ser-  
vantes la pâte nécessaire pour la sub-  
sistance de cinquante personnes ; je  
me suis informé si la viande qu'il leur  
faut , a été fournie ; c'est à quoi on  
doit songer tous les ans ; demain , il  
seroit trop tard ; si quelqu'une de ces  
choses venoit à manquer , nos ven-  
danges que nous tâchons de nous  
rendre

rendre agréables , deviendroient embarrassantes ; il ne nous faut ces jours-là d'autres soins , que ceux qui regardent la vigne & ce qui s'y passe ; si nous étions détournés d'ailleurs , nous courrions des risques que nous tâchons d'éviter ; c'est tout ce qu'il nous reste à dire aujourd'hui ; disposez-vous à l'exercice de demain ; tenez-vous prêt au petit jour ; c'est à cette heure que les vigneronns & les trente-fix vendangeuses qui se sont fait inscrire la semaine dernière , se rendront ici ; si ce nombre ne suffit pas , elles nous en amèneront d'autres.

LICIDAS. Je n'ai pas mis en oubli ce que vous m'avez dit hier , j'ai prévenu le lever du soleil ; est-il tems d'aller à la vigne , ceux & celles que vous avez retenus , sont-ils arrivés ?

ORONTE. Si vous voulez entrer dans cette salle basse , vous y verrez nos vendangeuses ; elles y déjeunent pour n'être pas obligées d'y revenir.

218      ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
avant le dîner ; chacune d'elles a reçu  
en entrant un pain d'une livre & de-  
mie , & un morceau de fromage ; six  
vignerons en font autant de l'autre  
côté ; ce nombre est proportionné au  
travail qu'ils auront à faire ; ils trou-  
vent devant eux à chaque repas , une  
demi-bouteille de vin. Entendez-vous  
les vendangeuses demander à aller à la  
vigne ? Chacune d'elles va être ap-  
pellée par son nom sur la liste qui en  
est tenue ; en vous approchant , vous  
allez les voir défilér l'une après l'au-  
tre ; elles partent toutes ensemble ; ma  
fille qui depuis la mort de sa mere ,  
me rend le service de conduire ma  
maison , & qui s'est vêtue de maniere  
à ne pas craindre les fraîcheurs du  
matin , va les accompagner ; une pa-  
rente s'y rendra tantôt ; suivons-les ,  
nous avons mis nos bottines , la rosée  
ne nous mouillera pas , en un instant  
nous allons les rejoindre.

LICIDAS. Pourquoi faut-il qu'on les

accompagne , ce qu'elles vont faire ne leur est-il pas familier ?

ORONTE. Des ouvriers qui travaillent à la tâche ne sont point ordinairement dans le cas d'être surveillés ; ils se hâtent de l'achever pour recevoir leur salaire ; si on les prend à la journée , ce ne sont plus les mêmes personnes ; il semble que le courage leur manque & que leurs bras s'engourdissent ; ce que j'ai vu quelquefois ailleurs , je l'ai souvent éprouvé ici ; croyez qu'il en seroit de même de ceux & de celles qui sont allés à la vigne ; s'ils ne voient auprès d'eux quelqu'un en état de leur en imposer , ils ne travailleront qu'à demi. Pour m'en être rapporté il y a quelques années à un jardinier qui faisoit l'entendu , mes vendanges ont duré un jour de plus que de coutume ; redoublons notre marche que le portrait des gens de journée a un peu retardée , joignons nos ouvrières qui sont

220 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
à l'extrémité de l'enclos , & qui quit-  
tent l'allée pour entrer dans la vigne ,  
elles font toutes concentrées dans un  
espace qui peut être en largeur de  
dix pieds de terrain ; aucune ne s'é-  
cartera de sa rive , qu'elle suivra tant  
qu'elle y trouvera du fruit , elles ont  
apporté une serpette , un panier ou  
un seau léger , dans lequel se met  
le raisin qu'elles coupent ; elles ne  
dépouillent aujourd'hui que les seps  
de raisin blanc qui doit être vendangé  
à part , & qui pourra les occuper jus-  
qu'à demain midi ; deux vigneron  
vont & viennent autour d'elles pour  
recevoir dans leurs hottes , les grap-  
pes des seaux ou des paniers qui  
sont pleins , qu'ils vont vider dans  
les bachoux de bois rangés le long  
de l'allée , dans lesquels ils les foul-  
lent ; remarquez que depuis un mo-  
ment que nous sommes ici , ils en ont  
déjà empli une demi-douzaine ; telles  
sont les premières opérations des ven-



danges ; les femmes courbées tout le jour , visitent les seps , elles en cueillent le fruit , elles ramassent les grains tombés ; cette précieuse récolte est versée dans les hottes , & de-là dans les bachoux qui vont être enlevés quand la voiture qui doit les transporter au cellier , sera arrivée.

LICIDAS. Je crois la voir venir , ne seroit-ce pas celle qui s'approche au petit trot , j'y reconnois un de vos vigneron , l'avez-vous loué pour prendre l'air dans cette voiture ?

ORONTE. Il n'est pas ici de trop ; le chartier ne pouvant quitter deux jeunes chevaux que je n'ai que depuis six semaines , je ne peux me passer de quelqu'un pour charger les bachoux qui remplis de fruits & de jus , forment des masses assez pesantes ; ce vigneron les déchargera en arrivant au cellier , & les portera à ses deux camarades qui se reposent en attendant qu'ils leurs soient remis & qu'ils

puissent les fouler ; il vient d'en ranger huit dans la voiture qui en revenant & en ramenant les mêmes vases vuides , en reprendra huit autres , qu'ils mèneront où ceux-ci vont être conduits ; ils iront & reviendront de même aujourd'hui , demain & mercredi , tant qu'il y aura du fruit à transporter ; ils me sont aussi nécessaires , que celles qui le cueillent ; leur charge étant complete , je vais les faire partir , & me rendre au cellier après eux , j'y ferai plus utile qu'ici , où tout me paroît en bon ordre.

LICIDAS. Ne croyez pas y aller seul ; on n'entre gueres en tout autre tems dans un cellier , mais quand la vendange qui y est portée est changée en vin , ce qui n'a pas encore été vu , mérite certainement de l'être , faut-il pour y aller , sortir de votre terrain.

ORONTE. Quoique la route soit

de sept à huit cents pas , nous sommes toujours dans l'enceinte de nos murs ; fortis des vignes , nous suivrons le chemin qui traverse les terres à labour , le long desquelles il est bâti. en passant sur cette élévation , vous pouvez y découvrir plus de vingt villages , depuis Vincennes & Charenton , jusqu'à Villeneuve - Saint-Georges ; vous voyez d'ici Sucy , Limeil , Maison & celui de Creteil au milieu de la plaine ; la diversité de tous ces objets distribués dans un cercle de cinq ou six lieues , satisfait ceux qui les considèrent ; cet aspect n'est pas le seul que nous ayons ici ; notre situation nous procure par-tout cet agrément qui est du plus grand prix pour ceux qui en jouissent ; notre trajet s'avance ; il semble que le cellier s'approche , l'accès en est libre ; la voiture qui en est retirée , ne nous empêchera pas d'y entrer.

LICIDAS. C'est donc-là le cellier.

Que font les deux jeunes gens dont tout le corps s'agite & se remue dans cette forme de coffre qui est guindée sur cette cuve ? Le bruit qu'on y entend , semble être celui d'une pluie qui tombe impétueusement ; je vois en m'approchant , la vendange s'y répandre par quantité de petits trous ; pourquoi ces petits fagots de farment appliqués en cet endroit de la cuve , & dont les extrémités sont couvertes avec de gros moilons ? Tout cela ne se fait pas sans motifs.

ORONTE. Vous allez bientôt les connoître ; les deux vigneronns sont depuis le matin dans le fouloir , qui par ses quatre branches est appuyé sur les douves de la cuve , ils y écrasent avec leurs pieds nuds , le raisin qui leur est amené ; le fouloir étant percé de toutes parts , le jus en sort , la cuve le reçoit ; quand il n'en reste plus , la peau du raisin pressé qui en est le mare , est jettée avec des pelles

de bois , dans la cuve qui est à côté , où ce mare restera jusqu'après-demain qu'il sera porté au pressoir ; les fascines de farment retenues par les moilons sans lesquels elles furnageroient , arrêteront le mare qui s'échappant du fouloir , vient à tomber dans la cuve , elles empêcheront qu'il ne bouche le tuyau par lequel le vin passera quand il sera tiré ; si vous portez la main sur les raisins qu'on écrase , ils la coloront , ce qui marque qu'indépendamment de l'abondance qu'un été favorable nous a procuré , \* le vin fera d'une qualité supérieure à celui des années dernières.

LICIDAS. Tout ceci me paroît conduit avec soin ; le fouloir est nettoyé toutes les fois qu'on le vuide ; on a de plus l'attention d'en descendre de tems en tems pour visiter , la lumière à la main , le dessous de la cuve , &

---

\* Année 1775.

226 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
pour voir si le vin ne s'épanche pas ;  
vos deux jeunes vigneronns me sem-  
blent ne pas être apprentis en ce  
genre ; il me reste cependant une dif-  
ficulté sur ce qu'ils font ; pourquoi  
pressurent-ils le raisin blanc dans la  
cuve , lorsque par-tout ailleurs , il est  
amené de la vigne sur le pressoir , où  
il est écrasé & transvasé aussi-tôt dans  
les tonneaux ? Cette maniere de faire  
le vin blanc , doit vous être connue ;  
elle a donc quelque inconvénient ,  
puisque vous ne vous y conformez  
pas , & que vous en adoptez une  
autre.

ORONTE. Quoique les cuves aient  
été abreuvées , le vin qui y tombe  
peut filtrer par quelque jointure , ce  
qui oblige de les visiter jusqu'à ce  
que l'humidité en gonflant les douves ,  
les ait parfaitement ferrées ; je sçais  
qu'ordinairement le raisin blanc s'é-  
crase sur le pressoir , & que le vin  
qui en sort , est aussi-tôt porté dans

les tonneaux ; si depuis deux ans cette méthode a été changée ici, c'est parce qu'en le pressant sur la cuve dans laquelle il repose au moins une nuit, on a trouvé que cette quantité de liqueur réunie, donnoit par la liaison de ce tout mêlé ensemble, plus de corps au vin, que ce qui venant du pressoir, est versé dans chaque futaille ; ce n'est pas que j'entende improuver l'ancien usage, l'un & l'autre peuvent être également employés ; celui que nous suivons à présent nous paroissant plus convenable, nous avons cru devoir nous y tenir. Vous voyez ce qui est fait & ce qui se fera aujourd'hui au cellier ; il seroit inutile d'y rester plus long-tems, le soleil qui nous favorise de la clarté de ses rayons, nous invite en attendant le dîner, à en profiter & à faire quelques tours de promenade, il nous dédommagera de l'obscurité qui nous en prive depuis quatre heures que

228    ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
nous sommes ici , nous n'en trouverons nulle part en ce moment qui soit plus fréquentée qu'à la vigne , notre présence ranimera celles que nous allons y revoir , & qui doivent s'étonner que nous nous en soyons absentés si long-tems.

**LICIDAS.** Le travail de ce matin est apparemment à sa fin , c'est ce que vos chevaux détellés & le chartier qui s'en retournent , annoncent ; les vendangeuses sortent aussi de la vigne , elles viennent à nous , il ne faut pas songer à se promener en ce moment qui va être employé d'une manière plus utile.

**ORONTE.** Il est tems qu'elles se reposent ; sçavez - vous que le raisin qu'elles nous ont envoyé ce matin de la vigne , & qui a été foulé en notre présence dans la cuve , peut contenir sept à huit pieces de vin ; elles ont besoin de force pour le reste du jour ; le dîner les attend , elles



nous ont devancé & entrent dans la cour, elles vont s'asseoir en quatre bandes sur le gazon où il leur sera apporté; deux filles leur ont préparé une soupe aux choux faite avec une demi-livre de viande pour chacune d'elles, nous sommes dans l'usage de n'avoir avec elles les jours de vendanges que le même pot; nous n'avons garde d'agir comme en certains pays, dans lesquels il reste encore des traces d'une ancienne servitude, où l'on dit que les vendangeuses n'ont pour nourriture que du pain fort pesant & du lard jaune; la meilleure viande est celle qui leur est choisie, vous la voyez, aussi en sont-elles fort contentes; les vigneron & les gens de la maison, dînent ensemble d'un autre côté, allons-en faire autant, nous avons au plus une heure, après laquelle notre troupe partira & nous avec elle.

LICIDAS. J'entends frapper à cette

230 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
porte, vient-on nous dire qu'elle va  
s'en retour ?

ORONTE. Elle attend qu'on soit re-  
venu de la cave , toutes vont boire  
un gobelet de vin ; le soir en revenant ,  
elles recevront dix sols & un morceau  
de fromage ; les vigneronns qui reste-  
ront à souper , auront vingt sols ; de-  
main, la nourriture & le payement  
feront & se feront de même ; je re-  
tourne au cellier que je ne peux quit-  
ter que par intervalle , je ne vous  
propose pas de m'y accompagner ,  
vous ferez plus satisfait d'entendre  
chanter nos vendangeuses , que de voir  
comme ce matin , répandre le vin  
blanc dans la cuve ; si vous le voulez  
voir tirer après-demain , & voir em-  
plir la cuve de vin rouge , il fera  
tems d'y venir.

LICIDAS. Depuis deux heures que  
je suis à la vigne , la conductrice des  
vendangeuses y a reçu des visites ,  
quatre à cinq compagnies s'y sont re-

posé long-tems , elles vous félicitent d'avoir remis vos vendanges à cette semaine, le raisin qu'elles ont goûté, leur a paru très-mûr; l'une d'elles qui s'en retourne, & qui n'est qu'à quelques pas d'ici, n'est point venue au cellier dans la crainte de vous distraire.

ORONTE. Je désirerois pouvoir les aborder; mais je crois qu'elles ne trouveront pas mauvais qu'un jour de vendanges, je ne quitte pas les foins qui m'occupent. Souvenez-vous de ce que je vous ai dit tantôt; donnez-moi congé demain, & trouvez-vous mercredi au cellier au soleil levant, on y goûtera le vin blanc qui après s'être clarifié pendant la nuit, sera tiré de la cuve.

LICIDAS. Quoiqu'il se soit écoulé plus d'un jour depuis l'indication de notre rendez-vous, je ne l'ai point oublié, je m'y suis rendu de bonne heure, le vin prêt à tirer a déjà été

goûté , vos vigneronns en font contents ; j'en vois quatre , chacun un feau à la main , qui se disposent à vuider la cuve qui fuivant leur dire , pourra avec le mare de celle qui est à côté , rendre vingt pieces de vin ; de quatre qu'ils étoient , deux se font retirés ; où font - ils allés , & que vont - ils faire ?

ORONTE. Chacun va prendre son poste ; le plus prudent & le plus expérimenté , est chargé de tirer le vin de la cuve , & d'emplir les feaux à mesure qu'il lui en est remis ; son camarade va les porter à l'entrée de la cave qui n'est qu'à vingt pas du cellier où ils feront pris par le troisieme qui ne fera que monter & descendre pour les remettre pleins , & ensuite les reprendre vuides de celui qui doit entonner le vin dans les futailles ; de cette maniere , le feau vuide passant de main en main , est reporté en un instant au bas de la

cuve , ces allées & venues de l'un à l'autre , se continueront tant qu'il y aura du vin à tirer ; vous verrez l'activité de ces mouvemens , si vous voulez descendre un moment dans la cave.

LICIDAS. Tout m'y paroît rangé avec soin , les tonneaux bien reliés attendent qu'on les emplisse ; pourquoi ceux dans lesquels le vin se verse , ne le font-ils que jusqu'aux trois quarts , & d'où vient le vuide qu'on leur laisse ? J'avois intention de le demander aux vigneronns ; mais ils sont trop occupés , & j'ai craint de les interrompre.

ORONTE. Il y a des vignobles où le vin est de deux fortes ; celui de la cuve qui est le vin de goutte , & celui qui découle du mare écrasé par le pressoir qu'on appelle par cette raison , *vin de pressurage* ; le vin de goutte formé du jus le plus pur du raisin , est beaucoup plus délicat ; le vin de pres-

234 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
furage ayant un acide caufé par le  
broyement des raffles avec le mare ,  
eft plus dur que l'autre. On fçait ici  
& dans les environs de Paris , obvier  
à cet inconvénient , par le mélange  
de ces deux vins dans la même futaille  
en laquelle on verfe environ un quart  
de vin de preffurage fur le vin de  
goutte , ce qui loin de lui nuire , le  
conferve plus long-tems , & lui donne  
une force qu'il n'auroit pas fans ce fe-  
cours ; de-là viennent les vuides de  
trois ou quatre feaux qui font laiffés  
à chaque futaille dans lesquelles on  
entonnera demain en vin de preffura-  
ge , la quantité néceffaire pour les rem-  
plir entièrement.

LICIDAS. Ce vin de preffurage fe  
fera donc avec le mare foulé qui a  
été jetté dans la cuve à côté de celle  
où eft le vin qui fe tire ; fçavez-vous  
à-peu-près , ce que ce mare pourra  
rapporter ?

ORONTE. Mes vigneronns à qui je

J'ai demandé, appréciant le mare de cette cuve à cent quatre-vingt hottées, il sera partagé en trois parts & pressuré séparément; chaque mare détaché qui quoique foulé, est encore liquide, pourra emplir deux futailles, chacune d'environ deux cents trente pintes; les trois mares ferrés par la roue du pressoir, ne rendront par conséquent gueres moins de six pieces de vin; la cuve est enfin vidée; remarquez l'activité de nos vigneron, déjà les uns remplissent les hottes avec le mare, les autres le portent au pressoir, un cinquieme va le mettre en état d'être pressuré; considérez cette manœuvre qui ne vous coûtera rien à apprendre & que vous regretteriez de ne pas sçavoir, si vous étiez quelque jour obligé de vous en occuper.

LICIDAS. Le pressoir est apparemment l'édifice en charpente placé derrière cette cloison, allons - y pour

236 ESSAIS D'AGRICULTURE,  
connoître de quelle maniere le mare  
qui va être pressuré, s'y dispose.

Vous m'avez quitté depuis un quart  
d'heure, voulez-vous que je vous fasse  
part de ce qui s'y est fait pendant vo-  
tre absence ?

ORONTE. Je suis prêt à l'entendre,  
je crois que vous n'en avez rien ou-  
blié.

LICIDAS. Le mare venant de la  
cuve, a été étendu sur le plancher du  
pressoir dans un espace de quatre  
pieds en carré, & d'un pied & demi  
de hauteur ; sur ce mare ainsi pré-  
paré, on a d'abord posé à une di-  
stance égale, cinq perches de plus de  
sept pieds de long qui ont été cou-  
vertes de huit planches, & les plan-  
ches de six soliveaux ; deux hommes  
font ensuite entrés dans une grande  
roue qu'ils ont fait tourner pour en  
retirer une très-grosse corde roulée  
autour de l'arbre qui y tient, qu'ils  
ont accrochée & qu'ils ont fait tenir



par deux tours à une autre roue construite au-dessus de la vis du pressoir; de-là ils font rentrés dans la grande roue qu'ils ont fait tourner du côté opposé, de maniere que la corde après s'être repliée quantité de fois autour de l'arbre, venant à ferrer la roue au-dessus de la vis, l'a fait descendre par cette même vis, de plus d'un pied sur un autre solive de travers, par laquelle en lui communiquant tout son poids, elle a comprimé tout ce qui est au-dessous d'elle, & par conséquent le marc couvert de ces différentes pieces de charpente; ce marc pressé de toutes parts en s'applatissant par le poids qui l'écrase, s'est aussitôt répandu en jus, qui passant par une espece de ruisseau fabriqué au bas du plancher du pressoir, est tombé & tombe en abondance dans un vaisseau qui est au-dessous où il est puisé à chaque instant pour le conduire à la cave, j'aurois souhaité pou-

voir vous rendre ces idées plus clairement ; mais vous sçavez qu'il est des choses qui se voient mieux , qu'elles ne s'expliquent.

ORONTE. Votre récit est juste en tout point ; je n'y ajouterais que la dénomination des aggrès du pressoir que l'usage m'a appris & que vous pourrez retenir. Le plancher où est le mare , s'appelle *l'ame du pressoir* , il a dix pieds de large sur onze pieds & demi de long ; les cinq perches posées dessus , sont des épées , qui entrent dans le mare , empêchent qu'il ne se fende , & qu'il ne s'écarte ; chacune des huit planches qui le couvrent , est de sept pieds & demi de long , de dix pouces de large sur deux pouces d'épaisseur ; les dix soliveaux sont des chantiers de pareille longueur. La grosse corde aussi forte que celles qui servent à amarrer les navires , est un cable ; celui-ci que j'ai acheté à Paris il y a huit ans , à raison de

onze sols la livre, a quatorze toises de long ; ce que vous appelez folive de travers , est l'arbret sur lequel la vis du pressoir est posée , l'ouverture en forme de goutiere par laquelle le vin coule , en est l'anche , le vaisseau qui le reçoit & d'où on le retire , une jalle. Je ne garantis pas que ces termes soient par-tout les mêmes , ils peuvent varier suivant les pays ; à Paris & dans celui-ci , on n'en connoît pas d'autres.

LICIDAS. Que vont donc faire vos ouvriers ? ils dérangent ce qu'ils ont assemblé avec tant de peine , ils détendent le cable , desserrent la roue , enlèvent les chantiers & les planches ; voilà le mare découvert en un instant ; avant le pressurage , il avoit au moins un pied & demi de haut , il n'a pas à présent six pouces , va-t-on le transporter ailleurs pour en pressurer un second ?

ORONTE. Il n'est pas encore tems.

Quelque sec que ce mare vous paroisse, on en retirera encore avec le travail nécessaire, plus de quarante pintes de vin; nous ne négligeons pas les petits profits, celui-ci vaut bien la peine qu'il coûte; on va donc rogner d'environ un pied de chaque côté, la bordure de ce mare, avec ce couteau à large lame qui a été repassé ce matin; ces parties détachées seront éparpillées sur le surplus du mare auquel on ne touche pas, & pressurées de nouveau; après cette opération qui s'appelle *taille & serre*, le mare fera encore taillé & ferré deux autres fois; les gens du pressoir, à qui on envoie deux bouteilles de vin par mare, & qui les gagnent bien, iront ensuite se reposer & se rafraîchir pendant une heure, pour revenir pressurer le second mare, à qui en détendant & retendant chaque fois le cable, ils donneront trois serres comme à celui-ci; aussi-tôt que le dernier

mare

mare fera enlevé de la cuve où il a été jetté , & qu'après dîner , il aura été porté au preffoir , on aura foin de tirer le vin qui y refte & qu'on y a laiffé exprès , pour empêcher que ce mare ne fe feche & qu'il ne s'altere.

LICIDAS. Vous allez bientôt fçavoir quelle eft la quantité de votre vin blanc , nous pourrons descendre un de ces jours dans la cave pour l'y voir.

ORONTE. Je ne vous le confeillerois pas , je ne connois pas de lieu plus dangereux que celui où le vin blanc a été nouvellement entonné.

LICIDAS. Que peut-il donc y avoir à rifquer ?

ORONTE. Votre vie & la mienne , fi nous nous expofions à y descendre & à y refter quelques infans ; le vin blanc qui n'a eu qu'une nuit de repos dans la cuve où il a été foulé , n'a pu y produire fon effet , il n'aura pas été

242 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
vingt-quatre heures dans les tonneaux  
qu'il commencera à bouillir , à s'élever  
au-dessus de la bonde , & à jeter  
beaucoup d'écume que cette fermenta-  
tion précipite au-dehors ; on tâche  
de le remplir les deux premiers jours  
si on peut en approcher ; mais on  
n'oseroit y aborder le troisieme & le  
quatrieme , parce que la vapeur qui  
après en être sortie , s'est répandue dans  
toute la cave , est si épaisse & si forte,  
que les personnes les plus robustes  
qui entreprendroient d'y aller , cour-  
roient le danger d'y être suffoquées.  
Il y a sept à huit ans qu'un chien de  
la maison y étant entré en pareil tems ,  
y est tombé aussi-tôt sans mouvement à  
la vue de plusieurs personnes qui pour  
l'empêcher de périr , après avoir tenu  
ouverts les deux battans de la porte  
pendant quelque tems , n'ont trouvé  
d'autre moyen que d'y descendre  
précipitamment , & de lui lier une  
corde autour du corps , à l'aide de

laquelle ils sont parvenus à l'en retirer. Quand cette fumée meurtrière est un peu dissipée, on hazarde d'y entrer, sans pouvoir y rester à la fois plus que le tems nécessaire pour remplir une ou deux pieces qu'on laisse aussi-tôt pour aller respirer & prendre l'air; lorsque la cave est devenue accessible, le remplissage se continue chaque jour jusqu'à ce que le vin ait cessé de bouillir; alors, pour empêcher qu'il ne s'évente, la bonde du tonneau se couvre pendant une semaine avec quelques feuilles de vignes sur lesquelles on passe un un tuileau que l'on charge de fable ou de terre jaune humectée, & étendue de maniere que l'air n'y puisse pas pénétrer; un autre soin, est de visiter souvent les tonneaux que l'on bondonne quinze jours après, qu'on doit ensuite remplir de mois en mois, tant qu'ils restent dans la cave; si on veut avoir le vin en bouteilles, il faut

244 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
y songer dans la pleine lune de Mars ,  
on prétend que l'influence de cet  
astre dans ce mois , le soutient & le  
conserve , & que dans les grands vi-  
gnobles , on observe de le tirer dans  
cette pleine lune ; c'est tout ce que  
j'avois à vous indiquer sur la maniere  
de préparer & de faire le vin blanc ,  
ainsi que sur l'attention qu'il exige ;  
en allant demain au cellier , nous ver-  
rons la cuve du vin rouge sur laquelle  
nous converserons , & qui semblable  
à un malade , est à présent laissée en  
repos , dans la crainte de lui nuire.

LICIDAS. Je n'ai pas oublié le ren-  
dez-vous que vous m'avez donné hier ,  
d'aller ce matin au cellier pour y voir  
le vin rouge qui est dans la cuve ;  
mais avant d'y arriver , vous sçavez  
que vous m'êtes redevable de l'expli-  
cation de la fuite de vos vendanges  
que l'histoire du vin blanc vous a  
obligé de suspendre , & que je ne sçais  
encore qu'à demi.



ORONTE. C'est ce qui va se faire en peu de mots ; nous avons quitté la vigne le second jour des vendanges à midi ; l'après - dîner & le troisième jour ont suffi à nos trente-six vendangeuses pour couper tout le raisin noir & le gris ; ces raisins ont été pressés dans le fouloir & répandus dans la plus grande des trois cuves , où le mare qui chaque fois y est jetté , restera jusqu'à ce qu'elle se vuide ; à la différence du vin blanc avec lequel le mare ne trempe pas , pour que sa couleur ne soit pas trop chargée , ces soins & ces mouvemens se font renouvelés le lendemain ; l'après-midi , les vendangeuses ont coupé le raisin de teinture destiné à rougir le vin ; ce raisin foulé , la cuve emplie de fruit cueilli dans un beau tems & couverte d'une grande toile pour retenir sa vapeur , s'est bientôt échauffée ; en vous approchant & en

246 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
levant la toile , vous l'entendrez bouil-  
lir ; tout le mare qui étoit au fonds ,  
est monté en haut ; il faut toujours le  
tenir humide , & l'enfoncer avec une  
pelle , pour peu qu'il se seche ; la  
cuve paroît devoir être encore quel-  
ques jours dans le même état ; le soir  
du troisieme , deux hommes y des-  
cendront & la fouleront , pour que  
toutes ses parties s'incorporent & se  
concentrent , ce qu'ils recommence-  
ront vingt-quatre heures avant que le  
vin se tire , afin qu'il ait le tems de  
se clarifier ; si en continuant de bouil-  
lir , le mare vient à s'élever trop  
haut , on tirera quelques seaux de  
vin qui seront répandus dessus , ce  
qui le rabaissera ; quand la cuve ne  
bouillira plus qu'à demi , & que le  
mare venant à retomber , commencera  
à rentrer dans le vin , ce sera le mo-  
ment de le tirer ; les mares se pressu-  
rent ensuite jour & nuit , sans autre

discontinuation que celui des repas; le vin rouge fera entonné comme le blanc; les trois quarts venant de la cuve, le surplus du pressurage; il reste découvert, s'il jette encore quelques bouillons, autrement, on le couvre avec feuilles de vignes, tuileaux & sable, puis on le bondonne; cet ouvrage achevé, les cuves sont lavées, les bachoux sont rincés, le pressoir est nettoyé; il faut de la propreté partout, elle est ici nécessaire pour garantir le bois d'une humidité qui peut le pourrir & causer une dépense qu'il est facile d'éviter; après la S. Martin, le décimateur ecclésiastique envoie chercher sa dîme.

LICIDAS. Ne croyez pas le récit de vos vendanges achevé; l'attention que j'y ai prêtée, m'a fait naître plusieurs idées sur lesquelles je désirerois avoir les solutions qui leur conviennent.

La cause qui a fait bouillir fitôt le

vin de la cuve cette année , vient sans doute du tems qui a été favorable à vos vendanges ; s'il arrive au contraire que le raisin , faute de chaleur , ne soit point entièrement parvenu à sa maturité , ou que les vendanges faites dans un tems froid & pluvieux , ne puissent pas échauffer le vin de la cuve , que fait - on pour l'y disposer & pour le faire bouillir ?

ORONTE. Je suis allé autrefois dans la vallée de Montmorency au tems des vendanges ; j'étois dans un cellier , lorsqu'on a apporté & versé dans la cuve remplie de raisins foulés , une chaudiere bouillante du même vin , qui devoit , a-t-on dit , servir à l'animer ; quelques années après , m'étant trouvé dans le même cas , j'en ai fait l'épreuve ; je n'ai pas tardé à me la reprocher , le vin que j'ai goûté étoit comme du sirop , ayant le goût d'une liqueur brûlée , qui heureusement s'est perdu après avoir bouilli ;

je crois que la cuve étant bien couverte , il vaut mieux laisser agir la nature , que de recourir à cet expédient dont on ne fait ici aucun usage.

J'ai oui dire qu'en 1770, l'automne ayant été froid & pluvieux , les vins de l'Anjou où les vendanges ne se font qu'après les premières gelées , n'avoient pu bouillir , ce qui avoit obligé de les vendre promptement.

Dans le Soissonnois , & principalement dans le pays Lannois , on sçait pourvoir à cet inconvénient ; les champs fournissent au milieu du printemps , dequoi faire mouvoir le vin d'une cuve que l'humidité a glacé , chacun y trouve ce qu'il lui faut pour s'en servir , si ce secours lui devient nécessaire.

LICIDAS. Si ce secret qu'on peut appeller ainsi à l'égard de ceux qui l'ignorent , étoit connu , ne pourroit-

250 ESSAIS D'AGRICULTURE,  
on pas se procurer ici & ailleurs,  
cette rareté qui devient si utile?

ORONTE. Ce que vous croyez être une rareté, se voit au mois de Mai dans toutes les campagnes; sa propriété impulsive à la fraîcheur du vin qui languit dans la cuve, est seulement ce qu'on ne connoît pas. Considérez le seigle quand il est en épi, c'est sa fleur au moment qu'elle est prête à le quitter, qui étant séchée à l'ombre, mise à l'abri des atteintes de l'air, puis répandue dans la cuve, sert à lui donner le mouvement que le vin, dans ce tems où le soleil se retire, ne trouve pas en lui-même; une mesure équivalente à celle d'un litron, est secouée sur une cuve de dix pieces; ce qui doit y entrer de plus, est distribué suivant cette proportion, avec la quantité du vin à qui cette fleur procure une force qui pénètre toutes ses parties au point

de le faire bouillir dans vingt-quatre heures; c'est ce qu'une personne qui connoît mes vignes, m'a écrit du Vermandois au mois de Juin dernier; la fleur du seigle avoit alors quitté son épi; j'aurai soin dorénavant de m'y prendre dans le moment où étant prête à tomber, elle se laisse cueillir, & d'en amasser, soit sur mon terrain, soit ailleurs, la dose qu'il me faudra, pour que je puisse en faire usage, si j'y suis obligé.

LICIDAS. Je n'aurois pas cru qu'on pût en retirer cet avantage, je me félicite de vous avoir fait cette question; je viens à celles qui concernent la dîme, sur quel pied la payez-vous? Je connois des cantons en Bourgogne & en Champagne, où le décimateur prend la vingtième partie du vin, perçoit-il la même quantité sur celui qui se recueille dans les vignes de ce terroir?

ORONTE. La dîme que nous payons

252 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
n'est point onéreuse ; trois pintes par  
tonneau , mesure de Bourgogne ou  
de l'Orléannois , suffisent pour l'ac-  
quitter ; aussi , ne survient-il pas de  
démêlés à cet égard , chacun paye  
volontiers une prestation qu'il sçait  
nécessaire à la subsistance d'une partie  
des ministres de l'église.

LICIDAS. Si la dîme est établie pour  
les alimens des ministres de l'autel ,  
pourquoi donc dans plusieurs vigno-  
bles , est-elle payée à d'autres qu'à  
eux ? Je connois des paroisses où la  
dîme est payée à ceux qui en sont  
les seigneurs , d'où leur vient ce droit  
de percevoir un revenu que je croyois  
n'être dû qu'aux églises ?

ORONTE. Quoique les terres aient  
été chargées de la dîme pour la sub-  
sistance de l'église , il n'est pas rare  
de la voir payer en totalité ou en  
partie , aux seigneurs des terroirs où  
les fruits décimables se recueillent ; ils  
n'en jouissent cependant légitimement ,



que quand ils ont des titres qui les autorisent à la percevoir ; ces dîmes levées par les seigneurs laïcs, sont appelées dîmes inféodées, c'est-à-dire dîmes tenues en fief, soit de l'église, soit du seigneur supérieur ; il suffit de la part de celui qui la perçoit, qu'à la possession où il est d'en jouir, il joigne d'anciens titres, tels que des aveux & dénombremens rendus au seigneur suzerain de son fief, pour qu'il soit maintenu dans sa jouissance, quand le décimateur ecclésiastique entreprend de l'y troubler ; ces dîmes inféodées qui à l'instar des autres, sont dues quoiqu'elles n'aient été payées de mémoire d'homme, peuvent cependant être données, vendues, hypothéquées, ou séparément, ou avec les fonds auxquels elles sont attachées.

LICIDAS. Lorsque le décimateur envoie chercher sa dîme, s'il lui revient une pièce de vin, la futaille

254 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
qui en est remplie , lui est-elle égale-  
ment remise ?

ORONTE. Le décimateur a droit sur le vin pour la portion qui lui en est due , mais il n'en a aucun sur les tonneaux ; il doit s'en munir , & ne peut obliger le décimable à lui livrer les siens , quand il offrirait de les lui payer , ou de les lui rendre ; on ne croiroit pas que cette prétention soutenue par un décimateur , est devenue il n'y a pas encore long-tems , l'objet d'un procès très-sérieux ; l'arrêt qui l'a réprouvée , est cité par Denifart dans sa collection de décisions nouvelles , tome premier , page 455 , sur le mot *dîme* ; à ce que Denifart en a dit , je vais , si vous le souhaitez , y ajouter plusieurs circonstances dont j'ai été instruit dans le tems auquel cette contestation a été jugée.

LICIDAS. J'apprendrai volontiers quel a été le résultat d'une question qui a un rapport direct avec celles

qui concernent la maniere de payer la dîme.

ORONTE. C'est au village de Gié, près Bar-sur-Seine, que la difficulté s'est élevée; les Mathurins du couvent de la Gloire-Dieu, y font décimateurs de la dîme du vin; frere Jean Sauvage, prieur ministre de ce couvent, ayant envoyé chercher sa dîme chez Jacques Prodhon, procureur fiscal de la justice du lieu, prétendit avoir droit de retenir trois futailles pleines du vin qui lui étoit destiné, & de laisser au sieur Prodhon, & non Prodhou, comme Denifart l'a fait imprimer dans son livre, trois futailles qu'il avoit fait amener; celui-ci ayant refusé de recevoir ces futailles qui ne lui parurent pas bien conditionnées, & ayant fait constater par plusieurs significations, le motif de la prétention de son adverfaire, le prieur le traduisit au bailliage de Sens, où il obtint le 28 Août 1773, une sentence

256 ESSAIS D'AGRICULTURE,  
conforme à sa demande ; le sieur  
Prodhon avoit eu soin de faire sortir  
& de placer à la porte de sa cave,  
les trois tonneaux pleins de vin de  
dîme, qui après y être restés pen-  
dant trois mois, furent saisis & en-  
levés par les commis aux aides, com-  
me vin non réclamé.

Sur l'appel par lui interjetté au  
Parlement, de la décision des juges  
du bailliage de Sens, dont Denifart  
n'a point parlé, non plus que des  
faits du procès, arrêt est intervenu  
en la première chambre des enquêtes,  
au rapport de M. Julien, le 10 Mai  
1758, qui en infirmant ce jugement,  
a débouté le prieur de la Gloire-  
Dieu de sa demande avec dépens ; il  
a de plus, perdu ses trois pièces de  
vin de dîme, dont les commis aux  
aides s'étoient emparés, & qui ne lui  
ont pas été rendues.

LICIDAS. Cet arrêt paroît mériter  
d'être connu de ceux qui doivent la

dime ; je crois que vous n'avez pas à craindre une entreprise semblable à celle du décimateur de Gié ; il ne me reste plus qu'à sçavoir , pour terminer l'article de vos vendanges , de quelle maniere vous disposez du vin que vous en avez recueilli.

ORONTE. Après en avoir prélevé ce qui m'est nécessaire , je l'ai fait vendre long-tems en détail dans un logement de mon enclos qui est à fix cents pas de distance de ma maison ; mais ces bâtimens étant devenus nécessaires à mon exploitation , des marchands de Choisy & de Vitry , ou des environs , viennent le goûter aussi-tôt qu'ils sont avertis ; je me rappelle que , il n'y a pas long-tems , il ne m'a pas fallu huit jours pour en vendre 30 pieces , dont une partie a été payée comptant , & le surplus , à mesure que le vin est sorti de la cave.

Telle est l'explication de nos vendanges , qui lorsque tout a été prévu ,

258 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
nous deviennent des jours d'agrémens ,  
par la fatisfaction que nous ressentons  
d'en avoir procuré aux autres. Nos  
vendangeuses , que pour la plupart j'ai  
vu naître , n'y respirent que la joie ;  
elles usent , mais décemment , de cette  
liberté que ce tems autorise ; rien à  
reprendre dans leurs discours , rien à  
blâmer dans leurs chansons ; elles ne  
nous quittent qu'à regret , & se pro-  
mettent toutes de revenir l'année sui-  
vante.





## TREIZIEME ENTRETIEN.

*Sur les accessoires de la culture  
des Terres.*

**L**ICIDAS. Ce que vous allez m'expliquer, est une partie très-intéressante de l'agriculture, puisqu'elle nous procure l'aliment qui est le plus nécessaire à la vie.

**ORONTE.** Aussi a-t-elle toujours été dans une haute idée chez tous les peuples; nous lisons qu'en Egypte, \* les laboureurs & ceux qui élevoient des troupeaux, y étoient fort considérés, que c'est à leurs soins que ces contrées devoient leur opulence; qu'en Perse & dans la Syrie, on récompensoit les gouverneurs des provinces dont les terres étoient bien

---

\* Histoire ancienne, tome 5.

260 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
cultivées ; que Numa Pompilius , l'un  
des plus sages rois de Rome , en  
donnant des louanges aux laboureurs  
actifs & industrieux , faisoit des re-  
proches aux autres ; les mêmes mo-  
numens nous attestent qu'Hyeron , roi  
de Siracuse , n'a pas dédaigné de com-  
poser un livre où il donnoit de sages  
avis pour entretenir & augmenter la  
fertilité du pays ; qu'Attale , roi de  
Pergame , Archelaüs , roi de Capa-  
doce , & Magon , l'un des généraux  
Cartaginois , ont laissé plusieurs écrits  
sur cette matiere ; ceux qui sçavent  
l'histoire Romaine , y ont lu qu'un des  
plus grands consuls de cette républi-  
que , après avoir vaincu plusieurs  
nations belliqueuses , avoir chassé Pir-  
rhus de l'Italie , & après avoir reçu  
trois fois l'honneur du triomphe , cul-  
tivoit lui - même un coin de terre  
près d'une chetive maison dans laquelle  
il s'étoit retiré ; tous ces éloges ont été  
donnés à l'agriculture , parce qu'elle



est le fondement des vrais biens , la source des richesses d'un prix réel , qui ne dépendent pas de l'opinion des hommes ; c'est ce jugement qu'en a porté M. l'abbé de Fleury , dans son ouvrage généralement admiré sur les mœurs des Israélites. Il y a long-tems que la culture de terres est devenue en France , l'occupation de la plus grande partie des personnes nobles qui résident à la campagne , où elles font valoir leur bien en exemption de la taille , privilege accordé & renouvelé depuis quelques années en faveur des bourgeois de Paris , pour les terrains clos de murs ou de hayes vives qu'ils exploitent , lorsque ces clôtures sont contigues à leur maison , ce qui en rend la jouissance plus utile & plus agréable.

LICIDAS. Je vais donc sçavoir de quelle maniere la terre se prépare pour recevoir dans son sein les grains

262 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
qu'elle nous rend si abondamment l'an-  
née suivante.

ORONTE. Si je vous parlois en ce moment du labour des terres & des semences des grains , je laisserois de côté , le récit de ce qui doit précéder cette culture.

LICIDAS. Ne me privez pas , je vous prie , de cette explication.

ORONTE. Elle consiste d'abord dans l'achat des chevaux , dans la maniere de les conduire ; il faut avoir une charrue , commander une charrette , se pourvoir d'un chartier , ainsi que de tous les ustensiles qui doivent se trouver dans un bien qu'on veut faire valoir ; de l'obligation de s'en servir , naît la nécessité de les connoître.

LICIDAS. Tous chevaux n'étant pas propres au travail de la terre , vous sçavez quels sont ceux qui peuvent convenir à cette exploitation.

ORONTE. On se sert de chevaux

entiers dans la plupart des fermes ; mais dans nos domaines , nous préférons des jumens qu'on sçait n'être pas ordinairement dangereuses , & dont nous tirons tout le service qu'il nous faut.

LICIDAS. Puisque nous sommes sur l'article des chevaux , pourriez-vous m'éclaircir une chose essentielle qu'il faut connoître quand on les achete ; j'ai toujours oui dire que les dents de ceux au-dessous de sept ans , indiquoient leur âge ; mais je n'ai pu sçavoir quelles étoient ces marques qui les distinguent des chevaux plus âgés & qui en augmentent le prix.

ORONTE. C'est ce que j'ai appris l'année dernière de quelqu'un qui en fait le commerce , voici ce que j'en ai écrit.

Un cheval de dix-huit mois a douze dents , dont deux les plus reculées , sont creuses , & qui à deux ans & demi ou trois ans , sont pleines.

Au même âge , quatre dents de lait

264 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
du devant , deux d'en-haut & deux  
d'en-bas , lui tombent ; l'année sui-  
vante , quatre autres s'en détachent ,  
quatre plus grandes renaissent.

A cinq ans , les chevaux qui à cet  
âge cessent de croître , perdent leurs  
quatre dernières dents de lait , celles-  
ci sont remplacées par un nombre  
égal auquel se joignent quatre nou-  
velles dents plus longues que les au-  
tres.

A six ans , celles qui leur ont poussé  
l'année d'avant , commencent à se rem-  
plir , ce qui ne s'acheve qu'à sept ou  
huit ans , alors le cheval ne mar-  
quant plus , il n'est plus facile de con-  
noître son âge.

LICIDAS. Les chevaux étant élevés  
en différens pays , en est-il dont le  
choix soit préférable aux autres ?

ORONTE. Les chevaux de Nor-  
mandie sont les plus renommés ; cest  
ce que sçavent les marchands de  
Paris qui fréquentent les foires où ils  
se

se vendent ; ces chevaux ont plus de force qu'ils acquierent dans les pâturages fertiles où ils se nourrissent , ils sont souvent mieux tournés que ceux qui viennent des autres parts.

Les chevaux de Picardie & de Flandre , quoique propres à toutes fortes de travaux , ont plus d'épaisseur & les jambes plus chargées ; les chevaux Bretons ont ordinairement la tête plus plate & plus courte , les hanches très - hautes , & moins de ventre que les chevaux Normands.

LICIDAS. Les chevaux vivent - ils long-tems ?

ORONTE. Les chevaux bien ménagés , durent ordinairement quinze , vingt à vingt-cinq ans ; il n'est pas rare en Normandie , d'en voir aller jusqu'à trente , quand ils n'ont pas été forcés par le travail.

LICIDAS. Il peut se faire que quelques-uns des chevaux que vous avez eus , ayent jetté leur gourme , sçau-

266 ESSAIS D'AGRICULTURE ;  
riez-vous quand cela arrive , com-  
ment on doit s'y prendre pour les  
traiter ?

ORONTE. Je me suis effectivement  
trouvé dans cet embarras qui cause  
quelquefois de l'inquiétude ; comme  
on doit quand on le peut , apprendre  
à se passer de ceux dont les services  
n'ont pas toujours le succès qu'ils  
promettent , j'ai discouru de cette  
maladie que tous les chevaux ont à  
quatre ou cinq ans , avec des gens  
qui la connoissent , j'ai tenu une note  
de ce qu'ils m'ont dit , je vais vous  
la réciter telle qu'ils me l'ont ap-  
prise.

La gourme des chevaux est un  
écoulement d'humeurs qui se fait par  
les nazeaux , il est souvent accompa-  
gné d'un dépôt qui se forme dans les  
glandes sous la machoire inférieure ;  
pour en faciliter la révolution & l'é-  
coulement , on y applique un on-  
guent composé d'un once de popu-

léon, autant de basilicon, même quantité d'althea & d'huile de laurier mêlés ensemble, dont la partie enflée en est frottée chaque jour le matin, puis enveloppée avec une peau de mouton.

On supprime au cheval malade, le foin & la paille; on lui donne la même mesure d'avoine s'il peut en manger; on verse dans son auge de l'eau blanche détrempée avec de la farine d'orge, qu'on y laisse tant qu'il veut en boire.

Si le cheval est dégoûté, & lorsque l'humeur lui sort par le nez, on lui fait avaler chaque jour un quarteron de miel qui est répandu autour d'un linge roulé sur un bâton; pour aider à lui faire jeter cette gourme, on lui frotte aussi les narines avec un jaune d'œuf battu dans de l'huile d'olive ou de laurier, ce qui se continue tant qu'il ne peut pas boire, & jusqu'à sa guérison.

Quand il s'est formé beaucoup de matière deffous la machoire , il faut en approcher la chandelle pour en amollir la peau , la graiffer avec le même onguent , faire au cheval une incifion pour en vuider le pus , y inférer quelques heures par jour , un morceau de bois ou de cuir roulé , qui empêche que la plaie puiſſe ſe boucher ; avec ces ſoins , la gourme ſ'écoule , & la plaie ſe guérit. Vous voyez que la dépenſe de cette maladie revient à peu de frais ; elle n'inquiète pas ceux qui ſont dans l'habitude de la traiter , elle peut devenir dangereuſe , ſi on ne ſçait pas la conduire ; nous pouvons , à ce que je crois , changer notre entretien.

LICIDAS. Ne quittons pas encore celui-ci ; vous m'avez bien appris à ſoigner les chevaux pendant l'une des maladies qu'ils eſſuient dans leur jeunefſe , ajoûtez-y , je vous prie , ce qui doit ſe faire pour les gouverner



en tout tems; de ce point dépend la bonne renommée de ceux qui s'en occupent, & la tranquillité de leurs maîtres.

ORONTE. Je crois inutile de vous dire que le foin des chevaux leur profite autant que la nourriture qu'ils prennent, mais il n'est pas facile de trouver quelqu'un qui veuille s'en acquitter comme il doit; j'avois remis à un chartier il y a cinq ans, deux chevaux en bon état, j'étois alors absent; en moins de six mois, ils sont devenus méconnoissables; la nourriture ne leur étoit pas épargnée, la paresse du chartier qui se reposoit quand les autres veilloient, & qui ne les pansoit jamais, les avoit rendus comme des squelettes; trois mois après, ces mêmes chevaux confiés à un homme plus soigneux, ont repris leur embonpoint; tant il est vrai que ceux dont le pansement est négligé, dépérissent en peu de tems, & que

270 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
pour n'y pas être trompé, il est indis-  
pensable de s'y connoître , ainsi  
qu'à tout ce qui se fait pour les con-  
server.

LICIDAS. C'est précisément cette  
connoissance que je souhaiterois me  
procurer.

ORONTE. Si j'entre dans ce détail,  
j'aurai à craindre qu'il ne vous fa-  
tigue.

LICIDAS. Je le regarde au contraire  
comme contenant des instructions qui  
ne se rencontrent point par-tout, &  
que je suis curieux d'apprendre.

ORONTE. Je gagerois qu'on ne s'est  
jamais entretenu de ce que vous me  
demandez.

LICIDAS. Qu'importe , ce sera une  
complaisance de votre part, ne me la  
refusez pas.

ORONTE. Je vais donc , puisque  
vous le voulez , m'occuper des che-  
vaux dès leur réveil , pour ne les  
quitter qu'à leur coucher ; plaçons-

nous au milieu de l'été, dans ce tems, les nuits du chartier font courtes; il doit se lever avant le jour, donner à trois heures l'avoine à ses chevaux, à chacun le quart d'un boisseau & une botte de foin, puis il les frotte par-tout le corps avec une étrille; la poussière que ce peigne à dents de fer leur avoit laissée, en est secouée avec une toile; il nettoye l'écurie d'où il les fait sortir pour les mener boire; il met à chacun son harnois, va déjeuner, & part pour les champs aux coups de cinq heures; il en revient à onze, donne aux chevaux la même quantité d'avoine avec une botte de foin; il vient diner, puis les fait boire, se repose jusqu'à deux heures, retourne aux champs, les ramene à huit heures, ôte leurs harnois qu'il suspend, verse dans l'auge qu'il nettoye chaque fois, la même mesure d'avoine. Après son

272 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
fouper , les chevaux boivent ; rentrés  
dans l'écurie , ils trouvent dans le ra-  
telier une botte de foin par cheval ;  
si on a des coffats de vesse , on leur  
en donne alternativement avec le  
foin ; quand le bled se bat , on retire  
des gerbes , des petites bottes courtes  
appelées *menus* ; comme cette paille  
est fraîche , & qu'il y reste toujours  
quelques épis , les chevaux la dé-  
vorent ; si d'après cet exposé on veut  
sçavoir quelle est la quantité du foin  
& d'avoine que consomment à la  
campagne deux chevaux qui y tra-  
vaillent , le foin à raison de quatre  
bottes par jour , montera à 1440 bottes  
par an , & l'avoine à 23 septiers &  
demi , dont chacun est de 24 boif-  
seaux , mesure de Paris. Je ne fixe  
pas celle de la paille dont le ratelier  
doit être toujours garni , ce qui en  
reste , est retiré chaque fois pour être  
étendu le soir , & former la litiere

sur laquelle ils se reposent ; des chevaux conduits suivant ce régime , seront toujours sains ; des maladies & des infirmités leur surviendront si on le néglige ; quand les nuits sont plus longues , le chartier , après les avoir disposés comme ils doivent être ; les mene au petit jour au lieu de son travail , qu'il faut voir de tems en tems pour juger s'il sçait s'en acquitter.

LICIDAS. Quels sont dans votre canton les conventions qui se font avec un chartier qu'un maître prend à son service ?

ORONTE. Les chartiers se louent à la S. Jean & à la S. Martin ; ils ne peuvent se retirer qu'à l'un ou l'autre de ces deux termes ; autrement , les maîtres sont fondés à retenir ce qui est échu de leurs gages , j'ai vu quelque part un arrêt qui les y a autorisés ; les gages d'un chartier sont de 180

274    ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
livres par année , ils ne sçauroient  
être trop prudens , car les délits qu'ils  
commettent en blessant quelqu'un avec  
leurs chevaux où leur voiture , réflé-  
chissent sur le maître , c'est ce que  
trois arrêts du Parlement ont jugé ;  
par le premier rendu en la Tournelle  
le 20 Mars 1756 , Claude Grenet ,  
vigneron à Groslay près Enguien , de  
la main duquel un doigt avoit été  
écrasé par la roue du fourgon d'un  
marchand de Paris , a obtenu 500 li-  
vres de dommages & intérêts contre  
le maître. Deux autres arrêts rendus  
en la même chambre le 18 Octobre  
1766 , ont condamné les maîtres des  
voitures , l'un en pareille somme ,  
l'autre en 2000 livres , avec injonction  
aux chartiers d'être toujours à la tête  
de leurs chevaux , à peine de puni-  
tion corporelle. Je reviens à ce qui  
nous intéresse , je laisse les chevaux  
sur lesquels vous venez d'entendre  
tout

tout ce qui m'en a été appris, pour passer à ce qui doit façonner la terre; c'est la charrue qui la retourne, comme la bêche dans les jardins, j'en ai connu la mécanique, en conversant avec les ouvriers qui m'en fournissent.

LICIDAS. Tout le monde connoît une charrue, mais je ne sçais pas le premier mot de ce qui s'employe pour la construire.

ORONTE. Une charrue est formée de bois d'orme ou de frêne; elle est montée de deux trains, sur deux roues légères; au train de derriere, est attaché le foc de fer qui leve la terre quand les chevaux la tirent, le coudre qui la coupe, & l'oreille aussi de fer qui la retourne & la renverse. Les douze rondelles posées dans la haye de la charrue, sont des cercles de fer qui servent à donner au foc plus ou moins d'entrée dans la terre, parce

276 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
qu'elles le font lever ou baiffer , fui-  
vant le nombre de ces cercles qui y est  
laissé ; chaque train d'une charrue se  
vend neuf livres , ainsi que les roues  
qui passent pour un train ; le foc , le  
coudre , les rondelles & l'effieu , qui  
font de la fabrique du maréchal , coûtent  
ordinairement trente livres , & le  
total , par conséquent , cinquante-sept  
livres. Ce prix diminue de quelque cho-  
se , à mesure qu'on s'éloigne des envi-  
rons de Paris ; on se pourvoit aussi de  
deux herfes , qui étant traînées par les  
chevaux aussi-tôt que le grain a été se-  
mé , l'enterrent dans les sillons qu'elles  
remplissent ; chaque herse peut valoir  
trois livres dix sols , ou quatre livres.  
Une seconde dépense à faire , quand on  
exploite des terres , est l'achat d'une  
charrette , de laquelle on ne peut  
absolument se passer.

LICIDAS. Vous allez me dire quel  
en est le prix , ainsi que des harnois



qu'on met aux chevaux pour tirer la voiture.

ORONTE. Une charrette est composée de deux parties, qui font la cage & les roues; la cage de douze pieds de charge & le limon qui en dépend, peuvent monter à 45 livres; le limon est pris de bois de chêne, le surplus est de bois d'orme; les roues avec des moyeux de quarante-huit pouces de tour, se vendent 48 livres, les moyeux sont aussi du même bois, & les raies des roues, de bois de chêne; pour ferrer les roues, on achète quatre cents livres de fer, compris le barreau qui sert à faire les clous; le fer en barre se tire de Paris, il vaut 19 à 20 livres le cent, on paye de plus 20 livres pour la façon du maréchal qui les attache; l'essieu d'une charrette du poids de trois cents, coûte 75 livres, à raison de 25 livres le cent; le maréchal

278 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
prend cent fols pour le rogner & le  
percer dans les deux bouts , à l'effet  
d'arrêter les roues ; vous voyez en  
réunissant ces quatre sommes , qu'une  
charrette bien conditionnée revient  
au moins à 250 livres.

Les harnois des chevaux faits en  
cuir de Hongrie , se payent 72 livres  
pour chaque cheval , 40 à 45 livres  
quand ils sont de cuir de vache ; un  
harnois de cuir de Hongrie , dure au-  
tant que quatre harnois de cuir com-  
mun.

Il faut encore se fournir d'un rou-  
leau de bois d'orme , qui puisse casser  
ou rompre les mottes de terre restées  
sur les champs ensemencés , il doit  
avoir dix-huit pieds de longueur , il  
peut valoir 12 livres , & 3 livres les  
deux boulons de fer qui les font  
tourner ; si on veut y joindre un  
tombereau , il sera difficile d'en avoir  
un dont les roues soient bien fer-

rées, à moins de 150 livres, toutes ces dépenses ne peuvent être évitées dans un bien qu'on veut faire valoir; remettons-en la suite à demain, il faut un peu de diversité dans des conversations telles que celles-ci, qui appliquent plus qu'elles ne diffi-





## QUATORZIEME ENTRETIEN.

*Sur les labours des terres, semences, récoltes de grains, & sur plusieurs autres discussions champêtres.*

**O**RONTE. Si la terre produisoit d'elle-même ce qui fait vivre l'homme, comme dans ce tems heureux qui s'est fitôt éclipsé, nous profiterions tous également de cet avantage; mais le décret qui nous en a privés, ayant fait dépendre la conservation de notre existence du travail de nos mains, quelle faveur de la part de l'Être suprême qui nous régit, de nous avoir appris à recueillir chaque année les trésors qu'il nous présente; de nous avoir soumis des animaux qui ont quitté la férocité de leur nature, pour se charger des fardeaux dont ils nous soulagent; c'est ce qui se voit  
chaque

chaque jour, & c'est à quoi nous songeons le moins, par l'habitude dans laquelle nous sommes de jouir de ces dons, sans porter nos regards sur la main qui nous les procure.

LICIDAS. Tout est admirable dans l'auteur de ces bienfaits; c'est pour nous qu'il a formé les saisons dont les influences se répandent si utilement dans nos campagnes; c'est par son ordre que le grain qui est mis en terre, s'empresse de germer, & qu'il produit quelque tems après, ceux qui en renaissent; ne tardez pas, je vous prie, à me développer les règles d'un art qui est le plus nécessaire de tous; puisque nous allons converser sur le labour des terres qu'on doit ensemençer, vous allez donc me dire d'abord, quelle doit être la profondeur de ces labours, pour pouvoir en espérer une récolte favorable.

ORONTE. Une terre qui a huit pouces de fonds, suffit pour y ense-

mencer du bled ; on reconnoît que la terre n'a pas un bon fonds , lorsqu'é-tant retournée , elle change de couleur , qu'elle devient blanche , jaune ou pierreufe ; en ce cas , la science du chartier , est de ne pas piquer au-deffous de la bonne terre , parce que ce mauvais fonds ne lui donnant pas de nourriture , le grain ne s'y produit pas dans la même quantité , & qu'une partie de ce qui y croît , se perd dans l'herbe qui l'étouffe.

Il arrive quelquefois que le fermier qui après l'expiration de son bail , est renvoyé d'une ferme , & qui avant d'en sortir , est tenu d'y semer les grains d'hiver , défonce la terre en la piquant au-deffous de ce qui doit être remué ; c'est ce que le fermier qui y entre , doit examiner à l'effet de se pourvoir contre l'autre , pour l'obliger à réparer le dommage résultant de la stérilité ou de la diminution de la récolte suivante ; dans ce cas ,

la justice après un rapport d'experts, condamne celui dont les labours ont été nuisibles, à payer une indemnité proportionnée au préjudice que le nouveau fermier en reçoit.

LICIDAS. Ceux qui connoissent la campagne, sçavent qu'une partie des terres à labourer, se repose de tems en tems, pour être enssemencées l'année suivante; c'est aussi ce dont les fermiers sont chargés par leurs baux, mais c'est ce qui ne s'observe pas dans les environs de Paris, où je vois que la plupart des terres rapportent tous les ans; celles-ci ont-elles une culture différente, ou sont-elles d'une qualité au-dessus des autres?

ORONTE. Des terres qui ne se reposent pas, peuvent se dégrader; c'est pour empêcher ce dépérissement, que ceux qui les font valoir, ont soin de ne les point enssemencer à la troisième folle, ou pendant la troisième année; si on se conduit diffé-

284 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
remment aux environs de Paris , ce  
n'est pas que les terres soient d'un  
meilleur fonds , mais parce que ceux  
qui les cultivent , & qui les afferment  
à un prix plus haut que par-tout ail-  
leurs , ne veulent pas s'affujettir dans  
les baux qu'on leur passe , à laisser  
oïfives des terres que les engrais abon-  
dans qu'ils y répandent , permettent  
d'ensemencer tous les ans , de même  
que les jardins dont la terre avec ce  
secours , ne reste pas inutile ; ce qui  
cependant n'est pas si général que  
dans beaucoup de grandes fermes ,  
quoiqu'à peu de distance de Paris ,  
les terres qui ont produit deux fois ,  
ne sont pas semées la troisième ; ce  
repos des terres labourables est ap-  
pellé *jachere* , & l'on sçait à la cam-  
pagne , que les épis de bled venant  
d'une terre laissée en *jachere* , sont  
plus longs & plus fournis que les autres.

LICIDAS. Une terre qui se repose ,  
devant être labourée pour être semée



dans la faifon qui lui eft propre, combien de fois & de quelle maniere ces labours font-ils faits ? La terre eft-elle piquée par le premier, dans toute la profondeur qu'ils doivent avoir, cela ne fe fait-il au contraire que lors du dernier ? C'eft ce dont je n'ai pu jufqu'à préfent m'inſtruire.

ORONTE. Une terre en jachere, deftinée à être enſemencée en bled, reçoit ordinairement trois labours, qui quelquefois ne fuffifent pas, ainſi que vous le verrez dans un moment ; en Normandie où les terres font plus fortes, un chartier de ce pays, qui demeure dans celui-ci, m'a dit qu'elles ſe labouroient toujours quatre fois, & qu'il leur falloir ſouvent un cinquieme labour ; dans ce terroir, ainſi que dans les pays voifins, le premier labour ſe fait à la mi-Mars, le ſecond à la S. Jean, le troiſieme au mois de Septembre ; un mois après chacune de ces façons, les raies ſe rempliffent

avec des herfes qui unifient la terre , & la préparent à être retournée de nouveau ; c'est la qualité du terrain qui regle la maniere fuivant laquelle ces labours doivent être faits ; dans la Brie où les terres qui font ferrées de leur nature , ne s'ameubliffent que difficilement , elles font d'abord piquées autant qu'on le peut , & le foc de la charrue y est enfoncé jufqu'à la profondeur de huit pouces , parce que la partie qui en est retournée étant en plus grand volume , la chaleur qui en féchant cette terre glaife viendroit à la durcir , peut moins la pénétrer , & afin que ce qui en est retourné , puiſſe ſe diviſer plus aifément quand la herſe doit y paſſer ; il n'en est pas de même dans les environs de Paris , où la terre est plus légère , le premier labour ne doit être que de quatre à cinq pouces , le ſecond & le troiſieme , chacun d'un demi-pouce de plus ; ſi on ſ'y borne

à trois labours , ce n'est qu'autant qu'on juge qu'ils doivent suffire , car si le champ est infecté de chiendent qui s'étend entre deux terres , qui en mange la seve , & empêche le bled de croître , il ne faut pas les épargner , plus ils sont réitérés , & plus ils disposent la terre à devenir fertile , pourvu toutefois qu'ils soient donnés dans un tems aride , & qu'on ait soin d'en retirer le chiendent qui s'attache aux dents de la herse , qu'on assemble en tas pour le brûler quand il est sec ; les herfes à dents de fer nettoient mieux le champ ; à leur défaut , en posant sur les herfes de bois de grosses pierres qui y sont liées avec de la ficelle , on leur procure une pesanteur qui fait que le chiendent qu'elles entraînent , se laisse conduire jusqu'au bout de la piece ; si on ne prend pas cette précaution , & si cette herbe qui est mortelle à toutes les plantes , est laissée dans le

champ, ce que font la plupart des chartiers que l'on n'observe pas, le chiendent rentré en terre par le dernier labour, y recroîtra comme auparavant, & les façons qui ont été données, deviendront pour ainsi-dire inutiles, parce qu'une partie de la semence fera étouffée; c'est ce que j'allois éprouver il y a quelques années, si je n'étois heureusement parvenu à m'en garantir.

LICIDAS. Comment cela est-il arrivé, & qu'avez-vous fait pour éviter à un inconvénient qui auroit pu vous priver d'une partie de votre récolte ?

ORONTE. Un chartier qui en 1770 avoit labouré en mon absence une piece de terre de six arpens, m'ayant dit vers le milieu du mois de Novembre, qu'il alloit la semer en bled, comme je doutois de son expérience, je crus devoir aller la visiter; je la trouvai si remplie de chiendent, que  
la

la superficie en étoit presque entièrement couverte ; ne croyant pas devoir y faire répandre une semence dont les trois quarts auroient été perdus , n'y faire ôter du champ ces longues racines rampantes , parce que le chartier ne m'en paroïssoit pas capable , je fis avertir dix habitans du village , de venir le lendemain avec leurs crochets pour arracher cette herbe destructive ; ces ouvriers à chacun desquels je payois 20 sols par jour , y sont restés toute la semaine pendant laquelle le chartier qu'ils railloient sur son ignorance , en a empli plus de trente voitures qu'il a conduites hors du champ ; cette terre bien nettoyée , ayant ensuite été labourée & semée , a produit l'année suivante , la récolte abondante d'un bled qui étoit si beau , que j'en ai vendu une partie pour servir aux semences , ce qui ne m'a pas fait regretter la dé-

290    ESSAIS D'AGRICULTURE ;  
pense que le mauvais travail du chartier m'avoit occasionnée.

LICIDAS. Avant de quitter la partie des labours dans laquelle les chartiers ne font pas également versés, à quelles marques connoît-on que des labours sont bien faits, & quelle quantité de terre un chartier peut-il labourer chaque jour ?

ORONTE. Une terre est bien labourée quand tous les rayons qu'on sçait être les parties creusées, le sont d'une profondeur égale, quand il ne s'y trouve aucun enfoncement, & que la terre est bien retournée partout; & quoiqu'on ne puisse absolument fixer, ce qui peut être labouré dans un jour, on tient que dans l'été un chartier actif, est en état de retourner six à sept quartiers de terre, & un tiers de moins dans l'hiver.

LICIDAS. Je vois qu'on n'oublie pas de fumer les terres qui sont à semer

en bled ; que dans les unes les engrais qu'on y amene, y sont conduits avant le premier labour, & dans d'autres, lors du dernier, pourquoi cette différence ? Où ces fumiers se trouvent-ils ? De quelle maniere les dispose-t-on sur le terrain ? Quel en est le prix quand on les achete ?

ORONTE. Les terres ne se reposant point ici, celles qui sont semées en bled doivent être fumées tous les ans, si on veut qu'elles rapportent ; des trois labours qui s'y font, les uns les fument avant le premier, d'autres avant le troisieme, ce qui ne se feroit pas utilement en les fumant au second, parce que ces engrais retournés de nouveau par le dernier labour, resteroient exposés à l'air, & se sécheroient au lieu d'amender la terre ; si la ferme ou l'exploitation est bien montée, les fumiers doivent s'y trouver ; s'ils ne

292 ESSAIS D'AGRICULTURE ;  
suffisent pas , le chartier va en chercher dans les fauxbourgs de Paris , chez les laitieres qui ayant beaucoup de vaches , en retirent les fumiers qu'elles placent en tas au-devant de leur porte , & qu'elles vendent à raison de 25 ou 30 sols la voiture de deux chevaux ; ces fumiers ainsi que ceux venans de la maison , sont conduits dans le champ pour y être déchargés en monceaux , à trois toises environ de distance l'un de l'autre dans toute l'étendue de la piece ; ils y sont ensuite répandus avec la fourche par un homme de journée , à raison de 30 sols par jour dans l'été , & de 25 dans l'hiver ; il est des cantons où ce travail se paye à la tache pour le prix de 10 à 12 sols par arpent ; le dernier labour qui se fait immédiatement après , couvre ces fumiers épars , sous la terre que la charue renverse ; on peut aussi y employer du fumier de mouton , mais



comme il a beaucoup de feu , on doit en user en moindre quantité.

LICIDAS. L'explication des labours va fans doute nous conduire à celle des semences , & à ce qui se fait pour les préparer.

ORONTE. Celle du seigle se fait la premiere , au commencement d'Octobre autant qu'on le peut , après qu'il a été criblé ; comme il mûrit au mois de Juillet , & que sa paille qui est longue , sert principalement à lier les gerbes de bled , il doit aussi être semé le premier , les terres sablonneuses lui conviennent le mieux , elles doivent être fumées comme celles qui portent du bled ; l'escourgeon qui est une espece d'orge sur lequel la gelée ne frappe pas , est semé dans le même tems & de la même maniere.

Aussi-tôt après ces semences qu'on n'emploie que pour les besoins qu'on peut en avoir , on vient à celle du bled qui est la principale , qu'on ap-

pelle *bled commun* ou *bled d'hiver* ; pour le distinguer de celui qui se sème au mois de Mars ; le bled de semence n'est bien préparé , que quand il a passé par deux cribles ; le premier , nommé *crible marchand* , est celui dont les trous sont plus grands , pour que le petit bled puisse passer , & qu'il n'y reste que la tête du grain qui doit être ensemencé , qui de-là est jeté dans un autre crible à petits trous , par lesquels sortent de plus petits grains d'une couleur noire , qui sont ceux de la lene , & qui si on les laisse avec le bled , en diminuent le prix ; on trouve ici & dans les villages voisins , des ouvriers qui sçavent cribler les grains , auxquels indépendamment de la nourriture , on paye 36 à 40 sols par muid , & quelque chose de plus , quand ils criblent le bled de semence ; chacun de ces cribles se vend cent sols au marché de Châtres ou Arpajon , qui se tient

tous les vendredis de chaque semaine ; si le bled à semer , & qu'on doit changer tous les deux ou trois ans , est acheté , sa bonne qualité se reconnoît , lorsqu'en mettant la main dans le sac , le grain paroît être sec & coulant , par où l'on juge qu'il n'a pas été mouillé lors de la récolte.

Pour préparer le bled de semence , on répand sur lui de la chaux détrempée avec de l'eau dans laquelle il se retourne jusqu'à ce qu'il soit bien mouillé ; il peut rester quinze jours en cet état , pourvu qu'il soit remué le matin & le soir , ce qui empêche qu'il ne s'échauffe.

LICIDAS. Vous venez de me faire part de tout ce qui précède les semences qui se font avant l'hiver , il ne me manque pour achever cette partie , que de sçavoir quelle est la quantité de grains qu'on y emploie , & quelle est celle qui entre ici dans chaque arpent de terre ; j'ai oui dire

que cette quantité n'étoit point partout la même , quelle peut en être la raison ?

ORONTE. La qualité de la terre exige lors des semences , qu'on y répande plus ou moins de grain ; il en faut moins dans une terre forte dont la végétation plus abondante en se communiquant aux grains semés , les fait fructifier à proportion , ce qui n'est pas des terres légères qui n'ont pas en elles la même action ; c'est par cette raison qu'en Normandie , où en général le terrain est gras , on n'emploie que trois boisseaux de bled , mesure du pays , qui reviennent à neuf boisseaux de celle Paris , pour semer un âcre de terre de cent vingt perches , chacune de vingt-deux pieds , au lieu que dans ce terroir , la semence d'un arpent de cent perches à la mesure de dix-huit pieds , est dans les plaines de douze boisseaux ou d'un septier , ce qui est réduit à dix

boiffeaux dans les clos où le gibier n'entre pas ; tout chartier doit ſçavoir femer , ſi on doute de ſon talent , on va au champ , pour connoître comment il s'en acquitte ; ſ'il eſt bon ouvrier , il devient joyeux de voir ſon maître , dont l'ignorant redoute l'examen. Le bled n'eſt pas plutôt ſemé , qu'il faut le herſer ; on ſçait que les herſes traînées par les chevaux , en abaiffant les raies , couvrent & enterrent les grains ; ſi les labours ont été bienfaits , & que la terre ſoit mouvante , il ſuffit d'y paſſer deux fois les herſes , en les conduiſant au bout de la piece & en les ramenant , ce qui ſe recommence quand la terre a été moins préparée.

Il eſt des cantons dont les terres ſont ſi légères , qu'on eſt obligé de les ſemer ſous raies , ce qui ſe fait en répandant le bled dans la piece qui eſt enſuite couverte par le der-

nier labour qui ne diffère en rien des premiers, & qui est herlée comme les autres; on feme le bled sous raie, soit pour empêcher que les grandes pluies de l'hiver ne puissent le déracciner, soit pour éviter qu'il ne soit frappé de sécheresse au commencement de l'été; l'expérience fait connoître que le bled semé de cette manière qui a plus de pied, est moins sujet à verfer, & que son épi est plus garni; il exige un peu plus de semence, parce qu'il ne pousse qu'une ou deux tiges, à la différence de l'autre qui en pousse davantage quand il est semé dans un bon fonds.

Dans les champs humides, les terres sont traversées par une ou plusieurs fagnées qui se tirent avec la charrue dans toute l'étendue de la pièce, & qui étant plus profondes que les autres rayons, procurent aux eaux la pente nécessaire pour qu'elles

puissent s'y retirer, d'où elles coulent dans les fossés qui bordent les piéces de terre.

LICIDAS. Le bled qui est semé, est-il sujet pendant l'hiver à quelque inconvénient qui puisse lui nuire ?

ORONTE. Le bled semé de bonne heure, comme avant la S. Martin, & qui est levé, résiste aux accidens causés par les rigueurs de l'hiver ; mais le bled qui est semé tard, ce que font souvent assez d'habitans des environs de Paris, où d'autres travaux les occupent davantage en ce tems-là, a deux inconvéniens à craindre ; le premier est une longue gelée, lorsqu'une semaine après la semence, la farine du grain est en lait ; alors le grand froid arrêtant la végétation, la plupart des grains semés pourrissent en terre ; le second accident qu'ils éprouvent, arrive quand le bled commençant à lever, plusieurs faux dégels se succèdent, ce qui coupe la pampre

300 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
naissante du bled , & empêche qu'il en  
croisse une autre.

LICIDAS. En est-il de même de la  
neige , peut-elle aussi endommager le  
bled ?

ORONTE. Les observateurs en cul-  
ture ont remarqué , que dans toutes  
les années où la neige ayant couvert  
la terre après y être restée quelque  
tems , s'y est fondue doucement , sin-  
gulièrement dans les mois de Décem-  
bre & de Janvier , la germination des  
grains a été plus vive , les plantes ont  
eu plus de vigueur , & que les ré-  
coltes ont été presque toujours plus  
abondantes.

LICIDAS. Je ne vois rien à éclair-  
cir sur les terres qu'on sème en bled  
après les avoir laissées reposer ; mais  
dans ce terroir où elles ne reposent  
pas , quelle disposition garde-t-on par  
rapport aux semences qui sont à  
faire ? Toutes les terres ayant jus-  
qu'alors porté différentes fortes de



grains , quelles font celles qu'on y choisit pour y semer du bled ?

ORONTE. Les terres à semer en bled , font celles qui au mois d'Août précédent , ont rapporté du seigle , de l'aveine , de l'orge , ou d'autres menus grains , par où vous voyez qu'on n'a pas de tems à perdre , pour que du mois d'Août au mois de Novembre , elles puissent être labourées autant qu'il le faut , fumées & ensemençées ; si quelquefois des terres portent bled sur bled , ce font celles qui étoient en foin ou en luzerne , qui ayant été retournées après avoir produit deux fois de l'aveine , portent ensuite du bled une ou deux années , suivant leur force & l'état dans lequel elles se trouvent.

LICIDAS. Je crois être au fait des semences qui se font avant l'hiver , il n'en est pas de même des autres , quelles font-elles , & comment les dispose-t-on ?

ORONTE. Le bled n'a pas plutôt été semé , qu'on songe à labourer les terres qui doivent porter de l'aveine si elles sont légères ; autrement , & pour empêcher qu'elles ne viennent à durcir , elles ne le sont que peu de tems avant les semences ; l'aveine après avoir été criblée , est semée dans le mois de Mars sur un labour ; l'expérience apprend que celui d'avant les gelées augmente la récolte , parce que la terre a eu le tems de mûrir ; ce qui n'est pas d'un champ labouré depuis peu de tems ; l'aveine se plaît & porte plus de fruit dans une terre qui est nouvellement défrichée , parce qu'alors elle a beaucoup plus d'action.

Le bled de Mars qui est plus petit que le froment d'hiver , se sème aussi sur deux labours dans le mois dont il a retenu le nom ; la terre est fumée avant le second , il réussit mal dans les années sèches , il est sujet à être

frappé par la chaleur ; comme il ne reste que peu de tems dans la terre , son épi n'est pas si long ni aussi fourni que l'épi du bled commun ; la vesse & les pois , qu'on appelle aussi *bizailles* ou *dragées* , sont semés dans le même tems , sur un seul labour , après que la terre a été fumée.

La luzerne doit être semée au commencement du mois d'Avril ; il faut que cette graine soit de l'année précédente , parce que celle de deux ans ne leve pas ; on n'en répand sur la terre qu'un boisseau par arpent ; elle ne se sème pas en la prenant à poignée comme les autres grains , mais par pincées avec trois doigts ; elle est semée sur l'aveine comme sur le bled de Mars , pourvu qu'on n'emploie que les deux tiers des semences ordinaires de ces grains , car s'ils étoient semés en plein , la jeune luzerne qui commence à pousser cinq

ou six semaines après, seroit étouffée en naissant ; pour qu'elle puisse entrer en terre, on ne fait autre chose que de passer & repasser sur le champ le rouleau ou la herse.

La dernière des semences du printemps est celle de l'orge, il exige les mêmes façons que le bled de Mars, il est semé dans le mois d'Avril, parce qu'il croît avec plus de vivacité, que tous les autres grains. Tel est le détail de nos semences ; nous les avons versées dans le sein de la terre, sur l'espérance que la main invisible qui les en fait sortir, leur donnera bientôt l'accroissement dont nous retirons notre principale nourriture.

LICIDAS. Je sçais qu'après avoir semé les plantes, il faut encore les cultiver ; les grains une fois levés, obligent-ils à quelque soin avant la récolte ? J'y ai vu assez de monde dans le mois de Mars, sans en avoir

demandé la raison ; puisque cela se passe chaque année sous vos yeux , vous la sçavez sans doute.

ORONTE. On y va pour ôter les herbes qui leur nuisent , telles que les lenes dont la tige portant une fleur rouge à-peu-près de la hauteur du bled , produit de petits grains noirs qui en diminuent la qualité , & qui en rendent la vente moins avantageuse ; on y arrache de même les pois gras ou vessie bâtarde , ainsi que la teigne , qui s'attachant au tuyau du bled , le compriment & le renversent ; des femmes du pays , auxquelles on paye douze sols par jour , y sont très-entendues ; on fait ensuite usage du rouleau , lequel conduit par un cheval dans toute la piece , en brise les mottes , ce qui contribue à donner de la nourriture au bled.

Vers la fin d'Avril , si le bled pousse trop vite , une partie de ses pampres qui le feroient verser , est coupée avec

une faucille, ce qui faut quelquefois recommencer quinze jours après, en recommandant aux ouvrières de ne point endommager le tuyau qui diminueroit l'épi que cette tige renferme ; ces pampres coupées ne sont pas perdues, vous verrez dans la suite l'usage que nous pouvons en faire.

Les terres qui ont été semées en aveine, sont sujettes à pousser dans le mois de Mai, des herbes à fleurs jaunes & blanches, appelées *samvres*, qui en certaines années, y croissent en si grande quantité, que tous les champs en sont couverts ; si on les y laisse, la récolte est en danger, c'est ce que j'avois à craindre en 1771, pour une piece de mon clos qui avoit huit arpens ; ce qui m'empêchoit d'y pourvoir, est que dans les capitaineries autour de Paris, on ne peut aller dans les champs ensemencés, que jusqu'au 15 Mai qui

étoit passé ; après avoir demandé une permission qui me fut accordée pour trois jours , je fis sçavoir dans le village , que la porte de mon clos seroit ouverte à toutes celles qui y viendroient faire de l'herbe ; s'il eût encore été permis d'aller aux champs , je n'aurois eu que peu de monde ; mais comme l'herbe dont leurs bestiaux se nourrirent pendant l'été , étoit devenue rare , il y vint sur les onze heures au moins cinquante personnes avec des chevaux & des charrettes , pour amener chez elles l'herbe qu'elles cueilleroient. Quelque nombreuse que fut cette troupe , j'avois peine à croire que dans les trois jours de ma permission , elles parvinssent à nettoyer la moitié de ma piece ; mais ce qui me causa la plus grande surprise , ainsi qu'à tous ceux de la maison , qui étoient venus les voir travailler , c'est qu'à huit heures du soir , les huit arpens dont elles reti-

rerent plus de soixante voitures de cette herbe , furent entierement farclés ; l'aveine qui n'avoit pas alors d'obstacle qui l'empêchât de lever , ne tarda pas à couvrir toute la piece ; ceux qui négligent ou qui craignent ces fortes de dépenses , voient toujours sur leurs grains une diminution plus ou moins grande ; laissons-les se former & prendre leur perfection , pour venir à la premiere de nos récoltes.

LICIDAS. C'est apparemment celle de la luzerne ; à quelles marques sa maturité se connoît-elle ? Quand se prépare-t-on à la couper , & quels arrangemens prend-t-on avec ceux qu'on y emploie ?

ORONTE. La luzerne qui est la principale nourriture des chevaux de la campagne , est mûre quand elle est en fleurs qui s'ouvrent & s'épanouissent une semaine avant la S. Jean ; il ne faut point alors différer de l'abat-



tre ; elle est fauchée par des gens du village ou du dehors qui prennent ordinairement trois livres par arpent pour ce seul travail , & qui ne s'occupent pas de celui qui suit ; si le soleil luit , elle peut être fanée , c'est-à-dire , retournée & secouée dès le lendemain , ce qui se fait avec des fourches de bois qui sont achetées dans les marchés voisins , ou à Paris chez les boiffeliers , à raison de huit sols la piece ; elle se retourne encore deux ou trois fois , & se repose dans ces intervalles , jusqu'à ce qu'elle soit sèche ; il est nécessaire tant qu'elle reste sur le pré , de la mettre chaque soir en petits tas , parce que pouvant être mouillée pendant la nuit , sa qualité sera diminuée , de même que par les rosées du soir & du matin.

Elle se met ensuite en meule qui se fait & se remplit par l'assemblage de ces tas qu'on y apporte sur deux bâ-

tons en forme de civiere, & qui lorsque la meule est trop élevée pour que les bras puissent y atteindre, sont pris avec les deux branches de la fourche, puis élancés & remis à un homme monté sur la meule qui les enfonce & les consolide; il est intéressant que le maître s'y trouve, ou quelqu'un de sa part, il doit encourager son monde en lui promettant & en lui faisant donner du vin, sans quoi on n'y travaillera qu'à demi, les journées se multiplieront, & le foin resté sur le pré courra des risques; huit jours après, la meule ayant jetté son feu, est mise en bottes à raison de vingt-cinq fols par cent, puis enlevée & conduite dans le grenier ou dans la grange; si on veut faire faucher en verd d'autres fourages, tels que la vesse, les bifailles ou dragées, on s'y prend de la même maniere, avec la seule dif-

férence qu'ils ne font pas mis en meules, mais en bottes après qu'ils ont été fanés.

LICIDAS. Les droits de l'église & du seigneur du lieu, tels que la dîme & le champart quand il est dû, se perçoivent-ils sur ces fourages coupés en verd?

ORONTE. Ces droits ne peuvent être demandés que des fruits qui viennent à maturité, & non de ceux qui étant coupés en verd, sont consommés pour l'usage de celui qui les recueille; c'est ce qui a été jugé entre le seigneur d'Hernicourt en Artois, & le nommé Baudrelot, laboureur, qui avoit coupé en verd des pois vesse, de l'aveine & des fèves mêlées, ce qui dans le pays, s'appelle *draviere*; la sentence intervenue au conseil d'Artois à Arras le 14 Juin 1749, avoit débouté le seigneur d'Hernicourt de sa prétention, attendu, porte-t-elle, qu'il n'est pas

312    ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
d'usage en cette province , de payer  
le terrage des fruits coupés verds ,  
sans fraude , & qui ne durent qu'une  
année ; le seigneur en ayant interjetté  
appel , par arrêt du Parlement rendu  
en la grand'Chambre au rapport de  
M. le Prêtre de Lezonnet , le pre-  
mier Septembre 1752 , cette sentence  
a été confirmée , il en feroit de même  
de la dîme.

LICIDAS. Je me rappelle qu'avant  
de commencer vos vendanges , vous  
aviez à prévoir ce qui auroit pu les  
déranger , le tems de la moisson vous  
présente-t-il quelque soin de ce genre  
à remplir ?

ORONTE. Avant que la moisson se  
fasse , nous allons visiter nos gran-  
ges , la vermine que les gerbes de  
paille y ont attirée , nous oblige à  
en faire boucher les trous. Si l'aire  
sur lequel le bled se bat est en mau-  
vais état , il faut le rétablir , & pour  
cet effet , retourner & briser la terre  
avec

Avec une pique dans la profondeur d'un pied, la mêler avec de la terre jaune, & la délayer en y répandant de l'eau, de maniere que son sol soit fort uni; ce sol ayant été battu, est couvert d'un peu de cendre qui est battue de nouveau, puis arrosée avec du sang de bœuf, pour empêcher que la terre ne se fende; si les voitures sont obligées d'y entrer lors de la moisson, l'aire qui n'est pas encore affermie, & qu'elles dégraderoient, est couverte avec des claies; la grange étant nettoyée, on répand dans les travées, de la paille de seigle, ce qui parvient à garantir de l'humidité les gerbes qu'on y amène.

LICIDAS. Le tems de la moisson est-il réglé comme celui des vendanges? Des habitans doivent-ils recourir au juge du territoire, pour obtenir la permission de faire la récolte de leurs grains?

ORONTE. C'est ce qui a été pré-

314 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
tendu par les religieux Bénédictins de  
Saint-Leu près Senlis , seigneurs hauts-  
justiciers de ce terroir ; ils ont voulu  
y assujettir M. Ladvocat de Sauve-  
terre , conseiller au Grand-Conseil,  
propriétaire d'une ferme dans l'éten-  
due de leur justice ; ce magistrat n'y  
ayant point adhéré , ils l'y ont fait  
assigner à ce que pour être par lui  
contrevenu au ban de moisson , il fut  
condamné en dix livres d'amende.  
M. de Sauveterre qui avoit ses causes  
commises aux requêtes du Palais , y  
ayant fait renvoyer la demande des  
religieux , ils y ont distribué un mé-  
moire imprimé que j'ai sous les yeux ,  
dans lequel ils ont rassemblé toutes  
les autorités que les livres de jurif-  
prudence peuvent présenter sur cette  
matiere ; on y voit encore qu'ils in-  
voquoient & qu'ils prouvoient une  
possession qui remontoit à près de  
cent ans ; ces moyens spécieux ex-  
posés avec art , leur ont procuré le

17 Août 1752, un jugement favorable.

Sur l'appel qui en a été interjeté par M. de Sauveterre, il a soutenu que la coutume de Senlis n'établissant pas le ban de la moisson qui n'est plus en usage que dans peu de provinces, toutes les autorités dont ils excipoient, devenoient sans application; que la possession dont ils se prévalaient, n'étoit pas plus à considérer, parce que leur prétention tendoit à imposer à leurs justiciables, une servitude qui ne peut s'acquérir sans titre; d'après ces principes, arrêt est intervenu en la grand'Chambre sur les conclusions de M. Joly de fleury, avocat général, le 10 Septembre 1755. Le Parlement ayant été prorogé cette année, qui en infirmant la sentence, a débouté les Bénédictins de Saint-Leu de leur demande.

LICIDAS. Si la moisson vous cause chaque année de nouveaux embar-

ras, ils deviennent agréables par la satisfaction que vous avez de recueillir abondamment les fruits des travaux auxquels vous vous êtes livré depuis l'année précédente, tout ce qu'elle paroît me présenter, ainsi qu'à bien d'autres, est d'y voir couper les grains au pied de leur racine quand ils sont en maturité, ce qui est ne rien sçavoir sur un objet qui comprend plusieurs parties qu'il est utile de ne pas ignorer.

ORONTE. Voici ce qui se passe dans nos champs lors de la moisson; depuis long-tems elle se paye dans ce terroir & dans les environs, à raison de six à sept livres l'arpent, soit à des habitans du lieu, soit à des étrangers qu'on charge de cette récolte qui consiste à scier les grains, à les mettre en javelles qui sont formées de trois ou quatre brassées, à les ferrer avec des liens de paille de seigle qui se font dans la maison,



qu'on leur conduit sur les terres qu'ils moissonnent, & à les rassembler en tas, chacun de dix gerbes, ce qu'on appelle *diseaux*, qui sont enlevées & voiturées dans la grange où elles sont arrangées & entassées les unes sur les autres, en tournant les épis des gerbes vers le centre, pour que la vermine ne puisse pas aisément en approcher.

C'est par la coupe de l'escourgeon que la moisson commence vers le milieu du mois de Juillet; peu après arrive celle du seigle qui est mûr de même que la plupart des autres grains, quand la paille en est blanche, & lorsqu'en froissant l'épi avec la main pour en faire sortir le grain, il est sec & dur; après qu'il a été coupé, il reste deux ou trois jours sur le champ pour laisser sécher l'herbe qui a poussé, & qui a été sciée avec la paille; le seigle se coupe souvent un peu verd, pour que les liens qui en seront faits,

ne soient pas sujets à se casser ; il n'est pas battu avec le fléau qui écraseroit la paille , mais en le prenant par poignées qu'on élance & qui sont cinglées sur un tonneau , ce qui en détache , & ce qui en fait tomber le grain ; de-là , la paille est portée sur l'aire ; elle est secouée pour en ôter l'herbe , & les brins ou les tuyaux les plus courts ne pouvant servir aux liens , ils sont battus avec le fléau pour que le grain qui y est resté , puisse en sortir ; c'est cette paille appelée *soutrait* , qui sert à couvrir le dessous des granges.

Le seigle coupé , on abat le bled ou le pur froment qui est mis en gerbes ; arrivé dans la grange , il est battu avec le fléau & lié en bottes ; les épis qui se cassent en le battant , sont ramassés avec le rateau , il s'en fait de petites bottes appelées *menus* , qu'on réserve pour les chevaux , ce qui leur est une des meilleures nour-

ritures , parce que la paille en est fraîche , & qu'ils y trouvent toujours quelques épis de bled ; la moisson de l'orge & celle du bled de Mars se font après , & de la même manière.

Il est tems de couper l'avoine quand la paille en est jaunâtre , & quand le grain est noir ; elle est fauchée si la paille est courte , ce qui peut coûter quarante sols l'arpent ; elle est sciée si la paille est plus haute & plus forte ; lorsqu'elle est un peu trop mûre , il y a plus de profit à la faire scier , qu'à la faire faucher , parce que la secousse de la faux qui l'ébranle , en fait tomber une partie ; elle reste sur le champ jusqu'à ce que la pluie l'ait mouillée plusieurs fois , ce qui en fait grossir le grain , puis elle est ramassée avec des rateaux quand elle a été fauchée , & avec les bras comme les autres grains , quand elle a été sciée ; le prix de l'avoine coupée avec la faucille , est le même

que celui du bled qui a été moissonné. Quand la récolte a été bien faite, le maître avant de payer & de renvoyer les moissonneurs, les fait dîner, ce qui en termes champêtres, s'appelle *la passée* ou *le repas d'Août*, lors duquel les conviés le félicitent sur ce que sa moisson mise en sûreté, est à l'abri des événemens qu'étant sur pied, elle avoit à craindre.

A la mi-Août, la luzerne après avoir repoussé & être venue en fleurs, est coupée pour la seconde fois; comme elle est plus claire & moins fournie, la coupe de ce regain coûte un tiers de moins, du reste elle se met en meules & en bottes pour le même prix que la première.

La vesse qu'on a laissé monter en graine, se recueille vers la fin du même mois, elle se fauche comme le foin, & reste sur le champ deux ou trois jours, pour qu'après avoir été retournée, elle puisse sécher; elle

peut être battue immédiatement après, le coffat en est donné aux bestiaux & aux chevaux, toutefois en petite quantité, ce fourage étant sujet de même que les coffats de pois, à leur causer des tranchées.

Quand les grains, foin & luzernes ayant été retirés des champs, les laissent à découvert, il ne faut pas négliger de faire faire la recherche des taupes qui en fouillant chaque jour la terre à quelques pouces de sa superficie, empêchent les semences répandues dans cette partie remuée, de lever, & en font sécher les épis avant qu'ils mûrissent; ce soin peut seul éviter les dégats qu'elles y causent.

Au commencement de Septembre, des gens du dehors se présentent pour battre les grains; le marché qui se fait avec eux, est de leur payer après qu'ils ont été battus, vannés & mesurés, douze à quinze livres par muid

322 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
de bled , feigle & orge , qui est de  
douze boisseaux le septier , de vingt-  
quatre boisseaux pour l'avoine , & de  
douze septiers pour un muid ; moins  
les gerbes rendent de grains , plus  
leur salaire augmente ; la même paille  
qui a servi à envelopper les épis , se  
transporte dans un endroit sec , pour  
être donnée aux bestiaux , quand elle  
a été passée & nettoyée avec un cri-  
ble. Tel est le récit de nos travaux  
comme du rapport de nos terres dont  
la culture bien disposée , nous rend  
abondamment chaque année , beau-  
coup plus que nous y avons versé.

LICIDAS. Vous m'avez fait part de  
toutes vos connoissances sur quantité  
de points que j'aurois toujours ignorés ;  
vous m'avez appris la maniere de dis-  
poser la terre & de semer les bleds ;  
je les ai vu croître , se former & se  
recueillir , ce tribut qu'elle vous pro-  
mettoit vous est parvenu pleinement ;  
maintenant pourrois-je sçavoir quelle

est la quantité que le bled doit rendre quand il est converti en farine, quel est le poids d'un septier, ainsi que des mesures dans lesquelles on le livre ?

ORONTE. Dans des maisons comme les nôtres, où la pâte de farine se cuit toutes les semaines, il est bon de connoître ce que la mouture d'un septier de bled doit rapporter, pour n'être pas trompé sur les livraisons qui étant souvent réitérées, tirent à conséquence, quand la quantité qu'elles doivent contenir ne s'y trouve pas. Je n'ai pas vu de règlement pour la ville de Paris, par lequel cette quantité fût fixée, mais en feuilletant les livres, j'ai trouvé plusieurs loix qui y ont pourvu dans leur territoire; ce sont les coutumes d'Anjou, de Lodunois, de Touraine & de Poitou; les trois premières aux titres des droits de justice, articles XXV, X & XIV,

324 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
portent que de douze boisseaux de bon bled , nettoyé & curé , les meûniers doivent rendre treize boisseaux de farine au comble , & que quand le bled leur a été porté , ils ne peuvent plus alléguer qu'il ne fût pas de bonne qualité ; celle de Poitou , article XXXVI , veut que d'un boisseau du même bled , ils rendent un boisseau comble de farine , pressé avec les deux mains , & de rechef comblé ; cette dernière coutume se rapproche plus de notre usage , suivant lequel un meûnier n'a point à se plaindre , lorsqu'on ne lui demande en farine , que la même quantité qu'il a reçue en bled.

Quant au poids du septier de bled , comme les grains pesent plus ou moins les uns que les autres , le poids ordinaire d'un septier de douze boisseaux , est depuis deux cents quarante , jusqu'à deux cents cinquante livres ; le boisseau pese par conséquent envi-



ron vingt livres, la mine qui est de six boisseaux, cent vingt livres, & le minot, soixante livres.

LICIDAS. J'ai vu quelquefois des huiffiers de la ville de Paris, venir à la campagne, & demander à voir les mesures des grains sur lesquelles ils imprimoient une marque qu'ils se faisoient payer chèrement; est-on obligé de souffrir leurs visites, & d'acquiescer pour ces empreintes, ce qu'ils prétendent leur être dû?

ORONTE. La faculté de donner & de marquer des mesures, est un droit qui appartient aux seigneurs hauts ou moyens-justiciers; les coutumes de Touraine, article XL; du Maine, article XLVI; de Ponthieu, article LXXXIII, & plusieurs autres, en contiennent des dispositions expresses; un jurisconsulte ancien, appelé *Jean Bacquet*, avocat du Roi en la Chambre du Trésor, qui étoit très-versé dans l'étude des droits de justice dont

326    ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
il a fait un ample traité , y observe ,  
chapitre 27 , nombre 13 , que qui-  
conque a droit de Justice , a droit  
de bailler à ses fujets , poids & me-  
sures marqués de ses armes , ce qui  
résoud la question contre les huiffiers  
des Jurisdiccions des villes , qui n'ont  
pas le pouvoir d'aller dans les terri-  
toires des seigneurs pour y faire de  
semblables incursions.

LICIDAS. Le bled est-il de nature à  
être gardé long-tems ?

ORONTE. C'est de quoi n'ayant au-  
cune expérience , je ne peux vous  
rendre d'autres raisons que celles que  
j'ai tirées de quelque fragment de lit-  
térature. M. Rollin , dans son histoire  
ancienne , tome 5 , chapitre premier ,  
de l'agriculture , article second , ob-  
serve d'après le témoignage de Pline ,  
que les anciens parvenoient à garder  
long-tems le bled , en le ferrant avec  
les épis dans des fosses qu'ils creu-  
soient sous terre , où ils l'enviro-

noient de paille de toutes parts pour le défendre contre l'humidité, & dont ils fermoient l'entrée avec grand soin, afin que l'air n'y pût pas pénétrer; & que Varron, dans son livre des choses rustiques, chapitre 5, atteste que le bled se conservoit ainsi pendant cinquante ans. C'est ce qui ne me paroît pas assez expliqué, d'autant qu'il est difficile de croire que quelque soin que l'on prenne en renfermant le bled dans le centre de la terre où il resteroit de longues années, il pût aisément se garantir de l'humidité qui avec le tems, ne manqueroit pas de le corrompre.

Un autre auteur. M. Deslandes, commissaire & contrôleur de la marine, qui a composé différens traités de physique & d'histoire naturelle, imprimés en 1736, parmi lesquels il en est un sur la maniere de conserver les grains, y expose, que dans toute l'Afrique, il y a des puits très-

328    ESSAIS D'AGRICULTURE ;  
profonds , creusés au milieu des rochers & qui sont secs en tout tems , dont l'entrée est si étroite , qu'à peine un homme qui se courbe y peut passer ; que ces puits s'élargissent au point qu'ils peuvent avoir au fonds trente-cinq pieds de diametre , ce qui est leur grandeur ordinaire ; qu'après avoir été nettoyés , on y répand de la paille séchée & hachée pour en garnir le fonds & les côtés ; qu'on y fait ensuite couler les grains qui ont été exposés au soleil pendant quelques jours ; que le puits étant comblé , se ferme avec des petits morceaux de bois entrelassés les uns dans les autres ; qu'enfin , le tout est couvert avec du sable sur lequel on élève quatre à cinq pieds de bonne terre en talus , pour empêcher que l'eau de la pluie ne puisse y entrer ; que les bleds se conservent dans ces souterrains un tems considérable sans se gâter ; qu'il arrive même quelquefois

que les propriétaires qui ont tout à craindre sous une domination arbitraire & despotique, les oublient, & qu'on ne les retrouve que plusieurs années après leur mort; vous voyez quelle est la manière dont les bleds se conservoient anciennement dans l'Italie, & comment ils se gardent encore aujourd'hui dans l'Afrique.

LICIDAS. C'est ce qui n'a point été & ne fera point imité dans nos campagnes, où le bled sortant de la grange, est aussi-tôt porté dans les greniers; on peut cependant conclure de ces deux exemples, que ces bleds ne sont ainsi privés de l'air, que parce qu'il les endommage. Comment se peut-il faire que cet élément qui nous fait vivre, leur devienne aussi nuisible?

ORONTE. L'air ne produit pas cet effet par lui-même, mais parce qu'il est chargé d'humidité qui dans la chaleur, fait éclore & multiplier les in-

330 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
sectes , qui s'étant traînés dans les  
greniers , y percent les grains , & s'en  
nourrissent ; c'est par le même acci-  
dent que nous sommes privés depuis  
quatre ans de la récolte de nos pom-  
mes , quoique les arbres ayent bien  
fleuri , & qu'au mois de Mai les ge-  
lées ne soient plus à craindre ; depuis  
deux ans , des especes de chenilles  
qui ressemblent aux vers à soie , ont  
rongé les choux au mois d'Octobre ,  
au point que dans plusieurs de nos  
jardins , ainsi que dans d'autres à Pa-  
ris , elles n'y ont pas laissé de feuil-  
les , & qu'elles ne sont périées que  
quand elles ont été frappées des pre-  
miers froids. Pour éviter que les  
grains ne souffrent de ces insectes ,  
M. Deslandes propose de boucher  
pendant l'été , les fenêtres qui sont  
exposées au midi , apparemment parce  
que ce vent favorise leur multiplica-  
tion ; il ajoûte qu'il ne faut pas non  
plus mêler le bled nouvellement re-

cueilli qui est encore humide , avec celui de l'année précédente ; il indique aussi d'autres moyens dont je ne vous parlerai pas , parce qu'ils causeroient trop de dépense , & parce que j'en connois un plus simple , qui a réussi à ceux qui en ont fait usage ; il est certain que le bled se garde aisément deux ou trois ans , en le remuant de tems à autre & en le changeant de place ; si on veut le conserver plus long - tems , après avoir fait boucher exactement tous les trous du grenier pour le défendre des vermines , il ne s'agit que d'y répandre un lit de menue paille de l'épaisseur de trois ou quatre pouces , j'entends parler de celle qui est sortie des épis , qui fera couvert d'un pied ou environ de bled , sur lequel on étendra encore de cette paille , puis du bled dans la même quantité , ce qui peut se continuer jusqu'à la hauteur de dix

pieds , cette disposition bien exécutée , en tenant le bled sec , empêche que l'air n'y dépose ce qui peut lui nuire ; une personne du pays m'a assuré qu'un fermier de la Brie qui s'y étoit pris de cette manière , en avoit conservé pendant dix ans , il suffit de le faire cribler quand on le retire.

LICIDAS. Quoique vous m'avez appris à élever & à conduire les principales productions de la terre , je ne me crois pas encore à la fin de nos entretiens , vous ne me refuserez pas de les continuer sur un autre point dont il s'agit beaucoup à la campagne , & qui ne fait pas une des moindres occupations de votre maison. Je suis allé dans les bâtimens de votre clos , près du chemin de Choisy , qui servent à l'exploitation de vos terres ; j'y ai vu une étable remplie de vaches , y font - elles depuis long-



tems ? Comment vous trouvez-vous de ce bétail , qui n'a pas toujours réussi à ceux qui ont voulu en avoir ?

ORONTE. Depuis que je fais valoir ce terrain , j'ai eu des vaches en différens tems , sans me ressentir de leur utilité , ce qui ne venoit que du défaut de foin & d'expérience de la part de celles qui en avoient la garde ; les circonstances qui en 1771 m'ont privé de mes précédentes occupations , m'ayant obligé de me retirer ici , & me voyant une récolte assez abondante , j'ai pris le parti d'en faire de nouvelles emplettes & me suis proposé de veiller par moi-même à ce qu'elles fussent dorénavant mieux conduites ; en moins de six semaines , il s'en est trouvé dix dans mes étables ; comme je ne me connoissois qu'imparfaitement à ces achats , j'en ai couru en quelque façon le hazard , je n'ai pas été absolument mécontent

334 ESSAIS D'AGRICULTURE ;  
des marchés que j'ai faits , soit aux  
foires des environs , soit avec ceux  
qui en avoient à vendre.

Ces dix vaches m'ont donné des  
veaux & ensuite du lait ; ne voulant  
plus le laisser aux laitieres , j'ai conçu  
le dessein de l'envoyer vendre chaque  
jour à Paris ; je me suis muni des  
ustensiles propres à cette vente ; en  
peu de tems , ce lait qui est pur a  
été connu ; des malades qui le goût-  
tant mieux que les autres , l'ont pré-  
féré à celui qui leur venoit d'ailleurs ;  
ma laitiere n'a pas été obligée de le  
crier dans les rues , la vente s'en est  
faite presque aussi-tôt dans la cour  
de la maison que j'habite ; la premiere  
année ne s'est point passée sans pro-  
fit , il a doublé la seconde , & s'est  
continué de même jusqu'à présent ;  
ainsi , bien loin de regretter la dé-  
pense de cette entreprise , du succès  
de laquelle plusieurs personnes ont

douté, je m'en applaudis chaque jour, & n'épargne rien pour qu'elle se soutienne.

LICIDAS. Vos premiers essais avoient mal réuffi, les seconds vous font favorables, comment vous y êtes-vous pris pour les maintenir ? Depuis les achats que vous avez faits, vous fçavez quelles font les marques qui indiquent qu'une vache est d'une bonne qualité, & quel en est le prix ordinaire.

ORONTE. Cette partie de nos travaux ne peut se foutenir que par une exacte vigilance, du moins dans les premiers tems ; c'est ce qui m'a souvent obligé d'observer la conduite de celles qui les gouvernent, d'y aller plusieurs fois par jour, même dès le lever du soleil, & dans d'autres tems où elles ne m'attendoient pas ; si elles se font relâchées, d'autres les ont remplacées ; depuis un an, j'ai lieu d'être fatisfait du zèle avec

336 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
lequel elles s'en acquittent ; je ne  
m'occupe gueres à présent , que du  
soin de faire vendre aux bouchers les  
vaches qu'on ne peut plus garder ,  
& d'en acheter ou en faire acheter  
d'autres.

Ces achats se font ainsi que je  
vous l'ai dit , dans les foires les plus  
voisines ; telles que celles de Long-  
jumeau , Savigny , Blandy , Fontaine-  
bleau & autres ; on les choisit à l'âge  
de cinq à six ans , quand elles sont  
pleines de leur troisième veau ; leur  
âge est indiqué par les raies qu'elles  
ont sur les cornes , en comptant la  
première de ces raies pour deux ;  
elles doivent avoir le pis raisonnable-  
ment rempli , la peau fine , de gros-  
ses veines , le poil court , clair & lui-  
fant ; le prix ordinaire d'une vache  
pleine de sept à huit mois , est de-  
puis cent jusqu'à cent vingt livres ; il  
va à cent cinquante livres pour les  
plus hautes & les mieux composées ,  
parce

parce qu'il est à croire qu'elles auront plus de lait, ce n'est que dans des cas rares qu'elles excèdent cette somme, quand elles sont de la plus belle espèce, telles que les deux vaches Normandes qui ont été achetées chacune pour le prix de deux cents vingt livres, par la fermière du lieu de Gournay près Villejuif, à la foire de Longjumeau du 21 Décembre 1773; il s'en trouve tous les mardis de chaque semaine à la plaine des sablons qui est de l'autre côté de Paris; ce sont des vaches dont les veaux ont été retirés, ce que dans les campagnes, on appelle *fraîches vélées*. Je n'y ai jamais envoyé, parce que quoique vendues au plus haut prix, je crois qu'elles n'ont rien au-dessus des autres.

LICIDAS. Cette partie paroissant vous être aussi connue, je présume qu'il ne vous sera pas difficile de

338 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
m'instruire sur tout ce qui la concerne.

ORONTE. C'est cette discussion que vous allez entendre , les nuits ne sont pas longues pour celles qui s'y exercent ; à quatre heures & demie , même pendant l'hiver , ma laitiere & sa compagne sont dans l'habitude de se lever , ainsi que dans les fermes bien réglées ; pour qu'elles ne s'y trompent pas , j'ai fait placer un réveil dans leur chambre ; descendues dans l'étable avant de traire les vaches , elles lavent leur pis , donnent un quart de son à chacune de celles qui ont du lait ; si le son manque , la menue paille y supplée ; le chaudron bien rincé , elles les tirent assises sur une sellette , vident le lait dans un grand pot de fer blanc couvert d'un linge à travers duquel il passe ; ce pot est aussi-tôt porté dans la laiterie , pour être mis dans l'eau où il

reste quelques momens, ce qui tient le lait frais dans l'été, & l'empêche de geler pendant l'hiver; les pots étant fermés, la laitiere apprête sa voiture dans laquelle les paniers se placent, en observant de les garnir d'un peu de paille, de crainte que leur choc ne fasse répandre le lait; elle se munit de pain & de fromage, ce qui est son déjeuner ordinaire; au coup de six heures dans l'été, elle part pour Paris où elle est attendue, vend promptement sa marchandise, sans être sujette aux lettres de regret que toutes les laitieres qui vendent dans la ville sont tenues de prendre, elle en repart pour revenir ici, où elle arrive sur les onze heures, ce qui se réitere tous les jours de l'année après laquelle elle peut dire qu'à raison de quatre lieues par jour pour le voyage & le retour, elle a fait 1440 lieues; quelles peines me direz-vous pour avoir le débit de vos

340 ESSAIS D'AGRICULTURE ;  
denrées? Mais tous ces foins font la  
suite de l'exploitation des biens , en  
versant dans vos maisons ce que nous  
avons recueilli , nous fournissons un  
aliment nécessaire à votre subsi-  
stance.

LICIDAS. Votre laitiere étant dans  
l'habitude de tirer & de vendre son lait ,  
elle distingue sans doute celui qui est  
pur d'avec celui qui est mêlé.

ORONTE. Le lait peut être frelaté  
de deux manieres , d'abord en ôtant  
la crème , ensuite en y mêlant de la  
farine , ce qui se reconnoît par un  
jaune épais de ce lait mêlé.

La seconde , est d'y répandre de l'eau  
après que la crème en a été retirée ,  
ce qui se remarque quand le lait est  
clair , & qu'il tire sur le verd ; la cou-  
leur du bon lait doit être d'un jaune  
clair , il peut se garder trois jours  
dans l'hiver , & d'un jour à l'autre  
dans l'été ; le lait tiré le matin s'ap-  
pelle *lait chaud* , & celui de la veille



au soir, *lait froid*. Venons au second point de cette exploitation, qui est le foin & la nourriture des vaches.

LICIDAS. Celui-ci ne me paroît pas exiger moins d'attention.

ORONTE. C'est de quoi vous allez vous convaincre ; la fille chargée de la vente du lait n'est pas plutôt partie, que celle qui reste ici, commence le détail de l'étable, qui est, après l'avoir nettoyée, de donner à manger aux vaches, à chacune le tiers d'une botte de paille d'aveine ou de paille d'orge, afin qu'il s'en perde moins ; il est des années où le cent de cette paille se vend trente-cinq à quarante livres ; à dix heures, elles sont lâchées pour aller boire, elles trouvent dans la cour une auge, & un abreuvoir d'eau vive qui sert aussi à les laver, elles ne rentrent qu'après qu'on a mis devant elles du regain de luzerne dans la même quantité ; à une heure, on leur apporte le même

342 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
ordinaire en paille ; à quatre heures ,  
elles sortent de nouveau , vont boire ,  
& rentrent aussi-tôt ; la laitiere dont les  
pots & les linges ont été lavés , les  
tire pour la seconde fois , porte le  
lait dans la laiterie , & revient dans  
l'étable pour leur donner des coffats  
de pois , elle y rentre vers sept heu-  
res avec de la paille qu'elle leur laisse  
pour leur nuit , on tient que la paille  
d'orge leur produit plus de lait que  
toute autre ; la litiere sur laquelle elles  
doivent passer la nuit , se fait avec  
celle qu'elles ont jettée par terre ;  
quand la paille est rare , j'y fais con-  
duire celle qui est ôtée de dessous mes  
chevaux , & qu'on emploie au même  
usage.

J'ai essayé l'hiver dernier , d'y join-  
dre une autre nourriture ; ayant re-  
cueilli quelques septiers de pommes  
de terre , dont partie avoit été perdue  
l'année d'avant , j'en ai fait cuire dans  
un grand chaudron , qui étant crevées

& bien délayées, ont formé une es-  
pece de bouillie & de pâte liquide ;  
cet aliment inconnu dans le pays, le  
rebut que mes vaches en ont fait  
d'abord, y a donné sujet de rire ;  
elles n'ont pas été si difficiles le len-  
demain ; en un instant, cette bouillie  
poudrée d'un peu de son, a été dé-  
vorée ; dès le soir même, leur lait  
dont leur compte m'est rendu cha-  
que jour, a augmenté ; tant que ma  
provision a duré, elles en ont eu  
plusieurs fois par jour ; cette même  
pâte portée aux volailles, les a en-  
graissées en peu de tems, elle revient  
à beaucoup moins que les grains  
qu'on leur donne, c'est ainsi que mes  
vaches sont conduites la moitié de  
l'année, jusques vers le mois de Mai,  
qui est le commencement des her-  
bes.

LICIDAS. Je connois beaucoup de  
villages qui ont des communes pour

344 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
la pâture des bestiaux, la même commodité se trouve-t-elle dans le vôtre ?

ORONTE. Il n'y a point de pâture aux environs de Paris , ma commune est mon terrain duquel mes vaches tirent leur subsistance dans l'été & pendant une partie de l'automne ; ce n'est pas qu'alors on les y laisse aller, mais parce que du matin au soir, hors le tems qui leur est réservé, celles qui s'en occupent y vont faire de l'herbe. Dès le mois de Mars, elles coupent avec une faucille, les pampres du seigle ; au mois d'Avril, celles du bled qu'elles mêlent avec l'herbe qu'elles retirent des jardins, & dans le mois de Mai, avec les fampres des champs semés en aveine, qui cessent de nuire aux vaches quand ces herbes sont en fleurs ; les bourgeons qu'on détache de mes vignes & quantité de simples qui y croissent, m'en fournissent en

tout autre tems ; à midi & le soir, j'envoie une voiture chercher ces paquets d'herbe, ce qui se continue jusqu'à la récolte des grains, après laquelle elles sont conduites dans les champs moissonnés où elles paissent une herbe fraîche que la faucille y a laissée, & qui repousse pour peu que la terre soit humectée, ce qui dispense de leur en cueillir autant que quand elles restent dans l'étable.

Vers le mois de Septembre, après la seconde fauchée de la luzerne, le pré leur sert de pâture jusqu'au tems de gelées, une heure le matin quand la rosée est imbibée, ainsi qu'après-midi, lorsque le soleil étant baissé, elles ressentent moins les piquures des mouches ; il faut bien se garder de les y laisser plus long-tems, parce que le second regain qu'elles brouettent chaque jour, qui repousse de même & qui ne fleurit pas, porte en

lui un venin qui est souvent mortel aux bestiaux quand ils s'en rassasient ; j'ai vu l'année dernière le moment où l'une de mes vaches prête à périr , pour être allée trop tôt dans ce pré , ne s'en est tirée que par l'effet d'un remède qui m'avoit été indiqué , & que je lui ai fait prendre.

LICIDAS. Quels maux ont-elles donc à craindre ? Et si elles en sont atteintes , que faut-il faire pour les guérir ?

ORONTE. Une vache qui est restée trop long-tems à paître dans une herbe nouvelle , devient subitement enflée , au point de périr , si elle n'est pas promptement foulagée ; je me trouvois heureusement ici lorsque ce mal est survenu à la mienne qui étoit enflée comme un ballon ; j'ai commencé par faire jeter sur elle quelques seaux d'eau froide , & l'ai fait couvrir d'un drap mouillé , dans la vue de fortifier & resserrer ses fibres

par ce refroidissement, & de faire cesser la fermentation de l'herbe qu'elle avoit avalée; ne pouvant lui faire tirer de son lait, ce que ses bondissements rendoient trop difficile, les autres en ont fourni trois demi-septiers dans lesquels il a été mêlé trois quaterons de faindoux, & au défaut de poudre à tirer, environ deux onces de suie de cheminée; j'ai fait bouillir cette décoction qui devenue tiède, a été versée dans une caraffe, puis entonnée dans le gosier de la vache malade; j'étois d'autant plus sûr de ce remède, que six mois avant, il avoit réussi à trois autres, qui en mon absence avoient couru le même danger. En moins d'une heure, il lui a produit tout l'effet d'une médecine, & l'enflure a disparu, elle s'est trouvée si parfaitement guérie, que dans l'après-midi, elle est retournée dans le pré; si l'enflure augmente au point

que l'on craigne que la vache ne puisse la supporter, on fait au milieu de la partie enflée, une incision par où il sort du vent, ce qui l'empêche de périr; cette plaie se guérit en la pansant avec du vin chaud; je crois n'avoir rien omis, sur ce qui se fait pour les gouverner; quant à celles qui se déchargent de leurs veaux, c'est ainsi qu'il faut s'y prendre.

Aussi-tôt qu'il est né, on le poudre avec du son, pour que la mere qui va le nettoyer, trouve ce goût moins désagréable; on verse en même-tems dans l'auge deux litrons d'aveine, pour réparer ses forces; si ce qui enveloppoit le veau lui est resté dans le corps, ce qui arrive quelquefois, une pincée de poudre de feuilles de sabine dont je vous ai parlé sur l'article des arbres étrangers, & qu'on fait infuser dans une chopine de vin blanc, l'en fera bientôt



fortir ; on lui apporte auffi-tôt pour la rafraîchir , de l'eau détrempee dans du fon.

Quand le veau est propre , il est attaché à côté de sa mere , avec une longe de corde qui est lâchée ou dénouée , pour qu'il puisse la teter , ce qui se fait le matin , à midi & le soir , chaque fois jusqu'à ce qu'il soit rassasié ; on tire le surplus du lait de crainte que restant dans le pis , il ne l'enflamme ; la vache est nourrie pendant quinze jours avec du foin & de la luzerne ; on s'abstient durant le même tems , de lui donner de l'herbe , qui lui causeroit des tranchées ; quand les veaux ont trois semaines , il est tems de les vendre pour profiter du lait de la mere , qui n'est jamais si abondant , que dans les premiers mois de leur naissance.

Les petits veaux nouveaux nés , sont assez sujets au dévoiement qui les affoiblit au point que gissant par terre , ils ne peuvent plus sucer le

350 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
pis de leur mere ; des servantes fans  
expérience , les croient perdus ; celles  
qui sçavent les traiter , font bouillir  
& crever du bled , dont les petits  
veaux avalent un litron chaque jour ;  
elles tirent le lait de leur mere qu'elles  
entonnent dans une bouteille , &  
qu'elles leur versent dans le gofier ,  
elles y joignent deux œufs frais  
qu'elles leur font avaler avec les  
écailles , trois ou quatre jours après ,  
cette maladie se passe & leurs forces  
reviennent.

LICIDAS. La vente de ces veaux se  
fait-elle dans les marchés où les va-  
ches sont achetées ?

ORONTE. Ils se vendent ordinaire-  
ment aux bouchers du village ou des  
environs , mais comme leur prix ne  
nous est pas connu , & qu'on ne peut  
sçavoir s'ils sont bien ou mal vendus ,  
j'ai cru devoir depuis quatre ans , les  
faire transporter à Paris dans la place  
où les bouchers de cette ville s'affem-

blent les mardis & vendredis de chaque semaine ; chaque veau en passant par la barriere , paye 5 livres 1 sol 6 deniers d'entrée ; je me suis arrangé pour ces ventes , avec un facteur qui s'est chargé de la faire toutes les fois qu'il en reçoit , & dont après le prélèvement de ce qui lui est payé pour sa commission , il remet le surplus à ma laitiere , qui est souvent d'un quart au-dessus de ce qui m'en revenoit auparavant ; devenus marchands de nos denrées , nous devons tâcher d'en retirer le prix le plus avantageux qu'il se peut faire.

LICIDAS. Je sçais que le lait des vaches se renouvelle quand elles ont des veaux , combien de tems les portent-elles ? A quel âge cessent-elles d'en produire ? Où se vendent celles qu'on ne peut plus garder ?

ORONTE. Une vache porte son fruit au moins pendant neuf mois ;

352 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
elle avance de cinq jours quand elle  
doit avoir une genisse , & retarde  
d'autant , si elle est pleine d'un veau ,  
elle peut rapporter une fois chaque  
année , & jusqu'à vingt - quatre ans ;  
quand elle demande à aller au tau-  
reau , ce qui s'appelle *la chasse des*  
*vaches* , qui se reconnoît par leurs  
mugissemens , ou par d'autres marques  
que les filles de l'étable sçavent di-  
stinguer , il faut l'y conduire aussi-  
tôt , parce que si cette chasse se  
passe inutilement , il peut arriver  
qu'elle ne leur revienne pas avant  
deux ou trois mois , ce qui diminuera  
la quantité de son lait qui ne renaît  
qu'avec les veaux qu'elles produisent ;  
ceux qui ont des taureaux prennent  
quinze sols , lorsqu'on les y mene ,  
c'est de quoi on a soin de tenir note ,  
parce que si elle devient pleine , on  
doit cesser de la tirer le septieme  
mois pour que son veau se fortifie.

Si elle retourne plusieurs fois au taureau, on la fait saigner au moment où elle le quitte, ce qui réussit le plus souvent; celles que leur âge ou d'autres défauts ne permettent plus de garder, sont conduites les lundis au marché de Seaux à deux lieues de Paris, où les bouchers les achètent, elles se vendent mieux pendant l'été qu'en aucun autre tems, parce qu'étant alors nourries d'herbes, on songe moins à s'en défaire.

LICIDAS. J'ai vu avec vos vaches de jeunes genisses qui bondissoient; leur embonpoint me fait concevoir une idée avantageuse de celles qui les élevent.

ORONTE. Elles viennent des vaches qui me fournissent le plus de lait, j'ai cru qu'elles pourroient leur ressembler, & me suis déterminé à en laisser croître deux ou trois chaque année sur l'assurance qui m'a été donnée, qu'on y parviendroit aisément,

354 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
ce que beaucoup de femmes de la  
campagne ignorent , & ce qui n'a  
point paru difficile , ainsi que vous  
allez l'entendre , à celles qui me l'ont  
conseillé.

Quand la genisse nouvellement née  
a teté pendant quatre jours , on la  
retire pour la transporter dans un  
autre endroit , ce qui ne se fait pas  
sans chagrin de la part de la mere  
qui pour se venger , retient son lait  
autant qu'elle le peut , & qui gémit  
d'un ton terrible , du larcin qu'elle  
éprouve ; le tems seul peut appaiser  
ses cris & lui faire oublier sa perte.

La genisse séparée de sa mere , est  
réduite à la moitié de son lait , qui se  
répand dans un seau & se mêle avec  
de l'eau ; il n'est pas aisé de l'en ap-  
procher les premiers jours , s'agissant  
après l'avoir privé du lait qu'elle ti-  
roit elle-même , d'y substituer une  
maniere de se nourrir qu'elle ne con-  
noît pas ; on l'y excite en abaissant

d'une main sa tête dans le feu, & en y plongeant l'autre dont on laisse passer le bout de l'un des doigts, que le petit veau prend pour le trayon qu'il suçoit, & qu'il suce de même, ce qui l'aide à boire le lait qui est devant lui, on y revient trois fois chaque jour, en lui montrant le feu & le bout du doigt, ce qui parvient à l'y attirer; si le quatrieme, il ne veut pas boire seul, on le laisse jeuner jusqu'au soir; après quelques façons, forcé par la faim qui le dompte, il s'en approche; il se penche vers le vase, qu'enfin il tarit; les jours suivans toutes ces difficultés s'aplanissent, cette quantité de lait lui est laissée pendant quinze jours, puis durant six semaines, de l'eau blanche avec un peu de son; ce tems expiré, la jeune genisse qui a assez de force, est sevrée, pour vivre comme les autres, c'est ainsi que les vaches se renouvellent, & que le nombre en aug-

356 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
mente , fans être obligé d'en acheter  
quand on a le talent de les élever.

LICIDAS. Lorsque vos vaches sont  
malades , à qui s'adresse-t-on pour les  
guérir ?

ORONTE. On y appelle le plus sou-  
vent un ancien berger du canton qu'on  
sçait avoir en ce genre , une grande  
expérience ; désirant converser avec  
lui sur un point qu'il nous est inté-  
ressant de connoître , je l'ai fait enga-  
ger de venir ici ; quoique nous soyons  
à une lieue de distance , il s'y est ren-  
du volontiers , après l'avoir remercié  
de sa visite , je lui ai demandé quelles  
étoient les maladies que les vaches  
avoient le plus à craindre , comment  
elles pouvoient en guérir , & de quels  
remedes il se servoit ; il ne s'est pas  
fait prier pour me l'apprendre , il m'a  
révélé ses secrets que j'ai eu soin de  
retenir , & dont je vais vous faire  
part.

Il arrive quelquefois , m'a-t-il dit ,



qu'une vache gagne une maladie dangereuse par l'ignorance de celle qui tire son lait; si le pis de la vache n'est pas bien égoutté, il lui vient une inflammation qu'on appelle *cru*, que le lait corrompu dans le pis lui cause; pour la secourir, on fait fondre dans un vase de terre, une demi-livre de saindoux, on y jette le blanc d'un poireau bien égrugé, puis un demi-verre de vinaigre; cet onguent est appliqué sur la partie enflammée, qui en est frottée le matin & le soir, trois jours de suite, pendant lesquels les trayons enflés se tirent le plus qu'on le peut, ce qui en fait sortir un lait ensanglanté; si on n'y remédie pas promptement, la vache peut perdre son pis, ou du moins les trayons blessés qui ne rendront plus de lait, & qui deviendront inutiles.

Une seconde maladie des vaches, se nomme le *ta* ou le *tau*, elle se fait

appercevoir au-deffous du col, par une grosseur comme celle d'une noix, qui le lendemain augmentera comme un œuf. C'est un dépôt ou amas des chaleurs du corps, un assemblage d'humeurs dans cette partie, qui l'empêche de manger; après l'avoir amolie en la froissant doucement avec la main, on fait avaler à la vache, de l'eau mêlée avec une chopine de vinaigre; on lui tient aussi la bouche ouverte pendant un quart d'heure avec un bâillon, ce qui lui fait jeter toutes les sérosités qui l'incommoient; pour la rafraîchir, on lui fait boire une fois de l'eau blanche, après ce remede, il ne lui paroît plus rien le lendemain.

La troisieme espece de maladie, est celle du sang, qui se connoît en touchant la peau de la vache à l'avant derniere côte du côté gauche vers la queue & au craquement de la peau; le seul remede qu'il convienne

d'y employer promptement , est la faignée du même côté ; ces trois maladies ainsi que l'enflure que les vaches ont à craindre de la pâture des herbes fraîches , se guérissent en usant des secours qui m'ont été indiqués , je suis d'autant plus satisfait de les avoir appris , que j'ai actuellement l'expérience que des terrains comme les nôtres sont autrement cultivés quand ils sont garnis de vaches , que lorsqu'on est obligé d'envoyer chercher ailleurs les engrais qui nous sont nécessaires.

LICIDAS. Vous regardez apparemment les engrais qui se font ici , comme plus propres que les autres , à l'amendement de vos terres.

ORONTE. Ce n'est pas seulement pour cette raison , mais parce qu'étant obligé de faire répandre chaque année sur mon terrain plus de cent voitures de fumiers que mes chevaux & mes vaches mes fournissent , le tems

qui se passoit à les aller chercher dans les fauxbourgs de Paris, est employé utilement à la culture de mes terres, qui précédemment ne pouvoient être semées en bled que sur deux labours, lorsqu'à présent elles en ont un de plus; d'où se fait une récolte plus fertile, moins de fatigue pour mes chevaux, moins de dépense pour mes charrois, plus de repos pour mon chartier que j'aime mieux voir à la maison que de le sçavoir au-dehors; voilà sans parler encore de la vente du lait, quel est le prix de cet avantage, jugez de l'intérêt que j'ai de les conserver.

LICIDAS. Ces fumiers nécessaires aux engrais des terres, devenus plus rares & plus chers à mesure qu'on s'éloigne de Paris, je ne suis pas surpris qu'il s'éleve quelquefois des difficultés entre les propriétaires des fermes & les fermiers dont le bail va finir, pour sçavoir à qui des uns ou des

des autres , les fumiers restans doivent appartenir ; Peuvent-ils être enlevés de la ferme par celui qui la quitte ? Quelle regle doit-on suivre sur ce point ?

ORONTE. Cette question qui peut naître à la campagne, est traitée diversement dans les livres qui la présentent ; je connois plusieurs coutumes , qui regardant les fumiers comme inhérens à la ferme , ne permettent pas de les déplacer ; ce sont celles de Nivernois , chapitre 32 , de Dunois , article 87 , & d'Orléans , article 421 ; d'un autre côté , un auteur appelé *Denis le Brun* , dont le suffrage est considéré par les jurisconsultes , & que j'ai été cité sur notre dixieme entretien , établit dans le même traité , section 2 , nombre 31 , que les fumiers ne font partie de la ferme , que jusqu'à concurrence de ce qu'il en faut pour son exploitation , & que le surplus peut être

362 ESSAIS D'AGRICULTURE ;  
vendu ; c'est aussi ce qu'on lit dans  
un autre livre intitulé *la pratique des  
terriers*, tome 5, page 344.

LICIDAS. D'où peuvent venir des  
dispositions & des opinions aussi dif-  
férentes sur un même objet ?

ORONTE. Chacune d'elles a son  
motif qui quoique contraire en appa-  
rence, peut à ce que je crois, se  
concilier. Dans le Nivernois & dans  
le ressort des deux autres coutumes  
que je viens de vous nommer, les  
propriétaires des biens aux champs y  
élevent des bestiaux dont ils retirent  
les profits qui sont indépendans de la  
location de la ferme, de laquelle par  
conséquent, ces fumiers qui leur ap-  
partiennent, ne peuvent être séparés ;  
mais par-tout ailleurs où ce point  
est indécis, tout ce que le maître à  
droit d'exiger lorsque son bail expire,  
est après le paiement de ses ferma-  
gages, que ses terres soient embla-

vées de maniere qu'il ne puisse pas se plaindre ; si le fermier sortant s'en est acquitté comme il doit , le maître seroit mal fondé à vouloir l'empêcher d'enlever les fumiers qui lui restent , c'est ce qu'un exemple va justifier.

Un officier du bailliage de la ville d'Aire en Artois , y avoit loué sa ferme appelée *du Hamel* , au nommé *Joseph-Louis Robichet* ; celui-ci s'en retiroit & en enlevoit les fumiers lorsqu'il en fut empêché par le maître , qui soutint qu'ils ne pouvoient être détournés de sa ferme ; la contestation ayant été portée au conseil provincial à Arras , sentence y est intervenue le premier Août 1747 , par laquelle Robichet a été condamné à laisser dans la ferme , ces fumiers qui montoient à 1200 livres. Sur l'appel interjetté au Parlement par le fermier , la cause ayant été appointée , les parties y ont respectivement fait valoir

364 ESSAIS D'AGRICULTURE ;  
tous les moyens que leur défense  
pouvoit présenter , ceux du fermier  
ont prévalu ; le 31 Juillet 1751 , arrêt  
est intervenu en la grand'Chambre ,  
au rapport de M. Rolland , qui en in-  
firmant la sentence du conseil d'Artois ,  
a débouté le propriétaire de sa de-  
mande , avec dépens ; j'ai les deux  
mémoires imprimés qui ont été faits  
sur cette affaire , d'où l'on doit tirer la  
conséquence , que sans une disposition  
de la coutume qui réserve les fumiers  
pour l'amendement des terres de la  
ferme , le fermier qui en sort après  
les semences d'hiver , a le droit d'en  
disposer ; pour achever cette discus-  
sion , il ne me reste plus qu'à y join-  
dre ce qui concerne les franchises  
qui sont attachées à nos exploita-  
tions , & qui nous procurent des agré-  
mens dont l'usage se renouvelle cha-  
que année.

LICIDAS. S'il vous est intéressant



d'en profiter, il me fera utile de les connoître.

ORONTE. Le premier, est l'exemption de la taille qui avec les accessoires, peut monter à sept ou huit livres par arpent de terre en valeur; ce privilège qui s'étendoit sur le labour d'une charrue qu'on sçait être de quatre-vingt-dix arpens, a été restreint en 1766, en faveur des bourgeois de Paris, aux terres fermées de clôtures auxquelles sont jointes les maisons qui en dépendent, \* par où

---

\* Edit du Roi concernant les privilèges d'exemption des tailles, donné à Versailles au mois de Juillet 1766, enregistré au Parlement le 19 Mai suivant.

Article VII. Voulons néanmoins que les bourgeois de notre bonne ville de Paris, ne puissent être imposés à la taille pour raison de leurs châteaux ou maisons de campagne & de l'exploitation, qu'ils pourront faire des clos fermés de murs, fossés ou hayes joignant immédiatement lesdits châteaux ou maisons de campagne.

366 ESSAIS D'AGRICULTURE ;  
ils participent à cet égard , aux im-  
munités des personnes nobles , qui  
en faisant valoir leurs terres , ne sont  
pas chargées de ces impositions.

Le second avantage dont nous  
jouissons , est que les denrées de no-  
tre terrain , tels que les œufs , beurres  
& fromages , les bois qui en provien-  
nent , les volailles que nous y élevons  
pour notre consommation , ne sont  
pas sujettes aux droits d'entrée en  
arrivant à Paris , de même que le  
foin , la paille & l'aveine nécessaires à  
la nourriture de nos chevaux , c'est ce  
que porte une déclaration du Roi du  
15 Mai 1722 , suivant laquelle le nou-  
veau propriétaire du bien exploité  
par ses mains , délivre aux officiers  
des bureaux établis pour l'inspection  
de ces privilèges , à l'hôtel de Bre-  
tonvilliers , une expédition de son  
contrat d'acquisition ; il envoie aussi  
à chacun d'eux après ses récoltes ,

deux certificats dressés sur les modèles qu'ils se font un plaisir de remettre, l'un signé des collecteurs de la taille de la paroisse, énonciatif des objets de l'exploitation, l'autre par lequel le propriétaire indique les espèces & les quantités qu'ils désire faire entrer pendant l'année, ce qu'il certifie par un écrit signé de lui, qui est laissé au bureau des barrières, toutes les fois que ces denrées lui sont conduites; c'est sans doute en vue de l'utilité que nous tâchons de procurer à la société, soit en lui faisant part de nos travaux, soit en nous chargeant de la subsistance de ceux qui s'en occupent, que ces bienfaits du prince nous ont été conservés.

Je crois m'être acquitté de tout ce que je vous avois annoncé sur la culture de la terre, suivant l'exploitation qui en est faite ici, aux environs de Paris, & en beaucoup de terroirs;

j'ai toujours remarqué qu'en s'y conformant , ce qui avoit été entrepris prospéroit , & qu'en s'en écartant , il n'en étoit pas de même , c'est ce que produit ordinairement à la campagne , le défaut d'expérience ou de soin , de là , les pertes qu'on y éprouve.





## QUINZIEME ENTRETIEN.

*Sur le tour de l'échelle au-dehors  
des murs, & sur les conduites  
des eaux.*

**L**ICIDAS. Je vais vous présenter une autre question, sur laquelle je n'ai pu jusqu'à présent avoir une solution certaine; celui dont les murs de clôture sont bâtis sur les champs, a-t-il à lui trois pieds de terrain, de l'autre côté, & le long de son mur? Je m'en suis informé à plusieurs habitans qui tiennent que ces trois pieds au-dehors, qu'ils appellent *le tour de l'échelle*, lui appartiennent; cette opinion vous paroît-elle juste; & celui dont le mur est isolé, a-t-il trois pieds de terrain au-dehors de sa clôture?

ORONTE. J'ai été indécis, ainsi que vous, sur cette difficulté qui peut regarder tous ceux qui à la campagne, ont des terrains clos de murs; pour m'en éclaircir, j'ai feuilleté quelques livres; j'ai vu d'abord dans le glossaire du droit François, page 400, « qu'é-  
 » chelage est une servitude, en vertu  
 » de laquelle celui à qui elle est due,  
 » peut, lorsqu'il fait refaire son mur,  
 » poser une échelle sur l'héritage  
 » d'autrui, & occuper l'espace de  
 » terre qui est nécessaire pour le  
 » tour de l'échelle », ce qui est tiré de la coutume du bailliage de Meaux, article 75. On lit aussi dans le recueil des arrêts du Brillon, au mot *servitude*, nombre 26, que « le voisin  
 » est tenu de souffrir le passage & le  
 » tour de l'échelle, lorsqu'il faut ré-  
 » parer & couvrir, mais qu'il doit  
 » être *désintéressé*; que sur ce, est  
 » intervenu arrêt du parlement de  
 » Normandie, rapporté par Gode-

» froy , sur l'article 607 de cette  
 » coutume » ; d'où il faut conclure  
 que le tour de l'échelle sur le terrain  
 au-dehors , étant une servitude , & le  
 voisin n'étant tenu de s'y prêter ,  
 qu'autant qu'il est indemnisé , l'espace  
 ou le terrain nécessaire pour poser  
 l'échelle de l'autre côté du mur , n'est  
 pas de droit à celui à qui le mur ap-  
 partient ; qu'ainsi c'est une erreur de  
 prétendre qu'à la campagne , chacun  
 ait trois pieds de terre au-delà de sa  
 clôture.

LICIDAS. Cette propriété de trois  
 pieds n'étant cependant pas sans exem-  
 ple , qu'a-t-il fallu , ou que faut-il  
 faire pour l'acquérir , & pour qu'un  
 mur puisse être rétabli en dehors ,  
 sans recourir au maître de l'héritage  
 voisin ?

ORONTE. Une autorité d'un grand  
 poids , indique ce qui dans ce cas ,  
 doit être fait pour avoir le tour de  
 l'échelle. Suivant un acte de notoriété

372 ESSAIS D'AGRICULTURE,  
de M. le Camus, lieutenant civil du  
Châtelet, du 23 Août 1701, « si quel-  
» qu'un en bâtissant un mur, s'est  
» retiré sur soi de trois pieds, c'est  
» en ce cas qu'il a droit du tour de  
» l'échelle ». Il est donc nécessaire  
quand on construit un mur le long  
des champs, que trois pieds de ter-  
rein soient laissés au-delà, & dans  
toute sa longueur, encore faut-il que  
l'alignement qui en est pris, soit con-  
staté avec le voisin, qui doit être  
formé de s'y trouver, pour qu'il  
puisse connoître qu'il n'a pas été en-  
trepris sur son terrain, ce n'est qu'en  
suivant ces regles, qu'on peut jouir  
du tour de l'échelle, qu'inutilement le  
prétendrait-on, si on ne s'y est pas  
conformé; c'est ce qui va être justifié  
par un exemple.

Un bourgeois de Paris possède dans  
un village aux environs, une maison  
qui comprend un jardin, au bout du-  
quel étoit une porte de sortie sur les



champs ; son voisin après avoir acquis quelques arpens de terre contigus à ce jardin , les a fait clore ; par cette clôture , le propriétaire du jardin s'est trouvé enfermé dans la nouvelle acquisition , sans pouvoir faire usage de sa porte pour aller aux champs ; le voisin l'ayant invité de la faire boucher , le premier s'y est refusé , sur ce que prétendant avoir trois pieds de terrain au-delà de son jardin , c'étoit à son voisin , s'il vouloit être clos de ce côté , à faire construire un contre-mur à l'alignement de cette distance ; de-là s'est élevée entr'eux une contestation qui a été portée au Châtelet.

Le maître du jardin s'y est défendu , en soutenant , en prouvant même par écrit , que son issue dans la campagne , existoit depuis plus de cent ans , que de tems immémorial , les trois pieds contigus au mur n'ayant pas été cultivés , c'étoit une marque qu'ils ne

374 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
faisoient point partie du champ nou-  
vellement acquis , que les auteurs  
ayant toujours joui de la porte  
& de ces trois pieds , cette longue  
possession devoit lui tenir lieu de  
titre.

Le nouvel acquéreur répondoit que  
tout le terrain qu'il avoit fait clore  
lui ayant été vendu , le défendeur ne  
pouvoit s'y réserver trois pieds le  
long de son mur , à moins qu'il n'en  
eût un titre exprès ; que si le terrain  
adjacent n'avoit pas été mis en cul-  
ture , ce n'étoit que pour l'utilité des  
précédens propriétaires qui s'y étoient  
conservés une route pour aller dans  
leur champ , que prétendre de la  
part du défendeur , la propriété ou  
même l'usage de ces trois pieds , c'é-  
toit vouloir lui imposer une servi-  
tude qui ne pouvoit s'acquérir sans  
titre.

Sur ces difficultés , les parties s'é-  
tant réglées à l'amiable , il a été con-

venu par un écrit fait double entr'elles au mois de Janvier 1776, & que j'ai vu, que le mur du jardin contigu au terrain enclos, feroit mitoyen, duquel moitié feroit remboursée suivant l'estimation; que la porte en feroit bouchée incessamment, & qu'en face de ce mur, il ne feroit planté des arbres de haute futaye, qu'à la distance de trois pieds; cette contestation n'a été ainsi terminée que parce qu'il a paru certain, que la propriété du jardin étant bornée par le mur, il devenoit indispensable d'en boucher l'ouverture, qu'ainsi celui à qui il appartenoit, n'avoit pas trois pieds de l'autre côté.

LICIDAS. J'ai vu ici plusieurs fontaines publiques, vous m'avez dit que quelques propriétaires jouissoient de l'agrément d'en avoir dans leurs jardins; d'où ces eaux sont-elles tirées?

ORONTE. Ces sources se trouvent

376    ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
dans cette montagne à huit ou dix  
pieds de profondeur de la surface de  
la terre , d'où elles descendent dans  
des tuyaux sur le terrain de ceux qui  
ont droit de les avoir.

LICIDAS. Comment ce droit se for-  
me-t-il ?

ORONTE. Il est fondé sur la pro-  
priété du terrain , de manière que le  
maître du fonds le devient de la  
source qu'il peut conduire sur ses  
terres par-tout où elle lui est utile.  
Si cependant les sources d'un champ  
font pour l'usage d'un autre , alors le  
droit qu'a celui-ci de s'en servir en  
les faisant venir sur son fonds , est  
une servitude sur l'héritage duquel  
les sources font tirées , dans ce cas  
il ne peut en jouir qu'avec un titre ;  
c'est sur quoi l'on peut voir les insti-  
tutes de l'empereur Justinien , liv. 2 ,  
§. 3 des *servitudes rustiques* , & la cou-  
tume de Paris , article 186.

LICIDAS. Sçavez-vous quels sont

ceux qui font employés au rétablissement des eaux? Quel ouvrage y font-ils, & quel est le prix qui leur est payé?

ORONTE. Quand il s'agit de chercher une source en creusant la terre, de vuider un regard plein d'eau provenante des tuyaux qui sont crevés, comme on ne peut sçavoir quelle sera la durée du travail qui est à faire, ces ouvriers se payent à la journée, le compagnon, c'est-à-dire celui qui dirige les autres, gagne 45 sols par jour, chaque manoeuvre ou terrassier reçoit 30 sols, il est nécessaire que quelqu'un de confiance les voie opérer, pour juger s'ils s'en acquittent comme ils doivent; s'il faut rétablir des conduites qui sont défectueuses, la regle est que le fontainier qui fournit le ciment pour joindre & garnir les tuyaux, soit payé à raison de cent sols la toise.

LICIDAS. Quand un regard est rem-

378    ESSAIS D'AGRICULTURE,  
pli d'eau, comment s'y prend-t-on  
pour parvenir à l'en retirer ?

ORONTE. Un regard est une caverne voûtée, dont la profondeur est celle de la source ; lorsqu'à défaut d'issue, il ne peut être désempli qu'en le vidant, les fontainiers se servent d'une pompe qu'ils y placent en perçant la voûte, le loyer de cet instrument leur est payé moyennant 3 livres 10 sols ou 4 livres par jour, & comme ils sont obligés de pomper jour & nuit, ils ne peuvent être moins de huit, pour pouvoir soutenir la fatigue de ce travail qui ne peut être discontinué, c'est ce qui m'est arrivé il y a trois ans ; un de mes regards sur la montagne s'étant empli d'eau, la pompe a été en action pendant huit jours, ce qui a considérablement augmenté la dépense qu'il a fallu faire pour remettre les conduites en état.

L'année suivante, ce même regard

s'étant empli de nouveau par un événement que je vous expliquerai, les gens de ma maison auxquels je parlai de la pompe, ne furent pas d'avis d'y recourir, sans doute parce qu'ils avoient vu que l'effet de ce remede étoit trop lent, & que les tuyaux crevés faisoient descendre dans le regard presque autant d'eau que les ouvriers pouvoient en retirer avec la pompe; ils appellerent un voisin pour les aider; ils allerent au regard au nombre de quatre, avec des seaux & des poëles; ils m'ont dit depuis qu'en y arrivant, ils n'avoient pas été accueillis de bon œil, & que ceux qui s'étoient servi l'année d'avant de la pompe, ne cessoient de leur dire qu'ils n'y entendoient rien; cependant leur ignorance prétendue n'a pas empêché que mon regard n'ait été vuïdé en un jour, & dès le lendemain les ouvriers ont commencé les tranchées nécessaires pour connoître quelle

380 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
étoit la cause qui m'avoit privé de ces  
eaux.

LICIDAS. Je conçois que ces sup-  
pressions d'eau doivent venir de ce  
qu'elles sont engorgées quelque part  
dans ces conduites ; mais ces tuyaux  
étant sous terre , comment peut-on  
connoître la place où il faut creuser  
pour découvrir la cause de l'engor-  
gement ?

ORONTE. Les regards ne s'emplif-  
fant que quand l'eau y reflue ; la  
terre est d'abord creusée dans l'ali-  
gnement qui est sur la conduite , à  
dix à douze toises en descendant ; le  
tuyau après avoir été découvert , est  
fendu pour qu'on puisse voir si l'eau  
y coule dans la quantité que la source  
doit fournir , & quels peuvent être les  
embarras qui l'arrêtent ; on y infere  
ensuite une longue sonde pour par-  
venir à les en retirer ; si l'on n'en  
rencontre pas , après avoir rétabli le  
tuyau & comblé la tranchée , il faut



creuser plus haut ou plus bas, selon la connoissance que la premiere ouverture a produite, jusqu'à ce que l'obstacle qui nuit au cours de l'eau puisse se découvrir.

**LICIDAS.** Des conduites de plomb ou des tuyaux de grès qui sont partout enduits de mortier & de ciment, ne laissant aucune séparation, comment peut-il s'y insinuer quelque corps étranger qui supprime ou qui diminue le cours de l'eau ?

**ORONTE.** Des tuyaux de grès ne durent pas toujours, l'humidité de la terre les endommage avec le tems; s'il s'y trouve la moindre ouverture, la plus petite racine qui parvient à y pénétrer, s'y enfle quelque tems après, au point quelle devient comme une queue de renard, dont ces filets nourris dans les conduites, ont retenu le nom.

Il en a été tiré plusieurs fois ici de dix à douze pieds de longueur; celle

qui arrêtoit mes eaux lors du dernier rétablissement , & que j'ai vue , avoit plus de trente pieds ; c'est cette cause qui m'a chargé pendant plus de six semaines , des journées de quatre à cinq ouvriers ; un filet qui dans le principe étoit aussi mince qu'un cheveu , a occasionné cette dépense.

LICIDAS. Ces accidens pouvant à ce que je vois , se réitérer quelquefois , de quelle maniere peut-on parvenir à les éviter , ou du moins à les rendre plus rares ?

ORONTE. En empêchant principalement le propriétaire assujetti à la servitude du cours des eaux , de planter des arbres sur les conduites , dans la largeur de six pieds , parce qu'étant obligé de laisser ce cours libre , il ne peut rien faire qui puisse leur nuire ; s'il y contrevient , après en avoir été averti par un acte judiciaire , & qu'il soit prouvé que le dommage provient de son fait , il doit être tenu des in-

demnités qui en dérivent ; je ne connois à la vérité aucun jugement qui y ait statué ; mais l'action que le maître des eaux peut en ce cas exercer contre le propriétaire du champ dans lequel elles coulent , est fondée sur l'opinion la plus commune.

Quelque entretien que la jouissance des eaux entraîne, elles sont cependant d'une si grande utilité dans un bien à la campagne, que la dépense est pour ainsi-dire comptée pour rien, quand il s'agit de les maintenir. On y distingue aisément un fonds qui jouit de cet avantage, d'avec celui qui en est privé ; tout prospère ordinairement dans le premier, tout languit nécessairement dans l'autre ; on a donc le plus grand intérêt de ne rien négliger de ce qui peut les conserver.

Venons pour notre dernier entre-

384 ESSAIS D'AGRICULTURE ;  
tien , au village de Vitry ; je me re-  
procherois de l'oublier , après autant  
de conversations sur les champs qui  
en dépendent.





## SEIZIEME ENTRETIEN.

*Sur le village de Vitry.*

**Q**RONTE. On croit que le village dont il nous reste à parler, étoit anciennement placé sur le bord de la Seine; que de-là est venue l'addition qui est jointe à son nom; que les inondations qui couvrent quelquefois pendant l'hiver, la plaine dans laquelle il étoit construit, ayant obligé ses habitans de se reculer à la situation où il est aujourd'hui, cette translation lui a continué le nom de Vitry-sur-Seine, quoiqu'il soit distant d'un quart de lieue de cette rivière.

M. l'abbé Lebeuf, de l'académie des inscriptions & belles-lettres, dans son histoire du diocèse de Paris, imprimée en 1757, présente au tome

386 ESSAIS D'AGRICULTURE ;  
douzieme de cet ouvrage , un chapitre assez étendu sur le village & sur le territoire de Vitry , qu'il nomme en latin *Vitriacum* , sans qu'on puisse sçavoir d'où ce nom est dérivé ; il fait remonter son ancienneté au neuvieme siecle ; cet auteur & plusieurs autres le qualifient de bourg , ce qu'il étoit effectivement autrefois , & ce qu'il n'est plus depuis près de cent ans.

LICIDAS. Je sçais que le village de Vitry est composé de deux paroisses ; quelles sont-elles , & qu'en avez-vous appris ?

ORONTE. L'église de S. Germain qui comprend les neuf dixiemes des habitans , est la principale ; l'autre est celle de S. Gervais ; ces deux églises situées à l'extrémité du village , ayant le nord-est derriere elles , ne sont qu'à cinquante pas l'une de l'autre.

La tradition du pays est qu'anciennement , il y avoit trois églises à Vitry , dont deux paroissiales , & la

troisième appartenante à des religieux ; que le bâtiment de l'une des deux paroisses à la croix dite de S. Aubin , étant devenu caduc , il n'a pas été réparé , & que l'église des religieux qu'on croit avoir été des Bénédictins , est devenue église paroissiale.

Ce qui semble autoriser cette opinion , d'abord à l'égard de l'église démolie que l'abbé Lebeuf dit avoir formé dans des tems fort reculés , la chapelle de S. Aubin , se tire des sépulcres en pierre & en ciment , qui ont été trouvés il n'y a pas quarante ans , en creusant une partie du terrain sur lequel elle étoit construite.

2° , De ce qu'indépendamment de plusieurs indices que je passe sous silence , l'église des religieux qui est celle de S. Germain , est bâtie dans la forme des anciennes églises des Bénédictins ; 3° , de ce que l'entrée du presbytere qui paroît avoir été le

388    ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
couvent des religieux , représente en-  
core aujourd'hui l'entrée d'un cloître ;  
dans cette église , est une chapelle sous  
l'invocation de S. Nicolas , du revenu  
de 500 livres.

La paroisse de S. Gervais & de  
S. Protais , qui ne comprend environ  
que cent communians , étoit autrefois  
plus nombreuse ; elle a perdu du tems  
de la guerre civile de Paris , douze  
à quinze maisons situées auprès d'une  
chapelle du même nom , à l'endroit  
qui se nomme le Clos-Aubry ; elle en  
avoit encore autant , près un moulin  
ci-devant assis sur la riviere , du côté  
de l'île de Chantraine , qui ont été  
détruites dans le même tems.

LICIDAS. Vous m'avez fait voir  
dans nos promenades de l'été dernier ,  
l'étendue de la seigneurie de Vitry ;  
vous y avez ajoûté plusieurs fois ,  
différens faits qui la regardent ; ce  
seroit le moment de les rappeler.

ORONTE. Il y avoit anciennement ;



& en remontant jusqu'au douzieme siecle , un grand nombre de fiefs en ce terroir , sans que les possesseurs de ces fiefs , fussent seigneurs de Vitry ; le titre & les droits de seigneur du lieu appartenoient au Roi , dont les armoiries ainsi , que celles du Dauphin , sont empreintes dans la muraille au-dessus du maître autel de l'église de S. Germain ; ces droits lui sont restés jusqu'à ce que par lettres patentes du mois de Mai 1622 , régistrées au Parlement , Louis XIII en a fait à perpétuité la concession , ainsi que des mêmes droits du territoire d'Ivry , à Pierre Sanguin , gentilhomme de sa Chambre. « En considération , y est-  
 » il dit , des bons & agréables servi-  
 » ces par lui & sesdits ayeux rendus  
 » à nous & à nos prédécesseurs  
 » Rois , donnons , concédons &  
 » octroyons la justice haute , moyenne  
 » & basse , voiries & censives des vil-  
 » lages , paroisses , territoires d'Ivry

390 ESSAIS D'AGRICULTURE ;  
» & de Vitry , en ce qui nous en  
» appartient ».

M. Sanguin n'a joui qu'une année des droits portés en cette concession , qu'il a cédés par transaction du 3 Novembre 1623 , à M. Pinon , doyen du parlement de Paris ; depuis M. Pinon son fils , conseiller en la même cour , ayant acquis la plupart des fiefs particuliers situés au territoire de Vitry , par autres lettres patentes du mois d'Avril 1656 , ils ont été réunis pour ne former qu'une seule haute justice qui a été érigée en titre de châtellenie relevante également du Roi ; depuis ce tems , la mouvance de la seigneurie de Vitry peut s'étendre sur trois mille arpens en labours , vignes & pépinières.

Cette terre a ensuite passé par acquisition , à M. Jacques , greffier en chef civil du Parlement , qui l'a possédée jusqu'à son décès , arrivé le 5 Novembre 1688 ; une inscription pla-

cée au pilier de l'une des chapelles de l'église de S. Gervais qui est la paroisse du château, porte que son cœur y a été enterré le lendemain; les portes d'entrée de Vitry étant tombées vers le même tems sans avoir été rétablies, il a perdu le titre de bourg que sa clôture lui avoit jusqu'alors conservé.

M. Paparel, trésorier de l'extraordinaire des guerres, a acquis la seigneurie de Vitry, des enfans de M. Jacques; il est mort en 1718, après y avoir fait bâtir un château de neuf croisées de face, qui étoit tourné du côté de la riviere & entre les deux avenues du parc qui communiquent à la terrasse au-delà; le 30 Août 1719, cette terre a passé par adjudication à M. le marquis de la Fare, qui l'a vendue le 26 Octobre 1720, à M. le Blanc, grand audiencier de France, décédé en 1725; elle a ensuite appartenu à M. d'Alegre, maréchal de France, à

392 ESSAIS D'AGRICULTURE,  
qui elle a été adjudgée le 8 Juin 1728 ;  
dans la direction des créanciers de  
M. le Blanc , comme mouvante en  
plein hommage du Roi , à cause de  
sa grosse tour du Louvre.

La maison bâtie par M. Paparel , ne  
convenant pas à M. le maréchal d'A-  
legre , il y a fait élever un très-bel  
édifice en pierres de taille , dont le  
frontispice de quinze croisées de face  
sur le jardin , ne devoit former qu'une  
aile de son château ; M. d'Alegre ,  
décédé en 1732 , n'a pas eu le tems  
de le voir achever ; c'est ce qui a  
été fait par M. Robin de la Peschel-  
lerie , secretaire du Roi , auquel la  
terre de Vitry a été vendue le 6  
Août 1735 , & qui après l'avoir pos-  
sédée jusqu'en 1753 , l'a transmise  
par son décès , à M. de Vouigny son  
petit-fils , que les habitans se félicitent  
d'avoir pour seigneur , & qui dans  
toutes les occasions , se plaît à leur  
donner des marques de sa considéra-

tion; le parc de son château qui est fermé de murs, & dans lequel est un jeune bois planté sur un dessein ingénieux, contient près de cent arpens; la maison de son fermier derrière le parc, est jointe à un clos de la même étendue.

Indépendamment de tous les droits de haute justice qui appartiennent à M. de Vouigny dans sa châtellenie, il est seul seigneur de Vitry, ainsi que des deux paroisses, où lui & Mad.<sup>e</sup> de Vouigny son épouse, sont recommandés en cette qualité tous les dimanches de l'année aux prières du prône, où l'eau bénite leur est donnée par présentation; ils y reçoivent aussi les honneurs de l'encensement à la messe paroissiale & aux vêpres des fêtes solennelles.

LICIDAS. Ne m'avez-vous pas dit qu'il s'étoit élevé des difficultés entre les seigneurs de Vitry & ceux qui y

394 ESSAIS D'AGRICULTURE,  
possèdent des fiefs? Êtes-vous informé de la maniere dont elles ont été terminées?

ORONTE. Si les seigneurs de Vitry ont été troublés dans quelques-uns de leurs droits, ils les ont toujours défendus avec succès; je ne vous en citerai que deux exemples assez récents; le premier regarde les religieuses du prieuré de la Sauffaye près Villejuif, qui sur le fondement de quelques droits de justice & de censive qu'elles ont sur ce terroir, prétendoient partager le titre de la seigneurie avec M. de la Peschellerie; mais une sentence rendue aux requêtes du Palais le 31 Août 1741, que j'ai vue, en leur défendant de prendre la qualité de hautes justicières de Vitry en partie, leur a seulement permis de se dénommer hautes justicières du fief de Celles scis à Vitry; il n'y a pas eu d'appel de la disposition de ce ju-

gement qui avoit statué sur le titre de la seigneurie.

La seconde contestation dont j'ai une connoissance personnelle, a été élevée en 1760, par les religieux de S. Martin-des-Champs à Paris, qui ont ici un fief avec la mouvance d'une maison & de quelques arpens de terre; ils y avoient nommé deux messiers, au préjudice du droit exclusif que les seigneurs de Vitry ont depuis un tems immémorial, de nommer seuls par le ministère de leurs officiers, six de leurs habitans pour la garde des vignes & des arbres de tout le territoire; ils avoient aussi proclamé pour la première fois le ban de vendange sur leur terrain; ils se qualifioient de plus, seigneurs en partie de Vitry, & ne reconnoissoient M. de Vouigny que sous la même restriction, quoiqu'il soit seigneur des deux paroisses, & que la qualité de seigneur du lieu soit atta-

chée à la mouvance de l'église ; aussi toutes ces prétentions ont-elles échoué ; un arrêt du grand Conseil rendu sur les conclusions de M. le procureur général , au rapport de M. Michel de Montpezat le 15 Septembre 1762 , a maintenu M. de Vouigny dans le droit de se qualifier *indéfiniment* seigneur haut , moyen , bas justicier & voyer de Vitry ; cet arrêt l'a pareillement maintenu & ses officiers , dans le droit de faire seuls tous actes de justice concernant le général des habitans de Vitry , ainsi que dans celui de faire prêter serment aux messieurs sur la nomination des habitans , & de fixer le ban des vendanges dans toute l'étendue du territoire de Vitry ; sauf aux religieux de S. Martin-des-champs , à se dire & qualifier seulement , seigneurs hauts , moyens , bas justiciers & voyers du fief de S. Martin séant à Vitry.

LICIDAS. Venons à présent à l'intérieur du village , au nombre de ses



habitans, à leur négoce, aux maisons d'agrément qui s'y augmentent; je vous crois instruit sur tous ces points.

ORONTE. Ce village étant situé au sud-est de Paris, on y arrive par la barrière près les gobelins, par celles de S. Victor & des chantiers; après la traverse d'une lieue de plaine par un beau chemin pavé jusqu'après les carrières de pierres, puis ferré & partout bordé d'arbres, on y entre par une rue de la longueur de 1700 pas qui le traverse de ce côté, & qui jusqu'à la première fontaine où la banlieue finit, se nomme la rue du Soul, puis la rue de S. Aubin jusqu'à la croix de ce nom, & ensuite la rue de la Barre, qui mène sur le chemin de Choisy.

En suivant la rue du Soul, la première sur sa gauche se nomme la rue Audigeois qui est pavée; la seconde sur la même ligne, est la rue de la petite Faucille, & la troisième qui est

398 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
ferrée, celle de la petite Fontaine ;  
ces trois rues communiquent à la rue  
d'Arnetal, qui commence à la grande  
fontaine où la rue Andigeois perd  
son nom, & qui conduit aux deux  
églises.

A l'issue de la rue de la Barre, se  
trouvent encore deux rues ; l'une à  
droite au bas de la colline, est la rue du  
Tour ; l'autre à gauche est appelée la  
rue *d'Oncy*, d'après l'ancien fief de ce  
nom ; ce canton qui forme le petit  
Vitry, est pour la plus grande partie,  
de la paroisse de S. Gervais.

Dans la rue d'Oncy, communique  
une petite rue, c'est celle des Etroits  
par où l'on va dans la rue de la pe-  
tite Fontaine ; en continuant la même  
rue d'Oncy jusqu'à la grille du parc  
du château, est la rue Neuve, con-  
struite du tems de M. le maréchal d'A-  
legre, & qui aboutit vis-à-vis l'église  
de S. Germain ; enfin derriere cette  
église, sont deux autres rues ; l'une

à gauche le long des murs de quelques jardins, est la rue des Ruelles; l'autre au nord près des champs, est la rue de Reneuve.

Il y a cinq fontaines à Vitry; la première est celle du Soul; la seconde, dans la rue qui en a pris le nom; la troisième au coin de la rue d'Oncy, est la fontaine de la Barre, d'où coule la meilleure eau; la quatrième, est la grande fontaine rue d'Arnetal, & la cinquième, près la porte de la cour du château; ces fontaines qui coulent jour & nuit, & dessous lesquelles font de grands bassins en pierres de taille, indépendamment de l'utilité que les habitans en retirent, servent à entretenir dans les rues une propreté continuelle, & dans l'air une salubrité qui en éloigne ce qui peut nuire à la santé.

L'abbé Lebeuf dit qu'en 1709, Vitry comprenoit 270 feux, & 246 en 1745. Je sçais de l'un des collecteurs

400 ESSAIS D'AGRICULTURE ;  
de la taille qui les a vérifiés sur son  
rolle qui est commun aux deux pa-  
roisses, qu'il s'en est trouvé au mois  
de Novembre dernier, 361, à quoi  
joignant 35 maisons bourgeoises dont  
chacune n'est comptée que pour un  
feu ou pour un ménage, ce nombre  
approche de 400 feux qui peuvent  
former II à 1200 communians, dont  
1000 de la paroisse de S. Germain,  
& le surplus de celle de S. Gervais,  
parmi lesquels on remarque un fixie-  
me d'étrangers & de domestiques que  
les travaux du pays y attirent.

Les maisons bourgeoises y sont fort  
recherchées par l'avantage de leur  
situation & de l'air pur qu'on y res-  
pire ; plusieurs y ont des sources &  
des fontaines particulieres ; quatre  
d'entr'elles sont jointes à de grands  
clos dont le moindre est de douze  
arpens ; rien ne manque à la décora-  
tion de celles qui ont été rétablies de-  
puis quelques années.

Ces maisons sont tellement remplies dans les beaux jours de l'été & de l'automne, sur-tout les dimanches & fêtes, que je peux dire sans exagération, qu'il y arrive ces jours-là plus de 150 personnes, & quoique chacun s'en soit ordinairement retiré avant l'hiver, je n'ai pas oublié que l'un des jours gras de l'année 1774, dix-huit de celles qui y demeuroient ou qui y étoient restées, se sont trouvées réunies dans une même maison, & douze dans une autre, mais depuis ce tems, des décès & des translations de demeure y ont produit quelque changement.

On s'y procure aisément ce qui est nécessaire à la vie; il y a deux bouchers, trois boulangers, un patissier, huit aubergistes, trois épiciers, trois merciers, trois charcutiers, deux marchands de marée; on y profite pour l'achat de quantité de denrées, du marché du bourg de Choisy, à un

quart de lieue de distance, qui se tient le jeudi de chaque semaine, & qui a été établi par lettres patentes du 2 Août 1769, régistrées au Parlement le 25 Juin 1770. Les maladies y sont traitées par trois chirurgiens; deux sages-femmes n'y sont pas oisives, on y connoît aussi quatre fermes qui sont exploitées par autant de fermiers.

Beaucoup de métiers y font vivre ceux qui s'en occupent, tels que deux ferruriers, deux maréchaux, un tailleur, trois menuisiers, deux charrons, dont l'un est marchand de bois, deux vitriers, quatre maçons, trois charpentiers, quatre tonnellers, quatre tailleurs d'habits, deux tailleurs de pierre, un vannier, deux tisseurs, trois ouvrières en linge & sept blanchisseuses, les autres habitans sont marchands d'arbres, vigneron & journaliers.

Un maître de pension, propriétaire

de la maison qu'il habite, s'y est établi il y a dix ans, indépendamment du maître d'école de la paroisse de S. Germain, qui est très-versé dans l'arpentage, une autre personne y montre encore à lire & à écrire.

Je pourrois parler des secours spirituels qui sont offerts aux habitans, du zèle des deux pasteurs pour les leur procurer, de l'estime réciproque qui les unit, & de leur vigilance dans les fonctions qu'ils remplissent; ces qualités étant connues de leurs paroissiens, la voix publique vous en apprendra beaucoup plus sur ce point, que le récit que j'aurois à vous en faire.

Ceux qui demeurent au port à l'Anglois sur le bord de la riviere, à un quart de lieue de Vitry, font partie de la communauté des habitans; pour leur rendre à tous la justice dans les affaires civiles & criminelles qui se présentent, les seigneurs

ont fait construire une maison en face de la place près l'église de S. Germain, où est un auditoire très-décent, dans lequel l'audience indiquée par le son de la cloche, doit se tenir les samedis de chaque quinzaine; les officiers de cette juridiction ont été créés par les lettres patentes de 1656, lorsque la seigneurie de Vitry a été érigée en châellenie; pour terminer cette description, je vais y comprendre quelques faits anciens & modernes, qui n'ont pu jusqu'à présent y trouver place.

LICIDAS. Des faits historiques devenant intéressans, on se plaît toujours à les entendre.

ORONTE. Le premier qui est tiré de l'abrégé de l'histoire de France, par Mezeray, tome 2, page 138, nous apprend que vers le milieu de l'année 1060, Henri premier, trente-septieme Roi de France, étant à *Vitry près de Paris*, fut attaqué d'une petite



fièvre; qu'après avoir pris une forte médecine, il en fut tellement altéré, qu'ayant bu un verre d'eau fraîche en l'absence de son médecin, il en mourut le même jour qui étoit le 4 Août, son corps fut porté à S. Denis. Suivant l'abbé Lebeuf, ce n'est pas à *Vitry près Paris*, que ce prince est décédé, mais à *Vitry aux loges dans la forêt d'Orléans*, ou plutôt, à un *Vitry qui subsistoit alors dans la forêt de Biere*; il me semble au contraire que le témoignage affirmatif de Mezeray, doit prévaloir sur ce point, à l'incertitude démontrée de l'abbé Lebeuf.

Le second tiré du dictionnaire historique imprimé en 1672, tome 3, page 428, nombre 20, est qu'anciennement, Vitry a donné naissance à un homme illustre par son mérite & par sa dignité, c'est ainsi que ce livre le présente.

Jacques de Vitry naquit dans un

406 ESSAIS D'AGRICULTURE ;  
petit bourg de ce nom près Paris ; il fut curé d'Argenteuil , suivit les croisées de la terre sainte , obtint l'évêché de Ptolemaïde , ensuite le chapeau de cardinal & l'évêché de Frefcati ; employé en diverses légations , il y montra beaucoup de talens ; il mourut à Rome en 1244 , laissant trois livres de l'histoire orientale & occidentale en latin ; les deux premiers furent publiés à Douay en 1597 , le dernier a vu le jour dans le troisieme volume des anecdotes de Dom Martenne.

3<sup>o</sup> , Durant la guerre civile de Paris , qui commença le premier Mai 1652 , & fut terminée dans le mois de Novembre suivant , il est mort tant à Paris qu'à Vitry , 500 personnes de la paroisse de S. Germain de ce lieu , ainsi qu'il paroît par le registre mortuaire de cette paroisse que j'ai vu , & qui est signé par M. Aubin Lefrere , qui en étoit le curé en ce tems-là.

4° , « Le Jeudi 29 Novembre 1696 ,  
 » Messire Louis-Antoine de Nouailles ,  
 » archevêque de Paris , honora le  
 » bourg de Vitry - sur - Seine de sa  
 » visite ; il vint dans l'église de S.  
 » Germain , offrit à Dieu le sacrifice  
 » de la sainte messe , exhorta le peu-  
 » ple au culte & service divin , & à  
 » la dévotion envers la sainte Vierge ;  
 » il administra le sacrement de la  
 » confirmation , fit la procession au-  
 » tour du cimetièrè , & priant pour  
 » les morts , il reconcilia les vivans ».

Extrait d'un registre de la confrairie  
 du rosaire , érigée en la même église.

5° , Il y avoit autrefois à Vitry un  
 hôtel-Dieu situé vis-à-vis la grande  
 fontaine rue Darnetal , dont les biens  
 ont été réunis à l'hôtel-Dieu de Pa-  
 ris , à la charge de recevoir & d'a-  
 voir soin des malades venans de ce  
 village. Il y a actuellement trois sœurs  
 de la charité dans une maison appar-  
 tenante à la paroisse de S. Germain ,

408 ESSAIS D'AGRICULTURE ;  
où elles ont été reçues à condition  
de visiter les pauvres malades , &  
d'instruire les jeunes filles des deux  
paroisses , ce qu'elles font exacte-  
ment.

Voici quelques autres faits nou-  
veaux qui sont de ma connoissance.

Le 5 Décembre 1760, Monsieur le  
prince de Conty & Madame la prin-  
cesse de Conty sa mere , sont venus  
en l'église de S. Gervais de Vitry ,  
où ils ont tenu sur les fonts du bap-  
tême , François-Louis , fils de Messire  
Armand - François - Joseph de Ficte ,  
comte de Soucy , chevalier de l'ordre  
de S. Louis , lieutenant au régiment  
des Gardes-Françoises. François-Louis ,  
né au château de Grosflay près la ville  
de S. Denis , y avoit été ondoyé le  
10 Août 1751.

Le 19 Novembre de l'année sui-  
vante , M. de Vouigny , seigneur de  
Vitry , fils de M. de Vouigny , con-  
seiller du Roi en ses conseils , secré-  
taire

taire des Finances, & de dame Marie-Madelaine Robin de la Pefchellerie, a été marié dans la chapelle de fon château, avec demoifelle Adelaïde-Flore-Sophie, Fremin, fille de M. Fremin, chevalier feigneur du marquisat d'Effy; les habitans de Vitry, pour témoigner leur joie fur le mariage d'un feigneur dont la confervation leur eft précieufe, qui par fes qualités eftimables, par fon caractère affable & généreux, mérite l'affection & le refpect qu'ils lui portent, ont illuminé le devant de leurs maifons; ils ont même imité autant qu'ils ont pu, ce qui eft d'ufage dans les réjouiffances publiques; c'eft ce que je fuis d'autant plus flatté de rappeler, que M. de Vougnny m'ayant honoré il y a plus de vingt ans, de marques diftinguées de fon eftime, par la concession qu'il m'a faite du premier office de fa Justice que j'exerce depuis ce tems, je ne

410 ESSAIS D'AGRICULTURE,  
sçauois lui en réitérer trop de re-  
connoissance.

L'ordre des dates me porte à infé-  
rer ici l'inscription suivante, qui se lit  
dans l'église de S. Gervais du même  
village, elle regarde la personne qui  
me touchoit le plus, & dont le tré-  
pas a répandu sur mes jours, la plus  
profonde amertume.

Ci-dessous est le corps d'une femme pieuse,  
Qui sçavoit en vivant, pratiquer son devoir,  
Sans doute aux yeux de Dieu, sa mort fut précieuse,  
Vos prieres, chrétiens, hâteront son espoir.

« Marie - Catherine Cinget , épouse  
» de Louis - François de Calonne ,  
» avocat au Parlement , juge du bail-  
» liage de Vitry , décédée munie des  
» sacremens de l'église , le 7 Octobre  
» 1772 , âgée de 44 ans ».

Le 23 Juillet 1773, M. le comte  
de Soucy a été inhumé dans la même  
église, paroisse de sa maison apparte-  
nante à M.<sup>de</sup> sa veuve, qui avec

environ deux cents cinquante arpens de terre en dépendans dont elle jouit, provient de M. le Noir, président en la cour des Aides, son ayeul.

Je ne crois pas devoir passer sous silence, deux mariages de la même famille, célébrés dans cette église le 11 Avril 1774, en présence d'un grand nombre de personnes qualifiées; l'un est celui de M. François-Louis de Fiste, marquis de Soucy, capitaine de cavalerie, & de demoiselle Renée-Sufanne-Marie-Louise d'Irkeim, fille mineure de feu M. Louis-Eléonor d'Irkeim baron de Mackau, ministre du Roi près de la diette générale de l'Empire; l'autre de M. Jean-Marie du Courneau de Brassens, chevalier de l'ordre de S. Louis, capitaine au régiment de Piémont, avec demoiselle Renée-Sufanne de Fiste de Soucy, fille mineure de M. & M.<sup>de</sup> de Soucy. Nicolas Hornet & Marie-Magdelaine Penferon, fille de Jean Penfe-

ron, habitant de ce lieu, ont reçu la bénédiction nuptiale à la même messe.

Le 8 Juin suivant, M. Leclerc de Fleurigny, abbé séculier de l'église de S. Sernin de Toulouse, & conseiller d'honneur né au Parlement de la même ville, a prié M. le curé & les marguilliers de la paroisse de S. Germain dans laquelle sa maison est située, de recevoir l'offrande qu'il faisoit à Dieu d'un très-beau soleil de vermeil cizelé avec beaucoup d'art sur le dessein qu'il en avoit tracé; ce soleil exposé le lendemain, jour de l'octave de la fête Dieu, a été porté hors de l'église, à une procession solennelle qui s'est faite à la suite du baptême de deux cloches, dont l'une a été tenue par M. de Vouigny fils & par M<sup>delle</sup> de Mackau, l'autre par le marguillier de la fabrique de cette église. M. l'abbé de Fleurigny qui est mort depuis, a emporté au tombeau



les regrets de tous ceux qui avoient l'avantage de le connoître.

LICIDAS. J'ai appris qu'une demoiselle de qualité qui demouroit à Vitry, y étoit décédée il n'y a pas longtems, après y avoir fait deux fortes de legs aux pauvres, fans aucune indication; qu'il s'étoit élevé à ce sujet, une contestation qu'on m'a dit depuis, avoir été terminée. Quels sont les pauvres qui ont recueilli l'effet de ces libéralités? Ceux du village de Vitry, y ont-ils eu quelque part?

ORONTE. Au mois de Mai 1775, Henriette-Françoise de Foudras, demoiselle de Chateau Thyais, domiciliée à Vitry depuis quatre ans, y est décédée; les premières dispositions du testament olographe qu'elle y a fait le 17 Mai 1773, portoient;

Je souhaite que ma sépulture soit dans la paroisse où je mourrai.

Je donne mille livres aux pauvres, une fois payées.

Je veux qu'on fasse habiller cent pauvres.

Quels étoient les pauvres qui devoient profiter de ces deux legs ?

Le procureur fiscal du bailliage de Vitry , en sa qualité de défenseur des droits des pauvres de cette justice , a pris le parti de les réclamer pour eux ; le 7 Juin 1775 , il a fait former entre les mains de l'héritière de M<sup>delle</sup> de Château Thyais , & en celles de l'exécuteur de son testament , une opposition à leur délivrance.

Il ne s'attendoit pas à avoir pour adversaires , les administrateurs de l'hôpital général de Paris , qui informés des deux legs , ainsi que de l'opposition du procureur d'office , lui ont fait sçavoir , que par l'article 31 de l'édit du mois d'Avril 1658 , portant établissement de l'hôpital général , tous les legs faits dans la ville , prévôté & vicomté de Paris , en termes généraux *aux pauvres* , devoient

appartenir à l'hôpital ; qu'ainfi, ils pouvoient feuls toucher le legs de mille livres fait aux pauvres , par M<sup>delle</sup> de Chateau Thyais.

Il leur a été répondu que quoique les pauvres qui par ce testament fe trouvoient légataires de mille livres, ne fuffent pas dénommés, on ne pouvoit douter que l'intention de la testatrice n'eût été de gratifier de ce legs, les pauvres du lieu de fa demeure ; que d'ailleurs il s'agiffoit encore du legs de l'habillement de cent pauvres, qui ne pouvoit regarder les pauvres de l'hôpital général qui y font tous fournis de leur vêtement, qui par conféquent devoit être distribué à ceux du village de Vitry ; fur cette réponfe, le procureur fîscal a été assigné en la grand'chambre du Parlement, où l'hôpital général a fes caufes commifes en premiere instance, & où M<sup>rs</sup> les curés, ainfi que les marguilliers de Vitry font inter-

416 ESSAIS D'AGRICULTURE ,  
venus , pour foutenir les intérêts des  
pauvres de leurs paroiffes.

L'édit communiqué par M<sup>rs</sup> les  
adminiftrateurs étant auffi précis ,  
il n'eût pas été raifonnable d'en con-  
tefter l'application par rapport au legs  
de 1000 livres ; mais quant au legs  
de l'habillement de cent pauvres , il  
étoit juſte de défendre fur ce point  
les pauvres de Vitry.

On a donc cru de leur part , qu'un  
arrangement , s'il pouvoit ſe faire , ſe-  
roit préférable à un procès ; dans cette  
vue , on s'eſt rapproché de M<sup>rs</sup> les  
adminiftrateurs , auxquels il a été  
propoſé que le legs de 1000 livres leur  
feroit abandonné , s'ils vouloient en  
faire autant en faveur des paroiffes  
de Vitry , du legs de l'habillement  
des cent pauvres ; cette propoſition  
examinée au bureau de l'adminiftra-  
tion , y a été acceptée ; pour la met-  
tre à exécution , les avocats des par-  
ties ont dreſſé ce qu'en termes du

Palais, on appelle un *dispositif d'arrêt*, qu'ils ont signé, & qui du consentement de M. Joly de Fleury, avocat général, a été reçu à l'audience de la grand'Chambre le 9 Mars 1776; cet arrêt, en faisant main-levée de l'opposition formée par le procureur fiscal du bailliage de Vitry, à la délivrance des deux legs dont il s'agissoit, a d'abord ordonné qu'ils appartiendroient & qu'ils seroient payés aux pauvres de l'hôpital général; ensuite il a donné acte aux administrateurs de cet hôpital, de ce qu'ils consentoient, que le legs d'habillement de cent pauvres qui a été fixé à 1200 livres, fut remis & délivré aux curés & marguilliers du village de Vitry; en conséquence, il a ordonné que ces 1200 livres leur seroient payées par l'héritiere de M<sup>delle</sup> de Chateau Thyais qui avoit été mise en cause, les dépens faits entre toutes les parties, ont été compensés.

Il résulte de cet arrêt, 1<sup>o</sup> que tous les legs faits en termes généraux *aux pauvres*, dans l'étendue de la ville, fauxbourgs, prévôté & vicomté de Paris, ce qui comprend tous les territoires dont les appels sont portés au châtelet de Paris, appartiennent conformément à l'article 31 de l'édit de 1658, aux pauvres de l'hôpital général.

2<sup>o</sup>, Qu'il n'en est pas de même d'un legs d'habillement pour les pauvres, parce que ceux de l'hôpital y étant vêtus, l'intention d'un testateur n'est pas qu'un legs de cette nature tourne à leur profit; que dans ce cas, l'équité exige qu'il soit remis aux pauvres du lieu où le testateur demuroit; que ce ne peut être qu'eux qu'il a eu en vue, lorsqu'il leur a fait ce legs d'habillement; cet exemple pourra peut-être porter les personnes aisées qui passent une partie de l'année dans leurs maisons

à Vitry, à y exercer de semblables bienfaits, qui sans leur être onéreux, leur deviendront honorables.

Le 20 Novembre 1776, M. Georges Maincent, né en Normandie près la ville d'Avranches, vicaire de la paroisse de S. Germain de Vitry, y est décédé âgé de 45 ans.

Il en remplissoit les fonctions depuis dix-huit ans; son zèle, la douceur de son caractère, son désintéressement, une piété éminente qui pendant ce long espace ne s'est jamais affoiblie; toutes ces vertus lui avoient attiré la vénération publique; il a été inhumé le lendemain dans le chœur de cette église, devant la stalle sur laquelle il se plaçoit, le convoi s'y est fait avec une décence qui égaloit celle des principales églises de Paris; plusieurs curés, vicaires, & autres prêtres des paroisses voisines, toutes les personnes notables de l'un & de l'autre sexe qui possèdent ici des maisons,

420    ESSAIS D'AGRICULTURE ;  
y ont assisté , de même que la plus grande partie des habitans du village. On a vu M. Gravelle , docteur de Sorbonne , curé de cette paroisse , qui avoit pour le défunt une estime particulière , verser des pleurs en faisant l'inhumation , en quoi il a été imité par beaucoup d'autres , qui plus d'une fois ont payé à sa mémoire , ce juste tribut de leur sensibilité. Le dimanche suivant , après les prières du prône , M<sup>rs</sup> les curés ont fait , chacun dans leur église , l'éloge que méritoient ses rares qualités ; c'est ce témoignage que je crois devoir rendre sur la perte qui nous a privés de ce vertueux ecclésiastique , avec lequel j'entretenois depuis huit ans , une liaison qui s'est toujours suivie , & que je regrette autant que mon attachement pour lui étoit sincere.

C'est à quoi se bornent les anecdotes que j'ai rassemblées sur le village de Vitry ; ceux qui y prennent



intérêt, pourront être satisfaits de les sçavoir; après une résidence de plus de quatre ans, pendant lesquels je me suis fait une douce habitude d'y vivre, ce n'est pas sans regret que je le quitte; mais les devoirs d'un citoyen doivent prévaloir sur un attrait qui devient une oisiveté, quand ce n'est plus la raison qui le règle; mes obligations, en me rappelant à mon premier état, m'ont appris que rien ne pouvoit me dispenser de continuer à le remplir.

F I N.

# T A B L E

## D E S M A T I E R E S.

### A

- A**BRICOT. Sur quel bois il doit être greffé, page 120.
- Abricot-Pêche*. Sa qualité, 124.
- Abricotier* en plein vent. Pourquoi ses fruits sont plus gros que les autres, 126.
- Aggrès* du pressoir. Leur dénomination, 238.
- Agriculture*, a toujours été considérée; hommes illustres qui s'en sont occupés, 260. Jugement qui en a été porté par un auteur célèbre, 261.
- Aire* d'une grange en mauvais état, peut être rétablie à peu de frais, 313.
- Amandes*, sont plantées pour former des pêchers, 130.
- Amandiers*. Les tiges qui en sont nées, sont plantées au printems, puis greffées au mois d'Août, 131.
- Arbres étrangers*, viennent des pays du nord, 95.
- Arbres* nouvellement plantés en pépinières. Leur culture, 117.
- Arbre* replanté à trente ans, reprend racine quand il est placé suivant sa première position, 51.
- Arbre* de Judée, voyez *Gainier*.
- Arpent*, contient cent perches, chacune de dix-huit pieds, 20.
- Arts & métiers* à Vitry, 401, 402.
- Aveine*, est semée au mois de Mars sur un labour, 302.
- Aveine*. Marques de sa maturité; quelle est celle qui doit être fauchée ou sciée, 319.

## B

- BACHOUX*. Vase qui reçoit les raisins des vignes, 224.
- Ban* de vendanges. Par qui il est indiqué, 214. Les terrains clos n'y sont pas sujets, 215.
- Ban* de moisson, ne peut être imposé par le seigneur, arrêt qui l'a jugé, 313, 314, 315.
- Basses-tiges* des arbres fruitiers. Quel est leur prix, 114.
- Bigareautiers*, sont greffés sur merisiers, 117.
- Binages*. Leurs différences des labours 21. Se recommencent souvent pour les jeunes plants, 22.
- Binages* de la vigne, se font deux fois, 203, 205.
- Bled* d'achat. A quelles marques sa bonne qualité se reconnoît, 295; sa quantité pour la semence, dépend de la qualité de la terre, 296.
- Bleds*. Quels accidents ils ont à craindre quand ils ont été semés tard, 299.
- Bled* de Mars, est semé sur deux labours; les années seches lui sont contraires, 302, 303.
- Bleds & grains*. Ce qu'ils coûtent étant battus, 322.
- Bled* à moudre, livré par boisseaux, en doit produire autant de farine, 323.
- Bled*. S'il peut être gardé long-tems 326. Fragment de l'histoire sur ce point, 327, 328, 329.
- Bois* de tilleul. A quoi il est propre, 52.
- Boisseau* de bled. Quel est son poids, 324.

## C

- CABLE* d'un pressoir. Ce qu'il coûte, 239.
- Caves*, dangereuses tant que le vin n'a pas cessé de bouillir, 241, 242.
- Cerifes*. Travaux de ceux qui les amènent à Paris, 109. Leurs especes, 112, 113.

*Cerisiers*, naissent de rejettons de merisiers qui sont greffés, 111.

*Charmille*. Petit plan au-dessus des autres, 85.

*Charrette*, est composée de la cage & des roues; quels en sont les prix, 277, 278.

*Charrue*, est formée de trois parties, 275; ce qu'elle coûte, 276.

*Chartiers*, se louent à la S. Jean & à la S. Martin, 273; les délits qu'ils commettent avec leurs chevaux & leurs voitures, réfléchissent sur leurs maîtres; arrêts qui en ont jugé les maîtres garants, 274.

*Chasse des vaches*. Ce que c'est; combien il importe de la connoître, 352.

*Château de Vitry*, bel édifice, 392.

*Chevaux*. Quelques-unes de leurs dents indiquent leur âge jusqu'à sept ans, 264.

*Chevaux de Normandie*, sont plus renommés que les autres, *ibid.*

*Chevaux de Picardie*, de Flandre & Bretons, à quelles marques ils se connoissent, 265.

*Chevaux des fermes*; regles pour les conduire sur leur travail & sur leur nourriture, 270, 271; ce qu'ils dépensent par an, en foin & en aveine, 272.

*Chiendent*. Herbe très-nuisible à la terre, peut en être retirée facilement, 287, 288.

*Choisy*, bourg, époque de l'établissement du marché de ce lieu, 402.

*Cinget*, (Marie-Catherine) son épitaphe, 410.

*Congés des terres louées sans terme*, pour être mises en plants, ne peuvent pas être donnés en tout tems, 183.

*Cossats de pois placés devant les pêchers*, en font périr les fleurs, 140, 141.

*Couchant*. (soleil) Quand il commence à éclairer les murs, 126.

*Coutumes*, qui fixent ce que le bled doit rapporter en farine, 323, 324; qui attribuent aux seigneurs le droit de faire marquer les mesures, 325.

*Crépis de murs.* Quel en est le prix, 188, 189.

## D

*DÉCIMATEURS.* Quels sont ceux du terroir de Vitry, 185.

*De Foudras* de Château Thyais. Extrait de son testament, legs d'argent & d'habillement par elle faits aux pauvres; contestation qu'ils ont produite, quelle en a été la décision, 413—418.

*De Nouailles*, ( Louis-Antoine ) archevêque de Paris. Epoque de sa visite à Vitry, 407.

*De Vouigny*, seigneur de Vitry. Epoque de son mariage, 409.

*Dictionnaire* de Trevoux réfuté, 73, 74.

*Dîme.* Sur quel pied elle est payée pour les terres plantées en arbres, 185.

*Dîme de vin* à Vitry, est de trois pintes par tonneau, 252.

*Dîmes inféodées.* Pourquoi ainsi appellées, 253.

*Diseau*, contient dix gerbes, 317.

*Droits d'entrée*, ne se perçoivent pas sur les denrées provenantes des clos qui sont exploités par les bourgeois de Paris, 366.

*Droits honorifiques* des deux paroisses de Vitry, sont déferés au seigneur, 393.

## E

*Eaux* renfermées dans des conduites, & venant d'un terroir voisin, forment une servitude qui ne peut s'acquérir sans titre, 376. Quel est le salaire des ouvriers qui travaillent au rétablissement des eaux, 377.

*Eaux.* Leur grande utilité dans un bien à la campagne, 383.

*Echalats*, sont piqués dans les vignes au mois de Mai, 199; ce qu'il en faut pour un arpent, 200, & ce qu'ils coûtent, 201.

*Edit* qui exempte de la taille les enclos, 365.

- Eglise* de S. Germain à Vitry, anecdotes sur la fondation, 387—388.
- Engorgement* des eaux dans les conduites; ce qui peut indiquer la partie du tuyau sous la terre où l'engorgement s'est formé, 380, 381.
- Engrais*, sont nécessaires aux vignes; raisons de cette nécessité, 196.
- Epine*. Petit plan, ne germe que dix-huit mois après avoir été semé, 89. Utilité de l'épine, elle est de trois sortes, ainsi que son prix, 90.
- Erable*, petit plant pour garnir les berceaux, croît aisément; se multiplie de sa graine, 90, ce qu'il est vendu, 91.
- Escourgeon*, est semé au mois d'Octobre, 293, puis scié au mois de Juillet, 317.

## F

- FILLES* domestiques des fermes, doivent être veillées exactement, 335.
- Fleurs* de pêcheurs, souffrent beaucoup des froids du printems, 135, il n'est qu'un moyen de les en garantir, 147, 148.
- Fleur* de la vigne. Ce qui la fait tomber, 209.
- Fleur* de seigle, répandue dans une cuve, sert à faire bouillir le vin, 250, 251.
- Fontaine* d'eaux vives à Vitry, 399.
- Fouloir*. Vaisseau carré & percé dans lequel le vin se foule, 225.
- Fourages* en verd, ne doivent pas la dîme; arrêt sur la question, 311, 312.
- Frêne*. Bois propre à quantité d'ouvrages, 62, vient de semence, 63; comment elle est préparée pour pouvoir germer, 64, 65; quelle est sa culture, 69; peut être levé à cinq ans; ce qu'il est vendu, 70.
- Frêne* à fleur blanche, *frêne* à la manne. Arbres curieux, *ibid.*

- Fumiers*. Quand ils doivent être répandus dans les terres à semer, où ils se trouvent, & ce qu'ils valent, 291, 292.
- Fumiers*. Suivant le droit commun, le fermier peut les enlever, quand les terres de la ferme ont eu les engrais nécessaires, arrêt rendu sur la question, 361, 362, 363.

## G

- GAGES* des chartiers, quels ils sont, 273.
- Gainier*, bel arbre venant d'Asie, aussi décoré par ses fleurs, que par ses feuilles, 106.
- Garde* des vignes en fruit, appartient au seigneur, 212.
- Genisses*. Maniere de les élever, quoique facile & peu connue, 355.
- Gens* de journée. Leur portrait, 219.
- Gerbes* entassées dans la grange, doivent y être placées, les épis tournés vers le centre, 317.
- Gourme* des chevaux, écoulement d'humeurs, quelle est la maniere de la guérir, 267, 268.
- Greffe en fente*. Ce que c'est; comment, & en quel tems elle se fait, 175.
- Greffe en écuffon*, est celle des jeunes arbres; explication sur cette greffe, 176; science des habitans de Vitry en cette partie.

## H

- HABITANS de Vitry*. Leur industrie & leur travaux pour la culture des pépinières, 2, 3.
- Habitans de Vitry*, morts en grand nombre pendant la guerre civile de Paris, 406.
- Herbieres* de Vitry. Leur activité en ce genre, 307.
- Henri* premier, roi de France, décédé à Vitry; l'abbé Lebeuf réfuté sur ce point, 405.
- Herses*, servent à enterrer les grains semés, 276.

*Huissiers* des villes, ne peuvent demander à marquer les mesures de la campagne, 325, 326.

## J

*JACHERES* des terres labourables. Pourquoi ne se font pas ordinairement aux environs de Paris, 284.

*Jardiniers* de Rouen, se fournissent d'arbres fruitiers à Vitry, 6.

*Insectes* nés par l'humidité de l'air, sont nuisibles dans les campagnes, 329.

*Issues* des villages, sont quelquefois gardées aux approches des vendanges, 215.

*Jus* du raisin, quand il colle, marque la bonne qualité du vin, 225.

*Justice* de Vitry. Epoque de son érection en châtellenie, 390.

## L

*LABOURS* des jeunes plants. Comment ils se font, 21.

*Labours* des terres pour ensemer. Quel doit en être le nombre, 285.

*Labours* sous raies. A quelles terres ils conviennent, 298.

*Lait pur*, *lait frelaté*. Ce qui les fait reconnoître, 340; lait froid, lait chaud, en quoi ils diffèrent, 341.

*Leclerc de Fleurigny*, abbé de S. Sernin. Don par lui fait à l'église de S. Germain à Vitry; sa mort, 412.

*Legs* faits indistinctement aux pauvres, dans la ville, prévôté & vicomté de Paris, appartiennent à l'hôpital général, 414.

*Legs d'habillement*, doit être distribué aux pauvres du lieu du domicile du testateur, 416.

*Lene*. Herbe nuisible au bled, qu'il faut arracher, 305.

*Lettres de regrat*, ne peuvent être demandées



- à ceux qui font vendre chez eux le lait venant de leur cru, 339.
- Levant.* (soleil) Quand il se retire des murs placés à cette exposition, 125.
- Lifet*, vers ailé, qui ronge les greffes des arbres, 121.
- Loches*, limas qui pourrissent les grappes de la vigne, périssent par un second binage, 206.
- Loirs*, espece de rats gris qui mangent les pêches, 157; indication & prix de la poudre qui sert à les détruire, 160.
- Luzerne*, est semée sur l'aveine au mois d'Avril, 303; marques de sa maturité, est fauchée après la S. Jean, est fanée, mise en meule, puis bottelée; prix de ce travail, 308, 309, 310.
- Luzerne*, seconde coupe appelée *regain*, se fait à la mi-Août, 321.

M

- MAINCENT*, (Georges) vicaire à Vitry. Sa mort, son éloge, 419.
- Mare* de raisins. De quel nombre de hottées, un mare ordinaire est formé; quelle quantité de vin il peut produire, 235.
- Maronnier*, d'où il vient, quand il a été amené en France, 74; pourquoi il a été ci-devant mis en oubli, 75; quels sont les terrains où il figure mieux que le tilleul, 77.
- Maronniers*, sont de trois especes & de différens prix, 78, 79.
- Menus*, petites bottes ramassées des gerbes de bled battues, & réservées pour les chevaux, 319.
- Messiers*, sont reçus par les officiers de la justice, 212; quel est leur emploi, 213.
- Mesures.* Le droit de les marquer appartient aux seigneurs des territoires, 325.
- Midi.* Les murs qui y sont exposés, voient

- le soleil depuis son lever , jusqu'à ce qu'il se couche , 125.  
*Mine* de bled , est de six boisseaux ; ce qu'elle pese , 325.  
*Moisson*. Prix du salaire de ceux qui la font , 316 , 317.  
*Mûriers* , s'élevent de graines & de marcottes , 169 , sont vendus plus chèrement que les autres arbres , 170.  
*Murs* des jardins. Quelle est leur élévation , 186.

## N

- NEIGES*. Leur influence sur les bleds semés , 300.  
*Noguet* , plateau d'osier , sur lequel les pêches à vendre sont appâtées , 167.  
*Noix* de jauge. Grosses noix recherchées , quand elles sont vertes , 181.  
*Noyers* , proviennent de noix germées , ne levent qu'après beaucoup de soins , sont ensuite plantés en pleine terre , 180 , peuvent être levés à quatre à cinq ans , sont de trois qualités , 181 , ne se greffent pas , *ibid.*  
*Noyers*. ( tronc de ) acheté après avoir été abattu , doit être laissé au grand air , *ibid.*

## O

- ORGE* , est semé au mois d'Avril sur deux labours , 304.  
*Ormeaux*. pourquoi sont ainsi appellés , à quoi ils s'emploient , & ce qu'ils sont vendus , 39.  
*Ormes* , viennent de semences , 13 , est recueillie , puis semée au mois de Mai ; préparation du terrain pour la recevoir , 16 ; soins qu'elle exige pendant quelque tems , 17.  
*Ormes* , n'étoient pas recepés autrefois , depuis quel tems , & pourquoi ils le sont , 23 , 24 , 25.  
*Orme panaché*. A quoi il est propre , 32 ;

- regle pour lever & replanter les ormes, 34;  
 utilité de cette plantation, 35, 36, 37.
- Ormille*, pour former des ormes, est replantée  
 au printems suivant, 19; quelle est la  
 quantité d'ormille qui peut entrer dans un  
 arpent, 20; quelles sont les façons qu'ils lui  
 faut, 21.
- Ormille*, est replantée deux ans après, à deux  
 pieds de distance, 22.
- Ormille* proprement dite, ne peut être cultivée  
 que pendant un tems, 38.
- Ormille* plantée, ne change plus de place, peut  
 être levée à trois ans, sert de palissade  
 aux carrés de bois, le prix en est réglé sur  
 son âge, 84.
- Oreille* de charrue, instrument de fer qui re-  
 tourne la terre, 275.

P

- PAILLASSONS*. S'ils garantissent les fleurs des  
 abricotiers & des pêchers des tems contrai-  
 res, 137, 138.
- Paille* pour lier les vignes. Quelle quantité  
 de bottes peut entrer dans un arpent, 200.
- Pampres* coupées du seigle & du bled, sont  
 portées aux vaches, 344.
- Pansement* ordinaire des chevaux, étant né-  
 gligé, leur est très-nuisible, 269.
- Parc* nouveau du château de Vitry, y produit  
 un bel affet, 393.
- Paroisses* à Vitry. Leurs noms, 386, 387.
- Passée* d'Août, repas donné aux moissonneurs,  
 320.
- Pêchers*, sont greffés sur amandiers & sur  
 pruniers, 130—133, peuvent être vendus  
 quinze mois après leur greffe, différence de  
 leurs feuilles & de celles des amandiers, 132.
- Pêchers* sur pruniers. Quelle terre leur est pro-  
 pre, 133.

*Pêchers* sur amandiers conviennent aux terres légères, 134.

*Pêchers*. Leurs feuilles doivent être ôtées avant que les pêches soient mûres, comment & en quel tems on doit s'y prendre, 154.

*Pêches*. Énonciations de leurs espèces, 151, 152; observation sur la plantation des pêchers. 153.

*Pêches*. Ce qui marque leur maturité, 163.

*Pépinieres* du terroir de Vitry. Grande étendue de ce commerce, 6; en quel tems il se fait, 7.

*Petits plants*, sont de cinq sortes, 83.

*Peupliers*. Quelle est leur origine, 55; se multiplient de branches piquées en terre, 56.

*Peuplier* de Hollande, se distingue par la rareté de ses feuilles, 59.

*Peuplier* de la Caroline. Arbre recherché; naissent l'un & l'autre de marcottes, 60; quels sont les prix de ces trois espèces, 57, 59, 60.

*Pierrots*, oiseaux voraces, pernicious dans les campagnes 66; comment l'espèce pourroit en être diminuée, 67.

*Plaine* Creteil. Son étendue, 1.

*Plaine* basse de Vitry, n'est pas propre aux pépinieres, 3.

*Plants*. Quels sont les grands & les petits plants, 10.

*Plants* appartenans aux habitans de Vitry, sont meubles dans leurs successions, 184.

*Platane*. Description de cet arbre, 80; a été tiré de l'Amérique & de l'Asie, est de trois espèces, 81; se multiplie de ses branches plantées en terre, voyez tilleul; sa rareté en fait varier le prix, 82.

*Poiriers*, sont greffés sur franc & sur coignassier, d'où ils sont tirés, 173, 174.

*Poiriers francs* & sur coignassier. Leur différence par rapport au produit des fruits, 178.

*Pommes*

- Pommes* de terre cuites, sont bonnes aux vaches, engraisent les volailles, 343.
- Pommiers* sur franc & sur doussin. Comment se multiplient, 178.
- Port-à-l'Anglois*; dépendance du village de Vitry, 403.
- Pressoir*. Quels en sont les agrès, 238.
- Pressurage* des raisins. Explication de ce travail, 236.
- Prunes*. Leurs especes, 120.
- Pruniers*, sont élevés de rejets qui se greffent ensuite, 118.

## Q

- QUEUE DE RENARD*. Filet de racine qui s'insinue dans les conduites des eaux, & qui y croît au point d'arrêter leur cours, 381; ce qui peut rendre ces engorgemens plus rares, 382.

## R

- RAISIN* des vignes, leurs especes, 207.
- Raisins* de teinture. D'où ils viennent, 208.
- Regain*, est la seconde luzerne qui se fauche à la mi-Août, 321.
- Regain* d'après le mois d'Août, brouté trop long-tems par les vaches, les fait enfler subitement, 345, 346; ce qui peut les guérir, 347, 348.
- Regard* rempli d'eau provenant des conduites, peut être vuïdé avec moins de frais, qu'en y employant une pompe, 378, 379.
- Rondelles* de charrue. Leur usage, 275.
- Rouleau*, est nécessaire pour applanir les terres semées, 278.
- Rues* de Vitry. Leurs noms & leur nombre, 397, 398, 399.

## S

- SABINE*. Arbrisseau étranger; effet que ses feuilles produisent; ne sont vendues qu'aux personnes connues, 101; en quelle occasion elles sont utiles aux vaches, 348.

- Samvres.* Herbes à fleurs jaunes qui étouffent l'aveine, si elles ne sont arrachées, 306.
- Seigle coupé*, n'est pas battu avec le fleau, 318.
- Seigneurie* de Vitry. Quelle est son étendue, 390.
- Seigneurs* de Vitry. Leurs noms depuis 1622, 390, 391, 392.
- Seigneur* actuel de Vitry, maintenu par arrêt dans le droit de s'en qualifier indéfiniment seigneur, 396.
- Semelle.* Petite figure d'osier, d'une forme ovale, sur laquelle les pêches à vendre sont placées, 165.
- Semences* de seigle & d'escourgeon, se font les premières, 293.
- Septier* de bled est de douze boisseaux; quel en est le poids, 324.
- Soc* de charrue, sert à lever la terre, 275.
- Soutrait.* Restant de la paille du seigle battu; à quoi il est propre, 318.
- Surieux.* Bourgeons de la vigne inutiles, 204.
- Sycomore*, est de deux espèces, leve de sa graine, 71; se plante dans les parcs & autour des glaciers, 72; la coque qui renferme la semence, est d'une singularité curieuse, 73.

## T

- TAILLE* des mares pressurés. Comment elle se fait, 240.
- Taille*, imposition. Les bourgeois de Paris qui font valoir les terrains clos, ne la payent pas, 365.
- Terre.* Quelle doit être sa disposition pour recevoir les plants des pépinières, 18—21.
- Terre* à labour. De quelle profondeur elle doit être piquée, 281—286.
- Terres* enssemencées, doivent être hersées, 297.
- Terres*, ne sont pas semées deux années de suite en bled; exception à cette règle, 301.

- Tiges* des arbres fruitiers, hautes, moyennes & basses. Comment elles se forment, 133, 114.
- Tilleuls*. Pourquoi ils ne viennent pas de semences, 41; se multiplient de boutures, 42; quelle est leur culture, 43, 44; ils étoient autrefois très-chers, ce qu'ils se vendent aujourd'hui, 48; sont de trois especes, & peuvent être replantés à trente ans, 51; doivent être tondu deux fois l'an, 54. Dans quels terrains ils sont préférables aux maronniers, 77.
- Tilleuls* d'Amérique, sont remarquables par la largeur de leurs feuilles, 53.
- Tonneaux* remplis du vin de dîme, ne peuvent être demandés par le décimateur, quoiqu'il offre d'en rendre, d'autres, 255; arrêt rendu sur cette question, 256.
- Tophenix* Poudre qui empoisonne les loirs & les rats, 160.
- Tour de l'échelle*. Ce qu'il signifie, 370; n'appartient pas de droit au propriétaire du mur, 371, de quelle maniere il peut l'acquérir, 372.
- Treillis*. (toille de) Préservatif certain des fleurs de pêchers pendant la gelée, 144.

## V

- VACHES*. Sources des causes du peu de produit qui en revient aux maîtres, 333; ce qui marque leur valeur, ainsi que leur âge, 336.
- Vaches*. Leur nourriture, 341, 342; à quel âge elles cessent de produire des veaux, 351.
- Vache* pleine de sept mois, ne doit plus être tirée, 352.
- Vaches*. Leurs maladies les plus fréquentes, indications des remedes qui les guérissent, 357, 358, 359.
- Veaux* nouvellement nés, exigent des soins particuliers, 349; leur maladie ordinaire; moyen de la guérir, 450; sont mieux vendus à Paris qu'ailleurs; montant du droit d'entrée, 351.

*Vendanges.* Quels en sont les préparatifs, 216.

*Vendangeuses.* Quelle est leur nourriture, 218, 229; leur travail, 220, 221; le prix de leur journée, 230.

*Vignes.* Terroirs où elles ne durent pas longtemps, 190.

*Vignes,* plantation. A quelle somme elle revient, 192.

*Vignes.* Explication de leur culture, 199 & suiv.

*Vin de goutte,* est celui qui est sorti de la cuve, 233; quand il doit en être tiré, 246

*Vin de pressurage,* est tiré des mares pressurés, 233; pourquoi il est mêlé avec le vin de goutte, 234.

*Vitry-sur-Seine.* D'où lui vient cette addition, 385; en quel tems il s'est formé, 386.

*Vitry,* châtellenie, ci-devant bourg. Pourquoi il ne l'est plus, 391; par où on y arrive de Paris, 397; quel est le nombre des maisons occupées par les habitans, 399; celui des maisons d'agrément, 400; elles y sont très-fréquentées, 401.

*Vitry,* ( Jacques de ) natif de ce lieu, évêque & cardinal, ses talens & ses ouvrages, 405.

## E R R A T A.

Page	Ligne	Au lieu de	Lisez
20	12	d'ormile,	d'ormille,
33	5	contours;	contour;
35	22	les tems	le tems
83	9	de petits plants,	des petites plants,
94	9	j'en ait	j'en ais
106	17	presbytairę	presbytere
111	12	mérifięrs	mérifięrs
221	24	leurs	leur
230	2	s'en retour?	s'en retourner?
359	24	mes fournissent,	me fournissent,
361	17	j'ai été cité	j'ai cité
398	4	Andigeois	Audigeois



---

 APPROBATION.

**J'**AI LU, par ordre de Monseigneur le Garde-des-Sceaux, un manuscrit qui a pour titre : *Essais d'Agriculture*, &c. je crois que le public sçaura gré à l'auteur de cet ouvrage de lui avoir fait connoître la conduite des pépinières si renommées, qu'entretiennent les habitans du village de Vitry près Paris, & d'avoir détaillé ces procédés de jardinage & d'exploitation, de maniere que chacun peut être assuré d'un heureux succès, en les imitant avec intelligence. Cet ouvrage ne contient rien qui doive en empêcher l'impression.

Fait à Paris, ce 27 Janvier 1776.

Signé, LE BEGUE DE PRESLE.

---

## PRIVILÈGE DU ROI.

**L**OUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE; A NOS amés & féaux conseillers, les gens tenans nos cours de Parlement, maîtres des requêtes ordinaires de notre hôtel, Grand-Conseil, prévôt de Paris, baillifs, sénéchaux, leurs lieutenans civils, & autres nos justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le sieur DE CALONNE, nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public, un ouvrage de sa composition, intitulé : *Essais d'Agriculture, en forme d'Entretiens*, s'il nous plaisoit lui accorder nos lettres de privilège à ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'exposant, nous lui avons permis & permettons de faire imprimer ledit ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre par-tout notre royaume. Voulons qu'il jouisse de l'effet du présent privilège, pour lui & ses hoirs à per-

pétuité, pourvu qu'il ne le retrocede à personne; & si cependant il jugeoit à propos d'en faire une cession, l'acte qui la contiendra sera enrégistré en la chambre syndicale de Paris, à peine de nullité, tant du privilège que de la cession; & alors par le fait seul de la cession enrégistrée, la durée du présent privilège sera réduite à celle de la vie de l'exposant, ou à celle de dix années à compter de ce jour, si l'exposant décede avant l'expiration desd. dix années. Le tout conformément aux articles IV & V de l'arrêt du Conseil du 30 Août 1777, portant règlement sur la durée des privilèges en librairie. Faisons défenses à tous imprimeurs, libraires & autres personnes, de quelques qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit ouvrage, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit exposant, ou de celui qui le représentera, à peine de fausse & de confiscation des exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende qui ne pourra être modérée pour la première fois, de pareille amende & déchéance d'état en cas de récidive, & tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'arrêt du Conseil du 30 Août 1777, concernant les contrefaçons. A la charge que ces présentes seront enrégistrées tout au long sur le registre de la communauté des imprimeurs & libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit ouvrage sera faite dans notre royaume & non ailleurs, en beau papier & beaux caracteres, conformément aux réglemens de la librairie, à peine de déchéance du présent privilège; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée,

ès mains de notre très-cher & féal chevalier garde-des-sceaux de France, le sieur HUE DE MIROMENIL, qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre bibliothèque publique, un dans celle de notre château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal chevalier chancelier de France le sieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit sieur HUE DE MIROMENIL. Le tout à peine de nullité des présentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit exposant & ses hoirs pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit ouvrage, soit tenue pour dûment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux conseillers, secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & lettres à ce contraires: car tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris, le *vingt-cinquième* jour de *Février*, l'an de grace *mil sept cent soixante-dix-huit*, & de Notre règne le quatrième. Par le Roi en son Conseil.

Signé, LE BÈGUE.

*Registré sur le registre XX. de la chambre royale & syndicale des libraires & imprimeurs de Paris, N<sup>o</sup> 330, fol. 480, conformément aux dispositions énoncées dans le présent privilège; & à la charge de remettre à ladite chambre les huit exemplaires prescrits par l'article CVIII du Règlement de 1723. A Paris, ce 27 Février 1778.*

Signé, DE HANSY, Adjoint.







1.10







